



# **GROUPE CRÉDIT AGRICOLE**

## **COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022**

---

**Examinés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 08 février 2023**

VERSION NON AUDITÉE

**SOMMAIRE**

<b>CADRE GÉNÉRAL</b> .....	<b>5</b>
LE GROUPE CREDIT AGRICOLE .....	5
RELATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE .....	6
INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES.....	9
<b>ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS</b> .....	<b>11</b>
COMPTE DE RÉSULTAT .....	11
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES.....	12
BILAN ACTIF .....	13
BILAN PASSIF.....	14
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	15
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE.....	17
<b>NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS</b> .....	<b>20</b>
<b>NOTE 1 Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés</b> .....	<b>20</b>
1.1 Normes applicables et comparabilité.....	20
1.2 Principes et méthodes comptables.....	28
1.3 Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28) .....	54
<b>NOTE 2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période</b> .....	<b>58</b>
2.1 Principales variations du périmètre de consolidation.....	58
2.2 Projets d'acquisition .....	58
2.3 Distribution exceptionnelle de Crédit Agricole Assurances à Crédit Agricole S.A. ....	59
2.4 Programmes de rachat d'actions .....	59
2.5 La SAS Rue La Boétie informe de son intention d'acquérir jusqu'à un milliard d'euros de titres Crédit Agricole S.A.....	59
2.6 Impacts liés à la guerre Russie/Ukraine .....	60
<b>NOTE 3 Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture</b> .....	<b>61</b>
3.1 Risque de crédit.....	61
3.2 Expositions au risque souverain .....	92
3.3 Risque de marché .....	95
3.4 Risque de liquidité et de financement .....	99
3.5 Comptabilité de couverture .....	102
3.6 Risques opérationnels.....	111
3.7 Gestion du capital et ratios réglementaires .....	111
<b>NOTE 4 Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b> .....	<b>112</b>
4.1 Produits et charges d'intérêts.....	112
4.2 Produits et charges de commissions.....	112
4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.....	113
4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres.....	114
4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti .....	115
4.6 Produits (charges) nets des autres activités.....	115
4.7 Charges générales d'exploitation .....	115
4.8 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles.....	116
4.9 Coût du risque .....	117

4.10	Gains ou pertes nets sur autres actifs .....	117
4.11	Impôts .....	118
4.12	Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres .....	119
<b>NOTE 5</b>	<b>Informations sectorielles .....</b>	<b>121</b>
5.1	Information sectorielle par secteur opérationnel .....	124
5.2	Information sectorielle par zone géographique .....	126
5.3	Spécificités de l'assurance .....	127
<b>NOTE 6</b>	<b>Notes relatives au bilan .....</b>	<b>131</b>
6.1	Caisse, banques centrales .....	131
6.2	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat.....	131
6.3	Instruments dérivés de couverture .....	134
6.4	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres .....	134
6.5	Actifs financiers au coût amorti .....	137
6.6	Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue .....	140
6.7	Passifs financiers au coût amorti .....	143
6.8	Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers .....	144
6.9	Actifs et passifs d'impôts courants et différés .....	146
6.10	Comptes de régularisation actif, passif et divers.....	148
6.11	Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées.....	150
6.12	Co-entreprises et entreprises associées.....	151
6.13	Immeubles de placement .....	157
6.14	Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition) .....	158
6.15	Écarts d'acquisition .....	159
6.16	Provisions techniques des contrats d'assurance .....	162
6.17	Provisions .....	163
6.18	Dettes subordonnées .....	171
6.19	Instruments financiers à durée indéterminée .....	172
6.20	Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle .....	174
<b>NOTE 7</b>	<b>Avantages au personnel et autres rémunérations .....</b>	<b>176</b>
7.1	Détail des charges de personnel .....	176
7.2	Effectif moyen de la période .....	176
7.3	Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies .....	176
7.4	Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies.....	177
7.5	Autres avantages sociaux .....	180
7.6	Paiements à base d'actions.....	181
<b>NOTE 8</b>	<b>Contrats de location.....</b>	<b>182</b>
8.1	Contrats de location dont le Groupe est preneur .....	182
8.2	Contrats de location dont le Groupe est bailleur .....	184
<b>NOTE 9</b>	<b>Engagements de financement et de garantie et autres garanties .....</b>	<b>185</b>
<b>NOTE 10</b>	<b>Reclassements d'instruments financiers .....</b>	<b>187</b>
<b>NOTE 11</b>	<b>Juste valeur des instruments financiers .....</b>	<b>188</b>
11.1	Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti .....	189
11.2	Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur .....	192
11.3	Évaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine .....	205
11.4	Rappels sur la réforme des indices de référence .....	206
<b>NOTE 12</b>	<b>Périmètre de consolidation au 31 décembre 2022 .....</b>	<b>209</b>



12.1	Information sur les filiales.....	209
12.2	Participations ne donnant pas le contrôle.....	210
12.3	Composition du périmètre.....	212
<b>NOTE 13</b>	<b>Participations et entités structurées non consolidées .....</b>	<b>245</b>
13.1	Participations non consolidées.....	245
13.2	Informations sur les entités structurées non consolidées .....	245
<b>NOTE 14</b>	<b>Événements postérieurs au 31 décembre 2022.....</b>	<b>250</b>

## CADRE GÉNÉRAL

### LE GROUPE CREDIT AGRICOLE

---

Le groupe Crédit Agricole est composé de 2 359 Caisses locales, de 39 Caisses régionales, de son organe central « Crédit Agricole S.A. » et de leurs filiales.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code monétaire et financier.

Le groupe Crédit Agricole constitue un groupe bancaire à organe central au sens du Règlement européen n°575/2013 modifié (CRR) dont :

- les engagements de l'organisme central et des établissements qui lui sont affiliés constituent des engagements solidaires ;
- la solvabilité et la liquidité de tous les établissements affiliés sont surveillées dans leur ensemble sur la base de comptes consolidés.

Pour les groupes à organisme central, la directive 86/635, relative aux comptes des établissements de crédit européens, stipule que l'ensemble que constituent l'organisme central et ses établissements affiliés doit être repris dans les comptes consolidés établis, contrôlés et publiés conformément à cette directive.

En application de cette directive, l'organisme central et ses établissements affiliés constituent l'entité de *reporting* représentant la communauté d'intérêts instaurée notamment par le système de garanties croisées qui couvrent solidairement les engagements des différentes entités du groupe Crédit Agricole. En outre, les différents textes cités au premier alinéa expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existe, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Conformément au règlement européen 1606/02, les comptes consolidés de l'entité de *reporting* sont établis conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne. L'entité de *reporting* est composée des Caisses locales, des Caisses régionales et de l'organe central « Crédit Agricole S.A. ».

## RELATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE

### MECANISMES FINANCIERS INTERNES

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

#### Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole CIB, qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires" et intégré sur la ligne "Prêts et créances sur les établissements de crédit" ou "Dettes envers les établissements de crédit".

#### Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'épargne populaire, Livret de développement durable et solidaire, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Dettes envers la clientèle".

#### Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne non réglementée (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les "avances" (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites "avances miroirs" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, les Caisses régionales peuvent être refinancées sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

#### Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine "monétaire" des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

#### Opérations en devises

Le refinancement des activités en devises des Caisses régionales est réalisé auprès de Crédit Agricole S.A.

#### Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

#### Mécanisme TLTRO III

Au 31/12/2022, l'encours résiduel des emprunts TLTRO III auprès de la BCE est de 91,1 milliards d'euros, suite au remboursement anticipé de 71 milliards d'euros.

La comptabilisation du TLTRO III est précisée en paragraphe 1.1.

## COUVERTURE DES RISQUES DE LIQUIDITE ET DE SOLVABILITE, ET RESOLUTION BANCAIRE

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier (CMF), Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque établissement de crédit affilié comme de l'ensemble du réseau. Ainsi, chaque membre du réseau bénéficie de cette solidarité financière interne.

Les dispositions générales du CMF ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité.

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au réseau Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la directive (UE) 2014/59 (dite « BRRD »), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La directive (UE) 2017/879 du 20 mai 2019 dite « BRRD2 » est venue modifier la BRRD et a été transposée par Ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de « point d'entrée unique élargi » (« extended SPE ») qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. et des entités affiliées. A ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du réseau, un membre du réseau Crédit Agricole ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le code de commerce (principe NCWOL visé à l'article L. 613-57.I du CMF). Ainsi, les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le groupe Crédit Agricole, elles procéderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de Fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2<sup>1</sup>. Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles

<sup>1</sup> Articles L. 613-48 et L. 613-48-3 du CMF

pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette <sup>2</sup>, c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du réseau du Crédit Agricole et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L 613-55-5 du CMF en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du Groupe dont ils sont créanciers.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit donc être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du CMF, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du réseau, et donc du réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

## LIENS EN CAPITAL ENTRE CREDIT AGRICOLE S.A. ET LES CAISSES REGIONALES

Les relations en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales sont régies selon les termes d'un protocole conclu entre ces dernières et Crédit Agricole S.A., préalablement à l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A.

En application de ce protocole, le contrôle des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A. s'exerce à travers la société SAS Rue La Boétie, détenue en totalité par les Caisses régionales. SAS Rue La Boétie a pour objet la détention d'un nombre d'actions suffisant pour lui conférer à tout moment plus de 50 % du capital et des droits de vote de Crédit Agricole S.A.

D'autre part, conformément aux dispositions de ce même protocole, Crédit Agricole S.A. détenait directement environ 25 % du capital de chacune des Caisses régionales (à l'exception de la Caisse régionale de la Corse qui est détenue à 99,9 %). Suite à l'opération de simplification de la structure capitalistique du Groupe réalisée le 3 août 2016, l'essentiel des certificats coopératifs d'Investissement (« CCI ») et les certificats coopératifs d'associé (« CCA ») détenus par Crédit Agricole S.A. ont été transférés à une holding (« Sacam Mutualisation ») conjointement détenue par les Caisses régionales.

<sup>2</sup> Articles L. 613-55 et L. 613-55-1 du CMF



## INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

Les parties liées au groupe Crédit Agricole sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence, ainsi que les principaux dirigeants du Groupe ainsi que les Caisses régionales, compte tenu de la structure juridique du Groupe et de la qualité de Crédit Agricole S.A. d'organe central du réseau Crédit Agricole.

Conformément aux mécanismes financiers internes au Crédit Agricole, les opérations conclues entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales sont présentées au bilan et au compte de résultat en opérations internes au Crédit Agricole (note 4.1 "Produits et charges d'intérêts", 4.2 "Produits et charges de commissions" et 6.5 "Actifs financiers au coût amorti" et 6.7 "Passifs financiers au coût amorti").

### AUTRES CONVENTIONS ENTRE ACTIONNAIRES

Les conventions entre actionnaires signées au cours de l'exercice sont détaillées dans la note 2 "Principales opérations de structure et événements significatifs de la période".

### RELATIONS ENTRE LES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES AFFECTANT LE BILAN CONSOLIDÉ

La liste des sociétés du groupe Crédit Agricole est présentée en note 12 "Périmètre de consolidation au 31 décembre 2022". Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules les transactions réalisées avec des sociétés consolidées par mise en équivalence affectent les comptes consolidés du Groupe.

Les principaux encours correspondants dans le bilan consolidé et les principaux engagements au 31 décembre 2022 sont relatifs aux transactions avec les entités mises en équivalence pour les montants suivants :

- prêts et créances sur les établissements de crédit : 7 769 millions d'euros (2 249 millions d'euros au 31 décembre 2021) ;
- prêts et créances sur la clientèle : 2 858 millions d'euros (3 251 millions d'euros au 31 décembre 2021);
- dettes envers les établissements de crédit : 3 161 millions d'euros (916 millions d'euros au 31 décembre 2021);
- dettes envers la clientèle : 123 millions d'euros (153 millions d'euros au 31 décembre 2021);
- engagements donnés sur instruments financiers : 6 510 millions d'euros (7 997 millions d'euros au 31 décembre 2021);
- engagements reçus sur instruments financiers : 6 395 millions d'euros (4 919 millions d'euros au 31 décembre 2021).

Les effets des transactions réalisées avec ces entités sur le compte de résultat de la période ne sont pas significatifs.

### GESTION DES ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RETRAITES, PRERETRAITES ET INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE : CONVENTIONS DE COUVERTURE INTERNES AU GROUPE

Comme présenté dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables", les avantages postérieurs à l'emploi peuvent être de différentes natures. Il s'agit :

- d'indemnités de fin de carrière ;
- d'engagements de retraites, qualifiés selon le cas de régime "à cotisations" ou "à prestations définies".

Ces engagements font, pour partie, l'objet de conventions d'assurances collectives contractées auprès de Predica, société d'assurance-vie du groupe Crédit Agricole.

Ces conventions ont pour objet :

- la constitution chez l'assureur, de fonds collectifs destinés à la couverture des indemnités de fin de carrière ou à la couverture des différents régimes de retraite, moyennant le versement de cotisations de la part de l'employeur ;
- la gestion de ces fonds par la société d'assurance ;
- le paiement aux bénéficiaires des primes et prestations de retraites prévues par les différents régimes.

Les informations sur les avantages postérieurs à l'emploi sont détaillées dans la note 7 "Avantages au personnel et autres rémunérations" aux points 7.3 et 7.4.



### RELATIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Compte tenu de la structure mutualiste du groupe Crédit Agricole et du large périmètre de l'entité de *reporting*, la notion de dirigeant tel que définie par IAS 24 n'est pas représentative des règles de gouvernance en vigueur au sein du groupe Crédit Agricole.

A ce titre, l'information requise par IAS 24 sur la rémunération des dirigeants n'est pas présentée.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## COMPTE DE RÉSULTAT

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts et produits assimilés	4.1	37 648	31 634
Intérêts et charges assimilées	4.1	(16 739)	(11 851)
Commissions (produits)	4.2	15 906	15 371
Commissions (charges)	4.2	(4 961)	(4 621)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	(10 208)	14 839
<i>Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction</i>		(4 258)	2 182
<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat</i>		(5 950)	12 657
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4	(226)	61
<i>Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>		(328)	(29)
<i>Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)</i>		102	90
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	4.5	(42)	45
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Produits des autres activités	4.6	50 834	41 325
Charges des autres activités	4.6	(34 576)	(49 813)
Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition	5.3	526	(168)
<b>Produit net bancaire</b>		<b>38 162</b>	<b>36 822</b>
Charges générales d'exploitation	4.7	(22 564)	(21 169)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.8	(1 889)	(1 912)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>13 709</b>	<b>13 741</b>
Coût du risque	4.9	(2 893)	(2 193)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>10 816</b>	<b>11 548</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		420	392
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.10	28	(27)
Variations de valeur des écarts d'acquisition	6.16	-	497
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>11 264</b>	<b>12 410</b>
Impôts sur les bénéfices	4.11	(2 508)	(2 463)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	6.12	117	6
<b>Résultat net</b>		<b>8 873</b>	<b>9 953</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	13.2	729	852
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>		<b>8 144</b>	<b>9 101</b>

## RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2022	31/12/2021
<b>Résultat net</b>		<b>8 873</b>	<b>9 953</b>
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	4.12	538	245
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre <sup>1</sup>	4.12	776	(13)
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables <sup>1</sup>	4.12	91	95
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.12</b>	<b>1 405</b>	<b>327</b>
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.12</b>	<b>18</b>	<b>24</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.12</b>	<b>(345)</b>	<b>(41)</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.12</b>	<b>(9)</b>	<b>(14)</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées</b>	<b>4.12</b>	<b>-</b>	<b>(1)</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>4.12</b>	<b>1 069</b>	<b>295</b>
Gains et pertes sur écarts de conversion	4.12	201	957
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	4.12	(7 462)	(1 499)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.12	(2 803)	(886)
Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition	4.12-5.3	(569)	182
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.12</b>	<b>(10 633)</b>	<b>(1 246)</b>
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.12</b>	<b>48</b>	<b>103</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.12</b>	<b>2 743</b>	<b>629</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.12</b>	<b>-</b>	<b>(3)</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées</b>	<b>4.12</b>	<b>26</b>	<b>(32)</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>4.12</b>	<b>(7 816)</b>	<b>(549)</b>
<b>GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>4.12</b>	<b>(6 747)</b>	<b>(254)</b>
<b>RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>		<b>2 126</b>	<b>9 699</b>
Dont part du Groupe		1 426	8 778
Dont participations ne donnant pas le contrôle		700	921

<sup>1</sup> Dont l'impact du transfert en réserves d'éléments non recyclables de - 21 millions d'euros.

## BILAN ACTIF

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Caisse, banques centrales	6.1	210 804	241 191
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.1-6.2-6.6-6.7	431 717	433 134
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		242 005	233 031
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>		189 712	200 103
Instrument dérivé de couverture	3.2-3.4	50 494	16 023
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.1-6.4-6.6-6.7	217 125	268 700
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>		212 341	264 572
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>		4 784	4 128
Actifs financiers au coût amorti	3.1-3.3-6.5-6.6-6.7	1 344 545	1 258 283
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>		114 279	96 703
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>		1 114 389	1 051 592
<i>Titres de dettes</i>		115 877	109 988
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		(9 098)	5 231
Actifs d'impôts courants et différés	6.9	10 052	8 113
Comptes de régularisation et actifs divers	6.10	58 448	43 081
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	6.11	134	2 965
Participation aux bénéfices différée	6.16	17 043	(3)
Participation dans les entreprises mises en équivalence	6.12	8 427	8 046
Immeubles de placement	6.13	9 000	8 292
Immobilisations corporelles	6.14	10 770	10 909
Immobilisations incorporelles	6.14	3 470	3 483
Ecarts d'acquisition	6.15	16 189	16 109
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>2 379 120</b>	<b>2 323 557</b>

## BILAN PASSIF

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Banques centrales	6.1	59	1 276
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	272 192	243 555
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		231 702	205 075
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>		40 490	38 480
Instrument dérivé de couverture	3.2-3.4	47 316	16 827
Passifs financiers au coût amorti		1 467 676	1 447 463
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	3.3-6.7	152 201	221 192
<i>Dettes envers la clientèle</i>	3.1-3.3-6.7	1 095 758	1 044 566
<i>Dettes représentées par un titre</i>	3.3-6.7	219 717	181 705
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		6 987	5 841
Passifs d'impôts courants et différés	6.9	2 649	3 013
Comptes de régularisation et passifs divers	6.10	64 907	58 637
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	6.11	205	2 566
Provisions techniques des contrats d'assurance	6.16	354 538	377 687
Provisions	6.17	5 645	7 104
Dettes subordonnées	3.4-6.18	23 155	25 873
<b>Total dettes</b>		<b>2 245 329</b>	<b>2 189 842</b>
<b>Capitaux propres</b>		<b>133 791</b>	<b>133 715</b>
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>		<b>126 470</b>	<b>126 498</b>
Capital et réserves liées		30 456	29 927
Réserves consolidées		92 585	85 467
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(4 718)	2 029
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées		3	(26)
Résultat de l'exercice		8 144	9 101
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>		<b>7 321</b>	<b>7 217</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>2 379 120</b>	<b>2 323 557</b>

**TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES**

(en millions d'euros)	Part du Groupe								Résultat net	Capitaux propres
	Capital et réserves liées				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					
	Capital	Prime et Réserves consolidées liées au capital <sup>1</sup>	Élimination des titres auto-détenus	Autres instruments de capitaux propres	Total Capital et Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2021 Publié</b>	12 610	98 980	(239)	5 888	117 239	3 683	(1 357)	2 326	-	119 565
Impacts nouvelles normes, décisions / interprétations IFRIC	-	183	-	-	183	-	-	-	-	183
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2021</b>	12 610	99 163	(239)	5 888	117 422	3 683	(1 357)	2 326	-	119 748
Augmentation de capital	1 072	638	-	-	1 710	-	-	-	-	1 710
Variation des titres autodétenus	-	-	(1 048)	-	(1 048)	-	-	-	-	(1 048)
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	(1)	-	(1 000)	(1 001)	-	-	-	-	(1 001)
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres	-	(367)	-	-	(367)	-	-	-	-	(367)
Dividendes versés en 2021	-	(2 823)	-	-	(2 823)	-	-	-	-	(2 823)
Dividendes reçus des Caisses régionales et leurs filiales	-	1 587	-	-	1 587	-	-	-	-	1 587
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	24	-	-	24	-	-	-	-	24
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>	1 072	(942)	(1 048)	(1 000)	(1 918)	-	-	-	-	(1 918)
<b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	-	(60)	-	-	(60)	(692)	269	(423)	-	(483)
<i>Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves</i>	-	(60)	-	-	(60)	-	60	60	-	-
<i>Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	1	-	-	1	90	10	100	-	101
Résultat 2021	-	-	-	-	-	-	-	-	9 101	9 101
Autres variations	-	(51)	-	-	(51)	-	-	-	-	(51)
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2021</b>	13 682	98 111	(1 287)	4 888	115 394	3 081	(1 078)	2 003	9 101	126 498
Affectation du résultat 2021	-	9 101	-	-	9 101	-	-	-	(9 101)	-
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2022</b>	13 682	107 212	(1 287)	4 888	124 495	3 081	(1 078)	2 003	-	126 498
Impacts nouvelles normes, décisions / interprétations IFRIC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2022 Retraité</b>	13 682	107 212	(1 287)	4 888	124 495	3 081	(1 078)	2 003	-	126 498
Augmentation de capital	219	(723)	-	-	(504)	-	-	-	-	(504)
Variation des titres autodétenus	-	-	(124)	-	(124)	-	-	-	-	(124)
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	(8)	-	1 101	1 093	-	-	-	-	1 093
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres	-	(420)	-	-	(420)	-	-	-	-	(420)
Dividendes versés en 2022	-	(3 730)	-	-	(3 730)	-	-	-	-	(3 730)
Dividendes reçus des Caisses régionales et leurs filiales	-	2 149	-	-	2 149	-	-	-	-	2 149
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	28	-	-	28	-	-	-	-	28
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>	219	(2 704)	(124)	1 101	(1 508)	-	-	-	-	(1 508)
<b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	-	(26)	-	-	(26)	(7 799)	1 027	(6 772)	-	(6 798)
<i>Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves</i>	-	(21)	-	-	(21)	-	21	21	-	-
<i>Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves</i>	-	(4)	-	-	(4)	-	4	4	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	44	10	54	-	54
Résultat 2022	-	-	-	-	-	-	-	-	8 144	8 144
Autres variations	-	80	-	-	80	-	-	-	-	80
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2022</b>	13 901	104 562	(1 411)	5 989	123 041	(4 674)	(41)	(4 715)	8 144	126 470

<sup>1</sup> Réserves consolidées avant élimination des titres d'autocontrôle.



	Participations ne donnant pas le contrôle				Capitaux propres	Capitaux propres consolidés
	Capital, réserves liées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		
(en millions d'euros)						
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2021 Publié</b>	<b>7 085</b>	<b>(136)</b>	<b>(40)</b>	<b>(176)</b>	<b>6 909</b>	<b>126 474</b>
Impacts nouvelles normes, décisions / interprétations IFRIC	5	-	-	-	5	188
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2021</b>	<b>7 090</b>	<b>(136)</b>	<b>(40)</b>	<b>(176)</b>	<b>6 914</b>	<b>126 662</b>
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	1 710
Variation des titres autodétenus	-	-	-	-	-	(1 048)
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	(1 001)
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres	(93)	-	-	-	(93)	(460)
Dividendes versés en 2021	(399)	-	-	-	(399)	(3 222)
Dividendes reçus des Caisses régionales et leurs filiales	-	-	-	-	-	1 587
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	6	-	-	-	6	30
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>	<b>(486)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(486)</b>	<b>(2 404)</b>
<b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>-</b>	<b>43</b>	<b>16</b>	<b>59</b>	<b>59</b>	<b>(424)</b>
<i>Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves</i>	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	10	-	10	10	111
Résultat 2021	852	-	-	-	852	9 953
Autres variations	(132)	-	-	-	(132)	(183)
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2021</b>	<b>7 324</b>	<b>(83)</b>	<b>(24)</b>	<b>(107)</b>	<b>7 217</b>	<b>133 715</b>
Affectation du résultat 2021	-	-	-	-	-	-
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2022</b>	<b>7 324</b>	<b>(83)</b>	<b>(24)</b>	<b>(107)</b>	<b>7 217</b>	<b>133 715</b>
Impacts nouvelles normes, décisions / interprétations IFRIC	-	-	-	-	-	-
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2022 Retraité</b>	<b>7 324</b>	<b>(83)</b>	<b>(24)</b>	<b>(107)</b>	<b>7 217</b>	<b>133 715</b>
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	(504)
Variation des titres autodétenus	-	-	-	-	-	(124)
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	1 093
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres	(93)	-	-	-	(93)	(513)
Dividendes versés en 2022	(394)	-	-	-	(394)	(4 126)
Dividendes reçus des Caisses régionales et leurs filiales	-	-	-	-	-	2 149
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	5	-	-	-	5	33
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>	<b>(484)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(484)</b>	<b>(1 992)</b>
<b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>-</b>	<b>(65)</b>	<b>33</b>	<b>(32)</b>	<b>(32)</b>	<b>(6 830)</b>
<i>Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves</i>	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	4	(1)	3	3	57
Résultat 2022	729	-	-	-	729	8 873
Autres variations	(112)	-	-	-	(112)	(32)
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2022</b>	<b>7 457</b>	<b>(144)</b>	<b>8</b>	<b>(136)</b>	<b>7 321</b>	<b>133 791</b>



## **TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE**

---

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe Crédit Agricole.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans les rubriques "Juste valeur par résultat" ou "Juste valeur par capitaux propres non recyclables" sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

Les **flux de trésorerie** nets attribuables aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement des **activités abandonnées** sont présentés dans des rubriques distinctes dans le tableau de flux de trésorerie.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.



(en millions d'euros)	Notes	31/12/2022	31/12/2021
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>11 264</b>	<b>12 410</b>
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		1 888	1 912
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	6.15	-	(497)
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions		1 197	20 247
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence		(585)	(423)
Résultat net des activités d'investissement		(28)	28
Résultat net des activités de financement		2 577	2 481
Autres mouvements		(5 140)	2 360
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements</b>		<b>(92)</b>	<b>26 108</b>
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit <sup>1</sup>		(79 921)	9 232
Flux liés aux opérations avec la clientèle		(16 821)	(6 512)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers <sup>2</sup>		72 407	(980)
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		(9 864)	4 989
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence <sup>3</sup>		930	368
Impôts versés		(2 402)	(2 979)
<b>Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>		<b>(35 670)</b>	<b>4 118</b>
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>		<b>(116)</b>	<b>25</b>
<b>Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)</b>		<b>(24 614)</b>	<b>42 661</b>
<b>Flux liés aux participations <sup>4</sup></b>		<b>(3 839)</b>	<b>735</b>
<b>Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles</b>		<b>(1 843)</b>	<b>(1 541)</b>
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>		<b>(386)</b>	<b>(100)</b>
<b>Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)</b>		<b>(6 068)</b>	<b>(906)</b>
<b>Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires <sup>5</sup></b>		<b>(1 001)</b>	<b>(2 538)</b>
<b>Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement <sup>6</sup></b>		<b>5 184</b>	<b>1 723</b>
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>		<b>114</b>	<b>(3)</b>
<b>Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)</b>		<b>4 297</b>	<b>(818)</b>
<b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)</b>		<b>(1 316)</b>	<b>(171)</b>
<b>AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)</b>		<b>(27 701)</b>	<b>40 766</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>		<b>235 708</b>	<b>194 942</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		240 130	196 680
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		(4 423)	(1 738)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>		<b>208 006</b>	<b>235 708</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		210 733	240 131
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		(2 727)	(4 423)
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>		<b>(27 702)</b>	<b>40 766</b>

\* Composé du solde net du poste "Caisses, banques centrales", hors intérêts courus et y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées.

\*\* Composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs non douteux" et "Comptes et prêts au jour le jour non douteux" tels que détaillés en note 6.5 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.7 (hors intérêts courus).

<sup>1</sup> Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit :

Au 31 décembre 2022, les remboursements de TLTRO III s'élevaient à - 71 milliards d'euros.

<sup>2</sup> Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers :

Au titre du 4<sup>ème</sup> trimestre 2022, le Groupe a mandaté un intermédiaire dans le cadre de l'achat d'actions Crédit Agricole SA sur le marché à hauteur de - 800 millions d'euros en lien avec l'engagement pris par la SAS Rue La Boétie, actionnaire majoritaire de Crédit Agricole SA, dans le processus d'achat des titres pour un montant maximal de 1 milliard d'euros.

<sup>3</sup> Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence :

Au 31 Décembre 2022, ce montant comprend le versement des dividendes de FCA Bank pour + 600 millions d'euros, le versement des dividendes des sociétés de l'assurance pour + 248 millions d'euros et des filiales d'Amundi pour +13 millions d'euros.

<sup>4</sup> Flux liés aux participations :

Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation.

L'impact net sur la trésorerie du Groupe des acquisitions et des cessions des titres de participation consolidés (filiales et mises en équivalence) au 31 décembre 2022 s'établit à + 103 millions d'euros. Les principales opérations concernent l'augmentation de capital pour - 600 millions d'euros effectuée par CACF France lié à la création de la filiale LLD Leasco, +435 millions d'euros de trésorerie acquise lié à la cession de La Médicale, +190 millions d'euros de trésorerie nette acquise liée à la cession de Crédit du Maroc et la cession de Crédit Agricole Banka Srbija Akcionarsko Novi Sad pour + 154 millions d'euros par Crédit Agricole SA.

Sur la même période, l'impact net des acquisitions et des cessions de titres de participations non consolidés sur la trésorerie du Groupe ressort à - 4 094 millions d'euros essentiellement réalisées dans le cadre des investissements de l'assurance

<sup>5</sup> Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires :

Ce montant correspond principalement à - 2 491 millions d'euros de dividendes, hors dividendes payés en actions, versés par le groupe Crédit Agricole. Ils se décomposent de la manière suivante :

- Dividendes versés par Crédit Agricole S.A. pour - 1 363 millions d'euros
- Dividendes versés par les Caisses régionales et filiales pour - 218 millions d'euros,
- Dividendes versés par les filiales aux Participations ne donnant pas le contrôle pour -396 millions d'euros, et
- Intérêts, assimilables à des dividendes, sur les instruments financiers à durée indéterminée assimilés à des capitaux propres pour -514 millions d'euros.

Ce montant comprend également les augmentations de capital chez les Caisses Locales et les Caisses régionales pour + 432 millions d'euros, l'augmentation de capital réservée aux salariés de +128 millions d'euros et les émissions et remboursements d'instruments de capitaux propres pour + 1 101 millions euros.

<sup>6</sup> Autres flux nets de trésorerie provenant des flux liés aux opérations de financement :

Au 31 décembre 2022, les émissions de dettes obligataires s'élevaient à + 24 989 millions d'euros et les remboursements à - 16 953 millions d'euros. Les émissions de dettes subordonnées s'élevaient à + 338 millions d'euros et les remboursements à - 590 millions d'euros.

Ce poste recense également les flux liés aux versements d'intérêts sur les dettes subordonnées et obligataires pour - 2 462 millions d'euros.

## NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

### NOTE 1 Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés

#### 1.1 Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n°1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2022 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite *carve out*), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante: [https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting\\_en](https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en)

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2021.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2022 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2022.

Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Effet significatif dans le Groupe
<b>Amendement à IAS 16</b> Immobilisations corporelles – Produits antérieurs à l'utilisation prévue	1 <sup>er</sup> janvier 2022	Non
<b>Améliorations des IFRS cycle 2018-2020</b> - IFRS 1 Filiale devenant un nouvel adoptant, - IFRS 9 Décomptabilisation d'un passif financier : frais et commissions à intégrer dans le test des 10%, - IAS 41 Impôts dans les évaluations de la juste valeur, et - IFRS 16 Avantages incitatifs à la location	1 <sup>er</sup> janvier 2022	Non
<b>Amendement à IFRS 3</b> Références au cadre conceptuel	1 <sup>er</sup> janvier 2022	Non
<b>Amendement à IAS 37</b> Contrats déficitaires – coût d'exécution du contrat	1 <sup>er</sup> janvier 2022	Non

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

## NORMES IFRS 17 : CONTRATS D'ASSURANCE

La norme IFRS 17 Contrats d'assurance, publiée par l'IASB le 18 mai 2017 dans sa version initiale puis le 25 juin 2020 dans sa version amendée, remplacera la norme IFRS 4. Elle est applicable de manière obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023.

La norme IFRS 17 telle qu'adoptée par l'Union européenne le 19 novembre 2021 contient une exemption optionnelle d'application des exigences de la norme en matière de cohortes annuelles pour les contrats mutualisés intergénérationnels et les contrats avec compensation des flux de trésorerie.

Le groupe Crédit Agricole appliquera la norme IFRS 17, ainsi que les modifications apportées par IFRS 17 aux autres normes IFRS, pour la première fois dans ses états financiers clos à compter du 1er janvier 2023.

IFRS 17 est une norme d'application rétrospective avec retraitement obligatoire de l'information comparative. Par conséquent, l'information comparative relative à l'exercice 2022 sera retraitée dans les états financiers de l'exercice 2023, et un bilan à la date de transition (1er janvier 2022) y sera également présenté.

Le groupe Crédit Agricole s'est organisé pour mettre en œuvre la norme IFRS 17 dans les délais requis. Les travaux d'analyse, de préparation et de mise en œuvre engagés depuis 2017 se sont poursuivis au cours de l'année 2022, avec notamment l'établissement du bilan de transition au 1er janvier 2022 et le début des travaux de production de l'information comparative pour les différentes périodes (intermédiaires et annuelle) de l'exercice 2022. Les travaux concernant l'établissement des données retraitées au 31 décembre 2022 sont actuellement en cours de finalisation.

Changements apportés par la norme IFRS 17 et impacts prévus de la première application de la norme sur les états financiers

La norme IFRS 17 établit les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des contrats qui entrent dans son champ d'application (i.e. les contrats d'assurance émis, les contrats de réassurance émis et détenus, et les contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire émis à condition que l'entité émette aussi des contrats d'assurance), ainsi que les dispositions relatives aux informations à fournir à leur sujet.

Son application se traduira par des changements significatifs sur ces points. La nature et les effets des principaux changements de méthodes comptables liés à la première application de la norme IFRS 17 sont synthétisés ci-après.

### Changements en termes de comptabilisation et d'évaluation

Le Groupe, comme l'autorise la norme IFRS 4, comptabilise actuellement les contrats d'assurance dans ses états financiers consolidés en application des normes comptables françaises, à l'exception des dispositions spécifiques introduites par IFRS 4 au titre des provisions d'égalisation, de la comptabilité reflet et du test de suffisance des passifs.

Ces principes ne seront plus applicables avec l'entrée en vigueur de la norme IFRS 17, qui définit de nouveaux principes pour l'évaluation et la comptabilisation des contrats d'assurance. Elle introduit un modèle général prospectif d'évaluation des contrats d'assurance, selon lequel les groupes de contrats sont évalués sur la base des estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus au fur et à mesure de la réalisation des services prévus au contrat d'assurance, d'un ajustement explicite au titre du risque non financier, et d'une marge sur services contractuels représentant le profit non acquis.

De manière synthétique, l'application des principales dispositions d'IFRS 17 en matière de comptabilisation et d'évaluation des contrats d'assurance consistera pour le Groupe à :

- identifier les contrats d'assurance comme les contrats selon lesquels il prend en charge un risque d'assurance important pour une autre partie (le titulaire de police) en convenant d'indemniser le titulaire de police si un événement futur incertain spécifié (l'événement assuré) affecte de manière défavorable le titulaire de police ;
- séparer les dérivés incorporés spécifiques, les composantes investissement distinctes, les biens distincts ou les services distincts autres que les services prévus au contrat d'assurance, des contrats d'assurance et les comptabiliser en fonction des normes qui leur sont applicables ;
- regrouper les contrats d'assurance en fonction de leurs caractéristiques et de leur rentabilité estimée, ce qui consiste, au moment de la comptabilisation initiale, à identifier des portefeuilles de contrats d'assurance (contrats qui comportent des risques similaires et sont gérés ensemble) puis à diviser chacun de ces portefeuilles en trois groupes (contrats déficitaires, contrats sans possibilité significative de devenir déficitaires, et autres contrats), sachant qu'il n'est pas possible de classer dans un même groupe des contrats émis à plus d'un an d'intervalle (à

l'exception, sur option, des contrats mutualisés intergénérationnels et des contrats avec compensation des flux de trésorerie, qui sont exemptés de cette exigence en application de l'exemption européenne) ;

- comptabiliser et évaluer les groupes de contrats, lors de la comptabilisation initiale, comme la somme :
  - des flux de trésorerie d'exécution (i.e. une estimation des flux de trésorerie futurs, actualisée afin de refléter la valeur temps de l'argent et les risques financiers, et ajustée au titre du risque non financier, et qui doit intégrer l'ensemble des informations disponibles de manière cohérente avec les données de marché observables) ;
  - et de la marge sur services contractuels (Contractual Service Margin, CSM), qui représente le profit non acquis qui sera comptabilisé en résultat à mesure que les services prévus au contrat d'assurance seront fournis aux assurés ; si un groupe de contrats est attendu comme déficitaire sur la période de couverture restante, une perte est comptabilisée immédiatement en résultat ;
- comptabiliser et évaluer les groupes de contrats, à chaque date de clôture ultérieure, comme la somme :
  - du passif au titre de la couverture restante, constitué des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services futurs et de la marge sur services contractuels à cette date ;
  - et du passif au titre des sinistres survenus, constitué des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services passés ;
- comptabiliser un actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition représentant les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition payés, ou engagés, avant que le groupe de contrats d'assurance correspondant soit comptabilisé ; un tel actif est décomptabilisé lorsque ces flux sont inclus dans l'évaluation du groupe de contrats d'assurance correspondant.

Le modèle général d'évaluation des contrats fait l'objet d'adaptations pour certains contrats présentant des caractéristiques spécifiques.

Ainsi, pour les contrats d'assurance avec éléments de participation directe, la norme impose d'appliquer un modèle d'évaluation dit « approche des honoraires variables » (Variable Fee Approach, VFA). Ces contrats, en substance, constituent des contrats pour des services liés à l'investissement, dans lesquels l'entité promet un rendement en fonction d'éléments sous-jacents, et sont donc définis comme des contrats d'assurance pour lesquels, à l'origine :

- les conditions contractuelles précisent que le titulaire de police a droit à une part d'un portefeuille d'éléments sous-jacents clairement défini ;
- l'entité s'attend à verser au titulaire de police une somme correspondant à une part substantielle du rendement obtenu sur la juste valeur des éléments sous-jacents ; et
- l'entité s'attend à ce que toute variation des sommes à verser au titulaire de police soit attribuable, dans une proportion substantielle, à la variation de la juste valeur des éléments sous-jacents.

L'appréciation du respect de ces trois conditions est effectuée à l'origine du contrat et n'est pas réévaluée ultérieurement, sauf en cas de modification substantielle du contrat.

Pour ces contrats, les dispositions du modèle général en termes d'évaluation ultérieure sont modifiées afin de refléter le fait que ces contrats créent une obligation pour l'entité de payer aux assurés un montant égal à la juste valeur d'éléments sous-jacents spécifiés moins les honoraires variables qui rémunèrent les services fournis et sont déterminés en référence aux éléments sous-jacents.

Par ailleurs, la norme permet d'appliquer un modèle d'évaluation simplifié dit « méthode d'affectation des primes » (Premium Allocation Approach, PAA) pour l'évaluation du passif relatif à la couverture restante d'un groupe de contrats, à condition soit que cette évaluation ne diffère pas de manière significative de celle que donnerait l'application du modèle général, soit que la période de couverture de chacun des contrats du groupe n'excède pas un an. Selon cette méthode, le passif au titre de la couverture restante est évalué sur la base du montant des primes reçues net des frais d'acquisition payés, diminué du montant net des primes et des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition qui ont été comptabilisés en résultat au cours de la partie expirée de la période de couverture en fonction de l'écoulement du temps. Cette méthode se rapproche du traitement comptable appliqué sous IFRS 4, les principaux changements concernant l'actualisation des provisions techniques, la détermination des contrats déficitaires à un niveau plus granulaire et l'introduction d'un ajustement au titre du risque non financier.

## Principales méthodes comptables

Le projet de mise en œuvre des dispositions de la norme par le Groupe a notamment porté sur la définition des principales orientations méthodologiques et les choix des options permises par la norme le cas échéant. Les jugements, estimations et méthodes comptables significatifs en lien avec la première application d'IFRS 17 portent sur les éléments suivants.

Les exigences de la norme relatives au niveau d'agrégation nécessitent de regrouper les contrats dans des portefeuilles, puis à diviser ces derniers en trois groupes selon la profitabilité attendue des contrats au moment de la comptabilisation initiale, qui eux-mêmes ne doivent pas contenir des contrats émis à plus d'un an d'intervalle. Afin d'appliquer les principes généraux de la norme concernant l'identification des portefeuilles, le Groupe a procédé à différentes analyses selon les garanties identifiées et la manière dont les contrats sont gérés. La division de ces portefeuilles en groupes selon la profitabilité attendue des contrats a été effectuée sur la base de différentes informations telles que la tarification des contrats, l'historique de profitabilité de contrats similaires, ou les plans prospectifs.

Comme permis par l'article 2 du règlement (UE) 2021-2036 du 19 novembre 2021 de la Commission européenne, le Groupe a l'intention de recourir à l'exemption d'application de l'exigence de la norme sur les cohortes annuelles pour les contrats mutualisés intergénérationnels. Ce choix de méthode comptable sera appliqué aux portefeuilles correspondant aux activités d'épargne et de retraite du Groupe en France et au Luxembourg.

L'évaluation d'un groupe de contrats d'assurance doit inclure la totalité des flux de trésorerie futurs compris dans le périmètre (la « frontière ») de chacun des contrats du groupe. La détermination de cette frontière requiert de faire preuve de jugement et de prendre en compte les droits et obligations substantiels du Groupe en vertu du contrat. A cette fin, le Groupe a analysé de manière détaillée les caractéristiques de ses contrats, et en particulier la possibilité de revoir leur tarification. Ainsi, il a considéré, par exemple, que les versements futurs libres ou programmés des contrats d'épargne et de retraite, et que la phase de liquidation des contrats de retraite avec sortie en rente obligatoire, étaient inclus dans la frontière des contrats ; en revanche, les renouvellements des contrats d'assurance non-vie liés à la clause de tacite reconduction ne sont pas inclus dans la frontière des contrats.

Les taux d'actualisation constituent un paramètre majeur pour évaluer les contrats d'assurance en application des dispositions d'IFRS 17 ; ils sont notamment utilisés pour évaluer les flux de trésorerie d'exécution, et, pour les contrats d'assurance sans éléments de participation directe, déterminer l'intérêt à capitaliser sur la CSM, évaluer les variations de la CSM et déterminer le montant des produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisé en résultat en cas d'application de l'option OCI. IFRS 17 n'impose pas de méthode d'estimation particulière pour la détermination des taux d'actualisation, mais requiert que cette méthode prenne en compte les facteurs qui découlent de la valeur temps de l'argent, des caractéristiques des flux de trésorerie et des caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance, et maximise l'utilisation des données observables. La méthodologie utilisée par le Groupe pour définir la courbe des taux d'actualisation est une approche ascendante, qui repose sur une courbe de taux sans risque ajustée d'une prime d'illiquidité reflétant les caractéristiques des flux de trésorerie et la liquidité des contrats d'assurance. Le Groupe détermine la courbe des taux sans risque à partir des taux des contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) observables dans la devise considérée, ajustés d'un retraitement au titre du risque de crédit. Cette courbe est extrapolée entre le dernier point liquide et un taux à terme ultime reflétant les attentes en matière de taux d'intérêt réel et d'inflation à long terme. La méthode d'extrapolation de la courbe des taux employée par le Groupe est la méthode des points lissés : les taux au-delà du premier point de lissage (FSP) sont extrapolés via une fonction prenant en compte le taux à terme ultime (UFR), le dernier taux à terme liquide (LLFR) et un paramètre de vitesse de convergence. Les primes d'illiquidité sont déterminées sur la base d'un portefeuille de référence correspondant aux actifs détenus en couverture des contrats.

L'estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs doit faire l'objet d'un ajustement explicite au titre du risque non financier, afin de refléter l'indemnité exigée par l'entité pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par le risque non financier. Afin de déterminer cet ajustement, le Groupe appliquera la technique du niveau de confiance pour l'ensemble de ses contrats. Cet ajustement reflètera les bénéfices de diversification des risques au niveau de l'entité, déterminés en utilisant une matrice de corrélation. Une diversification entre les entités sera également prise en compte.

Le modèle général sera principalement appliqué aux activités emprunteur, dépendance, prévoyance, arrêt de travail, temporaire décès et certaines activités santé du Groupe.

La méthode d'affectation des primes (PAA) est une méthode d'évaluation optionnelle qui permet d'évaluer de manière simplifiée le passif au titre de la couverture restante des groupes de contrats éligibles (voir ci-dessus). Le Groupe appliquera cette méthode à ses activités d'assurance dommages. La grande majorité des groupes de contrats concernés répondent au second critère d'éligibilité, à savoir une période de couverture de chacun des contrats du groupe inférieure ou égale à un an.

L'approche des honoraires variables (VFA) est une méthode d'évaluation obligatoire pour les contrats d'assurance avec éléments de participation directe, qui traduit comptablement la nature spécifique des services fournis par ces contrats (voir ci-dessus). Le Groupe a analysé le respect des trois conditions mentionnées ci-dessus afin de savoir lesquels de ses contrats répondaient à la définition d'un contrat d'assurance avec éléments de participation directe. Ainsi, les activités épargne, retraite et obsèques du Groupe seront évaluées selon cette approche.

Afin de déterminer le montant de la CSM d'un groupe de contrats devant être comptabilisé en résultat pour refléter les services fournis au cours de chaque période, il est nécessaire de définir les unités de couverture du groupe de contrats (dont le nombre correspond au volume de services prévus aux contrats d'assurance fourni par les contrats du groupe) et de répartir la CSM à la date de clôture de manière égale entre chacune des unités de couverture (celles que l'entité a fournies dans la période considérée et celles qu'elle s'attend à fournir ultérieurement). La norme ne prescrit pas l'indicateur à utiliser pour refléter le volume de services fourni au cours de la période. La méthodologie employée par le Groupe pour définir les unités de couverture et par conséquent le rythme de reconnaissance attendue de la CSM en résultat sera adaptée aux caractéristiques des contrats concernés. Pour les contrats d'assurance avec éléments de participation directe, évalués selon l'approche des honoraires variables, la méthodologie utilisée pour allouer la CSM en résultat vise à refléter de manière économique le service de gestion d'actifs rendu par l'assureur au cours de chaque période : ainsi, au-delà des rendements des actifs en univers risque neutre projetés dans les modèles actuariels utilisés pour évaluer ce type de contrats, elle prend également en compte le rendement complémentaire correspondant à la performance réelle de ces actifs.. Pour les autres contrats, évalués selon le modèle général, les unités de couverture ont été définies sur la base de différents indicateurs adaptés selon le type de garantie (tels que le capital décès ou le capital restant dû).

Les dispositions de la norme requièrent d'identifier les composantes investissement, qui sont définies comme les sommes que l'entité est tenue de rembourser à l'assuré en toutes circonstances, que l'évènement assuré se produise ou non ; celles-ci ne doivent pas être comptabilisées dans les produits des activités d'assurance et des charges afférentes aux activités d'assurance. Les principales composantes investissement identifiées par le Groupe concernent les contrats d'épargne et de retraite ayant une valeur de rachat ou de transfert explicite. En assurance non-vie, les contrats d'assurance émis par le Groupe ne contiennent en général pas de composante investissement.

Enfin, concernant les interactions dans la mise en œuvre des normes IFRS 17 et IFRS 9 (ou des autres normes relatives aux actifs financiers), le Groupe :

- effectuera certains choix de méthodes comptables pour éviter les non-concordances comptables dans l'application de ces normes (par exemple, évaluation à la juste valeur par résultat des immeubles de placement et des participations dans des entreprises associées et coentreprises qui constituent des éléments sous-jacents à des contrats d'assurance avec éléments de participation directe) ;
- effectuera le choix de méthode comptable, pour la plupart de ses portefeuilles de contrats d'assurance, de recourir à l'option (« option OCI ») permettant de ventiler les produits financiers ou charges financières d'assurance de la période entre le résultat et les autres éléments du résultat global ; l'application de cette option conduira ainsi, pour les contrats d'assurance avec éléments de participation directe dont l'entité détient les éléments sous-jacents, à présenter en résultat un montant qui élimine les non-concordances comptables avec les produits ou les charges comptabilisés en résultat relativement aux éléments sous-jacents détenus ; et pour les autres contrats, à présenter dans les autres éléments du résultat global l'impact des variations des taux d'actualisation ;
- procédera à certaines modifications de classements et de désignations de ses actifs financiers à la date de première application (voir ci-dessous).

#### **Changements en termes de présentation et d'informations en annexe**

En application des dispositions d'IFRS 17 (et d'IAS 1 amendée par IFRS 17) en termes de présentation des états financiers, la présentation des postes relatifs aux contrats d'assurance dans le bilan, le compte de résultat et l'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres va connaître des changements significatifs par rapport à la présentation actuellement retenue.



Ainsi, les postes du bilan dans lesquels sont actuellement comptabilisés les différents éléments relatifs à l'évaluation des contrats d'assurance selon IFRS 4 ne seront plus présentés (passifs relatifs aux contrats, part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers, créances et dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée, créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée, participation aux bénéfices différée active et passive, frais d'acquisition reportés, portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance).

La valeur comptable des portefeuilles de contrats d'assurance et de réassurance comptabilisés en application d'IFRS 17 sera désormais présentée en totalité dans les quatre nouveaux postes suivants du bilan :

- les portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des actifs ;
- les portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des passifs ;
- les portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des actifs ;
- les portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des passifs.

De la même manière, les postes du compte de résultat dans lesquels les produits et charges relatifs aux contrats d'assurance sont actuellement comptabilisés ne seront plus présentés (notamment les primes acquises, les charges des prestations des contrats, les charges ou produits nets des cessions en réassurance, les frais d'acquisition des contrats, les frais d'administration, et le montant reclassé en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres en application de l'approche par superposition).

Les produits et les charges relatifs aux activités d'assurance comptabilisés en application d'IFRS 17 seront présentés de manière distincte dans les nouveaux postes suivants du compte de résultat :

- les produits des activités d'assurance liés aux contrats d'assurance émis (qui reflètent la prestation des services se rapportant à un groupe de contrats d'assurance par un montant qui correspond à la contrepartie à laquelle l'entité s'attend à avoir droit en échange de ces services) ;
- les charges afférentes aux activités d'assurance liées aux contrats d'assurance émis (qui comprennent notamment les charges de sinistres et les autres charges afférentes aux activités d'assurance) ;
- les produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus (qui comprennent les sommes recouvrées des réassureurs et l'imputation des primes payées) ;
- les produits financiers ou charges financières d'assurance (qui sont constitués de la variation de la valeur comptable des groupes de contrats d'assurance résultant des effets de la valeur temps de l'argent et du risque financier et de leurs variations - à l'exception des variations entraînant un ajustement de la CSM pour les contrats d'assurance avec éléments de participation directe) ;
- les produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats de réassurance détenus.

Enfin, l'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres verra la suppression des postes relatifs à la comptabilité reflet et à l'approche par superposition (ces mécanismes étant spécifiques à IFRS 4), et la création des postes relatifs aux produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres en application de l'option OCI.

La norme IFRS 17 contient en outre de nouvelles exigences en termes d'informations qualitatives et quantitatives à fournir en annexe, concernant les montants comptabilisés, les jugements et les risques relatifs aux contrats entrant dans son champ d'application.

### Transition

En application des dispositions transitoires de la norme IFRS 17, les changements de méthodes comptables résultant de l'application de la norme IFRS 17 doivent être appliqués en utilisant une approche rétrospective complète, dans la mesure où cela est praticable. Selon l'approche rétrospective complète, le Groupe doit, à la date de transition (1er janvier 2022) :

- définir, comptabiliser et évaluer chacun des groupes de contrats d'assurance comme s'il avait toujours appliqué IFRS 17 ;
- déterminer, comptabiliser et évaluer les actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, s'il en existe, comme s'il avait toujours appliqué IFRS 17 (sans être toutefois tenu de procéder à l'appréciation de leur recouvrabilité avant la date de transition) ;
- décomptabiliser les soldes qui n'existeraient pas s'il avait toujours appliqué IFRS 17 ;

- s'il reste un écart net, le comptabiliser en capitaux propres.

Si, et seulement si, une application rétrospective de la norme s'avère impraticable pour l'évaluation d'un groupe de contrats d'assurance ou d'un actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, le Groupe peut opter pour l'une ou l'autre des deux approches alternatives prévues par les dispositions transitoires de la norme (approche rétrospective modifiée ou approche fondée sur la juste valeur).

Le Groupe a majoritairement eu recours à l'approche rétrospective modifiée pour évaluer les groupes de contrats d'assurance comptabilisés à la date de transition. Le Groupe n'a pas recouru à l'approche fondée sur la juste valeur. Pour les groupes de contrats concernés, le Groupe a considéré que l'application de l'approche rétrospective complète était impraticable en raison de l'indisponibilité de l'exhaustivité des informations nécessaires à une application rétrospective complète de la norme (en termes de données collectées, mais également d'hypothèses ou d'estimations qui auraient été effectuées lors des périodes précédentes).

L'objectif de l'approche rétrospective modifiée (Modified Retrospective Approach, MRA) est d'arriver, en se fondant sur les informations raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs, à un résultat qui se rapproche le plus possible du résultat qui serait obtenu par l'application rétrospective complète de la norme.

A cette fin, cette approche comporte une liste de modifications dans plusieurs domaines ; il n'est permis de recourir à chacune de ces modifications que dans la mesure où les informations raisonnables et justifiables nécessaires à l'application de l'approche rétrospective complète ne sont pas disponibles sur ce point.

Les principales modifications de l'approche rétrospective modifiée auxquelles le Groupe a eu recours pour l'évaluation de certains groupes de contrats à la date de transition sont les suivantes :

- l'identification des groupes de contrats d'assurance et la détermination des contrats qui répondent à la définition des contrats d'assurance avec éléments de participation directe sur la base des informations disponibles à la date de transition ;
- l'exemption de l'exigence de constituer des groupes de manière qu'ils ne contiennent pas de contrats émis à plus d'un an d'intervalle ;
- la détermination de la CSM (ou de l'élément de perte le cas échéant) pour les groupes de contrats d'assurance sans éléments de participation directe à la date de transition, notamment :
  - l'estimation des flux de trésorerie futurs à la date de comptabilisation initiale comme étant le montant des flux de trésorerie futurs à la date de transition, ajusté selon les flux de trésorerie dont la réalisation entre la date de comptabilisation initiale et la date de transition est avérée ;
  - la détermination des taux d'actualisation qui s'appliquaient à la date de comptabilisation initiale, via l'utilisation d'une courbe de taux estimée à la date d'ancienneté moyenne des contrats du groupe ;
  - la détermination de l'ajustement au titre du risque non financier à la date de comptabilisation initiale d'après l'ajustement au titre du risque non financier à la date de transition, lui-même ajusté pour tenir compte du dégagement du risque attendu avant la date de transition ;
  - l'utilisation des taux d'actualisation à la date de comptabilisation initiale tels que déterminés ci-dessus pour calculer les intérêts capitalisés sur la CSM ;
  - la détermination du montant de la CSM comptabilisé en résultat en raison de la fourniture de services avant la date de transition, en comparant les unités de couverture restantes à cette date avec les unités de couverture fournies au titre du groupe avant cette date.
- la détermination de la CSM (ou de l'élément de perte le cas échéant) pour les groupes de contrats d'assurance avec éléments de participation directe à la date de transition, en calculant une approximation de la CSM totale pour l'ensemble des services à fournir au titre du groupe de contrats (juste valeur des éléments sous-jacents diminuée des flux de trésorerie d'exécution à cette date, et ajustée des montants imputés aux assurés avant cette date, des montants payés avant cette date qui n'auraient pas varié en fonction des éléments sous-jacents, de la variation de l'ajustement au titre du risque non financier attribuable au dégagement du risque avant cette date, et des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition affectés au groupe engagés avant cette date) et en déduisant de cette dernière le montant de la CSM afférente aux services fournis avant cette date ;
- la détermination, en cas d'application de l'option OCI, du montant cumulatif des produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisé dans les capitaux propres à la date de transition ;

- pour les groupes de contrats d'assurance sans éléments de participation directe : soit en utilisant les taux d'actualisation à la date de comptabilisation initiale tels que déterminés ci-dessus, soit en le considérant comme nul ;
- pour les groupes de contrats d'assurance avec éléments de participation directe dont l'entité détient les éléments sous-jacents : en le considérant comme égal au montant cumulatif comptabilisé en capitaux propres pour les éléments sous-jacents.

En application des dispositions transitoires de la norme IFRS 17, les entités qui appliquaient IFRS 9 avant IFRS 17 (comme c'est le cas du Groupe CAA) sont autorisées – et dans certains cas sont tenues – de modifier leurs classements et désignations précédemment appliqués des actifs financiers (en application des dispositions d'IFRS 9 en termes de classement) à la date de première application d'IFRS 17. Les reclassements que le Groupe effectuera au 1er janvier 2023 concernent la réévaluation du modèle de gestion de certains instruments de dette et la désignation de certains instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres.

Les travaux d'élaboration du bilan à la date de transition (1er janvier 2022) ont été finalisés au cours du second semestre 2022 pour l'activité d'assurance. A la date de transition du 1er janvier 2022, l'impact attendu de l'application d'IFRS 17 dans l'activité d'assurance est une diminution des capitaux propres de 1 238 M€ et un montant de CSM de 20 067 M€ (hors tout effet d'élimination de marges internes).

Comme indiqué ci-dessus, les travaux concernant l'établissement des états financiers au 31 décembre 2022 retraités pour refléter l'application d'IFRS 17 sont actuellement en cours. Les impacts de la première application d'IFRS 17 au 1er janvier 2023 et le résultat de la période comparative 2022 seront communiqués dans les états financiers consolidés du Groupe au 30 juin 2023.

## **NORMES ET INTERPRETATIONS NON ENCORE ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPEENNE AU 31 DECEMBRE 2022**

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2022 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2022.

## **DECISIONS IFRS IC POUVANT AFFECTER LE GROUPE**

Cela concerne en particulier, la décision IFRS IC IFRS 9 / IAS 20 relative à la comptabilisation du TLTRO III.

Une troisième série d'opérations de refinancement de long terme a été décidée en mars 2019 par la BCE dont les modalités ont été revues en septembre 2019 puis en mars, avril et décembre 2020 en lien avec la situation de la Covid-19.

Le mécanisme de TLTRO III vise à proposer un refinancement de long terme avec une bonification en cas d'atteinte d'un taux de croissance cible des crédits octroyés aux entreprises et aux ménages, appliquée sur la maturité de trois ans de l'opération TLTRO à laquelle s'ajoute une sur-bonification rémunérant une première incitation supplémentaire et temporaire sur la période d'une année de juin 2020 à juin 2021, puis une seconde incitation supplémentaire et temporaire sur la période d'une année de juin 2021 à juin 2022.

Pour rappel, le traitement comptable retenu par le Groupe depuis 2020 consiste à comptabiliser les bonifications dès que le Groupe estime avoir une assurance raisonnable que le niveau des encours éligibles permettra de remplir les conditions nécessaires à l'obtention de ces bonifications lors de leur exigibilité vis-à-vis de la BCE, c'est-à-dire au terme de l'opération de TLTRO III, et à rattacher cette bonification à la période à laquelle elle se rapporte prorata temporis. Ce traitement est maintenu pour l'arrêté comptable du 31 décembre 2022.

Le Groupe ayant atteint les conditions de performance nécessaires à la bonification et sur-bonification du TLTRO, le Groupe bénéficiera de l'obtention de l'ensemble des bonifications et sur-bonifications à l'échéance de ce financement.

Ainsi, le Groupe a évalué les intérêts courus au taux de la Facilité de Dépôts - 50 bps flooré à - 100 bps sur la période spéciale de taux d'intérêt (1er janvier 2021 – 23 juin 2021 pour la période afférente à l'exercice 2021), compte tenu de l'atteinte des seuils propres à la première incitation pendant la période spéciale de référence. Sur la période spéciale de taux d'intérêt additionnelle (24 juin 2021 – 23 juin 2022), le taux d'intérêt retenu est également le taux de la Facilité de Dépôts - 50 bps flooré à - 100 bps, compte tenu de l'atteinte des critères du niveau de crédits éligibles propres à la seconde incitation pendant la période spéciale de référence additionnelle.

La décision IFRS IC n'a pas eu d'impact sur la manière dont le Groupe comptabilise ses intérêts au titre du TLTRO III.

Le Conseil des gouverneurs de la BCE, lors de sa réunion du 27 octobre 2022, a décidé d'une modification des conditions de rémunération applicables à ces opérations de refinancement à compter du 23 novembre 2022 (Décision 2022-2128 de la BCE).

La Décision (UE) 2022/2128 de la Banque Centrale Européenne du 27 octobre 2022 a défini deux nouvelles périodes comme suit :

- la « période de taux d'intérêt postérieure à la période spéciale de taux d'intérêt additionnelle » ou "post-additional interest rate period (post-ASIRP)" du 24 juin au 22 novembre 2022 (ou la date de remboursement anticipé si elle intervient avant cette date) ; au cours de cette période, la rémunération du TLTRO III est calculée sur la base d'une moyenne des Taux de Facilités des Dépôts à compter de la date de tirage jusqu'à la fin de la fin de cette période.

- la « dernière période de taux d'intérêt » ou "last interest rate period (LIRP) " : du 23 novembre 2022 jusqu'à la date de maturité attendue des tirages. Au cours de la LIRP, la rémunération du TLTRO III est calculée sur la base d'une moyenne des Taux de Facilités des Dépôts à compter du 23 novembre jusqu'à la date de remboursement attendue.

Le groupe a ré-estimé les flux de trésorerie attendus afin de refléter (i) les fluctuations des intérêts des différents tirages en fonction de la maturité attendue et (ii) les modifications des conditions de rémunération décidées par la BCE, ce qui est venu modifier le taux d'intérêt effectif des différents tirages de TLTRO III et le coût amorti de chaque tranche.

Les nouveaux taux d'intérêt effectif ainsi déterminés sont proches du dernier taux de Facilité des Dépôts connu à la date de l'arrêté comptable, pour un encours d'un montant total de 91,1 milliards au 31 décembre 2022.

## 1.2 Principes et méthodes comptables

### UTILISATION DE JUGEMENTS ET ESTIMATIONS DANS LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Cette année s'est inscrite dans un environnement géopolitique particulier, marqué par la crise en Ukraine et les tensions sur les matières premières et l'énergie. Le groupe Crédit Agricole a dû s'adapter au contexte macro-économique, inédit depuis plusieurs années, qui s'est traduit notamment par le retour de l'inflation, la hausse des taux, la baisse du marché actions et une perturbation du marché des changes. Ces différents éléments ont pu avoir un impact sur les principales estimations comptables au 31 décembre 2022.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur (y compris les participations non consolidées) ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock options ;
- les dépréciations d'instruments de dette au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entreprises mises en équivalence ;

- la participation aux bénéfices différés.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

## **INSTRUMENTS FINANCIERS (IFRS 9, IFRS 13, IAS 32 ET 39)**

### **DÉFINITIONS**

La norme IAS 32 définit un instrument financier comme tout contrat qui donne lieu à un actif financier d'une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres d'une autre entité, c'est-à-dire tout contrat représentant les droits ou obligations contractuels de recevoir ou de payer des liquidités ou d'autres actifs financiers.

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IFRS 9 telle qu'adoptée par l'Union européenne y compris pour les actifs financiers détenus par les entités d'assurance du Groupe.

Les instruments dérivés sont des actifs ou passifs financiers dont la valeur évolue en fonction de celle d'un sous-jacent (à condition que, dans le cas d'une variable non financière, celle-ci ne soit pas spécifique à l'une des parties au contrat), qui requièrent un investissement initial faible ou nul, et dont le règlement intervient à une date future.

La norme IFRS 9 définit les principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation/provisionnement du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

Il est toutefois précisé que le Groupe Crédit Agricole utilise l'option de ne pas appliquer le modèle général de couverture d'IFRS 9. L'ensemble des relations de couverture reste en conséquence dans le champ d'IAS 39 en attendant les futures dispositions relatives à la macro-couverture.

Les actifs financiers dits « verts » ou « ESG » et les passifs financiers dits « green bonds » comprennent des instruments variés ; ils portent notamment sur des emprunts permettant de financer des projets environnementaux. Il est rappelé que l'ensemble des instruments financiers portant ces qualifications ne présentent pas nécessairement une rémunération variant en fonction de critères ESG. Cette terminologie est susceptible d'évoluer en fonction de la réglementation européenne relative à la finance durable. Ces instruments sont comptabilisés conformément à IFRS 9 selon les principes énoncés ci-après.

### **CONVENTIONS D'ÉVALUATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS**

#### ***Evaluation initiale***

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13.

La juste valeur telle que définie par IFRS 13 correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

#### ***Evaluation ultérieure***

Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classement soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) pour les instruments de dette, soit à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13. Les instruments dérivés sont toujours évalués à leur juste valeur.

Le coût amorti correspond au montant auquel est évalué l'actif financier ou le passif financier lors de sa comptabilisation initiale, en intégrant les coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition ou à leur émission, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) de toute différence (décote ou prime) entre le montant initial et le montant à l'échéance. Dans le cas d'un actif financier au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, le montant peut être ajusté si nécessaire au titre de la correction pour pertes de valeur (Cf. paragraphe "Provisionnement pour risque de crédit").

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux qui actualise les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs prévus sur la durée de vie attendue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

## ACTIFS FINANCIERS

### Classement et évaluation des actifs financiers

Les actifs financiers non dérivés (instruments de dette ou de capitaux propres) sont classés au bilan dans des catégories comptables qui déterminent leur traitement comptable et leur mode d'évaluation ultérieur.

Les critères de classement et d'évaluation des actifs financiers dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié :

- d'instruments de dette (par exemple des prêts et titres à revenu fixe ou déterminable) ; ou
- d'instruments de capitaux propres (par exemple des actions).

Ces actifs financiers sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- actifs financiers au coût amorti (instruments de dette uniquement) ;
- actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres (recyclables pour les instruments de dette, non recyclables pour les instruments de capitaux propres).

### Instruments de dette

Le classement et l'évaluation d'un instrument de dette dépendent de deux critères réunis : le modèle de gestion défini au niveau portefeuille et l'analyse des caractéristiques contractuelles déterminée par instrument de dette sauf utilisation de l'option à la juste valeur.

- Les trois modèles de gestion

Le modèle de gestion est représentatif de la stratégie que suit le management de Crédit Agricole S.A. pour la gestion de ses actifs financiers, dans l'atteinte de ses objectifs. Le modèle de gestion est spécifié pour un portefeuille d'actifs et ne constitue pas une intention au cas par cas pour un actif financier isolé.

On distingue trois modèles de gestion :

- Le modèle collecte dont l'objectif est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie des actifs ; ce modèle n'implique pas systématiquement de détenir la totalité des actifs jusqu'à leur échéance contractuelle ; toutefois, les ventes d'actifs sont strictement encadrées ;
- Le modèle collecte et vente dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie sur la durée de vie et de céder les actifs ; dans ce modèle, la vente d'actifs financiers et la perception de flux de trésorerie sont toutes les deux essentielles ; et
- Le modèle autre / vente dont l'objectif principal est de céder les actifs.

Il concerne notamment les portefeuilles dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie via les cessions, les portefeuilles dont la performance est appréciée sur la base de sa juste valeur, les portefeuilles d'actifs financiers détenus à des fins de transaction.

Lorsque la stratégie que suit le management pour la gestion d'actifs financiers ne correspond ni au modèle collecte, ni au modèle collecte et vente, ces actifs financiers sont classés dans un portefeuille dont le modèle de gestion est autre / vente.

- Les caractéristiques contractuelles (test « Solely Payments of Principal & Interests » ou test « SPPI ») :

Le test « SPPI » regroupe un ensemble de critères, examinés cumulativement, permettant d'établir si les flux de trésorerie contractuels respectent les caractéristiques d'un financement simple (remboursements de nominal et versements d'intérêts sur le nominal restant dû).

Le test est satisfait lorsque le financement donne droit seulement au remboursement du principal et lorsque le versement des intérêts perçus reflète la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable.

Dans un financement simple, l'intérêt représente le coût du passage du temps, le prix du risque de crédit et de liquidité sur la période, et d'autres composantes liées au coût du portage de l'actif (ex : coûts administratifs...).

Dans certains cas, cette analyse qualitative ne permettant pas de conclure, une analyse quantitative (ou Benchmark test) est effectuée. Cette analyse complémentaire consiste à comparer les flux de trésorerie contractuels de l'actif étudié et les flux de trésorerie d'un actif de référence.

Si la différence entre les flux de trésorerie de l'actif financier et celui de référence est jugée non significative, l'actif est considéré comme un financement simple.

Par ailleurs, une analyse spécifique sera menée dans le cas où l'actif financier est émis par des entités ad hoc établissant un ordre de priorité de paiement entre les porteurs des actifs financiers en liant de multiples instruments entre eux par contrat et créant des concentrations de risque de crédit (des « tranches »).

Chaque tranche se voit attribuer un rang de subordination qui précise l'ordre de distribution des flux de trésorerie générés par l'entité structurée.

Dans ce cas le test « SPPI » nécessite une analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif concerné et des actifs sous-jacents selon l'approche "look-through" et du risque de crédit supporté par les tranches souscrites comparé au risque de crédit des actifs sous-jacents.

Le mode de comptabilisation des instruments de dette résultant de la qualification du modèle de gestion couplée au test « SPPI » peut être présenté sous la forme du diagramme ci-après :

Instruments de dette		Modèles de gestion		
		Collecte	Collecte et vente	Autre / Vente
Test SPPI	Satisfait	Coût amorti	Juste valeur par capitaux propres recyclables	Juste valeur par résultat (Test SPPI N/A)
	Non satisfait	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat	

- Instruments de dette au coût amorti

Les instruments de dette sont évalués au coût amorti s'ils sont éligibles au modèle collecte et s'ils respectent le test « SPPI ».

Ils sont enregistrés à la date de règlement- livraison et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes et des frais de transaction des prêts et créances, et des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie d'instruments financiers fait l'objet d'ajustements au titre des pertes attendues (ECL) dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique « Dépréciation/Provisionnement pour risque de crédit ».

- Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables

Les instruments de dette sont évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables s'ils sont éligibles au modèle collecte et vente et s'ils respectent le test « SPPI ».

Ils sont enregistrés à la date de négociation et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction. L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ces actifs financiers sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables en contrepartie du compte d'encours (hors intérêts courus comptabilisés en résultat selon la méthode du TIE).

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

Cette catégorie d'instruments financiers fait l'objet d'ajustements au titre des pertes attendues (ECL) dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique « Dépréciation/Provisionnement pour risque de crédit » (sans que cela n'affecte la juste valeur au bilan).

- Instruments de dette à la juste valeur par résultat

Les instruments de dette sont évalués en juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- Les instruments sont classés dans des portefeuilles constitués d'actifs financiers détenus à des fins de transaction ou dont l'objectif principal est la cession ;

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste. Bien que les flux de trésorerie contractuels soient perçus pendant le temps durant lequel le Groupe Crédit Agricole détient les actifs, la perception de ces flux de trésorerie contractuels n'est pas essentielle mais accessoire.

- Les instruments de dette qui ne respectent pas les critères du test « SPPI ». C'est notamment le cas des OPC (Organismes de Placement Collectif) ;
- Les instruments financiers classés dans des portefeuilles pour lesquels le Groupe Crédit Agricole choisit pour la valorisation à la juste valeur afin de réduire une différence de traitement comptable au compte de résultat. Dans ce cas, il s'agit d'un classement sur option à la juste valeur par résultat.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus. Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en « Produit Net Bancaire », en contrepartie du compte d'encours. Les intérêts de ces instruments sont comptabilisés dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation au titre du risque de crédit.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat par nature dont le modèle de gestion est « Autre / vente » sont enregistrés à la date de négociation.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat sur option sont enregistrés à la date de négociation.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat par nature, par échec au test SPPI, sont enregistrés à la date de règlement-livraison.

### **Instruments de capitaux propres**

Les instruments de capitaux propres sont par défaut comptabilisés à la juste valeur par résultat, sauf option irrévocable pour un classement et une évaluation à la juste valeur par capitaux propres non recyclables, sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction.

- Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat). Les instruments de capitaux propres détenus à des fins de transaction sont enregistrés à la date de négociation. Les instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par résultat et non détenus à des fins de transaction sont enregistrés en date de règlement-livraison.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en « Produit Net Bancaire », en contrepartie du compte d'encours.

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.

- Instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (sur option irrévocable)

L'option irrévocable de comptabiliser les instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables est retenue au niveau transactionnel (ligne par ligne) et s'applique à la date de comptabilisation initiale. Ces titres sont enregistrés à la date de négociation.



La juste valeur initiale intègre les coûts de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres non recyclables. En cas de cession, ces variations ne sont pas recyclées en résultat, le résultat de cession est comptabilisé en capitaux propres.

Seuls les dividendes sont reconnus en résultat si :

- le droit de l'entité d'en percevoir le paiement est établi ;
- il est probable que les avantages économiques associés aux dividendes iront à l'entité ;
- le montant des dividendes peut être évalué de façon fiable.

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.

### **Reclassement d'actifs financiers**

En cas de changement important de modèle économique dans la gestion des actifs financiers (nouvelle activité, acquisition d'entités, cession ou abandon d'une activité significative), un reclassement de ces actifs financiers est nécessaire. Le reclassement s'applique à la totalité des actifs financiers du portefeuille à partir de la date de reclassement.

Dans les autres cas, le modèle de gestion reste inchangé pour les actifs financiers existants. Si un nouveau modèle de gestion est identifié, il s'applique de manière prospective, aux nouveaux actifs financiers, regroupés dans un nouveau portefeuille de gestion.

### **Acquisition et cession temporaire de titres**

Les cessions temporaires de titres (prêts de titres, titres donnés en pension livrée) ne remplissent généralement pas les conditions de décomptabilisation.

Les titres prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan. Dans le cas de titres mis en pension, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan par le cédant.

Les titres empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire.

Dans le cas de titres pris en pension, une créance à l'égard du cédant est enregistrée au bilan du cessionnaire en contrepartie du montant versé. En cas de revente ultérieure du titre, le cessionnaire enregistre un passif évalué à la juste valeur qui matérialise son obligation de restituer le titre reçu en pension.

Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat prorata temporis sauf en cas de classement des actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

### **Décomptabilisation des actifs financiers**

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ;
- ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, Crédit Agricole S.A. continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Les actifs financiers renégociés pour raisons commerciales en l'absence de difficultés financières de la contrepartie et dans le but de développer ou conserver une relation commerciale sont décomptabilisés en date de renégociation. Les nouveaux prêts accordés aux clients sont enregistrés à leur juste valeur à la date de renégociation. La comptabilisation ultérieure dépend du modèle de gestion et du test « SPPI ».

### **Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)**

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent

de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. Ainsi, les prêts qui bénéficient de ces bonifications sont accordés au taux de marché.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées en résultat sous la rubrique Intérêts et produits assimilés et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

### Approche par superposition applicable aux activités d'assurance

Le Groupe Crédit Agricole emploie l'approche par superposition pour les actifs financiers détenus aux fins d'une activité liée à des contrats d'assurance, qui sont désignés conformément à l'option offerte par les amendements à la norme IFRS 4 (Application d'IFRS 9 "Instruments financiers" et d'IFRS 4 "Contrats d'assurance"), publiés par l'IASB en septembre 2016.

Cette approche vise à remédier aux conséquences comptables temporaires du décalage entre la date d'entrée en vigueur de la norme IFRS 9 et celle de la nouvelle norme sur les contrats d'assurance remplaçant la norme IFRS 4 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 (IFRS 17). Elle permet en effet d'éliminer du compte de résultat une partie des non-concordances comptables supplémentaires et de la volatilité temporaire que pourrait engendrer une application de la norme IFRS 9 avant l'entrée en vigueur de la norme IFRS 17.

La désignation des actifs financiers éligibles s'effectue instrument par instrument, et a été réalisée :

- au 1<sup>er</sup> janvier 2018, lors de la première application d'IFRS 9 ; ou
- ultérieurement mais uniquement s'il s'agit de la comptabilisation initiale des actifs en question.

En application de l'approche par superposition, le Groupe Crédit Agricole reclasse, pour les actifs financiers désignés uniquement, leurs impacts au compte de résultat vers les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour que le montant présenté en compte de résultat corresponde à celui qui aurait été présenté en compte de résultat si la norme IAS 39 avait été appliquée.

Par conséquent, le montant reclassé est égal à l'écart entre :

- le montant présenté en résultat net en application d'IFRS 9 pour les actifs financiers désignés ; et
- le montant qui aurait été présenté en résultat net pour les actifs financiers désignés si l'assureur avait continué d'appliquer la norme IAS 39.

Dans le compte de résultat, les effets de ce reclassement sont comptabilisés dans le « Produit Net Bancaire », avant effets fiscaux, sur la ligne « Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition ». Les effets fiscaux liés à ce reclassement sont présentés sur la ligne « Impôts sur les bénéfices ».

Dans l'état des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, les effets de ce reclassement sont comptabilisés en gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur la ligne « Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition ».

Les actifs financiers pouvant faire l'objet d'une désignation doivent remplir les caractéristiques suivantes :

- Ils sont détenus par des assureurs au sein du Groupe à des fins d'activité liée à la réalisation des contrats relevant d'IFRS 4 ;
- Ils sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net selon IFRS 9, mais n'auraient pas été évalués ainsi selon IAS 39 ; il s'agit des actifs financiers qui, sous IAS 39, auraient été comptabilisés au coût amorti (actifs détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances) ou à la juste valeur par capitaux propres (actifs financiers disponibles à la vente).

### Evaluation des impacts en compte de résultat des actifs financiers désignés

En vertu de l'approche par superposition, le Groupe Crédit Agricole continue d'appliquer pour la reconnaissance du résultat des actifs financiers désignés les principes et méthodes comptables que le Groupe appliquait sous IAS 39 :

- Actifs financiers au coût amorti selon IAS 39 (actifs détenus jusqu'à l'échéance/prêts et créances)

Les actifs financiers au coût amorti sont comptabilisés initialement pour leur juste valeur initiale, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote/décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

- Actifs financiers disponibles à la vente selon IAS 39

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur initiale, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations recyclables sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

### **Dépréciation selon IAS 39 des actifs financiers désignés**

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de perte résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif financier.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dettes.

Pour les titres de capitaux propres, le Groupe Crédit Agricole utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de six mois consécutifs. Le Groupe Crédit Agricole prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme etc.

Au-delà de ces critères, le Groupe Crédit Agricole constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50 % ou observée pendant plus de trois ans.

## **PASSIFS FINANCIERS**

### **Classement et évaluation des passifs financiers**

Les passifs financiers sont classés au bilan dans les deux catégories comptables suivantes :

- passifs financiers à la juste valeur par résultat, par nature ou sur option ;
- passifs financiers au coût amorti.

### **Passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature**

Les instruments financiers émis principalement en vue d'être rachetés à court terme, les instruments faisant partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de bénéfice à court terme, et les dérivés (à l'exception de certains dérivés de couverture) sont évalués à la juste valeur par nature.

Les variations de juste valeur de ce portefeuille sont constatées en contrepartie du compte de résultat.

### **Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option**

Les passifs financiers répondant à l'un des trois cas prévus par la norme ci-après, peuvent être évalués à la juste valeur par résultat sur option : émissions hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables, réduction ou élimination de distorsion de traitement comptable ou groupes de passifs financiers gérés et dont la performance est évaluée à la juste valeur.

Cette option est irrévocable et s'applique obligatoirement à la date de comptabilisation initiale de l'instrument.

Lors des évaluations ultérieures, ces passifs financiers sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat pour les variations de juste valeur non liées au risque de crédit propre et en contrepartie des capitaux propres non recyclables pour les variations de valeur liées au risque de crédit propre sauf si cela aggrave la non-concordance comptable (auquel cas les variations de valeur liées au risque de crédit propre sont enregistrées en résultat, comme prévu par la norme).

### **Passifs financiers évalués au coût amorti**

Tous les autres passifs répondant à la définition d'un passif financier (hors dérivés) sont évalués au coût amorti.

Ces passifs sont enregistrés en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

## Produits de la collecte

Les produits de la collecte sont comptabilisés dans la catégorie des « Passifs financiers au coût amorti – Dettes envers la clientèle » malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne-logement et les comptes d'épargne-logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.17 « Provisions ».

## Reclassement de passifs financiers

Le classement initial des passifs financiers est irrévocable. Aucun reclassement ultérieur n'est autorisé.

## Distinction dettes – capitaux propres

La distinction entre instruments de dette et instruments de capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance des dispositifs contractuels.

Un passif financier est un instrument de dette s'il inclut une obligation contractuelle :

- de remettre à une autre entité de la trésorerie, un autre actif financier ou un nombre variable d'instruments de capitaux propres ; ou
- d'échanger des actifs et des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un instrument financier non remboursable qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de tous ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

## Rachat d'actions propres

Les actions propres ou instruments dérivés équivalents tels que les options sur actions propres achetées par Crédit Agricole S.A. présentant une parité d'exercice fixe, y compris les actions détenues en couverture des plans de stock-options, ne rentrent pas dans la définition d'un actif financier et sont comptabilisées en déduction des capitaux propres. Elles ne génèrent aucun impact sur le compte de résultat.

## Décomptabilisation et modification des passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsqu'il arrive à extinction ; ou
- lorsque les analyses quantitative ou qualitative concluent qu'il a été substantiellement modifié en cas de restructuration.

Une modification substantielle d'un passif financier existant doit être enregistrée comme une extinction du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier (la novation). Tout différentiel entre la valeur comptable du passif éteint et du nouveau passif sera enregistré immédiatement au compte de résultat.

Si le passif financier n'est pas décomptabilisé, le TIE d'origine est maintenu. Une décote / surcote est constatée immédiatement au compte de résultat en date de modification puis fait l'objet d'un étalement au TIE d'origine sur la durée de vie résiduelle de l'instrument.

## Intérêts négatifs sur actifs et passifs financiers

Conformément à la décision de l'IFRS IC de janvier 2015, les produits d'intérêt négatifs (charges) sur actifs financiers ne répondant pas à la définition d'un revenu au sens d'IFRS 15 sont comptabilisés en charges d'intérêts en compte de résultat, et non en réduction du produit d'intérêts. Il en est de même pour les charges d'intérêts négatives (produits) sur passifs financiers.

## Dépréciation / provisionnement pour risque de crédit

- Champ d'application

Conformément à IFRS 9, le Groupe Crédit Agricole comptabilise une correction de valeur au titre des pertes de crédit attendues ("Expected Credit Losses" ou "ECL") sur les encours suivants :

- les actifs financiers d'instruments de dette au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables (prêts et créances, titres de dette) ;
- les engagements de financement qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat ;
- les engagements de garantie relevant d'IFRS 9 et qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat ;
- les créances locatives relevant de la norme IFRS 16 ; et
- les créances commerciales générées par des transactions de la norme IFRS 15.

Les instruments de capitaux propres (à la juste valeur par résultat ou à la juste valeur par OCI non recyclables) ne sont pas concernés par les dispositions en matière de dépréciation.

Les instruments dérivés et les autres instruments financiers évalués à la juste valeur par résultat font l'objet d'un calcul de risque de contrepartie qui n'est pas visé par le modèle ECL. Ce calcul est décrit dans le chapitre 5 « Risques et Pilier 3 » du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A.

- Risque de crédit et étapes de dépréciation / provisionnement

Le risque de crédit se définit comme le risque de pertes lié au défaut d'une contrepartie entraînant son incapacité à faire face à ses engagements vis-à-vis du Groupe.

Le processus de provisionnement du risque de crédit distingue trois étapes (Stages) :

- 1ère étape (Stage 1) : dès la comptabilisation initiale de l'instrument financier (crédit, titre de dette, garantie ...), le Groupe Crédit Agricole comptabilise les pertes de crédit attendues sur 12 mois ;
- 2ème étape (Stage 2) : si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, le Groupe Crédit Agricole comptabilise les pertes attendues à maturité ;
- 3ème étape (Stage 3) : dès lors qu'un ou plusieurs événements de défaut sont intervenus sur la transaction ou sur la contrepartie en ayant un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés, le Groupe Crédit Agricole comptabilise une perte de crédit avérée à maturité. Par la suite, si les conditions de classement des instruments financiers en Stage 3 ne sont plus respectées, les instruments financiers sont reclassés en Stage 2, puis en Stage 1 en fonction de l'amélioration ultérieure de la qualité de risque de crédit.

## Définition du défaut

La définition du défaut pour les besoins du provisionnement ECL est identique à celle utilisée en gestion et pour les calculs de ratios réglementaires. Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement significatif généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- le Groupe Crédit Agricole estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

Un encours en défaut (Stage 3) est dit déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier. Les indications de dépréciation d'un actif financier englobent les données observables au sujet des événements suivants :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance ;
- l'octroi, par le ou les prêteurs à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une ou de plusieurs faveurs que le ou les prêteurs n'auraient pas envisagées dans d'autres circonstances ;
- la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;
- la disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison de difficultés financières ;
- l'achat ou la création d'un actif financier avec une forte décote, qui reflète les pertes de crédit subies.

Il n'est pas nécessairement possible d'isoler un événement en particulier, la dépréciation de l'actif financier pouvant résulter de l'effet combiné de plusieurs événements.

La contrepartie en défaut ne revient en situation saine qu'après une période d'observation (90 jours) qui permet de valider que le débiteur n'est plus en situation de défaut (appréciation par la Direction des Risques).

### La notion de perte de crédit attendue « ECL »

L'ECL se définit comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

- Gouvernance et mesure des ECL

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres IFRS 9 s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif Bâlois. La Direction des Risques du Groupe est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours.

Le Groupe s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus Bâlois actuels pour générer les paramètres IFRS 9 nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarios raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes, raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective, doivent être retenues.

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique. La norme IFRS 9 préconise une analyse en date d'arrêt (Point in Time) tout en tenant compte de données de pertes historiques et des données prospectives macro-économiques (Forward Looking), alors que la vue prudentielle s'analyse à travers le cycle (Through The Cycle) pour la probabilité de défaut et en bas de cycle (Downturn) pour la perte en cas de défaut.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les floors qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut (« Loss Given Default » ou « LGD »).

Les modalités de calcul de l'ECL sont à apprécier en fonction des typologies de produits : instruments financiers et instruments hors bilan.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir (Stage 1) sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie (Stage 2 et 3), et elles représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie advenant d'une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'instrument financier est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance dans les douze mois.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'instrument financier.

Les modalités de mesure des ECL tiennent compte des biens affectés en garantie et des autres rehaussements de crédit qui font partie des modalités contractuelles et que le Groupe Crédit Agricole ne comptabilise pas séparément. L'estimation des insuffisances de flux de trésorerie attendues d'un instrument financier garanti reflète le montant et le calendrier de recouvrement des garanties. Conformément à la norme IFRS 9, la prise en compte des garanties et sûretés n'influe pas sur l'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit : celle-ci s'appuie sur l'évolution du risque de crédit sur le débiteur sans tenir compte des garanties.

Le *backtesting* des modèles et paramètres utilisés est réalisé à minima à fréquence annuelle.

Les données macro-économiques prospectives (*Forward Looking*) sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

- au niveau du Groupe dans la détermination d'un cadre partagé de prise en compte du Forward Looking dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations ;
- au niveau de chaque entité au regard de ses propres portefeuilles.

- Dégradation significative du risque de crédit

Toutes les entités du Groupe doivent apprécier, pour chaque instrument financier, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêt. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit les entités à classer leurs opérations par classe de risque (Stages).

Afin d'apprécier la dégradation significative, le Groupe prévoit un processus basé sur deux niveaux d'analyse :

- un premier niveau dépendant de règles et de critères relatifs et absolus Groupe qui s'imposent aux entités du Groupe ;
- un second niveau lié à l'appréciation, à dire d'expert au titre du Forward Looking local, du risque porté par chaque entité sur ses portefeuilles pouvant conduire à ajuster les critères Groupe de déclassement en Stage 2 (bascule de portefeuille ou sous-portefeuille en ECL à maturité).

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque instrument financier. Aucune contagion n'est requise pour le passage de Stage 1 à Stage 2 des instruments financiers d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, il est nécessaire de récupérer la notation interne et la PD (probabilité de défaut) à l'origine.

L'origine s'entend comme la date de négociation, lorsque le Groupe Crédit Agricole devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Pour les engagements de financement et de garantie, l'origine s'entend comme la date d'engagement irrévocable.

Pour le périmètre sans modèle de notation interne, le groupe Crédit Agricole retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en Stage 2.

Pour les encours (à l'exception des titres) pour lesquels des dispositifs de notation internes ont été construits (en particulier les expositions suivies en méthodes autorisées), le groupe Crédit Agricole considère que l'ensemble des informations intégrées dans les dispositifs de notation permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayé de plus de 30 jours.

Si la dégradation depuis l'origine cesse d'être constatée, les encours sont reclassés en stage 1 (encours sains), et, la dépréciation est ramenée à des pertes attendues à 12 mois.

Afin de suppléer le fait que certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne soient pas identifiables au niveau d'un instrument financier pris isolément, la norme autorise l'appréciation de la dégradation significative pour des portefeuilles, des groupes de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'instruments financiers.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

- le type d'instrument ;
- la note de risque de crédit (dont la note interne Bâle II pour les entités disposant d'un système de notation interne) ;
- le type de garantie ;
- la date de comptabilisation initiale ;
- la durée à courir jusqu'à l'échéance ;
- le secteur d'activité ;
- l'emplacement géographique de l'emprunteur ;
- la valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement) ;
- le circuit de distribution, l'objet du financement, ...

Une différenciation par marché de la dégradation significative est donc possible (habitat, crédit consommation, crédit aux agriculteurs ou professionnels, crédit aux entreprises, ...).

Le regroupement d'instruments financiers aux fins de l'appréciation des variations du risque de crédit sur une base collective peut changer au fil du temps, au fur et à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles.

Pour les titres, le Groupe Crédit Agricole utilise l'approche qui consiste à appliquer un niveau absolu de risque de crédit, conformément à IFRS 9, en-deçà duquel les expositions seront classées en Stage 1 et dépréciées sur la base d'un ECL à 12 mois.

Ainsi, les règles suivantes s'appliqueront pour le suivi de la dégradation significative des titres :

- les titres notés « Investment Grade », en date d'arrêt, seront classés en Stage 1 et provisionnés sur la base d'un ECL à 12 mois ;
- les titres notés « Non-Investment Grade » (NIG), en date d'arrêt, devront faire l'objet d'un suivi de la dégradation significative, depuis l'origine, et être classés en Stage 2 (ECL à maturité) en cas de dégradation significative du risque de crédit.

La détérioration relative doit être appréciée en amont de la survenance d'une défaillance avérée (Stage 3).

### Restructurations pour cause de difficultés financières

Les instruments de dette restructurés pour difficultés financières sont ceux pour lesquels le Groupe Crédit Agricole a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, maturité, etc.) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi, ils concernent tous les instruments de dette, quelle que soit la catégorie de classement de l'instrument de dette en fonction de la dégradation du risque de crédit observée depuis la comptabilisation initiale.

Conformément à la définition de l'ABE (Autorité Bancaire Européenne) précisée dans le chapitre « Facteurs de risque », les restructurations de créances pour difficultés financières du débiteur correspondent à l'ensemble des modifications apportées à un ou à des contrats de crédit à ce titre, ainsi qu'aux refinancements accordés en raison des difficultés financières rencontrées par le client.

Cette notion de restructuration doit s'apprécier au niveau du contrat et non au niveau du client (pas de contagion).

La définition des créances restructurées pour cause de difficultés financières répond donc à deux critères cumulatifs :

- Des modifications de contrat ou des refinancements de créance (concessions) ;
- Un client en situation financière difficile (débiteur rencontrant, ou sur le point de rencontrer des difficultés pour honorer ses engagements financiers).

Par « modification de contrat », sont visées par exemple les situations dans lesquelles :

- Il existe une différence en faveur de l'emprunteur entre le contrat modifié et les conditions antérieures au contrat ;
- Les modifications apportées au contrat conduisent à des conditions plus favorables pour l'emprunteur concerné que ce qu'auraient pu obtenir, au même moment, d'autres emprunteurs de la banque ayant un profil de risque similaire.

Par « refinancement », sont visées les situations dans lesquelles une dette nouvelle est accordée au client pour lui permettre de rembourser totalement ou partiellement une autre dette dont il ne peut assumer les conditions contractuelles en raison de sa situation financière.

Une restructuration de prêt (sain ou en défaut) indique une présomption d'existence d'un risque de perte avérée (Stage 3).

La nécessité de constituer une dépréciation sur l'exposition restructurée doit donc être analysée en conséquence (une restructuration n'entraîne pas systématiquement la constitution de dépréciation pour perte avérée et un classement en défaut).

La qualification de « créance restructurée » est temporaire.

Dès lors que l'opération de restructuration au sens de l'ABE a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de « restructurée » pendant une période a minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements (nouveaux incidents par exemple).

En l'absence de décomptabilisation liée à ce type d'événement, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote en coût du risque.

Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisé au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- La valeur comptable de la créance ;
- Et la somme des flux futurs de trésorerie théoriques du prêt « restructuré », actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

En cas d'abandon d'une partie du capital, ce montant constitue une perte à enregistrer immédiatement en coût du risque.



La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque.

Lors de la reprise de la décote, la part due à l'effet de l'écoulement du temps est enregistrée en « Produit Net Bancaire ».

### Irrécouvrabilité

Lorsqu'une créance est jugée irrécouvrable, c'est-à-dire qu'il n'y a plus d'espoir de la récupérer en tout ou partie, il convient de décomptabiliser du bilan et de passer en perte le montant jugé irrécouvrable.

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert. Chaque entité doit donc le fixer, avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité. Avant tout passage en perte, une dépréciation en Stage 3 aura dû être constitué (à l'exception des actifs à la juste valeur par résultat).

Pour les crédits au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, le montant passé en perte est enregistré en coût du risque pour le nominal, en Produit Net Bancaire (PNB) pour les intérêts.

## INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

### Classement et évaluation

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers classés par défaut en instruments dérivés détenus à des fins de transaction sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments dérivés de couverture.

Ils sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur initiale à la date de négociation.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur.

A chaque arrêté comptable, la contrepartie des variations de juste valeur des dérivés au bilan est enregistrée :

- En résultat s'il s'agit d'instruments dérivés détenus à des fins de transaction ou de couverture de juste valeur ;
- En capitaux propres recyclables s'il s'agit d'instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie ou d'un investissement net dans une activité à l'étranger, pour la part efficace de la couverture.

### La comptabilité de couverture

#### Cadre général

Conformément à la décision du Groupe, le volet "comptabilité de couverture" d'IFRS 9 suivant l'option offerte par la norme ne s'applique pas. L'ensemble des relations de couverture reste documenté selon les règles de la norme IAS 39, et ce au plus tard jusqu'à la date d'application du texte sur la macro-couverture lorsqu'il sera adopté par l'Union européenne. Néanmoins, l'éligibilité des instruments financiers à la comptabilité de couverture selon IAS 39 prend en compte les principes de classement et d'évaluation des instruments financiers de la norme IFRS 9.

Sous IFRS 9, et compte-tenu des principes de couverture d'IAS 39, sont éligibles à la couverture de juste valeur et à la couverture de flux de trésorerie, les instruments de dette au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres recyclables.

#### Documentation

Les relations de couverture doivent respecter les principes suivants :

- La couverture de juste valeur a pour objet de se prémunir contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé, attribuables au(x) risque(s) couvert(s) et qui peut affecter le résultat (par exemple, couverture de tout ou partie des variations de juste valeur dues au risque de taux d'intérêt d'une dette à taux fixe) ;
- La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition aux variations de flux de trésorerie futurs d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'une transaction prévue hautement probable, attribuables au(x) risque(s) couvert(s) et qui peut ou pourrait (dans le cas d'une transaction prévue mais non réalisée) affecter le résultat (par exemple, couverture des variations de tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ;
- La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se prémunir contre le risque de variation défavorable de la juste valeur liée au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro, monnaie de présentation du Groupe Crédit Agricole.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent également être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- Éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- Documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- Démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite *carve out*). Notamment :

- Le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts ;
- La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

### Evaluation

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé à sa juste valeur se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé, hors intérêts courus et échus, est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite recyclés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres recyclables et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement, sauf en cas de disparition de l'élément couvert :

- couverture de juste valeur : seul l'instrument dérivé continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à son classement. Pour les instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres en totalité. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- couverture de flux de trésorerie : l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que les flux couverts de l'élément couvert affectent le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est en pratique amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- couverture d'investissement net à l'étranger : Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

### Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Cette désignation s'applique uniquement aux passifs financiers et aux contrats non financiers. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celles du contrat hôte.

## DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permet et fait l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit.

Le Groupe Crédit Agricole considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif.

En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données observables pertinentes et minimisent celle des données non observables.

Lorsqu'une dette est évaluée à la juste valeur par résultat (par nature ou sur option), la juste valeur tient compte du risque de crédit propre de l'émetteur.

### Juste valeur des émissions structurées

Conformément à la norme IFRS 13, le Groupe Crédit Agricole valorise ses émissions structurées comptabilisées à la juste valeur en prenant comme référence le spread émetteur que les intervenants spécialisés acceptent de recevoir pour acquérir de nouvelles émissions du Groupe.

### Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation.

#### Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels le Groupe Crédit Agricole peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif, des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, le Groupe Crédit Agricole retient des cours *mid-price* comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

#### Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres au Groupe Crédit Agricole, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2:

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marché observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources

indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

### **Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité**

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de produits structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent "observables", la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

## **COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS**

Conformément à la norme IAS 32, le Groupe Crédit Agricole compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Les instruments dérivés et les opérations de pension traités avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

## **GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS**

### **Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat**

Pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- Les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture.

### **Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres**

Pour les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur en capitaux propres, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- Les dividendes provenant d'instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur en capitaux propres non recyclables ;

- Les plus et moins-values de cession ainsi que les résultats liés à la rupture de la relation de couverture sur les instruments de dette classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- Les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur en capitaux propres lorsque l'élément couvert est cédé.

### ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET GARANTIES FINANCIÈRES DONNÉS

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions pour risque de crédit conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il subit en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié qui n'effectue pas un paiement à l'échéance selon les conditions initiales ou modifiées d'un instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- le montant de la correction de valeur pour pertes déterminée selon les dispositions de la norme IFRS 9, chapitre "Dépréciation" ; ou
- le montant initialement comptabilisé diminué, s'il y a lieu, du cumul des produits comptabilisés selon les principes d'IFRS 15 "Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients".

### PROVISIONS (IAS 37)

Le Groupe Crédit Agricole identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, le Groupe Crédit Agricole a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux (hors impôt sur le résultat) ;
- les risques liés à l'épargne-logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels un recensement des risques avérés et une appréciation par la Direction de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel sont pris en compte.

- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies en note 6.17 "Provisions".

## AVANTAGES AU PERSONNEL (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participations et primes, sont ceux dont on s'attend à ce qu'ils soient réglés dans les douze mois suivant l'exercice au cours duquel les services ont été rendus ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies
- les autres avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de cessation d'emploi.

## AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

### Régimes à prestations définies

Le Groupe Crédit Agricole détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. (cf. note 7.4 "Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies").

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turnover. Le sous-jacent utilisé est le taux d'actualisation par référence à l'indice iBoxx AA.

Conformément à la norme IAS 19, le Groupe Crédit Agricole impute la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables. Les écarts actuariels sont constitués des ajustements liés à l'expérience (différence entre ce qui a été estimé et ce qui s'est produit) et de l'effet des changements apportés aux hypothèses actuarielles.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies. La différence entre le rendement attendu et le rendement réel des actifs de régimes est constaté en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Au titre de ces engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique Provisions. Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels du Groupe Crédit Agricole, présents à la clôture de l'exercice, relevant de la Convention Collective du groupe Crédit Agricole entrée en vigueur le 1er janvier 2005.

Une provision destinée à couvrir le coût des congés de fin de carrière figure sous la même rubrique Provisions. Cette provision couvre le coût supplémentaire actualisé des différents accords de départs anticipés signés par les entités du groupe Crédit Agricole qui permettent à leurs salariés ayant l'âge requis de bénéficier d'une dispense d'activité.

Enfin, les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Ces provisions figurent également au passif du bilan sous la rubrique "Provisions".

### Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, le Groupe Crédit Agricole n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

### AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

Les autres avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrats, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différées versés douze mois ou plus après la fin de l'exercice au cours duquel ils ont été acquis, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

### PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS (IFRS 2)

La norme IFRS 2 *Paiements fondés sur des actions* impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme s'applique aux transactions effectuées avec les salariés et plus précisément :

- aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres ;
- aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le groupe Crédit Agricole éligibles à la norme IFRS 2 sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres (*stock options*, attribution d'actions gratuites, rémunérations variables versées en cash indexé ou en actions, etc.).

Les options octroyées sont évaluées à l'attribution à leur juste valeur majoritairement selon le modèle *Black & Scholes*. Celles-ci sont comptabilisées en charges dans la rubrique Frais de personnel en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure sur la période d'acquisition des droits.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du plan d'épargne entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 30 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de cinq ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites.

Une description de la méthode des plans attribués et des modes de valorisation est détaillée en note 7.6 "Paiements à base d'actions".

La charge relative aux plans d'attribution d'actions dénoués par instruments de capitaux propres de Crédit agricole S.A., ainsi que celle relative aux souscriptions d'actions sont comptabilisées dans les comptes des entités employeur des bénéficiaires de plans. L'impact s'inscrit en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des Réserves consolidées part du Groupe.

### IMPOTS COURANTS ET DIFFERES (IAS 12)

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le résultat comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

La norme IAS 12 définit l'impôt exigible comme "le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice". Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou la perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par les administrations fiscales et sur la base desquelles l'impôt sur le résultat doit être payé (recouvré).

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique "Impôts sur les bénéfices" du compte de résultat.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par le Groupe Crédit Agricole peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

- un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :
  - la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition ;
  - la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.
- un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.
- un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Le calcul des impôts différés tient compte des taux d'impôts de chaque pays et ne doit pas faire l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi par symétrie, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par le Groupe Crédit Agricole au titre de ces plus-values ou moins-values latentes est-elle reclassée en déduction des capitaux propres.

En France, les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées d'impôt sur les sociétés (à l'exception d'une quote-part de frais, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent une différence temporelle donnant lieu à la constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part de frais.

Dans le cadre des contrats de location IFRS 16, un impôt différé passif est comptabilisé sur le droit d'utilisation et un impôt différé actif sur la dette locative pour les contrats de location dont le Groupe est preneur.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- Le Groupe Crédit Agricole a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale soit sur la même entité imposable, soit sur les entités imposables différentes, qui ont l'intention, soit de régler les



passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les risques fiscaux portant sur l'impôt sur le résultat donnent lieu à la comptabilisation d'une créance ou d'une dette d'impôt courant lorsque la probabilité de recevoir l'actif ou de payer le passif est jugée plus probable qu'improbable. Ces risques sont par ailleurs pris en compte dans l'évaluation des actifs et passifs d'impôts courants et différés.

L'interprétation IFRIC 23 portant sur l'évaluation des positions fiscales incertaines s'applique dès lors qu'une entité a identifié une ou des incertitudes à propos de positions fiscales prises concernant ses impôts. Elle apporte également des précisions sur leurs estimations :

- l'analyse doit être fondée sur une détection à 100 % de l'administration fiscale ;
- le risque fiscal doit être comptabilisé au passif dès lors qu'il est plus probable qu'improbable que les autorités fiscales remettent en cause le traitement retenu, pour un montant reflétant la meilleure estimation de la Direction ;
- en cas de probabilité supérieure à 50 % de remboursement par l'administration fiscale, une créance doit être comptabilisée.

### TRAITEMENT DES IMMOBILISATIONS (IAS 16, 36, 38 ET 40)

Le groupe Crédit Agricole applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements et des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

### OPÉRATIONS EN DEVICES (IAS 21)

En date d'arrêté, les actifs et passifs libellés en monnaie étrangère sont convertis en euros, monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole.

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires (ex : instruments de dette) et non monétaires (ex : instruments de capitaux propres).

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte trois exceptions :

- sur les instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables, la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres recyclables ;
- sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère, les écarts de change sont comptabilisés en capitaux propres recyclables pour la part efficace ;
- sur les passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, les écarts de change liés aux variations de juste de valeur du risque de crédit propre sont enregistrés en capitaux propres non recyclables.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon le traitement comptable de ces éléments avant conversion :

- les éléments au coût historique restent évalués au cours de change du jour de la transaction (cours historique) ;
- les éléments à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres non recyclables si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres non recyclables.

### PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC LES CLIENTS (IFRS 15)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent.

Les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif (en application d'IFRS 9).

Concernant les autres natures de commissions, leur comptabilisation au compte de résultat doit refléter le rythme de transfert au client du contrôle du bien ou du service vendu :

- le résultat d'une transaction associée à une prestation de services est comptabilisé dans la rubrique "Commissions", lors du transfert du contrôle de la prestation de service au client s'il peut être estimé de façon fiable. Ce transfert peut intervenir au fur et à mesure que le service est rendu (service continu) ou à une date donnée (service ponctuel).
- a) Les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont enregistrées en résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation rendue.
- b) Les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont, quant à elles, intégralement enregistrées en résultat lorsque la prestation est rendue.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées à hauteur du montant pour lequel il est hautement probable que le revenu ainsi comptabilisé ne fera pas ultérieurement l'objet d'un ajustement significatif à la baisse lors de la résolution de l'incertitude. Cette estimation est mise à jour à chaque clôture. En pratique, cette condition a pour effet de différer l'enregistrement de certaines commissions de performance jusqu'à l'expiration de la période d'évaluation de performance et jusqu'à ce qu'elles soient acquises de façon définitive.

### CONTRATS D'ASSURANCE (IFRS 4)

Les passifs d'assurance restent pour partie évalués selon les normes françaises conformément aux dispositions réglementaires d'IFRS 4, en attendant la 1<sup>ère</sup> application d'IFRS 17 attendue le 1<sup>er</sup> janvier 2023 qui remplacera IFRS 4 et viendra compléter le dispositif actuel. Les actifs financiers des sociétés d'assurance du groupe Crédit Agricole sont quant à eux reclassés au sein des catégories d'actifs financiers définis par la norme IFRS 9.

Les provisions techniques des contrats d'assurance non-vie comportent :

- les provisions de sinistres, permettant de couvrir le coût total des sinistres survenus et restant à régler qu'ils soient déjà déclarés et évalués ou pas et
- les provisions relatives à l'acquisition des primes (principalement les provisions pour primes non acquises), permettant de reconnaître dans le résultat d'un exercice les primes relatives aux risques réellement couverts au cours de cet exercice et donc de reporter la part des primes émises au cours de l'exercice qui concerne une période de couverture des risques postérieure à l'exercice en cours.

La provision pour risques croissants peut être exigée pour les opérations d'assurance contre le risque de maladie et d'invalidité lorsque les primes sont constantes. Elle est égale à la différence des valeurs actuelles des engagements pris par l'assureur et par les assurés. Son calcul repose sur une démarche continue de mise à jour des bases biométriques (probabilité d'entrée en dépendance, durée de maintien...). Un complément à la provision pour risques croissants a été constitué pour le produit Assurance Dépendance. Il prend la forme d'une provision globale, distincte de la provision pour risques croissants réglementaire, permettant de faire face dès aujourd'hui à une éventuelle insuffisance de la production financière future, laquelle ne pourrait être compensée rapidement par des revalorisations tarifaires, limitées contractuellement à 5 % par an. En complément, une provision est constituée pour couvrir un risque de dérive technique.

Les provisions mathématiques des contrats d'assurance vie ou des contrats financiers avec participation discrétionnaire correspondent à la différence de valeur actuelle des engagements de l'assureur et de l'assuré. Les provisions sont calculées en utilisant des méthodes actuarielles qui incluent des hypothèses portant sur les primes, la performance des actifs financiers, les taux de rachat des contrats et l'évolution des frais généraux.

Les contrats avec participation discrétionnaire sont classés dans leur ensemble comme un passif en provisions techniques des sociétés d'assurance. Les méthodes de comptabilisation sont identiques à celles des contrats d'assurance. Les primes relatives à ces contrats sont comptabilisées en produit et l'augmentation des engagements vis-à-vis des assurés constitue une charge.

Les provisions d'assurance vie sont estimées prudemment sur la base des taux techniques définis aux contrats. Les passifs des contrats avec participation bénéficiaire discrétionnaire, sans participation bénéficiaire ou garantie plancher sont comptabilisés par référence aux actifs servant de support à ces contrats à la valeur de marché ou son équivalent à la date d'arrêt et sont classés en passif financier.

La marge financière de ces contrats est portée au compte de résultat, après extourne des éléments techniques (primes, prestations...), suivant le principe de comptabilité de dépôt.

Les passifs des contrats d'assurance dommages sont estimés à la date de clôture, sans prise en compte de facteur d'actualisation. Les frais de gestion de sinistres liés aux provisions techniques enregistrées à la clôture sont provisionnés dans les comptes.

Pour les contrats d'assurance non-vie, les frais d'acquisition sont reportés suivant le rythme d'acquisition des primes. Pour les contrats d'assurance vie, les frais d'acquisition précisément identifiables sont reportés sur le rythme d'émergence des profits.

Le montant total des charges relatives à l'activité d'assurance est présenté dans la note 4.6 « Produits (charges) nets des autres activités ».

Les contrats d'assurance ou d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire font l'objet d'une « comptabilité reflet » ("shadow accounting") conformément à l'option offerte par IFRS 4. Cette comptabilité reflet consiste à enregistrer dans un poste de participation aux bénéfices différée la part des revalorisations positives ou négatives des actifs financiers adossés à ces contrats et de certains retraitements de consolidation (par exemple l'élimination de la provision pour risque d'exigibilité) qui, potentiellement, reviennent aux assurés.

Par ailleurs, le règlement ANC 2020-02<sup>3</sup> prévoit la comptabilisation de participations différées, obligatoirement dans le cas des participations différées passives et pour leur montant recouvrable dans le cas de participations différées actives.

Cette participation aux bénéfices différée est comptabilisée au passif (Provisions techniques des contrats d'assurance) ou à l'actif, en contrepartie du résultat ou des autres éléments du résultat global de manière similaire aux plus et moins-values latentes des actifs sur laquelle elle porte.

En ce qui concerne les contrats d'épargne, le taux de participation aux bénéfices différée est évalué de manière prospective sur la base de scénarios étudiés cohérents avec les orientations de gestion de la compagnie d'assurance ; il n'est mis à jour que s'il varie significativement

En cas de moins-value latente nette, une participation différée active n'est enregistrée que si son imputation, par entité, sur des participations futures est fortement probable. C'est notamment le cas si cette participation différée

<sup>3</sup> Relatif aux comptes consolidés

active peut venir en déduction des participations futures, soit directement en s'imputant sur la participation différée passive constatée au titre de profits de cession futurs, soit indirectement en étant récupérable sur les sommes futures versées aux assurés.

Les tests de recouvrabilité mis en œuvre en cas de participation différée active sont conformes à la recommandation du CNC du 19 décembre 2008. Ils s'appuient :

- en premier lieu, sur des analyses de liquidité de la compagnie ; ces dernières illustrent la capacité de l'entreprise à mobiliser des ressources pour faire face à ses engagements et sa capacité de détention des actifs en moins-values latentes même en cas d'une détérioration de la production nouvelle. Les tests sont réalisés avec et sans production nouvelle ;
- en second lieu, sur une comparaison entre la valeur moyenne des prestations futures évaluées par le modèle interne répliquant les décisions de gestion de la compagnie et la valeur de l'actif en représentation des engagements en valeur de marché ; elle illustre la capacité de celle-ci à honorer ses engagements.

Enfin, des tests de sensibilité sur la capacité d'activer la participation aux bénéficiaires différée sont également réalisés, reposant notamment sur une hausse uniforme des rachats s'appliquant à des taux de rachats issus de scénarios proches de ceux établis par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, ou sur une baisse supplémentaire des marchés actions et de l'immobilier.

Par ailleurs, en application des dispositions de la norme IFRS 4, le Groupe s'assure à chaque arrêté que les passifs des contrats d'assurance et des contrats d'investissement avec participation discrétionnaire comptabilisés (nets des frais d'acquisition reportés correspondants et des immobilisations incorporelles liées) sont suffisants au regard de leurs flux de trésorerie futurs estimés.

Le test de suffisance des passifs à appliquer pour cette vérification doit respecter au minimum les critères suivants définis par la norme :

- prise en compte de l'ensemble des flux de trésorerie futurs contractuels y compris les frais de gestion associés, les commissions ainsi que les options et garanties implicites de ces contrats ;
- si le test fait apparaître une insuffisance, celle-ci est intégralement provisionnée avec incidence en résultat.

## CONTRAT DE LOCATION (IFRS 16)

Le Groupe peut être bailleur ou preneur d'un contrat de location.

### Contrats de locations dont le Groupe est bailleur

Les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas soit en opérations de location-financement, soit en opérations de location simple.

- S'agissant d'opérations de location-financement, elles sont assimilées à une vente d'immobilisation au locataire financée par un crédit accordé par le bailleur. L'analyse de la substance économique des opérations de location-financement conduit le bailleur à :
  - Sortir du bilan l'immobilisation louée ;
  - Constater une créance financière sur le client parmi les « actifs financiers au coût amorti » pour une valeur égale à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements de location à recevoir par le bailleur au titre du contrat de location, majorée de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur ;
  - Comptabiliser des impôts différés au titre des différences temporelles portant sur la créance financière et la valeur nette comptable de l'immobilisation louée ;
  - Décomposer les produits correspondant aux loyers entre d'une part les intérêts d'autre part l'amortissement du capital.
- S'agissant d'opérations de location simple, le bailleur comptabilise les biens loués parmi les « immobilisations corporelles » à l'actif de son bilan et enregistre les produits de location de manière linéaire parmi les « produits des autres activités » au compte de résultat.

### Contrats de location dont le Groupe est preneur

Les opérations de location sont comptabilisées dans le bilan à la date de mise à disposition de l'actif loué. Le preneur constate un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué parmi les immobilisations corporelles pendant la

durée estimée du contrat et une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers parmi les passifs divers sur cette même durée.

La durée de location d'un contrat correspond à la durée non résiliable du contrat de location ajustée des options de prolongation du contrat que le preneur est raisonnablement certain d'exercer et option de résiliation que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer.

En France, le principe Groupe applicable aux contrats à durée indéterminée ou renouvelables par tacite prolongation est de retenir la première option de sortie post 5 ans. La durée retenue pour les baux commerciaux dits « 3/6/9 » est généralement de 9 ans avec une période initiale non résiliable de 3 ans. Lorsque le preneur estime qu'il est raisonnablement certain ne pas exercer l'option de sortie au bout de 3 ans, le principe Groupe sera appliqué aux baux commerciaux français dans la majeure partie des cas, à la date de début du contrat de location. Ainsi, la durée sera estimée à 6 ans. Le principe Groupe (première option de sortie post 5 ans) peut ne pas être appliqué dans certains cas spécifiques, comme pour un bail dans lequel les options de sortie intermédiaires ont été abandonnées (par exemple en contrepartie d'une réduction de loyers). Dans ce cas, il conviendra de retenir une durée de location initiale de 9 ans (sauf anticipation d'une tacite prolongation de 3 ans maximum dans le cas général).

La dette locative est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des paiements de loyers sur la durée du contrat. Les paiements de loyers comprennent les loyers fixes, les loyers variables basés sur un taux ou un indice et les paiements que le preneur s'attend à payer au titre des garanties de valeur résiduelle, d'option d'achat ou de pénalité de résiliation anticipée. Les loyers variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux et la TVA non déductible sur les loyers sont exclus du calcul de la dette et sont comptabilisés en charges générales d'exploitation.

Le taux d'actualisation applicable pour le calcul du droit d'utilisation et du passif de location est par défaut le taux d'endettement marginal du preneur sur la durée du contrat à la date de signature du contrat, lorsque le taux implicite n'est pas aisément déterminable. Le taux d'endettement marginal tient compte de la structure de paiement des loyers. Il reflète les conditions du bail (durée, garantie, environnement économique...).

La charge au titre des contrats de location est décomposée entre d'une part les intérêts et d'autre part l'amortissement du capital

Le droit d'utilisation de l'actif est évalué à la valeur initiale de la dette locative augmentée des coûts directs initiaux, des paiements d'avance, des coûts de remise en état et diminuée des avantages incitatifs à la location. Il est amorti sur la durée estimée du contrat.

La dette locative et le droit d'utilisation peuvent être ajustés en cas de modification du contrat de location, de réestimation de la durée de location ou de révision des loyers liée à l'application d'indices ou de taux.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles des droits d'utilisation et des passifs de location chez le preneur.

Conformément à l'exception prévue par la norme, les contrats de location à court terme (durée initiale inférieure à douze mois) et les contrats de location dont la valeur à neuf du bien loué est de faible valeur ne sont pas comptabilisés au bilan. Les charges de location correspondantes sont enregistrées de manière linéaire dans le compte de résultat parmi les charges générales d'exploitation.

Selon les dispositions prévues par la norme, le Groupe n'applique pas la norme IFRS 16 aux contrats de location d'immobilisations incorporelles.

## ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES (IFRS 5)

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes « Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées » et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées ».

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Si la juste valeur du groupe d'actifs destiné à être cédé diminuée des coûts de la vente est inférieure à sa valeur comptable après dépréciation des actifs non courants, la différence est allouée aux autres actifs du groupe d'actifs destinés à être cédés y compris les actifs financiers et est comptabilisé en résultat net des actifs destinés à être cédés.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou,
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

### 1.3 Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)

#### PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés incluent les comptes du Groupe Crédit Agricole et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, le Groupe Crédit Agricole dispose d'un pouvoir de contrôle, d'un contrôle conjoint ou d'une influence notable, hormis ceux présentant un caractère non significatif par rapport à l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.

Les états financiers consolidés du groupe Crédit Agricole incluent :

- les comptes de Crédit Agricole S.A. en tant qu'organe central ;
- les comptes des établissements affiliés à l'organe central en application de la directive 86/635, relative aux comptes des établissements de crédit européens, qui constituent avec Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales « l'entité de reporting » ; et
- ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales disposent d'un pouvoir de contrôle, d'un contrôle conjoint ou d'une influence notable. Cette dernière est présumée lorsque Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales détiennent, directement ou indirectement au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

#### Notions de contrôle

Conformément aux normes comptables internationales, toutes les entités contrôlées, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle sur une entité est présumé exister lorsque le Groupe Crédit Agricole est exposé ou a droit aux rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'elle détient sur cette dernière lui permet d'influer sur ces rendements. Pour apprécier la notion de pouvoir, seuls les droits (de vote ou contractuels) substantifs sont examinés. Les droits sont substantifs lorsque leur détenteur a la capacité, en pratique, de les exercer, lors de la prise de décision concernant les activités pertinentes de l'entité.

Le contrôle d'une filiale régie par les droits de vote est établi lorsque les droits de vote détenus confèrent au Groupe Crédit Agricole la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de la filiale. Le Groupe Crédit Agricole contrôle généralement la filiale lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf s'il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas de diriger les activités pertinentes. Le contrôle existe également lorsque le Groupe Crédit Agricole détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose en pratique de la capacité de diriger seul(e) les activités pertinentes en raison notamment de l'existence d'accords contractuels, de l'importance relative des droits de vote détenus au regard de la dispersion des droits de vote détenus par les autres investisseurs ou d'autres faits et circonstances.

Le contrôle d'une entité structurée ne s'apprécie pas sur la base du pourcentage des droits de vote qui n'ont, par nature, pas d'incidence sur les rendements de l'entité. L'analyse du contrôle tient compte des accords contractuels, mais également de l'implication et des décisions du Groupe Crédit Agricole lors de la création de l'entité, des accords conclus à la création et des risques encourus par le Groupe Crédit Agricole des droits résultants d'accords qui confèrent à l'investisseur le pouvoir de diriger les activités pertinentes uniquement lorsque des circonstances particulières se produisent ainsi que des autres faits ou circonstances qui indiquent que l'investisseur a la possibilité de diriger les activités pertinentes de l'entité. Lorsqu'il existe un mandat de gestion, l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant ainsi que les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels sont analysées afin de déterminer si le gérant agit en tant qu'agent (pouvoir délégué) ou principal (pour son propre compte).

Ainsi au moment où les décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité doivent être prises, les indicateurs à analyser pour définir si une entité agit en tant qu'agent ou en tant que principal sont l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant sur l'entité, les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels mais aussi les droits substantifs pouvant affecter la capacité du décideur détenus par les autres parties impliquées dans l'entité et, l'exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts détenus dans l'entité.

Le contrôle conjoint s'exerce lorsqu'il existe un partage contractuel du contrôle sur une activité économique. Les décisions affectant les activités pertinentes de l'entité requièrent l'unanimité des parties partageant le contrôle.

Dans les entités traditionnelles, l'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. Le Groupe Crédit Agricole est présumé avoir une influence notable lorsqu'il détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

## MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par le Groupe Crédit Agricole sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités contrôlées, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle du Groupe Crédit Agricole ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable et les co-entreprises (hors activité conjointes).

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

Les participations dans des entreprises associées ou contrôlées conjointement sont comptabilisées comme un élément distinct au bilan dans la rubrique "Participations dans les entreprises mises en équivalence". La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable, le Groupe Crédit Agricole constate :

- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un écart d'acquisition complémentaire ;
- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession/dilution en résultat.

## RETRAITEMENTS ET ÉLIMINATIONS

Conformément à IFRS 10, le Groupe Crédit Agricole effectue les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé pour les entités intégrées globalement.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

## CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES ACTIVITÉS A L'ÉTRANGER (IAS 21)

Les états financiers des entités représentant une « activité à l'étranger » (filiale, succursale, entreprise associée ou une coentreprise) sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion, le cas échéant, de la monnaie locale de tenue de compte en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité). La conversion se fait comme si les éléments avaient été comptabilisés initialement dans la monnaie fonctionnelle (mêmes principes de conversion que pour les transactions en monnaie étrangère ci-avant) ;
- conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les actifs et les passifs, y compris les écarts d'acquisition, sont convertis au cours de clôture. Les éléments de capitaux propres, tels que le capital social ou les réserves, sont convertis à leur cours de change

historique. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres. Ces écarts de conversion sont comptabilisés en résultat en cas de sortie de l'activité à l'étranger (cession, remboursement de capital, liquidation, abandon d'activité) ou en cas de déconsolidation due à une perte de contrôle (même sans cession) lors de la comptabilisation du résultat de sortie ou de perte de contrôle.

## REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES – ECARTS D'ACQUISITION

### EVALUATION ET COMPTABILISATION DES ECARTS D'ACQUISITION

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3, à l'exception des regroupements sous contrôle commun qui sont exclus du champ d'application d'IFRS 3. En l'absence d'une norme IFRS ou d'une interprétation spécifiquement applicable à une opération, la norme IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs » laisse la possibilité de se référer aux positions officielles d'autres organismes de normalisation. Ainsi, le Groupe a choisi d'appliquer la norme américaine ASU 805-50, qui apparaît conforme aux principes généraux IFRS, pour le traitement des regroupements d'entreprise sous contrôle commun aux valeurs comptables selon la méthode de la mise en commun d'intérêts.

A la date de prise de contrôle, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 sont comptabilisés à leur juste valeur.

Les clauses d'ajustement de prix sont comptabilisées pour leur juste valeur même si leur réalisation n'est pas probable. Les variations ultérieures de la juste valeur des clauses qui ont la nature de dettes financières sont constatées en résultat. Seules les clauses d'ajustement de prix relatives à des opérations dont la prise de contrôle est intervenue au plus tard au 31 décembre 2009 peuvent encore être comptabilisées par la contrepartie de l'écart d'acquisition car ces opérations ont été comptabilisées selon la norme IFRS 3 non révisée (2004).

La part des participations ne donnant pas le contrôle qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation peut être évaluée, au choix de l'acquéreur, de deux manières :

- à la juste valeur à la date d'acquisition (méthode du « goodwill complet ») ;
- à la quote-part dans les actifs et passifs identifiables de l'acquise réévalués à la juste valeur.

Cette option peut être exercée acquisition par acquisition.

L'évaluation initiale des actifs, passifs et passifs éventuels peut être modifiée dans un délai maximum de douze mois à compter de la date d'acquisition.

La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises (le coût d'acquisition) est évaluée comme le total des justes valeurs transférées par l'acquéreur, à la date d'acquisition en échange du contrôle de l'entité acquise (par exemple : trésorerie, instruments de capitaux propres...).

Les coûts directement attribuables au regroupement considéré sont comptabilisés en charges, séparément du regroupement. Dès lors que l'opération d'acquisition est hautement probable, ils sont enregistrés dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur autres actifs », sinon ils sont enregistrés dans le poste « Charges générales d'exploitation ».

L'écart entre la somme du coût d'acquisition et des participations ne donnant pas le contrôle et le solde net, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris, évalués à la juste valeur est inscrit, quand il est positif, à l'actif du bilan consolidé, dans la rubrique « Ecart d'acquisition » lorsque l'entité acquise est intégrée globalement et au sein de la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque cet écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change à la date de clôture.

En cas de prise de contrôle par étapes, la participation détenue avant la prise de contrôle est réévaluée à la juste valeur par résultat à la date d'acquisition et l'écart d'acquisition est calculé en une seule fois, à partir de la juste valeur à la date d'acquisition des actifs acquis et des passifs repris.

En cas de perte de contrôle, le résultat de cession est calculé sur l'intégralité de l'entité cédée et l'éventuelle part d'investissement conservée est comptabilisée au bilan pour sa juste valeur à la date de perte de contrôle.

### DÉPRÉCIATION DES ECARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Les choix et les hypothèses d'évaluation des participations ne donnant pas le contrôle à la date d'acquisition peuvent influencer le montant de l'écart d'acquisition initial et de la dépréciation éventuelle découlant d'une perte de valeur.



Pour les besoins de ces tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est réparti entre les différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) du Groupe qui vont bénéficier des avantages attendus du regroupement d'entreprises. Les UGT ont été définies, au sein des grands métiers du Groupe, comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle économique propre. Lors des tests de dépréciation, la valeur comptable de chaque UGT, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable de l'UGT est définie comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du Groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'UGT est déprécié à due concurrence. Cette dépréciation est irréversible.

### **VARIATIONS DU POURCENTAGE D'INTÉRÊT POST-ACQUISITION ET ÉCARTS D'ACQUISITION**

En cas d'augmentation ou de diminution du pourcentage d'intérêt du Groupe Crédit Agricole dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive sans perte de contrôle, il n'y a pas d'impact sur le montant d'écart d'acquisition comptabilisé à l'origine du regroupement d'entreprises.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe Crédit Agricole dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part d'actif net acquis est constaté dans le poste « Réserves consolidées part du Groupe ».

En cas de diminution du pourcentage d'intérêt du Groupe Crédit Agricole dans une entité restant contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable de la quote-part de la situation nette cédée est également constaté directement en « Réserves consolidées - part du Groupe ». Les frais liés à ces opérations sont comptabilisés en capitaux propres.

### **OPTIONS DE VENTE ACCORDÉES AUX ACTIONNAIRES MINORITAIRES**

Le traitement comptable des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires est le suivant :

- lorsqu'une option de vente est accordée à des actionnaires minoritaires d'une filiale consolidée par intégration globale, une dette est enregistrée au passif du bilan ; sa comptabilisation initiale intervient pour la valeur présente estimée du prix d'exercice des options consenties aux actionnaires minoritaires. En contrepartie de cette dette, la quote-part d'actif net revenant aux minoritaires concernés est ramenée à zéro et le solde est inscrit en réduction des capitaux propres ;
- les variations ultérieures de la valeur estimée du prix d'exercice modifient le montant de la dette enregistrée au passif, en contrepartie de l'ajustement des capitaux propres. Symétriquement, les variations ultérieures de la quote-part d'actif net revenant aux actionnaires minoritaires sont annulées par contrepartie des capitaux propres.

## **NOTE 2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période**

### **2.1 Principales variations du périmètre de consolidation**

#### **2.1.1 CESSION DE LA MÉDICALE DE FRANCE**

Le 1er juillet 2022, Crédit Agricole Assurances et Generali ont annoncé avoir finalisé l'opération de cession de La Médicale par Crédit Agricole Assurances à Generali ainsi que la cession par Predica à Generali du portefeuille de garanties décès commercialisé par La Médicale.

Toutes les autorisations réglementaires et concurrentielles nécessaires ont été obtenues. Cette opération a été réalisée pour un prix total de 435 millions d'euros, générant une plus-value de cession de 101 millions d'euros au 31 décembre 2022 dans les comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole.

#### **2.1.2 CESSION DE CA INDOSUEZ WEALTH (BRAZIL) S.A. DTVM**

Suite à la signature d'un contrat de cession le 23 avril 2021 et à l'obtention de l'accord du régulateur brésilien le 26 août 2022, l'opération de cession de CA Indosuez Wealth (Brazil) à la banque SAFRA a été conclue le 14 novembre 2022.

#### **2.1.3 CESSION DE CRÉDIT AGRICOLE SERBIE**

La cession de Crédit Agricole Serbie à la banque Raiffeisen Banka A D. Serbie a été finalisée le 1er avril 2022, après obtention de l'accord de la Banque Nationale de Serbie.

La cession de Crédit Agricole Serbie n'a pas d'impact significatif dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole pour l'exercice 2022.

#### **2.1.4 CESSION DU CONTRÔLE DE CRÉDIT DU MAROC**

Le 26 avril 2022, un protocole de vente a été signé avec le Groupe marocain Holmarcom, prévoyant la cession en deux étapes de la participation de 78,7% de Crédit Agricole S.A., dans sa filiale Crédit du Maroc. Après accord des autorités réglementaires marocaines, la cession de 63,7% des titres détenus par le groupe Crédit Agricole est intervenue le 6 décembre 2022. La participation résiduelle de 15% sera cédée dans 18 mois.

Suite à l'opération du 6 décembre 2022, Crédit Agricole S.A. a cessé de contrôler Crédit du Maroc. La participation résiduelle est classée en titres consolidés par mise en équivalence au 31 décembre 2022.

En application d'IFRS 5, les actifs et les passifs résiduels de Crédit du Maroc sont classés au 31 décembre 2022 au bilan en « Actifs non courants destinés à être cédés » pour 98 millions d'euros et en « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés » pour 12 millions d'euros. Le résultat net est classé en « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession » pour un montant de 7 millions d'euros.

### **2.2 Projets d'acquisition**

#### **2.2.1 SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACQUISITION PAR CACEIS DES ACTIVITÉS DE SERVICES AUX INVESTISSEURS DE RBC EN EUROPE**

CACEIS, filiale à 69,5% de Crédit Agricole S.A. et Royal Bank of Canada ont signé le 23 décembre 2022 un protocole engageant en vue de l'acquisition par CACEIS des activités d'asset servicing de Royal Bank of Canada en Europe.

Après sa réalisation, qui pourrait intervenir d'ici la fin du troisième trimestre 2023, cette transaction permettrait à CACEIS de renforcer son positionnement parmi les leaders mondiaux de l'asset servicing en Europe et dans le monde, avec 4 800 milliards d'euros d'actifs en conservation et 3 500 milliards d'euros d'actifs en administration (chiffres au 31/03/2022).

La finalisation de l'opération reste soumise aux approbations réglementaires et antitrust applicables.

### 2.2.2 AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION DE CRÉDIT AGRICOLE SA DANS CRÉDIT AGRICOLE EGYPT

Le 8 septembre 2022, Crédit Agricole S.A. a acquis une participation complémentaire de 4,8% du capital de sa filiale Crédit Agricole Egypt, cotée à la bourse du Caire, à travers une opération de reverse book building. Au 31 décembre 2022, la participation de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Egypt est de 65,3%.

### 2.2.3 ACQUISITION D'UNE PARTICIPATION DANS BANCO BPM SPA

Crédit Agricole S.A. a annoncé le 7 avril 2022, avoir acquis une participation de 9,18% dans le capital de la banque italienne Banco BPM S.p.A. Le Crédit Agricole n'a pas sollicité l'autorisation des autorités de tutelle pour franchir le seuil de 10% du capital de Banco BPM.

Au 31 décembre 2022, la participation de Crédit Agricole SA dans Banco BPM est de 9,90%.

## 2.3 Distribution exceptionnelle de Crédit Agricole Assurances à Crédit Agricole S.A.

Crédit Agricole Assurances a procédé au paiement d'un dividende exceptionnel d'un montant de 2 milliards d'euros à Crédit Agricole S.A. Cette distribution s'inscrit dans la politique de dividende exceptionnel qui vise à compenser l'effet sur le CET1 de Crédit Agricole S.A. de la mise en place de la nouvelle norme comptable IFRS17.

## 2.4 Programmes de rachat d'actions

Après avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires des autorités de supervision, Crédit Agricole S.A. a mis en œuvre un nouveau programme de rachat d'actions sur le marché.

Ce programme, initié le 11 novembre et conclu le 30 novembre 2022, a permis l'acquisition de 16 658 366 actions pour un prix d'achat global de 160,3 millions d'euros. Les actions achetées dans le cadre de ce programme de rachat d'actions ont été annulées le 13 janvier 2023.

Pour rappel, 87 673 241 actions rachetées dans le cadre des deux programmes de rachat d'actions de septembre et décembre 2021 ont été annulées le 10 mars 2022.

## 2.5 La SAS Rue La Boétie informe de son intention d'acquérir jusqu'à un milliard d'euros de titres Crédit Agricole S.A.

Le 10 novembre 2022, la SAS Rue La Boétie a annoncé son intention d'acquérir d'ici la fin du premier semestre 2023 jusqu'à un milliard d'euros de titres Crédit Agricole S.A. Il s'agit d'une opération à vocation patrimoniale, dans le contexte de marché actuel.

Le contrat, signé fin 2022, a un impact sur le ratio CET1 GCA de -18 bp au 31 décembre 2022.

La SAS Rue La Boétie a également indiqué ne pas avoir l'intention d'accroître sa participation au-delà de 65% du capital de Crédit Agricole S.A.

## 2.6 Impacts liés à la guerre Russie/Ukraine

Fin février 2022, les tensions entre la Russie et l'Ukraine ont débouché sur un conflit armé, dont l'ampleur et la durée, ainsi que les impacts économiques et financiers sont très incertains. Dans la situation de guerre, le Groupe Crédit Agricole indique apporter un soutien matériel et financier aux collaborateurs et à leurs familles. Cette mobilisation permet ainsi la continuité des services essentiels aux clients.

Compte tenu de la poursuite de conflit, le Groupe continue à suivre ce sujet de très près et accorde une surveillance particulière au suivi de ces expositions.

Le Groupe Crédit Agricole demeure exposé directement et indirectement en Ukraine et en Russie :

- En Ukraine les engagements commerciaux de Crédit Agricole Ukraine représentent 961 millions d'euros au 31 décembre 2022, dont 842 millions d'euros d'encours bilan, financés localement. Les risques sur ces expositions sont provisionnés à hauteur de 323 millions d'euros au 31 décembre 2022 (dont une dotation de 195 millions d'euros constituée dès le 31 mars 2022 au niveau de Crédit Agricole SA).
- En Russie, le Groupe a cessé tout nouveau financement à des entreprises russes depuis le début du conflit et toute activité commerciale dans le pays. Cependant, le Groupe est exposé directement et indirectement en Russie du fait des activités préalables au début du conflit et il a enregistré dès le premier trimestre 2022 des provisions sur encours sains, conformément aux normes IFRS.

Les expositions comptabilisées dans la filiale CACIB AO (expositions on-shore) représentent l'équivalent de 0,2 milliard d'euros au 31 décembre 2022 contre 0,5 milliard d'euros au 31 décembre 2021, la variation sur la période s'expliquant par une baisse progressive des encours, notamment les dépôts auprès de la banque centrale de Russie. Les fonds propres de la filiale s'élèvent à environ 151 millions équivalent euros, dont environ 74 millions d'euros de capitaux propres et 77 millions d'euros en dettes subordonnées au 31 décembre 2022 (le montant des capitaux propres est resté globalement stable sur l'année 2022).

Les expositions comptabilisées en dehors de CACIB AO (expositions off-shore)<sup>4</sup> représentent l'équivalent de 2,9 milliards d'euros au 31 décembre 2022 (dont 2,7 milliards d'euros enregistrés au bilan<sup>5</sup>). Elles ont enregistré une baisse de -1,5 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2021 et de -1,8 milliard d'euros depuis le début du conflit fin février. La part hors bilan des expositions off-shore (crédits documentaires, garanties financières et, dans une moindre mesure, facilités de crédit confirmées non tirées) s'élève à 0,2 milliard d'euros au 31 décembre 2022, en baisse significative de -1,4 milliard d'euros depuis le déclenchement du conflit.

Du fait du conflit et des sanctions internationales qui ont suivi, la qualité du portefeuille (noté à 96% Investment grade au 31 décembre 2021 et composé principalement de grandes entreprises russes, notamment des producteurs et exportateurs de matières premières) a été dégradée dès le 31 mars 2022 dans l'échelle de notation interne du Groupe. Ainsi, dès le premier trimestre 2022, les expositions ont fait l'objet d'un provisionnement significatif majoritairement sur les expositions performantes, qui a ensuite été actualisé tout au long de l'année. Au global, le coût du risque sur l'année 2022 relatif aux expositions russes atteint 536 millions d'euros, dont 374 millions d'euros portant sur les expositions performantes (Stages 1&2) et 162 millions d'euros sur des dossiers spécifiques (Stage 3).

L'exposition russe de Indosuez Wealth Management représente l'équivalent de 220 millions d'euros au 31 décembre 2022, en légère baisse depuis le 31 décembre 2021 (équivalent de 250 millions d'euros).

Le risque de variation<sup>6</sup> lié aux opérations de dérivés est désormais considérablement réduit et s'élève à 0,6 million d'euros au 31 décembre 2022 (contre 60 millions d'euros au 31 décembre 2021).

Au total, ces expositions, de taille limitée, (0,7% du total des expositions de Crédit Agricole CIB au 31 décembre 2022) continuent de faire l'objet d'une surveillance étroite.

<sup>4</sup> Engagements commerciaux de bilan et hors-bilan de la clientèle et des banques, nets des garanties des agences de crédits export, hors risque de variation

<sup>5</sup> Partie utilisée des facilités de crédit.

<sup>6</sup> Le risque de variation correspond au montant en risque « *Amount at risk* », perte immédiate en cas de défaut, incluant les éventuels appels de marge.

## NOTE 3 **Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture**

La fonction gestion financière de Crédit Agricole S.A. a la responsabilité de l'organisation des flux financiers au sein du groupe Crédit Agricole, de la définition et de la mise en œuvre des règles de refinancement, de la gestion actif-passif et du pilotage des ratios prudentiels. Elle définit les principes et assure la cohérence de la gestion financière du Groupe.

Le pilotage des risques bancaires au sein du Groupe est assuré par la Direction des risques et contrôles permanents Groupe (DRG). Cette direction est rattachée au Directeur général de Crédit Agricole S.A. et a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent dans le rapport de gestion, chapitre "Facteurs de risque", comme le permet la norme IFRS 7 Instruments financiers : informations à fournir. Les tableaux de ventilations comptables figurent dans les états financiers.

### 3.1 **Risque de crédit**

(Cf. Chapitre « Facteurs de risque – Risque de crédit »)

#### 3.1.1 **EVALUATION DU RISQUE DE CRÉDIT**

Afin de tenir compte des effets du conflit russo-ukrainien et de la crise COVID-19, toujours présente sur la sphère économique, le Groupe a actualisé ses prévisions macro-économiques prospectives (forward looking) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit pour l'arrêté du 31 décembre 2022.

#### **Informations sur les scénarios macroéconomiques retenus au 31 décembre 2022**

Le Groupe a utilisé quatre scénarios pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS 9 en production sur décembre 2022, avec des projections qui se présentent comme suit à l'horizon 2025.

Ces quatre scénarios ont été élaborés en octobre 2022. Ils intègrent des hypothèses différenciées sur les effets du conflit russo-ukrainien, du choc inflationniste subi notamment par la zone euro et du resserrement monétaire opéré par les banques centrales.

Pour rappel, les projections macro-économiques s'appuient en point de départ sur une fin d'année 2021 qui a enregistré une forte croissance du PIB en zone euro et aux Etats-Unis mais également le démarrage d'un choc d'inflation. Les projections 2022 et des années suivantes sont décrites dans les différents scénarios suivants.

#### **Premier scénario : Scénario « central »**

Le scénario géopolitique prévoit une guerre russo-ukrainienne intense et un processus de paix encore lointain.

#### Forte accélération de l'inflation en zone euro :

L'inflation en zone euro en 2022 s'est établie à 8,3% en moyenne annuelle. Elle décélèrerait en 2023 pour atteindre 6,7% en moyenne. Les hausses des prix énergétiques seraient en effet moindres et la demande nettement ralentie, mais les effets de second tour continueraient d'opérer (prix alimentaires et manufacturés). L'inflation en France y est plus modérée grâce au bouclier tarifaire. Ce choc d'inflation est lié à la reprise post Covid-19 et au conflit russo-ukrainien, avec un choc sur les prix énergétiques (notamment une envolée des prix du gaz, du fait de la très forte réduction des importations de gaz russe par l'Europe) et une forte hausse des prix des intrants (métaux, produits agricoles...). Plus globalement on constate une hausse des coûts intermédiaires, des difficultés d'approvisionnement, une perturbation des chaînes de valeur et des risques de pénurie dans certains secteurs.

Ces chocs conduisent à une révision à la baisse de la croissance en zone euro. La production dans certains secteurs est affectée par la hausse des coûts intermédiaires et les perturbations des chaînes de valeur. La rentabilité des entreprises est dégradée, d'où un freinage de l'investissement. Le pouvoir d'achat des ménages est diminué par le choc inflationniste. Les hausses de salaires restent assez modérées et la confiance se détériore. Il existe toutefois un réservoir d'épargne pouvant amortir ces effets négatifs sur la consommation.

Les effets négatifs sur la demande sont en partie amortis par des mesures de soutien budgétaire. Au total, la croissance 2022 en zone euro reste élevée, 3,2%, via les effets d'acquis, mais elle est ramenée à 0,4% en 2023.

#### **Ce choc inflationniste conduit à un resserrement des politiques monétaires.**

Aux Etats-Unis, la Fed continue de relever ses taux d'intérêt de manière accélérée jusqu'au début de 2023 avant de les stabiliser. Les taux des Fed Funds, qui atteignaient 0,50% au T1 2022, seraient relevés jusqu'à 4,25% début 2023.

Toutefois, les hausses de taux longs sont plus mesurées, avec même un léger repli en 2023 (ralentissement attendu de la croissance et freinage graduel de l'inflation).

En zone euro, le resserrement monétaire est plus prudent et moins rapide, l'inflation ayant augmenté plus tardivement. Après avoir stabilisé son bilan, la BCE commence à relever ses taux directeurs en juillet 2022 et va continuer à les relever en 2023, jusqu'à 2,25% pour le taux de dépôt et 2,75% pour le taux refi, avant de les stabiliser.

Les taux longs montent en zone euro en 2022, mais assez modérément, et baissent légèrement en 2023. La courbe des taux s'inverse à mesure que la BCE progresse dans son ajustement monétaire. Les spreads s'écartent en particulier en Italie mais la BCE s'emploiera à corriger des écartements injustifiés des spreads.

### Deuxième scénario : Scénario « adverse modéré »

Ce scénario reprend celui de crise gazière demandé par la BCE en septembre 2022.

**Déclenchement de la crise :** On suppose une rupture totale des approvisionnements de gaz russe en Europe début 2023 et de fortes difficultés pour compenser cet arrêt, avec notamment une offre de gaz naturel liquéfié insuffisante. De plus, l'hiver 2023 est très rigoureux. Les Etats européens déclenchent en conséquence des plans de rationnement du gaz qui affectent surtout l'industrie.

**Choc d'inflation marqué en 2022 et 2023 :** Ces difficultés entraînent les prix du gaz en Europe en 2023 à des niveaux très élevés, en raison d'une forte consommation énergétique (liée notamment au climat) et d'une offre de gaz clairement insuffisante. Cela se répercute sur les prix de l'électricité – du fait également des difficultés persistantes pour l'industrie nucléaire française. L'inflation moyenne en zone euro est prévue à 8,8% en 2023, soit 2,1 points de plus que dans le scénario central.

Les mesures de rationnement réduisent l'activité des secteurs fortement dépendants du gaz. De plus, pour certaines entreprises, la flambée des coûts énergétiques fragilise la rentabilité et conduit à des arrêts volontaires de production. L'investissement se replie (profitabilité en baisse et climat des affaires dégradé) et la consommation connaît un léger recul (pertes de pouvoir d'achat, détérioration du marché de l'emploi, mesures de soutien moins fortes qu'en 2022). Le PIB de la zone euro baisse en moyenne annuelle en 2023 (-0,7%).

**Resserment monétaire un peu plus marqué.** La Fed et la BCE remontent leurs taux un peu plus rapidement que dans le scénario central face à une inflation plus élevée et plus durable. L'action de la BCE est cependant jugée par les marchés insuffisamment agressive et les taux souverains « core », incorporant une prime d'inflation, se redressent. A la différence du stress budgétaire (cf. quatrième scénario), il n'y a pas de chocs spécifiques France et Italie. Néanmoins, les spreads s'écartent modérément.

### Troisième scénario : Scénario « favorable »

Dans ce scénario favorable, il est supposé que les pressions de la Chine conduisent à un infléchissement de la position de la Russie à propos de l'Ukraine, puis à un cessez-le feu préalable à l'annonce de négociations. Les sanctions, tout en étant prolongées, sont alors allégées sur la Russie. Les prix énergétiques baissent assez rapidement en 2023. On observe une accalmie progressive sur les prix des métaux et des céréales, mais certaines chaînes de production restent durablement perturbées.

**Dans la zone euro,** ce scénario conduit à un net repli de l'inflation et un redressement de la confiance et des anticipations des agents économiques. On observe une reprise de la consommation liée à l'amélioration du pouvoir d'achat, à une confiance restaurée et à l'utilisation d'une partie du surplus d'épargne accumulé. L'amélioration des anticipations et la résorption partielle des tensions sur les approvisionnements conduisent à une reprise des dépenses d'investissement en 2023-2024.

#### Evolutions financières

Les banques centrales ne baissent pas immédiatement la garde (on retient seulement une petite détente monétaire) mais les taux longs anticipent le repli de l'inflation et des taux courts. La BCE baisse légèrement ses taux directeurs en 2023. Le Bund est un peu en deçà du niveau retenu dans le scénario central, tandis que les spreads français et italiens sont un peu plus modérés. La Bourse et les marchés immobiliers sont bien orientés

### Quatrième scénario : Scénario « adverse sévère » : stress budgétaire de juillet 2022

**Cumul de chocs en 2023 :** Le conflit russo-ukrainien s'enlise en 2023 et les sanctions contre la Russie sont accrues. La Chine affiche de manière plus explicite son soutien à la Russie ; des sanctions à l'encontre de la Chine sont en conséquence mises en place. L'hiver est très rigoureux en Europe au 1<sup>er</sup> trimestre 2023. Par ailleurs, la France connaît une crise spécifique, avec de fortes contestations face à certaines réformes et des conflits sociaux très marqués du type crise des gilets jaunes ; le pays est bloqué. L'Italie est en crise également, la coalition de droite remet en cause les traités européens et un bras de fer est engagé avec la Commission européenne.

**Choc inflationniste persistant en 2023.** Les tensions sur les prix énergétiques persistent, notamment s'agissant du prix du gaz qui flambe. Les prix des produits alimentaires sont également en forte hausse. Le processus inflationniste à l'œuvre en 2022 dans le scénario « central » se répète ainsi en 2023 dans ce scénario de « stress ». L'inflation est très élevée en 2023 en zone euro comme en France.

**Réponse vigoureuse des banques centrales.** La Fed et la BCE poursuivent le resserrement monétaire en 2023 de façon plus accentuée que dans le scénario central face à une inflation plus élevée et plus durable. La BCE continue à relever ses taux assez nettement en 2023 (dépôt à 2,75 % et refi à 3,25% fin 2023). Les taux longs remontent à nouveau : le taux de swap à 10 ans de la zone euro atteint 3,25% fin 2023, le Bund 2,75%. En 2023 les spreads France et Italie s'élargissent nettement et atteignent de véritables niveaux de crise (spread OAT-Bund à 185 bp et spread BTP-Bund à 360 bp).

**Récession en zone euro en 2023.** Le PIB de la zone euro connaît un recul de l'ordre de 1,5%, tout comme celui de la France ou de l'Italie. Le taux de chômage remonte sensiblement ; les marchés boursiers se replient nettement (-35% pour le CAC 40 en 2023) et les marchés immobiliers connaissent une correction marquée en France et en Italie : entre -10% et -20% en cumul sur trois ans pour le résidentiel et -30% en cumulé pour l'immobilier commercial.

**Les mesures de soutien gouvernementales ont été prises en compte** dans les projections IFRS 9 : le processus de projection des paramètres centraux de risque a été révisé dès 2020 afin de mieux refléter l'impact des dispositifs gouvernementaux dans les projections IFRS 9. Cette révision a eu pour conséquence d'atténuer la soudaineté de l'intensité de la crise, ainsi que la force de la relance et de la diffuser sur une période plus longue (trois ans ie jusqu'à 2022 inclus).

Les variables portant sur le niveau des taux d'intérêt et plus généralement toutes les variables liées aux marchés de capitaux, n'ont pas été modifiées car leurs prévisions intègrent déjà structurellement les effets des politiques de soutien.

Par ailleurs, depuis le second semestre 2022, les scénarios économiques relèvent un choc inflationniste inédit, non observé sur la période de référence. Compte tenu du caractère exceptionnel de ce choc et afin de neutraliser les effets favorables de la hausse de l'inflation sur les pertes de crédit attendues, des variables de prix ont été adaptées pour refléter une dynamique de moyen terme.

Enfin, afin de prendre en compte des spécificités locales (géographiques et/ou liées à certaines activités/métiers), des compléments sectoriels sont établis au niveau local (*forward looking local*) par certaines entités du Groupe, pouvant ainsi compléter les scénarios macroéconomiques définis en central.

Focus sur l'évolution des principales variables macroéconomiques dans les 4 scénarios :

	Réf.	Scénario central				Adverse modéré				Stress budgétaire				Favorable			
	2021	2022	2023	2024	2025	2022	2023	2024	2025	2022	2023	2024	2025	2022	2023	2024	2025
PIB – zone euro	5,3	3,2	0,4	1,2	1,5	3,2	-0,7	1,2	1,1	2,5	-1,5	1,7	1,6	3,2	0,6	1,6	1,6
Taux Chômage – zone euro	7,8	7,0	7,4	7,5	7,1	7,0	7,7	8,0	7,7	7,1	8,1	7,7	7,5	7,0	7,2	7,0	6,7
Taux inflation – zone euro	2,6	8,3	6,7	3,4	2,2	8,3	8,8	3,5	2,4	8,0	8,0	2,4	1,8	8,3	4,6	2,3	2,2
PIB - France	6,8	2,6	0,6	1,7	1,7	2,6	-0,3	1,2	1,5	2,4	-1,6	2,0	1,8	2,6	1,2	2,1	1,8
Taux Chômage - France	7,9	7,2	7,5	7,7	7,5	7,2	8,2	8,5	8,0	7,4	8,6	8,9	8,2	7,2	7,2	7,0	6,8
Taux inflation - France	1,6	5,1	4,8	2,5	2,0	5,1	6,9	3,5	2,0	5,5	7,5	1,5	1,6	5,1	3,8	1,5	1,5
OAT 10 ans	0,20	2,40	2,30	2,10	2,10	2,40	3,20	2,00	1,75	2,40	4,60	2,00	1,75	2,40	2,10	2,00	2,00

À fin décembre 2022, en intégrant les *forward looking* locaux, les provisions Stage 1 / Stage 2 d'une part (provisionnement des actifs clientèles sains) et les provisions Stage 3 d'autre part (provisionnement pour risques avérés) ont représenté respectivement 42 % et 58 % des stocks de couverture sur le périmètre Groupe Crédit Agricole.

À fin décembre 2022, les dotations nettes de reprises de provisions Stage 1 / Stage 2 ont représenté 36 % du coût du risque du Groupe Crédit Agricole contre 64 % pour la part du risque avéré Stage 3 et autres provisions.

### Analyse de sensibilité des scénarios macro-économiques dans le calcul des provisions IFRS9 (ECL Stage 1 et 2) sur la base des paramètres centraux

Le scénario central est actuellement pondéré à 50 % pour le calcul des ECL IFRS centraux du 31 décembre 2022.

Sur le Périmètre Groupe Crédit Agricole :

<b>Variation d'ECL d'un passage à 100 % du scénario (périmètre Groupe Crédit Agricole)</b>			
<b>Scénario central</b>	<b>Adverse modéré</b>	<b>Adverse sévère</b>	<b>Scénario favorable</b>
-2,9%	+2,8%	+8,3%	-6,5%

Cette sensibilité sur les ECL définis selon les paramètres centraux peut faire l'objet d'ajustements au titre des *forward looking* locaux qui, le cas échéant, pourraient la réduire ou l'augmenter.

### **3.1.2 VARIATION DES VALEURS COMPTABLES ET DES CORRECTIONS DE VALEUR POUR PERTES SUR LA PÉRIODE**

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en "Coût du risque" et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.



ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI : TITRES DE DETTES

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
(en millions d'euros)									
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>109 866</b>	<b>(47)</b>	<b>173</b>	<b>(5)</b>	<b>50</b>	<b>(47)</b>	<b>110 087</b>	<b>(99)</b>	<b>109 988</b>
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre</b>	<b>(34)</b>	<b>-</b>	<b>27</b>	<b>-</b>	<b>7</b>	<b>(4)</b>	<b>-</b>	<b>(4)</b>	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(32)	-	32	-	-	-	-	-	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	5	-	(5)	-	-	-	-	-	
Transferts vers Stage 3 <sup>1</sup>	(7)	-	-	-	7	(4)	-	(4)	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Total après transferts</b>	<b>109 832</b>	<b>(47)</b>	<b>200</b>	<b>(5)</b>	<b>57</b>	<b>(51)</b>	<b>110 087</b>	<b>(103)</b>	<b>109 985</b>
<b>Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>11 336</b>	<b>(18)</b>	<b>8</b>	<b>(2)</b>	<b>4</b>	<b>(9)</b>	<b>11 348</b>	<b>(28)</b>	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... <sup>2</sup>	56 890	(30)	74	(2)	-	-	56 964	(32)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(46 484)	13	(84)	1	-	-	(46 569)	15	
Passages à perte	-	-	-	-	-	-	-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	(1)	-	-	-	(1)	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	(1)	-	-	-	(11)	-	(11)	
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-	
Variations de périmètre	5	-	-	-	-	-	5	-	
Autres <sup>3</sup>	925	-	19	-	4	1	948	2	
<b>Total</b>	<b>121 168</b>	<b>(65)</b>	<b>209</b>	<b>(7)</b>	<b>61</b>	<b>(60)</b>	<b>121 435</b>	<b>(131)</b>	<b>121 305</b>
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) <sup>4</sup>	(5 429)	-	(5)	-	5	-	(5 428)	-	
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>115 739</b>	<b>(65)</b>	<b>204</b>	<b>(7)</b>	<b>66</b>	<b>(60)</b>	<b>116 007</b>	<b>(131)</b>	<b>115 877</b>
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-	

<sup>1</sup> Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

<sup>2</sup> Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

<sup>3</sup> Les éléments sur la ligne "Autres" sont principalement les écarts de conversion.

<sup>4</sup> Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurés (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif).

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI : PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
(en millions d'euros)									
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>96 626</b>	<b>(29)</b>	<b>55</b>	<b>(2)</b>	<b>435</b>	<b>(382)</b>	<b>97 118</b>	<b>(414)</b>	<b>96 703</b>
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre</b>	<b>(264)</b>	<b>-</b>	<b>264</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(263)	-	263	-			-	-	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	(1)	-	1	-			-	-	
Transferts vers Stage 3 <sup>1</sup>	-	-	-	-	-	-	-	-	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Total après transferts</b>	<b>96 362</b>	<b>(29)</b>	<b>319</b>	<b>(2)</b>	<b>435</b>	<b>(382)</b>	<b>97 118</b>	<b>(414)</b>	<b>96 703</b>
<b>Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>16 639</b>	<b>(8)</b>	<b>(198)</b>	<b>(16)</b>	<b>19</b>	<b>(5)</b>	<b>16 460</b>	<b>(29)</b>	
Nouvelle production : achat, octroi, origination... <sup>2</sup>	46 383	(10)	170	-			46 553	(10)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(29 602)	15	(347)	1	(1)	1	(29 950)	17	
Passages à perte									
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	(3)	-	-	-	-	-	(3)	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		(10)		(18)		11		(17)	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	(168)	-	(13)	-	-	-	(181)	-	
Autres <sup>3</sup>	26	-	(8)	1	20	(17)	38	(16)	
<b>Total</b>	<b>113 001</b>	<b>(37)</b>	<b>121</b>	<b>(18)</b>	<b>454</b>	<b>(387)</b>	<b>113 576</b>	<b>(443)</b>	<b>113 133</b>
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) <sup>4</sup>	1 101		3		41		1 145		
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>114 102</b>	<b>(37)</b>	<b>124</b>	<b>(18)</b>	<b>495</b>	<b>(387)</b>	<b>114 722</b>	<b>(443)</b>	<b>114 279</b>
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

<sup>1</sup> Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

<sup>2</sup> Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

<sup>3</sup> Les éléments sur la ligne "Autres" sont principalement les écarts de conversion.

<sup>4</sup> Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées.

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI : PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
(en millions d'euros)									
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>944 538</b>	<b>(2 479)</b>	<b>104 360</b>	<b>(4 987)</b>	<b>21 641</b>	<b>(11 481)</b>	<b>1 070 539</b>	<b>(18 946)</b>	<b>1 051 592</b>
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre</b>	<b>(16 061)</b>	<b>(460)</b>	<b>10 829</b>	<b>811</b>	<b>5 232</b>	<b>(1 566)</b>	<b>-</b>	<b>(1 215)</b>	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(47 833)	240	47 833	(1 048)			-	(808)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	33 933	(763)	(33 933)	1 573			-	810	
Transferts vers Stage 3 <sup>1</sup>	(2 520)	68	(3 859)	347	6 379	(1 846)	-	(1 431)	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	359	(5)	788	(61)	(1 147)	280	-	214	
<b>Total après transferts</b>	<b>928 477</b>	<b>(2 939)</b>	<b>115 189</b>	<b>(4 176)</b>	<b>26 873</b>	<b>(13 047)</b>	<b>1 070 539</b>	<b>(20 161)</b>	<b>1 050 378</b>
<b>Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>72 144</b>	<b>161</b>	<b>(3 103)</b>	<b>(1 398)</b>	<b>(5 223)</b>	<b>1 537</b>	<b>63 818</b>	<b>299</b>	
Nouvelle production : achat, octroi, origination... <sup>2</sup>	374 905	(1 200)	26 480	(1 456)			401 385	(2 656)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(301 477)	865	(29 910)	968	(3 147)	1 608	(334 534)	3 441	
Passages à perte					(1 668)	1 615	(1 668)	1 615	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	(7)	-	(2)	-	(7)	10	(16)	10	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période <sup>5</sup>		486		(1 120)		(1 905)	-	(2 539)	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		27		(1)	-	26	
Variations de périmètre	(3 159)	8	(144)	23	(316)	236	(3 619)	267	
Autres <sup>4</sup>	1 882	1	473	159	(85)	(25)	2 270	135	
<b>Total</b>	<b>1 000 621</b>	<b>(2 779)</b>	<b>112 086</b>	<b>(5 574)</b>	<b>21 650</b>	<b>(11 510)</b>	<b>1 134 357</b>	<b>(19 862)</b>	<b>1 114 493</b>
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) <sup>3</sup>	(2 067)		(354)		2 316		(103)		
<b>Au 31 décembre 2022 <sup>5</sup></b>	<b>998 554</b>	<b>(2 779)</b>	<b>111 732</b>	<b>(5 574)</b>	<b>23 966</b>	<b>(11 510)</b>	<b>1 134 254</b>	<b>(19 862)</b>	<b>1 114 389</b>
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

<sup>1</sup> Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3 ou en Stage 2 puis en Stage 3.

<sup>2</sup> Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

<sup>3</sup> Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées.

<sup>4</sup> Les éléments sur la ligne "Autres" sont principalement les écarts de conversion.

<sup>5</sup> Au 31 décembre 2022, le stage 3 intègre les actifs dépréciés de Crédit Agricole Italia acquis de Credito Valtellinese pour une valeur comptable brute de 817 millions d'euros et une correction de valeur pour pertes de 414 millions d'euros, soit une valeur nette comptable de 403 millions d'euros.

**ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES : TITRES DE DETTES**

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes				
<i>(en millions d'euros)</i>								
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>260 826</b>	<b>(126)</b>	<b>3 745</b>	<b>(50)</b>	<b>1</b>	<b>(37)</b>	<b>264 572</b>	<b>(214)</b>
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre</b>	<b>86</b>	<b>(1)</b>	<b>(84)</b>	<b>3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(324)	1	320	(5)			(4)	(4)
Retour de Stage 2 vers Stage 1	410	(2)	(404)	8			6	6
Transferts vers Stage 3 <sup>1</sup>	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total après transferts</b>	<b>260 912</b>	<b>(127)</b>	<b>3 661</b>	<b>(49)</b>	<b>1</b>	<b>(37)</b>	<b>264 574</b>	<b>(214)</b>
<b>Variations des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>(42 319)</b>	<b>(17)</b>	<b>(828)</b>	<b>5</b>	<b>(1)</b>	<b>-</b>	<b>(43 148)</b>	<b>(14)</b>
Réévaluation de juste valeur sur la période	(42 724)		(673)		-		(43 397)	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... <sup>2</sup>	21 836	(34)	13 344	(9)	-	-	35 180	(44)
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(21 647)	22	(13 262)	5	(1)	-	(34 910)	27
Passages à perte	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	2	3	-	-	-	-	2	2
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		(8)		8		-	-	-
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-	-	-
Variations de périmètre	(227)	-	-	-	-	-	(227)	-
Autres <sup>4</sup>	441	-	(237)	1	-	-	204	1
<b>Total</b>	<b>218 593</b>	<b>(144)</b>	<b>2 833</b>	<b>(46)</b>	<b>-</b>	<b>(37)</b>	<b>221 426</b>	<b>(228)</b>
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) <sup>3</sup>	(9 402)		316		1		(9 085)	
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>209 191</b>	<b>(144)</b>	<b>3 149</b>	<b>(46)</b>	<b>1</b>	<b>(37)</b>	<b>212 341</b>	<b>(228)</b>
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-	

<sup>1</sup> Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

<sup>2</sup> Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

<sup>3</sup> Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes).

<sup>4</sup> Les éléments sur la ligne "Autres" sont principalement les écarts de conversion.

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

	Engagements sains				Engagements provisionnés (Stage 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en millions d'euros)</i>									
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>212 153</b>	<b>(404)</b>	<b>13 644</b>	<b>(507)</b>	<b>503</b>	<b>(112)</b>	<b>226 300</b>	<b>(1 023)</b>	<b>225 277</b>
<b>Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre</b>	<b>(1 971)</b>	<b>(38)</b>	<b>1 836</b>	<b>14</b>	<b>135</b>	<b>(4)</b>	<b>-</b>	<b>(28)</b>	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(5 728)	27	5 728	(104)			-	(77)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	3 799	(67)	(3 799)	118			-	51	
Transferts vers Stage 3 <sup>1</sup>	(52)	3	(106)	1	158	(10)	-	(6)	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	10	(1)	13	(1)	(23)	6	-	4	
<b>Total après transferts</b>	<b>210 182</b>	<b>(442)</b>	<b>15 480</b>	<b>(493)</b>	<b>638</b>	<b>(116)</b>	<b>226 300</b>	<b>(1 051)</b>	<b>225 249</b>
<b>Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>16 790</b>	<b>(8)</b>	<b>(2 949)</b>	<b>(5)</b>	<b>(60)</b>	<b>13</b>	<b>13 781</b>	<b>-</b>	
Nouveaux engagements donnés <sup>2</sup>	168 265	(538)	4 874	(247)			173 139	(785)	
Extinction des engagements	(153 137)	471	(7 834)	262	(232)	58	(161 203)	791	
Passages à perte	-	-	-	-	(3)	3	(3)	3	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	(11)	-	-	-	-	-	(11)	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		63		(4)		(47)	-	12	
Changements dans le modèle / méthodologie		1		1		-	-	2	
Variations de périmètre	(413)	-	(6)	-	-	-	(419)	-	
Autres <sup>3</sup>	2 087	(5)	17	(17)	175	(1)	2 277	(23)	
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>226 972</b>	<b>(450)</b>	<b>12 531</b>	<b>(498)</b>	<b>578</b>	<b>(103)</b>	<b>240 080</b>	<b>(1 051)</b>	<b>239 029</b>

<sup>1</sup> Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

<sup>2</sup> Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 peuvent inclure des engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

<sup>3</sup> Les éléments sur la ligne "Autres" sont principalement les écarts de conversion.

## ENGAGEMENTS DE GARANTIE

	Engagements sains				Engagements provisionnés (Stage 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en millions d'euros)</i>									
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>109 926</b>	<b>(120)</b>	<b>6 440</b>	<b>(261)</b>	<b>1 649</b>	<b>(431)</b>	<b>118 015</b>	<b>(812)</b>	<b>117 203</b>
<b>Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre</b>	<b>(1 586)</b>	<b>(27)</b>	<b>880</b>	<b>24</b>	<b>716</b>	<b>(18)</b>	<b>10</b>	<b>(20)</b>	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(3 086)	10	3 094	(42)			9	(32)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	1 521	(37)	(1 522)	64			(1)	27	
Transferts vers Stage 3 <sup>1</sup>	(24)	-	(696)	2	722	(19)	2	(17)	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	3	-	4	-	(6)	2	-	1	
<b>Total après transferts</b>	<b>108 340</b>	<b>(147)</b>	<b>7 320</b>	<b>(237)</b>	<b>2 365</b>	<b>(449)</b>	<b>118 025</b>	<b>(833)</b>	<b>117 192</b>
<b>Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>(3 808)</b>	<b>5</b>	<b>259</b>	<b>(7)</b>	<b>(597)</b>	<b>50</b>	<b>(4 146)</b>	<b>48</b>	
Nouveaux engagements donnés <sup>2</sup>	98 924	(120)	3 465	(149)			102 390	(270)	
Extinction des engagements	(95 579)	98	(3 345)	141	(212)	108	(99 136)	347	
Passages à perte	-	-	-	-	(9)	8	(9)	8	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	(1)	-	-	-	-	-	(1)	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		25		(6)		(70)	-	(51)	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-	-	-	
Variations de périmètre	(347)	-	(13)	-	(19)	-	(380)	-	
Autres <sup>3</sup>	(6 806)	3	152	7	(357)	5	(7 011)	15	
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>104 532</b>	<b>(142)</b>	<b>7 579</b>	<b>(244)</b>	<b>1 768</b>	<b>(398)</b>	<b>113 879</b>	<b>(785)</b>	<b>113 094</b>

<sup>1</sup> Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

<sup>2</sup> Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 peuvent inclure des engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

<sup>3</sup> Les éléments sur la ligne "Autres" sont principalement les écarts de conversion.

### 3.1.3 EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CRÉDIT

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur comptable, nette de toute perte de valeur comptabilisée et compte non tenu des actifs détenus en garantie ou des autres rehaussements de crédit (par exemple, les accords de compensation qui ne remplissent pas les conditions de compensation selon IAS 32).

Les tableaux ci-dessous présentent les expositions maximales ainsi que le montant des actifs détenus en garantie et autres techniques de rehaussements de crédit permettant de réduire cette exposition.

Les actifs dépréciés en date de clôture correspondent aux actifs dépréciés (Stage 3).

#### ACTIFS FINANCIERS NON SOUMIS AUX EXIGENCES DE DÉPRÉCIATION (COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT)

	31/12/2022					
	Réduction du risque de crédit					
	Exposition maximale au risque de crédit	Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<i>(en millions d'euros)</i>						
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)</b>	<b>309 824</b>	<b>122 291</b>	<b>634</b>	<b>-</b>	<b>170</b>	<b>-</b>
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	236 525	122 291	634	-	153	-
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	73 232	-	-	-	17	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	67	-	-	-	-	-
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>50 494</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>360 318</b>	<b>122 291</b>	<b>634</b>	<b>-</b>	<b>170</b>	<b>-</b>

	31/12/2021					
	Réduction du risque de crédit					
	Exposition maximale au risque de crédit	Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<i>(en millions d'euros)</i>						
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)</b>	<b>306 698</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 279</b>	<b>57</b>	<b>-</b>
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	226 199	-	-	1 279	-	-
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	80 429	-	-	-	57	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	70	-	-	-	-	-
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>16 023</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>322 721</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 279</b>	<b>57</b>	<b>-</b>

**ACTIFS FINANCIERS SOUMIS AUX EXIGENCES DE DÉPRÉCIATION**

	31/12/2022					
	Exposition maximale au risque de crédit	Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instrument financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<i>(en millions d'euros)</i>						
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables</b>	<b>212 341</b>	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	-	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	-	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
<b>Titres de dettes</b>	<b>212 341</b>	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>	<b>1 344 545</b>	<b>20 240</b>	<b>278 660</b>	<b>61 323</b>	<b>339 577</b>	<b>1 360</b>
dont : actifs dépréciés en date de clôture	12 573	245	2 213	452	3 389	-
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	<b>114 279</b>	<b>6 329</b>	-	<b>9 995</b>	<b>3 841</b>	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	108	-	-	-	107	-
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>1 114 389</b>	<b>13 911</b>	<b>278 660</b>	<b>51 328</b>	<b>333 618</b>	<b>1 360</b>
dont : actifs dépréciés en date de clôture	12 456	245	2 213	452	3 282	-
<b>Titres de dettes</b>	<b>115 877</b>	-	-	-	<b>2 118</b>	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	6	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>1 556 886</b>	<b>20 240</b>	<b>278 660</b>	<b>61 323</b>	<b>339 577</b>	<b>1 360</b>
dont : actifs dépréciés en date de clôture	12 573	245	2 213	452	3 389	-



(en millions d'euros)	31/12/2021					
	Réduction du risque de crédit					
	Exposition maximale au risque de crédit	Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables</b>	<b>264 572</b>	-	-	-	<b>39</b>	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	1	-	-	-	-	-
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	-	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	-	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
<b>Titres de dettes</b>	<b>264 572</b>	-	-	-	<b>39</b>	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	1	-	-	-	-	-
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>	<b>1 258 283</b>	<b>16 981</b>	<b>263 758</b>	<b>34 660</b>	<b>301 773</b>	<b>907</b>
dont : actifs dépréciés en date de clôture	10 216	120	2 294	228	2 181	-
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	<b>96 703</b>	<b>3 599</b>	-	<b>5 847</b>	<b>3 628</b>	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	53	-	-	-	-	-
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>1 051 592</b>	<b>13 382</b>	<b>263 758</b>	<b>28 813</b>	<b>295 655</b>	<b>907</b>
dont : actifs dépréciés en date de clôture	10 160	120	2 294	228	2 181	-
<b>Titres de dettes</b>	<b>109 988</b>	-	-	-	<b>2 490</b>	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	3	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>1 522 855</b>	<b>16 981</b>	<b>263 758</b>	<b>34 660</b>	<b>301 812</b>	<b>907</b>
dont : actifs dépréciés en date de clôture	10 216	120	2 294	228	2 181	-

**ENGAGEMENTS HORS BILAN SOUMIS AUX EXIGENCES DE PROVISIONNEMENT**

	31/12/2022					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<i>(en millions d'euros)</i>						
<b>Engagements de garantie</b>	<b>113 094</b>	<b>4 705</b>	<b>178</b>	<b>655</b>	<b>4 040</b>	<b>1 314</b>
dont : engagements provisionnés en date de clôture	1 370	3	17	10	31	-
<b>Engagements de financement</b>	<b>239 029</b>	<b>204</b>	<b>6 055</b>	<b>2 753</b>	<b>34 164</b>	<b>6 124</b>
dont : engagements provisionnés en date de clôture	475	1	14	18	99	-
<b>Total</b>	<b>352 123</b>	<b>4 909</b>	<b>6 233</b>	<b>3 408</b>	<b>38 204</b>	<b>7 438</b>
dont : engagements provisionnés en date de clôture	1 844	4	31	28	130	-

	31/12/2021					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<i>(en millions d'euros)</i>						
<b>Engagements de garantie</b>	<b>117 203</b>	<b>221</b>	<b>20</b>	<b>406</b>	<b>5 547</b>	<b>1 527</b>
dont : engagements provisionnés en date de clôture	1 218	1	1	-	6	-
<b>Engagements de financement</b>	<b>225 277</b>	<b>2</b>	<b>5 088</b>	<b>2 504</b>	<b>29 578</b>	<b>7 593</b>
dont : engagements provisionnés en date de clôture	391	-	4	13	35	-
<b>Total</b>	<b>342 480</b>	<b>223</b>	<b>5 108</b>	<b>2 910</b>	<b>35 125</b>	<b>9 120</b>
dont : engagements provisionnés en date de clôture	1 609	1	4	15	42	-

Une description des actifs détenus en garantie est présentée dans la note 9 "Engagements de financement et de garantie et autres garanties".

### 3.1.4 ACTIFS FINANCIERS MODIFIÉS

Les actifs financiers modifiés correspondent aux actifs restructurés pour difficultés financières. Il s'agit de créances pour lesquelles le Groupe Crédit Agricole a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi elles concernent les créances classées en défaut et les créances saines, au moment de la restructuration. (Une définition plus détaillée des encours restructurés et leur traitement comptable est détaillée dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables", chapitre "Instruments financiers - Risque de crédit").

Pour les actifs ayant fait l'objet d'une restructuration au cours de la période, la valeur comptable établie à l'issue de la restructuration est de :

	Actifs sains		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Actifs dépréciés (Stage 3)
<i>(en millions d'euros)</i>			
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	-	-	-
Valeur comptable brute avant modification	-	-	-
Gains ou pertes nets de la modification	-	-	-
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>(3)</b>	<b>410</b>	<b>921</b>
Valeur comptable brute avant modification	4	412	928
Gains ou pertes nets de la modification	(7)	(2)	(7)
<b>Titres de dettes</b>	<b>2</b>	-	-
Valeur comptable brute avant modification	-	-	-
Gains ou pertes nets de la modification	2	-	-

Selon les principes établis dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables", chapitre "Instruments financiers - Risque de crédit", les actifs restructurés dont le stade de dépréciation correspond à celui du Stage 2 (actifs sains) ou Stage 3 (actifs dépréciés) peuvent faire l'objet d'un retour en Stage 1 (actifs sains). La valeur comptable des actifs modifiés concernés par ce reclassement au cours de la période est de :

	Valeur comptable brute
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)
<i>(en millions d'euros)</i>	
<b>Actifs restructurés antérieurement classés en Stage 2 ou en Stage 3 et reclassés en Stage 1 au cours de la période</b>	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-
Prêts et créances sur la clientèle	-
Titres de dettes	-
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>

### 3.1.5 CONCENTRATIONS DU RISQUE DE CRÉDIT

Les valeurs comptables et montants des engagements sont présentés nets de dépréciations et de provisions.

#### EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT PAR CATÉGORIES DE RISQUE DE CRÉDIT

Les catégories de risques de crédit sont présentées par intervalles de probabilité de défaut. La correspondance entre les notations internes et les intervalles de probabilité de défaut est détaillée dans le chapitre "Risques et pilier 3 – Gestion du risque de crédit" du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A.

##### Actifs financiers au coût amorti

		Au 31 décembre 2022			
		Valeur comptable			Total
		Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	
(en millions d'euros)	Catégories de risque de crédit	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
Cliantèle de détail	PD ≤ 0,5%	519 039	6 893	-	525 932
	0,5% < PD ≤ 2%	69 800	22 125	-	91 925
	2% < PD ≤ 20%	23 690	28 892	-	52 582
	20% < PD < 100%	-	2 805	-	2 805
	PD = 100%	-	-	11 248	11 248
<b>Total Clientèle de détail</b>		<b>612 529</b>	<b>60 715</b>	<b>11 248</b>	<b>684 492</b>
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	510 186	14 293	-	524 479
	0,6% < PD < 12%	105 680	30 839	-	136 519
	12% ≤ PD < 100%	-	6 213	-	6 213
	PD = 100% <sup>1</sup>	-	-	13 279	13 279
<b>Total Hors clientèle de détail</b>		<b>615 866</b>	<b>51 345</b>	<b>13 279</b>	<b>680 490</b>
Dépréciations		(2 881)	(5 599)	(11 957)	(20 437)
<b>TOTAL</b>		<b>1 225 514</b>	<b>106 461</b>	<b>12 570</b>	<b>1 344 545</b>

<sup>1</sup>Au 31 décembre 2022, le stage 3 intègre les actifs dépréciés de Crédit Agricole Italia acquis de Credito Valtellinese pour une valeur comptable brute de 817 millions d'euros et une correction de valeur pour pertes de 414 millions d'euros, soit une valeur nette comptable de 403 millions d'euros.

Au 31 décembre 2021					
Valeur comptable					
Actifs sains					
(en millions d'euros)	Catégories de risque de crédit	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	494 022	5 818	-	499 840
	0,5% < PD ≤ 2%	69 110	18 554	-	87 664
	2% < PD ≤ 20%	24 861	26 077	-	50 938
	20% < PD < 100%	-	2 134	-	2 134
	PD = 100%	-	-	10 906	10 906
<b>Total Clientèle de détail</b>		<b>587 993</b>	<b>52 583</b>	<b>10 906</b>	<b>651 482</b>
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	467 005	11 928	-	478 932
	0,6% < PD < 12%	96 030	34 225	-	130 255
	12% ≤ PD < 100%	-	5 853	-	5 853
	PD = 100% <sup>1</sup>	-	-	11 221	11 222
<b>Total Hors clientèle de détail</b>		<b>563 035</b>	<b>52 006</b>	<b>11 221</b>	<b>626 262</b>
Dépréciations		(2 557)	(4 994)	(11 910)	(19 461)
<b>TOTAL</b>		<b>1 148 471</b>	<b>99 595</b>	<b>10 217</b>	<b>1 258 283</b>

<sup>1</sup> Le Stage 3 intègre les actifs dépréciés de Credito Valtellinese pour une valeur comptable brute de 1 214 millions d'euros et une correction de valeur pour pertes de 664 millions d'euros, dont l'allocation préliminaire de l'écart de première consolidation de 378 millions d'euros liée aux créances clientèle, soit une valeur nette comptable de 550 millions d'euros.

**Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables**

		Au 31 décembre 2022			
		Valeur comptable			
		Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
(en millions d'euros)	Catégories de risque de crédit	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	-	-	-	-
	0,5% < PD ≤ 2%	-	-	-	-
	2% < PD ≤ 20%	-	-	-	-
	20% < PD < 100%	-	-	-	-
	PD = 100%	-	-	-	-
<b>Total Clientèle de détail</b>		-	-	-	-
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	207 635	2 379	-	<b>210 014</b>
	0,6% < PD < 12%	1 556	766	-	<b>2 322</b>
	12% ≤ PD < 100%	-	5	-	<b>5</b>
	PD = 100%	-	-	-	-
<b>Total Hors clientèle de détail</b>		<b>209 191</b>	<b>3 150</b>	-	<b>212 341</b>
<b>TOTAL</b>		<b>209 191</b>	<b>3 150</b>	-	<b>212 341</b>

		Au 31 décembre 2021			
		Valeur comptable			
		Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
(en millions d'euros)	Catégories de risque de crédit	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	-	-	-	-
	0,5% < PD ≤ 2%	-	-	-	-
	2% < PD ≤ 20%	-	-	-	-
	20% < PD < 100%	-	-	-	-
	PD = 100%	-	-	-	-
<b>Total Clientèle de détail</b>		-	-	-	-
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	258 983	2 659	-	<b>261 642</b>
	0,6% < PD < 12%	1 843	296	-	<b>2 139</b>
	12% ≤ PD < 100%	-	790	-	<b>790</b>
	PD = 100%	-	-	1	<b>1</b>
<b>Total Hors clientèle de détail</b>		<b>260 826</b>	<b>3 745</b>	<b>1</b>	<b>264 572</b>
<b>TOTAL</b>		<b>260 826</b>	<b>3 745</b>	<b>1</b>	<b>264 572</b>

**Engagements de financement**

		Au 31 décembre 2022			
		Montant de l'engagement			
		Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total
(en millions d'euros)	Catégories de risque de crédit	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	42 573	491	-	43 064
	0,5% < PD ≤ 2%	6 349	897	-	7 246
	2% < PD ≤ 20%	2 345	1 191	-	3 536
	20% < PD < 100%	-	81	-	81
	PD = 100%	-	-	153	153
<b>Total Clientèle de détail</b>		<b>51 267</b>	<b>2 660</b>	<b>153</b>	<b>54 080</b>
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	152 569	2 680	-	155 248
	0,6% < PD < 12%	23 136	5 987	-	29 123
	12% ≤ PD < 100%	-	1 204	-	1 204
	PD = 100%	-	-	424	425
<b>Total Hors clientèle de détail</b>		<b>175 705</b>	<b>9 871</b>	<b>424</b>	<b>186 000</b>
Provisions <sup>1</sup>		(450)	(498)	(103)	(1 051)
<b>TOTAL</b>		<b>226 522</b>	<b>12 033</b>	<b>474</b>	<b>239 029</b>

<sup>1</sup> Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

		Au 31 décembre 2021			
		Montant de l'engagement			
		Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total
(en millions d'euros)	Catégories de risque de crédit	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	40 986	468	-	41 454
	0,5% < PD ≤ 2%	6 020	784	-	6 804
	2% < PD ≤ 20%	2 472	1 040	-	3 512
	20% < PD < 100%	-	103	-	103
	PD = 100%	-	-	144	144
<b>Total Clientèle de détail</b>		<b>49 478</b>	<b>2 395</b>	<b>144</b>	<b>52 017</b>
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	141 922	2 617	-	144 539
	0,6% < PD < 12%	20 753	7 512	-	28 265
	12% ≤ PD < 100%	-	1 120	-	1 120
	PD = 100%	-	-	359	359
<b>Total Hors clientèle de détail</b>		<b>162 675</b>	<b>11 249</b>	<b>359</b>	<b>174 283</b>
Provisions <sup>1</sup>		(404)	(507)	(112)	(1 023)
<b>TOTAL</b>		<b>211 749</b>	<b>13 137</b>	<b>391</b>	<b>225 277</b>

<sup>1</sup> Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

**Engagements de garantie**

		Au 31 décembre 2022			
		Montant de l'engagement			
		Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total
(en millions d'euros)	Catégories de risque de crédit	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	1 582	19	-	1 601
	0,5% < PD ≤ 2%	305	32	-	337
	2% < PD ≤ 20%	291	82	-	373
	20% < PD < 100%	-	9	-	9
	PD = 100%	-	-	106	106
<b>Total Clientèle de détail</b>		<b>2 178</b>	<b>142</b>	<b>106</b>	<b>2 426</b>
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	91 090	4 660	-	95 750
	0,6% < PD < 12%	11 264	2 383	-	13 647
	12% ≤ PD < 100%	-	394	-	394
	PD = 100%	-	-	1 661	1 661
<b>Total Hors clientèle de détail</b>		<b>102 354</b>	<b>7 437</b>	<b>1 661</b>	<b>111 452</b>
Provisions <sup>1</sup>		(142)	(244)	(398)	(784)
<b>TOTAL</b>		<b>104 390</b>	<b>7 335</b>	<b>1 369</b>	<b>113 094</b>

<sup>1</sup> Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

		Au 31 décembre 2021			
		Montant de l'engagement			
		Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total
(en millions d'euros)	Catégories de risque de crédit	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	1 666	37	-	1 703
	0,5% < PD ≤ 2%	315	43	-	358
	2% < PD ≤ 20%	137	81	-	218
	20% < PD < 100%	-	7	-	7
	PD = 100%	-	-	112	112
<b>Total Clientèle de détail</b>		<b>2 118</b>	<b>168</b>	<b>112</b>	<b>2 398</b>
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	95 643	3 334	-	98 977
	0,6% < PD < 12%	12 165	2 441	-	14 606
	bah o	-	497	-	497
	PD = 100%	-	-	1 537	1 537
<b>Total Hors clientèle de détail</b>		<b>107 808</b>	<b>6 272</b>	<b>1 537</b>	<b>115 617</b>
Provisions <sup>1</sup>		(120)	(261)	(431)	(812)
<b>TOTAL</b>		<b>109 806</b>	<b>6 179</b>	<b>1 218</b>	<b>117 203</b>

<sup>1</sup> Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.



**CONCENTRATIONS DU RISQUE DE CRÉDIT PAR AGENT ÉCONOMIQUE**
**ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT SUR OPTION PAR AGENT ÉCONOMIQUE**

	31/12/2022			31/12/2021		
	Valeur comptable	Montant des variations de juste valeur résultant des variations du risque de crédit		Valeur comptable	Montant des variations de juste valeur résultant des variations du risque de crédit	
		Sur la période	En cumulé		Sur la période	En cumulé
<i>(en millions d'euros)</i>						
Administration générale	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	67	-	-	70	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-
<b>Total Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>67</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>70</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

**ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI PAR AGENT ÉCONOMIQUE**

	Au 31 décembre 2022						
	Valeur comptable						
	Actifs sains ou dégradés						
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Dépréciation des actifs au coût amorti - Stage 1	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Dépréciation des actifs au coût amorti - Stage 2	Actifs dépréciés (Stage 3)	Dépréciation des actifs au coût amorti - Stage 3	Total brut
<i>(en millions d'euros)</i>							
Administration générale	100 737	(62)	1 042	(8)	195	(54)	101 974
Banques centrales	5 652	(8)	31	(15)	-	-	5 683
Etablissements de crédit	136 302	(50)	96	(4)	500	(392)	136 898
Grandes entreprises <sup>1</sup>	373 177	(1 460)	50 175	(2 515)	12 583	(5 891)	435 935
Clientèle de détail	612 527	(1 301)	60 716	(3 059)	11 249	(5 620)	684 492
<b>TOTAL</b>	<b>1 228 395</b>	<b>(2 881)</b>	<b>112 060</b>	<b>(5 599)</b>	<b>24 527</b>	<b>(11 957)</b>	<b>1 364 982</b>

<sup>1</sup> Au 31 décembre 2022, le stage 3 intègre les actifs dépréciés de Crédit Agricole Italia acquis de Credito Valtellinese pour une valeur comptable brute de 817 millions d'euros et une correction de valeur pour pertes de 414 millions d'euros, soit une valeur nette comptable de 403 millions d'euros.

Au 31 décembre 2021							
Valeur comptable							
Actifs sains ou dégradés							
(en millions d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Dépréciation des actifs au coût amorti - Stage 1	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Dépréciation des actifs au coût amorti - Stage 2	Actifs dépréciés (Stage 3)	Dépréciation des actifs au coût amorti - Stage 3	Total brut
Administration générale	97 546	(64)	1 178	(11)	82	(41)	98 806
Banques centrales	3 854	(1)	-	-	-	-	3 854
Etablissements de crédit	120 319	(42)	61	(1)	440	(387)	120 820
Grandes entreprises <sup>1</sup>	341 316	(1 235)	50 767	(2 159)	10 699	(5 529)	402 782
Clientèle de détail	587 993	(1 215)	52 583	(2 823)	10 906	(5 953)	651 482
<b>TOTAL</b>	<b>1 151 028</b>	<b>(2 557)</b>	<b>104 589</b>	<b>(4 994)</b>	<b>22 127</b>	<b>(11 910)</b>	<b>1 277 744</b>

<sup>1</sup> Le Stage 3 intègre les actifs dépréciés de Credito Valtellinese pour une valeur comptable brute de 1 214 millions d'euros et une correction de valeur pour pertes de 664 millions d'euros, dont l'allocation préliminaire de l'écart de première consolidation de 378 millions d'euros liée aux créances clientèle, soit une valeur nette comptable de 550 millions d'euros.

### ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES PAR AGENT ÉCONOMIQUE

Au 31 décembre 2022							
Valeur comptable							
Actifs sains ou dégradés							
(en millions d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Dont dépréciation des actifs à la JV par OCI - Stage 1	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Dont dépréciation des actifs à la JV par OCI - Stage 2	Actifs dépréciés (Stage 3)	Dont dépréciation des actifs à la JV par OCI - Stage 3	Total
Administration générale	95 550	(67)	1 108	(8)	-	-	96 658
Banques centrales	157	-	273	(1)	-	-	430
Etablissements de crédit	50 100	(38)	161	(2)	-	(2)	50 261
Grandes entreprises	63 384	(44)	1 608	(34)	-	(37)	64 992
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>209 191</b>	<b>(149)</b>	<b>3 150</b>	<b>(45)</b>	<b>-</b>	<b>(39)</b>	<b>212 341</b>

Au 31 décembre 2021							
Valeur comptable							
Actifs sains ou dégradés							
(en millions d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Dont dépréciation des actifs à la JV par OCI - Stage 1	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Dont dépréciation des actifs à la JV par OCI - Stage 2	Actifs dépréciés (Stage 3)	Dont dépréciation des actifs à la JV par OCI - Stage 3	Total
Administration générale	125 056	(64)	886	(4)	-	-	125 942
Banques centrales	578	-	433	(1)	-	-	1 011
Etablissements de crédit	67 211	(38)	5	-	-	(2)	67 216
Grandes entreprises	67 981	(24)	2 421	(47)	1	(37)	70 403
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>260 826</b>	<b>(126)</b>	<b>3 745</b>	<b>(52)</b>	<b>1</b>	<b>(39)</b>	<b>264 572</b>

**Dettes envers la clientèle par agent économique**

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Administration générale	25 846	17 981
Grandes entreprises	412 793	402 945
Clientèle de détail	657 119	623 640
<b>TOTAL DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE</b>	<b>1 095 758</b>	<b>1 044 566</b>

**Engagements de financement par agent économique**

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2022						
	Montant de l'engagement						
	Engagements sains ou dégradés						
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Provisions sur engagements soumis à une ECL 12 Mois (Stage 1) (1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Provisions sur engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2) (1)	Engagements provisionnés (Stage 3)	Provisions sur engagements (Stage 3)	Total brut
Administration générale	8 132	(5)	809	(3)	-	-	8 941
Banques centrales	12	-	-	-	-	-	12
Etablissements de crédit	10 367	(2)	27	-	-	-	10 394
Grandes entreprises	157 194	(310)	9 035	(338)	424	(93)	166 653
Clientèle de détail	51 267	(133)	2 660	(157)	153	(10)	54 080
<b>TOTAL</b>	<b>226 972</b>	<b>(450)</b>	<b>12 531</b>	<b>(498)</b>	<b>577</b>	<b>(103)</b>	<b>240 080</b>

<sup>1</sup> Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2021						
	Montant de l'engagement						
	Engagements sains ou dégradés						
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Provisions sur engagements soumis à une ECL 12 Mois (Stage 1) (1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Provisions sur engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2) (1)	Engagements provisionnés (Stage 3)	Provisions sur engagements (Stage 3)	Total brut
Administration générale	7 614	(4)	891	(4)	1	-	8 506
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	12 658	(2)	-	-	-	-	12 658
Grandes entreprises	142 403	(284)	10 358	(396)	358	(97)	153 119
Clientèle de détail	49 478	(114)	2 395	(107)	144	(15)	52 017
<b>TOTAL</b>	<b>212 153</b>	<b>(404)</b>	<b>13 644</b>	<b>(507)</b>	<b>503</b>	<b>(112)</b>	<b>226 300</b>

<sup>1</sup> Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

**Engagements de garantie par agent économique**

	Au 31 décembre 2022						
	Montant de l'engagement						
	Engagements sains ou dégradés						
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Provisions sur engagements soumis à une ECL 12 Mois (Stage 1) (1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Provisions sur engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2) (1)	Engagements provisionnés (Stage 3)	Provisions sur engagements (Stage 3)	Total brut
<i>(en millions d'euros)</i>							
Administration générale	273	-	1	-	-	-	274
Banques centrales	438	-	-	-	-	-	438
Etablissements de crédit	9 254	(5)	112	-	33	(23)	9 399
Grandes entreprises	92 389	(121)	7 324	(206)	1 628	(314)	101 341
Clientèle de détail	2 178	(16)	142	(38)	106	(61)	2 426
<b>TOTAL</b>	<b>104 532</b>	<b>(142)</b>	<b>7 579</b>	<b>(244)</b>	<b>1 767</b>	<b>(398)</b>	<b>113 878</b>

<sup>1</sup> Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

	Au 31 décembre 2021						
	Montant de l'engagement						
	Engagements sains ou dégradés						
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Provisions sur engagements soumis à une ECL 12 Mois (Stage 1) (1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Provisions sur engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2) (1)	Engagements provisionnés (Stage 3)	Provisions sur engagements (Stage 3)	Total brut
<i>(en millions d'euros)</i>							
Administration générale	356	-	1	-	4	-	361
Banques centrales	433	-	-	-	-	-	433
Etablissements de crédit	10 103	(3)	31	-	20	(24)	10 154
Grandes entreprises	96 916	(100)	6 240	(219)	1 513	(328)	104 672
Clientèle de détail	2 118	(17)	168	(42)	112	(79)	2 398
<b>TOTAL</b>	<b>109 926</b>	<b>(120)</b>	<b>6 440</b>	<b>(261)</b>	<b>1 649</b>	<b>(431)</b>	<b>118 018</b>

<sup>1</sup> Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

**CONCENTRATION DU RISQUE DE CREDIT PAR ZONE GEOGRAPHIQUE**
**ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE**

	Au 31 décembre 2022			
	Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
<i>(en millions d'euros)</i>				
France (y compris DOM-TOM)	906 456	85 261	15 874	<b>1 007 591</b>
Autres pays de l'Union européenne <sup>1</sup>	182 069	11 533	4 527	<b>198 129</b>
Autres pays d'Europe	31 926	5 027	1 123	<b>38 076</b>
Amérique du Nord	40 564	3 403	319	<b>44 286</b>
Amériques centrale et du Sud	9 647	1 784	1 368	<b>12 799</b>
Afrique et Moyen-Orient	15 810	1 851	642	<b>18 303</b>
Asie et Océanie (hors Japon)	34 716	2 215	491	<b>37 422</b>
Japon	4 750	986	183	<b>5 919</b>
Organismes supra-nationaux	2 457	-	-	<b>2 457</b>
Dépréciations	(2 881)	(5 599)	(11 957)	<b>(20 437)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 225 514</b>	<b>106 461</b>	<b>12 570</b>	<b>1 344 545</b>

<sup>1</sup> Au 31 décembre 2022, le stage 3 intègre les actifs dépréciés de Crédit Agricole Italia acquis de Credito Valtellinese pour une valeur comptable brute de 817 millions d'euros et une correction de valeur pour pertes de 414 millions d'euros, soit une valeur nette comptable de 403 millions d'euros.

	Au 31 décembre 2021			
	Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
<i>(en millions d'euros)</i>				
France (y compris DOM-TOM)	845 771	78 412	14 057	<b>938 240</b>
Autres pays de l'Union européenne <sup>1</sup>	169 555	10 836	4 510	<b>184 901</b>
Autres pays d'Europe	34 148	3 145	448	<b>37 741</b>
Amérique du Nord	31 506	3 983	238	<b>35 727</b>
Amériques centrale et du Sud	8 221	2 098	1 384	<b>11 703</b>
Afrique et Moyen-Orient	19 785	2 344	1 093	<b>23 222</b>
Asie et Océanie (hors Japon)	35 238	2 607	267	<b>38 112</b>
Japon	4 975	1 164	130	<b>6 269</b>
Organismes supra-nationaux	1 829	-	-	<b>1 829</b>
Dépréciations	(2 557)	(4 994)	(11 910)	<b>(19 461)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 148 471</b>	<b>99 595</b>	<b>10 217</b>	<b>1 258 283</b>

<sup>1</sup> Le Stage 3 intègre les actifs dépréciés de Credito Valtellinese pour une valeur comptable brute de 1 214 millions d'euros et une correction de valeur pour pertes de 664 millions d'euros, dont l'allocation préliminaire de l'écart de première consolidation de 378 millions d'euros liée aux créances clientèle, soit une valeur nette comptable de 550 millions d'euros.

**ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE**

	Au 31 décembre 2022			
	Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
(en millions d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
France (y compris DOM-TOM)	105 512	491	-	106 003
Autres pays de l'Union européenne	72 515	909	-	73 424
Autres pays d'Europe	9 271	166	-	9 437
Amérique du Nord	10 813	1 077	-	11 890
Amériques centrale et du Sud	411	-	-	411
Afrique et Moyen-Orient	409	507	-	916
Asie et Océanie (hors Japon)	4 600	-	-	4 600
Japon	3 339	-	-	3 339
Organismes supra-nationaux	2 321	-	-	2 321
<b>TOTAL</b>	<b>209 191</b>	<b>3 150</b>	<b>-</b>	<b>212 341</b>

	Au 31 décembre 2021			
	Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
France (y compris DOM-TOM)	126 097	707	1	126 805
Autres pays de l'Union européenne	88 885	1 434	-	90 319
Autres pays d'Europe	13 397	275	-	13 672
Amérique du Nord	20 702	558	-	21 260
Amériques centrale et du Sud	462	-	-	462
Afrique et Moyen-Orient	780	771	-	1 551
Asie et Océanie (hors Japon)	5 630	-	-	5 630
Japon	2 524	-	-	2 524
Organismes supra-nationaux	2 349	-	-	2 349
<b>TOTAL</b>	<b>260 826</b>	<b>3 745</b>	<b>1</b>	<b>264 572</b>

**DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE**

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
France (y compris DOM-TOM)	823 775	783 879
Autres pays de l'Union européenne	173 571	160 460
Autres pays d'Europe	32 974	31 455
Amérique du Nord	18 287	17 419
Amériques centrale et du Sud	4 945	5 889
Afrique et Moyen-Orient	12 557	16 814
Asie et Océanie (hors Japon)	20 662	17 888
Japon	8 983	10 757
Organismes supra-nationaux	4	5
<b>TOTAL DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE</b>	<b>1 095 758</b>	<b>1 044 566</b>

**ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE**

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Au 31 décembre 2022</b>				
	<b>Montant de l'engagement</b>				
	<b>Engagements sains</b>			<b>Engagements provisionnés (Stage 3)</b>	<b>Total</b>
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			
France (y compris DOM-TOM)	121 907	5 917	492	<b>128 316</b>	
Autres pays de l'Union européenne	44 433	1 229	53	<b>45 715</b>	
Autres pays d'Europe	15 010	691	12	<b>15 713</b>	
Amérique du Nord	25 948	2 739	9	<b>28 696</b>	
Amériques centrale et du Sud	2 336	1 233	7	<b>3 576</b>	
Afrique et Moyen-Orient	6 678	506	3	<b>7 187</b>	
Asie et Océanie (hors Japon)	9 012	216	1	<b>9 229</b>	
Japon	1 648	-	-	<b>1 648</b>	
Organismes supra-nationaux	-	-	-	-	
Provisions <sup>1</sup>	(450)	(498)	(103)	<b>(1 051)</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>226 522</b>	<b>12 033</b>	<b>474</b>	<b>239 029</b>	

<sup>1</sup> Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Au 31 décembre 2021				
Montant de l'engagement				
<i>(en millions d'euros)</i>	Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
France (y compris DOM-TOM)	115 391	5 923	324	<b>121 638</b>
Autres pays de l'Union européenne	39 127	1 830	126	<b>41 083</b>
Autres pays d'Europe	13 370	889	7	<b>14 266</b>
Amérique du Nord	26 587	2 698	2	<b>29 287</b>
Amériques centrale et du Sud	2 495	1 360	39	<b>3 894</b>
Afrique et Moyen-Orient	6 286	553	4	<b>6 843</b>
Asie et Océanie (hors Japon)	7 773	391	1	<b>8 165</b>
Japon	1 124	-	-	<b>1 124</b>
Organismes supra-nationaux	-	-	-	-
Provisions <sup>1</sup>	(404)	(507)	(112)	<b>(1 023)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>211 749</b>	<b>13 137</b>	<b>391</b>	<b>225 277</b>

<sup>1</sup> Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.



**ENGAGEMENTS DE GARANTIE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE**

	Au 31 décembre 2022			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
(en millions d'euros)				
France (y compris DOM-TOM)	36 890	2 962	334	<b>40 186</b>
Autres pays de l'Union européenne	18 818	2 082	1 326	<b>22 226</b>
Autres pays d'Europe	9 129	1 517	41	<b>10 687</b>
Amérique du Nord	24 688	529	20	<b>25 237</b>
Amériques centrale et du Sud	1 377	24	4	<b>1 405</b>
Afrique et Moyen-Orient	2 166	67	41	<b>2 274</b>
Asie et Océanie (hors Japon)	10 140	334	1	<b>10 475</b>
Japon	1 324	64	-	<b>1 388</b>
Organismes supra-nationaux	-	-	-	-
Provisions <sup>1</sup>	(142)	(244)	(398)	<b>(784)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>104 390</b>	<b>7 335</b>	<b>1 369</b>	<b>113 094</b>

<sup>1</sup> Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

	Au 31 décembre 2021			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
(en millions d'euros)				
France (y compris DOM-TOM)	46 068	2 642	362	<b>49 072</b>
Autres pays de l'Union européenne	21 184	2 576	1 131	<b>24 891</b>
Autres pays d'Europe	9 050	287	77	<b>9 414</b>
Amérique du Nord	19 684	559	13	<b>20 256</b>
Amériques centrale et du Sud	1 062	99	4	<b>1 165</b>
Afrique et Moyen-Orient	2 796	72	57	<b>2 925</b>
Asie et Océanie (hors Japon)	8 728	114	5	<b>8 847</b>
Japon	1 354	91	-	<b>1 445</b>
Organismes supra-nationaux	-	-	-	-
Provisions <sup>1</sup>	(120)	(261)	(431)	<b>(812)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>109 806</b>	<b>6 179</b>	<b>1 218</b>	<b>117 203</b>

<sup>1</sup> Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

**3.1.6 INFORMATIONS SUR LES ACTIFS FINANCIERS EN SOUFFRANCE OU DÉPRÉCIÉS INDIVIDUELLEMENT**
**ACTIFS FINANCIERS EN SOUFFRANCE OU DÉPRÉCIÉS INDIVIDUELLEMENT PAR AGENT ÉCONOMIQUE**

(en millions d'euros)	Valeur comptable au 31/12/2022								
	Actifs sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (Stage 1)			Actifs avec augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (Stage 2)			Actifs dépréciés (Stage 3)		
	> 30			> 30			> 30		
	≤ 30 jours	90 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	90 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	90 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours
<b>Titres de dettes</b>	<b>27</b>	-	-	-	<b>20</b>	-	-	-	-
Administration générale	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	27	-	-	-	20	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Prêts et créances</b>	<b>9 885</b>	<b>325</b>	-	<b>5 506</b>	<b>2 573</b>	<b>16</b>	<b>1 291</b>	<b>887</b>	<b>5 289</b>
Administration générale	2 241	24	-	37	39	3	3	-	116
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	1	-	-	1	1	-	-	-	98
Grandes entreprises	5 677	117	-	1 808	1 655	5	937	580	2 441
Clientèle de détail	1 966	184	-	3 660	878	8	351	307	2 634
<b>TOTAL</b>	<b>9 912</b>	<b>325</b>	-	<b>5 506</b>	<b>2 593</b>	<b>16</b>	<b>1 291</b>	<b>887</b>	<b>5 289</b>

(en millions d'euros)	Valeur comptable au 31/12/2021								
	Actifs sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (Stage 1)			Actifs avec augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (Stage 2)			Actifs dépréciés (Stage 3)		
	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours
<b>Titres de dettes</b>	<b>2</b>	-	-	-	<b>13</b>	-	-	-	-
Administration générale	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	2	-	-	-	13	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Prêts et créances</b>	<b>5 917</b>	<b>1 013</b>	-	<b>6 076</b>	<b>1 528</b>	<b>8</b>	<b>797</b>	<b>348</b>	<b>4 847</b>
Administration générale	258	106	-	49	2	-	1	-	20
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	(5)	-	-	-	-	-	-	-	44
Grandes entreprises	3 495	653	-	2 608	829	2	451	95	2 389
Clientèle de détail	2 169	254	-	3 419	697	6	345	253	2 394
<b>TOTAL</b>	<b>5 919</b>	<b>1 013</b>	-	<b>6 076</b>	<b>1 541</b>	<b>8</b>	<b>797</b>	<b>348</b>	<b>4 847</b>

### 3.2 Expositions au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions du Groupe Crédit Agricole au risque souverain sont les suivantes :

#### ACTIVITÉ BANCAIRE

31/12/2022	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
(en millions d'euros)							
Allemagne	-	61	32	430	523	-	523
Arabie Saoudite	-	-	-	1 337	1 337	-	1 337
Autriche	-	2	5	301	308	11	319
Belgique	-	47	32	1 783	1 862	192	2 054
Brésil	21	-	203	104	328	-	328
Chine	152	22	-	433	607	-	607
Egypte	-	-	507	369	876	-	876
Espagne	-	40	(15)	1 307	1 332	69	1 401
Etats-Unis	827	1	116	1 930	2 874	211	3 085
France	-	1 116	3 077	19 568	23 761	378	24 139
Hong Kong	44	-	-	1 347	1 391	12	1 403
Italie	-	2	3 241	12 093	15 336	58	15 394
Japon	226	1	1 079	1 273	2 579	(3)	2 576
Liban	-	-	-	-	-	-	-
Maroc	-	-	-	-	-	-	-
Pologne	1	-	930	249	1 180	-	1 180
Royaume-Uni	-	1	-	-	1	-	1
Russie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	61	677	738	-	738
Autres pays souverains	897	198	787	5 784	7 666	12	7 678
<b>TOTAL</b>	<b>2 168</b>	<b>1 491</b>	<b>10 055</b>	<b>48 985</b>	<b>62 699</b>	<b>940</b>	<b>63 639</b>

31/12/2021	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
(en millions d'euros)							
Allemagne	-	426	170	394	990	-	<b>990</b>
Arabie Saoudite	5	-	-	1 300	1 305	-	<b>1 305</b>
Autriche	9	3	6	312	330	-	<b>330</b>
Belgique	-	20	1 911	2 185	4 116	(62)	<b>4 054</b>
Brésil	12	-	214	122	348	-	<b>348</b>
Chine	212	-	66	262	540	(1)	<b>539</b>
Egypte	1	8	771	328	1 108	-	<b>1 108</b>
Espagne	-	5	83	2 218	2 306	13	<b>2 319</b>
Etats-Unis	2 780	1	98	906	3 785	(122)	<b>3 663</b>
France	-	933	4 056	19 533	24 522	(613)	<b>23 909</b>
Hong Kong	91	-	-	1 274	1 365	-	<b>1 365</b>
Italie	-	13	3 648	12 719	16 380	(314)	<b>16 066</b>
Japon	182	-	440	1 430	2 052	-	<b>2 052</b>
Liban	-	-	-	-	-	-	-
Maroc	212	7	202	-	421	-	<b>421</b>
Pologne	-	-	772	242	1 014	-	<b>1 014</b>
Royaume-Uni	-	1	-	-	1	-	<b>1</b>
Russie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	111	233	344	-	<b>344</b>
Autres pays souverains	916	228	917	5 214	7 275	(3)	<b>7 212</b>
<b>Total</b>	<b>4 420</b>	<b>1 645</b>	<b>13 465</b>	<b>48 672</b>	<b>68 202</b>	<b>(1 102)</b>	<b>67 100</b>

## ACTIVITÉ D'ASSURANCE

Pour l'activité assurance, l'exposition à la dette souveraine est présentée en valeur nette de dépréciation, brute de couverture et correspond à une exposition avant application des mécanismes propres à l'assurance vie de partage entre assureurs et assurés.

<b>Expositions brutes</b>		
<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Allemagne	303	323
Arabie Saoudite	-	-
Autriche	463	546
Belgique	2 642	3 992
Brésil	2	4
Chine	2	4
Egypte	-	-
Espagne	4 788	4 648
Etats-Unis	76	60
France	38 716	50 923
Hong Kong	-	-
Italie	7 152	8 806
Japon	201	199
Liban	-	-
Maroc	1	2
Pologne	305	330
Royaume-Uni	2	3
Russie	-	7
Ukraine	2	-
Autres pays souverains	1 621	2 292
<b>TOTAL</b>	<b>56 276</b>	<b>72 139</b>

### 3.3 Risque de marché

(cf. Chapitre " Facteurs de risque – Risque de marché")

#### OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS DÉRIVÉS : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

#### INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE – JUSTE VALEUR ACTIF

	31/12/2022			
	Opérations sur marchés organisés et de gré à gré			Total en valeur de marché
	<i>(en millions d'euros)</i>	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	<b>3 125</b>	<b>14 018</b>	<b>27 581</b>	<b>44 724</b>
<b>Instruments de devises</b>	<b>150</b>	<b>312</b>	<b>305</b>	<b>767</b>
<b>Autres instruments</b>	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>3 275</b>	<b>14 330</b>	<b>27 886</b>	<b>45 491</b>
Opérations de change à terme	5 001	2	-	5 003
<b>TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE - ACTIF</b>	<b>8 276</b>	<b>14 332</b>	<b>27 886</b>	<b>50 494</b>

	31/12/2021			
	Opérations sur marchés organisés et de gré à gré			Total en valeur de marché
	<i>(en millions d'euros)</i>	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	<b>1 655</b>	<b>4 450</b>	<b>9 203</b>	<b>15 308</b>
<b>Instruments de devises</b>	<b>74</b>	<b>55</b>	<b>19</b>	<b>148</b>
<b>Autres instruments</b>	<b>25</b>	-	-	<b>25</b>
<b>Sous-total</b>	<b>1 754</b>	<b>4 505</b>	<b>9 222</b>	<b>15 481</b>
Opérations de change à terme	540	1	1	542
<b>TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE - ACTIF</b>	<b>2 294</b>	<b>4 506</b>	<b>9 223</b>	<b>16 023</b>

**INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE – JUSTE VALEUR PASSIF**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022			
	Opérations sur marchés organisés et de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	<b>5 211</b>	<b>10 685</b>	<b>24 210</b>	<b>40 106</b>
<b>Instruments de devises</b>	<b>97</b>	<b>340</b>	<b>545</b>	<b>982</b>
<b>Autres instruments</b>	<b>23</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>23</b>
<b>Sous-total</b>	<b>5 331</b>	<b>11 025</b>	<b>24 755</b>	<b>41 111</b>
Opérations de change à terme	6 182	11	12	<b>6 205</b>
<b>TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE - PASSIF</b>	<b>11 513</b>	<b>11 036</b>	<b>24 767</b>	<b>47 316</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2021			
	Opérations sur marchés organisés et de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	<b>1 392</b>	<b>5 018</b>	<b>9 787</b>	<b>16 197</b>
<b>Instruments de devises</b>	<b>41</b>	<b>37</b>	<b>175</b>	<b>253</b>
<b>Autres instruments</b>	<b>15</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>15</b>
<b>Sous-total</b>	<b>1 448</b>	<b>5 055</b>	<b>9 962</b>	<b>16 465</b>
Opérations de change à terme	353	5	4	<b>362</b>
<b>TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE - PASSIF</b>	<b>1 801</b>	<b>5 060</b>	<b>9 966</b>	<b>16 827</b>



**INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION – JUSTE VALEUR ACTIF**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022			
	Opérations sur marchés organisés et de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	<b>5 319</b>	<b>15 250</b>	<b>27 837</b>	<b>48 406</b>
<b>Instruments de devises et or</b>	<b>8 527</b>	<b>7 527</b>	<b>7 813</b>	<b>23 867</b>
<b>Autres instruments</b>	<b>4 932</b>	<b>8 246</b>	<b>3 086</b>	<b>16 264</b>
<b>Sous-total</b>	<b>18 778</b>	<b>31 023</b>	<b>38 736</b>	<b>88 537</b>
Opérations de change à terme	22 354	1 837	151	<b>24 342</b>
<b>TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION - ACTIF</b>	<b>41 132</b>	<b>32 860</b>	<b>38 887</b>	<b>112 879</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2021			
	Opérations sur marchés organisés et de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	<b>2 934</b>	<b>9 849</b>	<b>40 207</b>	<b>52 990</b>
<b>Instruments de devises et or</b>	<b>5 190</b>	<b>4 196</b>	<b>4 141</b>	<b>13 527</b>
<b>Autres instruments</b>	<b>1 805</b>	<b>7 124</b>	<b>2 305</b>	<b>11 234</b>
<b>Sous-total</b>	<b>9 929</b>	<b>21 169</b>	<b>46 653</b>	<b>77 751</b>
Opérations de change à terme	12 807	1 049	136	<b>13 992</b>
<b>TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION - ACTIF</b>	<b>22 736</b>	<b>22 218</b>	<b>46 789</b>	<b>91 743</b>

**INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION – JUSTE VALEUR PASSIF**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022			
	Opérations sur marchés organisés et de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	<b>7 972</b>	<b>16 126</b>	<b>33 682</b>	<b>57 780</b>
<b>Instruments de devises et or</b>	<b>5 888</b>	<b>7 758</b>	<b>6 854</b>	<b>20 500</b>
<b>Autres instruments</b>	<b>2 205</b>	<b>2 947</b>	<b>3 224</b>	<b>8 376</b>
<b>Sous-total</b>	<b>16 065</b>	<b>26 831</b>	<b>43 760</b>	<b>86 656</b>
Opérations de change à terme	23 271	2 781	370	<b>26 422</b>
<b>TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION - PASSIF</b>	<b>39 336</b>	<b>29 612</b>	<b>44 130</b>	<b>113 078</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2021			
	Opérations sur marchés organisés et de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	<b>2 116</b>	<b>10 652</b>	<b>40 175</b>	<b>52 943</b>
<b>Instruments de devises et or</b>	<b>3 494</b>	<b>3 631</b>	<b>3 424</b>	<b>10 549</b>
<b>Autres instruments</b>	<b>1 989</b>	<b>3 531</b>	<b>1 671</b>	<b>7 191</b>
<b>Sous-total</b>	<b>7 599</b>	<b>17 814</b>	<b>45 270</b>	<b>70 683</b>
Opérations de change à terme	12 436	710	1 109	<b>14 255</b>
<b>TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION - PASSIF</b>	<b>20 035</b>	<b>18 524</b>	<b>46 379</b>	<b>84 938</b>

**OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS DÉRIVÉS : MONTANT DES ENGAGEMENTS**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	<b>16 061 260</b>	<b>12 953 425</b>
<b>Instruments de devises et or</b>	<b>590 725</b>	<b>551 828</b>
<b>Autres instruments</b>	<b>202 995</b>	<b>189 187</b>
<b>Sous-total</b>	<b>16 854 980</b>	<b>13 694 440</b>
Opérations de change à terme	2 761 152	2 476 281
<b>TOTAL NOTIONNELS</b>	<b>19 616 132</b>	<b>16 170 721</b>

## RISQUE DE CHANGE

(Cf. Chapitre « Gestion des risques – Risque de change »)

### 3.4 Risque de liquidité et de financement

(Cf. chapitre « Facteurs de risque – Gestion du bilan »)

#### PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

	31/12/2022					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
<i>(en millions d'euros)</i>						
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit	36 067	4 277	73 968	410	-	114 722
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	150 195	110 825	385 410	486 127	1 696	1 134 253
<b>Total</b>	<b>186 262</b>	<b>115 102</b>	<b>459 378</b>	<b>486 537</b>	<b>1 696</b>	<b>1 248 975</b>
<b>Dépréciations</b>						<b>(20 307)</b>
<b>TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE</b>						<b>1 228 668</b>

	31/12/2021					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
<i>(en millions d'euros)</i>						
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit	30 489	2 154	63 843	631	-	97 117
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	143 164	105 292	368 013	449 583	4 485	1 070 539
<b>Total</b>	<b>173 653</b>	<b>107 446</b>	<b>431 856</b>	<b>450 214</b>	<b>4 485</b>	<b>1 167 656</b>
<b>Dépréciations</b>						<b>(19 361)</b>
<b>TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE</b>						<b>1 148 295</b>

**DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE PAR DURÉE RÉSIDUELLE**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Dettes envers les établissements de crédit	44 073	71 228	33 404	3 496	-	<b>152 201</b>
Dettes envers la clientèle	1 011 345	45 990	33 934	4 489	-	<b>1 095 758</b>
<b>TOTAL DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE</b>	<b>1 055 418</b>	<b>117 218</b>	<b>67 338</b>	<b>7 985</b>	<b>-</b>	<b>1 247 959</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2021					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Dettes envers les établissements de crédit	40 821	17 215	152 984	10 172	-	<b>221 192</b>
Dettes envers la clientèle	957 730	39 526	36 986	10 324	-	<b>1 044 566</b>
<b>TOTAL DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE</b>	<b>998 551</b>	<b>56 741</b>	<b>189 970</b>	<b>20 496</b>	<b>-</b>	<b>1 265 758</b>

**DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
<b>Dettes représentées par un titre</b>						
Bons de caisse	-	2	6	-	-	<b>8</b>
Titres du marché interbancaire	1 180	552	2 724	1 450	-	<b>5 906</b>
Titres de créances négociables	70 177	35 336	2 954	608	-	<b>109 075</b>
Emprunts obligataires	3 813	11 344	47 989	39 067	-	<b>102 213</b>
Autres dettes représentées par un titre	617	676	1 222	-	-	<b>2 515</b>
<b>TOTAL DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE</b>	<b>75 787</b>	<b>47 910</b>	<b>54 895</b>	<b>41 125</b>	<b>-</b>	<b>219 717</b>
<b>Dettes subordonnées</b>						
Dettes subordonnées à durée déterminée	24	601	12 160	10 164	-	<b>22 949</b>
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	3	-	-	<b>3</b>
Dépôts de garantie à caractère mutuel	-	-	-	-	201	<b>201</b>
Titres et emprunts participatifs	2	-	-	-	-	<b>2</b>
<b>TOTAL DETTES SUBORDONNÉES</b>	<b>26</b>	<b>601</b>	<b>12 163</b>	<b>10 164</b>	<b>201</b>	<b>23 155</b>

(en millions d'euros)	31/12/2021					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
<b>Dettes représentées par un titre</b>						
Bons de caisse	1	5	7	-	-	<b>13</b>
Titres du marché interbancaire	977	1 409	3 989	1 487	-	<b>7 862</b>
Titres de créances négociables	48 602	18 611	2 312	104	-	<b>69 629</b>
Emprunts obligataires	8 199	6 275	50 083	37 259	-	<b>101 816</b>
Autres dettes représentées par un titre	433	702	1 223	27	-	<b>2 385</b>
<b>TOTAL DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE</b>	<b>58 212</b>	<b>27 002</b>	<b>57 614</b>	<b>38 877</b>	<b>-</b>	<b>181 705</b>
<b>Dettes subordonnées</b>						
Dettes subordonnées à durée déterminée	121	35	11 731	13 455	-	<b>25 342</b>
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	3	-	335	<b>338</b>
Dépôts de garantie à caractère mutuel	-	-	-	-	191	<b>191</b>
Titres et emprunts participatifs	2	-	-	-	-	<b>2</b>
<b>TOTAL DETTES SUBORDONNÉES</b>	<b>123</b>	<b>35</b>	<b>11 734</b>	<b>13 455</b>	<b>526</b>	<b>25 873</b>

### GARANTIES FINANCIÈRES EN RISQUE DONNÉES PAR MATURITÉ ATTENDUE

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provisions ou qui sont sous surveillance.

(en millions d'euros)	31/12/2022					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Garanties financières données	148	138	-	-	-	<b>286</b>

(en millions d'euros)	31/12/2021					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Garanties financières données	155	110	-	-	-	<b>265</b>

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 " Risque de marché".

### 3.5 Comptabilité de couverture

(Cf. Note 3.2 "Risque de marché" et chapitre "Gestion des risques – Gestion du bilan")

#### COUVERTURE DE JUSTE VALEUR

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

#### COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

#### COUVERTURE D'UN INVESTISSEMENT NET EN DEVISES

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

#### INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

	31/12/2022			31/12/2021		
	Valeur de marché		Montant notionnel	Valeur de marché		Montant notionnel
	positive	négative		positive	négative	
<i>(en millions d'euros)</i>						
Couverture de juste valeur	48 135	41 422	1 104 118	15 052	15 983	980 660
Couverture de flux de trésorerie	1 365	4 927	82 533	967	794	73 300
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	994	967	6 218	4	50	2 441
<b>TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE</b>	<b>50 494</b>	<b>47 316</b>	<b>1 192 869</b>	<b>16 023</b>	<b>16 827</b>	<b>1 056 401</b>

#### OPERATIONS SUR INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE (NOTIONNELS)

La ventilation des notionnels des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

	31/12/2022			
	Opérations sur marchés organisés et de gré à gré			
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total notionnel
<i>(en millions d'euros)</i>				
Instruments de taux d'intérêt	374 491	366 132	368 344	1 108 967
Instruments de devises	8 447	1 157	143	9 747
Autres instruments	108	1	-	109
<b>Sous-total</b>	<b>383 046</b>	<b>367 290</b>	<b>368 487</b>	<b>1 118 823</b>
Opérations de change à terme	60 382	10 398	3 266	74 046
<b>TOTAL NOTIONNEL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE</b>	<b>443 428</b>	<b>377 688</b>	<b>371 753</b>	<b>1 192 869</b>

31/12/2021				
Opérations sur marchés organisés et de gré à gré				
<i>(en millions d'euros)</i>	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total notionnel
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	<b>341 068</b>	<b>325 632</b>	<b>323 333</b>	<b>990 033</b>
<b>Instruments de devises</b>	<b>11 056</b>	<b>692</b>	<b>7</b>	<b>11 755</b>
<b>Autres instruments</b>	<b>134</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>134</b>
<b>Sous-total</b>	<b>352 258</b>	<b>326 324</b>	<b>323 340</b>	<b>1 001 922</b>
Opérations de change à terme	42 800	7 866	3 813	<b>54 479</b>
<b>TOTAL NOTIONNEL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE</b>	<b>395 058</b>	<b>334 190</b>	<b>327 153</b>	<b>1 056 401</b>

La note 3.2 "Risque de marché – Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle" présente la ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés de couverture par maturité contractuelle résiduelle.

## COUVERTURE DE JUSTE VALEUR

### Instruments dérivés de couverture

31/12/2022				
<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y compris cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel
	Actif	Passif		
<b>Couverture de juste valeur</b>				
<b>Marchés organisés et de gré à gré</b>	<b>14 980</b>	<b>25 186</b>	<b>(6 989)</b>	<b>359 181</b>
Taux d'intérêt	11 005	20 735	(6 404)	329 908
Change	3 975	4 451	(585)	29 273
Autres	-	-	-	-
<b>Total des micro-couvertures de juste valeur</b>	<b>14 980</b>	<b>25 186</b>	<b>(6 989)</b>	<b>359 181</b>
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	33 155	16 236	15 218	744 937
<b>TOTAL COUVERTURE DE JUSTE VALEUR</b>	<b>48 135</b>	<b>41 422</b>	<b>8 229</b>	<b>1 104 118</b>

31/12/2021				
<i>(en millions d'euros)</i>	<u>Valeur comptable</u>		<b>Variations de la juste valeur sur la période (y compris cessation de couverture au cours de la période)</b>	<b>Montant notionnel</b>
	Actif	Passif		
<b>Couverture de juste valeur</b>				
<b>Marchés organisés et de gré à gré</b>	<b>4 550</b>	<b>7 044</b>	<b>(1 298)</b>	<b>305 483</b>
Taux d'intérêt	4 224	7 006	(1 748)	285 967
Change	326	38	450	19 516
Autres	-	-	-	-
<b>Total des micro-couvertures de juste valeur</b>	<b>4 550</b>	<b>7 044</b>	<b>(1 298)</b>	<b>305 483</b>
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	10 502	8 939	2 503	675 177
<b>TOTAL COUVERTURE DE JUSTE VALEUR</b>	<b>15 052</b>	<b>15 983</b>	<b>1 205</b>	<b>980 660</b>

Les variations de juste valeur des dérivés de couverture sont comptabilisées au sein du poste " Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat " au compte de résultat.



**Éléments couverts**

Micro-couvertures	31/12/2022			
	Couvertures existantes		Couvertures ayant cessé	Réévaluations de juste valeur sur la période liées à la couverture (y compris cessations de couvertures au cours de la période)
(en millions d'euros)	Valeur comptable	dont cumulé des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler	
<b>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</b>	<b>26 892</b>	<b>(1 705)</b>	-	<b>(2 375)</b>
Taux d'intérêt	26 892	(1 705)	-	(2 375)
Change	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
<b>Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti</b>	<b>104 555</b>	<b>(5 715)</b>	<b>26</b>	<b>(8 232)</b>
Taux d'intérêt	100 889	(5 711)	26	(8 198)
Change	3 666	(4)	-	(34)
Autres	-	-	-	-
<b>Total de la couverture de juste valeur sur les éléments d'actif</b>	<b>131 447</b>	<b>(7 420)</b>	<b>26</b>	<b>(10 607)</b>
<b>Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti</b>	<b>178 010</b>	<b>(15 011)</b>	-	<b>(17 572)</b>
Taux d'intérêt	159 062	(14 642)	-	(16 953)
Change	18 948	(369)	-	(619)
Autres	-	-	-	-
<b>Total de la couverture de juste valeur sur les éléments de passif</b>	<b>178 010</b>	<b>(15 011)</b>	-	<b>(17 572)</b>

Micro-couvertures	31/12/2021			
	Couvertures existantes		Couvertures ayant cessé	Réévaluations de juste valeur sur la période liées à la couverture (y compris cessations de couvertures au cours de la période)
(en millions d'euros)	Valeur comptable	dont cumulé des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler	
<b>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</b>	<b>38 392</b>	<b>241</b>	-	<b>(424)</b>
Taux d'intérêt	38 392	241	-	(424)
Change	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
<b>Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti</b>	<b>108 742</b>	<b>2 421</b>	<b>61</b>	<b>(1 941)</b>
Taux d'intérêt	104 081	2 434	62	(1 671)
Change	4 661	(13)	(1)	(270)
Autres	-	-	-	-
<b>Total de la couverture de juste valeur sur les éléments d'actif</b>	<b>147 134</b>	<b>2 662</b>	<b>61</b>	<b>(2 365)</b>
<b>Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti</b>	<b>159 669</b>	<b>2 148</b>	-	<b>(3 647)</b>
Taux d'intérêt	147 764	1 905	-	(3 781)
Change	11 905	243	-	134
Autres	-	-	-	-
<b>Total de la couverture de juste valeur sur les éléments de passif</b>	<b>159 669</b>	<b>2 148</b>	-	<b>(3 647)</b>

La juste valeur des portions couvertes des instruments financiers micro-couverts en juste valeur est comptabilisée dans le poste du bilan auquel elle se rattache. Les variations de juste valeur des portions couvertes des instruments financiers micro-couverts en juste valeur sont comptabilisées au sein du poste "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" au compte de résultat.

Macro-couvertures	31/12/2022	
	Valeur comptable	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler sur couvertures ayant cessé
<i>(en millions d'euros)</i>		
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	3 788	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	491 508	(1 307)
<b>Total - Actifs</b>	<b>495 296</b>	<b>(1 307)</b>
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	240 315	22
<b>Total - Passifs</b>	<b>240 315</b>	<b>22</b>

Macro-couvertures	31/12/2021	
	Valeur comptable	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler sur couvertures ayant cessé
<i>(en millions d'euros)</i>		
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	5 790	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	446 719	488
<b>Total - Actifs</b>	<b>452 509</b>	<b>488</b>
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	227 120	183
<b>Total - Passifs</b>	<b>227 120</b>	<b>183</b>

La juste valeur des portions couvertes des instruments financiers macro-couverts en juste valeur est comptabilisée dans le poste "Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux" au bilan. Les variations de juste valeur des portions couvertes des instruments financiers macro-couverts en juste valeur sont comptabilisées au sein du poste "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" au compte de résultat.

#### Résultat de la comptabilité de couverture

	31/12/2022		
	Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)		
	Variation de juste valeur sur les instruments de couverture (y compris cessations de couverture)	Variation de juste valeur sur les éléments couverts (y compris cessations de couverture)	Part de l'inefficacité de la couverture
<i>(en millions d'euros)</i>			
Taux d'intérêt	8 814	(8 764)	50
Change	(585)	585	-
Autres	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>8 229</b>	<b>(8 179)</b>	<b>50</b>

31/12/2021			
Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)			
(en millions d'euros)	Variation de juste valeur sur les instruments de couverture (y compris cessations de couverture)	Variation de juste valeur sur les éléments couverts (y compris cessations de couverture)	Part de l'inefficacité de la couverture
Taux d'intérêt	757	(846)	(89)
Change	450	(405)	45
Autres	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 207</b>	<b>(1 251)</b>	<b>(44)</b>

### COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE ET D'INVESTISSEMENTS NETS A L'ETRANGER

#### Instruments dérivés de couverture

(en millions d'euros)	31/12/2022			
	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y compris cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel
	Actif	Passif		
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>				
<b>Marchés organisés et de gré à gré</b>	<b>849</b>	<b>1 978</b>	<b>(186)</b>	<b>48 636</b>
Taux d'intérêt	52	199	(126)	2 095
Change	797	1 756	(60)	46 432
Autres	-	23	-	109
<b>Total des micro-couvertures de flux de trésorerie</b>	<b>849</b>	<b>1 978</b>	<b>(186)</b>	<b>48 636</b>
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	512	2 936	(2 717)	32 027
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de change	4	13	-	1 870
<b>Total des macro-couvertures de flux de trésorerie</b>	<b>516</b>	<b>2 949</b>	<b>(2 717)</b>	<b>33 897</b>
<b>TOTAL DE LA COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE</b>	<b>1 365</b>	<b>4 927</b>	<b>(2 903)</b>	<b>82 533</b>
<b>Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>	<b>994</b>	<b>967</b>	<b>8</b>	<b>6 218</b>

31/12/2021				
<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y compris cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel
	Actif	Passif		
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>				
<b>Marchés organisés et de gré à gré</b>	<b>442</b>	<b>601</b>	<b>(709)</b>	<b>40 515</b>
Taux d'intérêt	59	69	(686)	1 030
Change	358	517	(23)	39 351
Autres	25	15	-	134
<b>Total des micro-couvertures de flux de trésorerie</b>	<b>442</b>	<b>601</b>	<b>(709)</b>	<b>40 515</b>
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	523	183	(670)	27 859
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de change	2	10	(11)	4 926
<b>Total des macro-couvertures de flux de trésorerie</b>	<b>525</b>	<b>193</b>	<b>(681)</b>	<b>32 785</b>
<b>TOTAL DE LA COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE</b>	<b>967</b>	<b>794</b>	<b>(1 390)</b>	<b>73 300</b>
<b>Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>	<b>4</b>	<b>50</b>	<b>5</b>	<b>2 441</b>

Les variations de juste valeur des dérivés de couverture sont comptabilisées au sein du poste "Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres" à l'exception de la part inefficace de la relation de couverture qui est comptabilisée au sein du poste "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" au compte de résultat.

**Impacts de la comptabilité de couverture**

	31/12/2022		
	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)
	Montant de la part efficace de la relation de couverture comptabilisé sur la période	Montant comptabilisé en capitaux propres recyclables transférés en résultat au cours de la période	Montant de la part inefficace de la couverture
<i>(en millions d'euros)</i>			
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>	-	-	-
Taux d'intérêt	(2 844)	-	1
Change	(60)	(1)	-
Autres	-	-	-
<b>Total de la couverture de flux de trésorerie</b>	<b>(2 904)</b>	<b>(1)</b>	<b>1</b>
<b>Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>	<b>8</b>	-	-
<b>TOTAL DE LA COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE ET D'INVESTISSEMENT NET DANS UNE ACTIVITÉ À L'ÉTRANGER</b>	<b>(2 896)</b>	<b>(1)</b>	<b>1</b>

	31/12/2021		
	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)
	Montant de la part efficace de la relation de couverture comptabilisée sur la période	Montant comptabilisé en capitaux propres recyclables transférés en résultat au cours de la période	Montant de la part inefficace de la couverture
<i>(en millions d'euros)</i>			
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>	-	-	-
Taux d'intérêt	(1 358)	-	2
Change	(34)	-	-
Autres	-	-	-
<b>Total de la couverture de flux de trésorerie</b>	<b>(1 392)</b>	-	<b>2</b>
<b>Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>	<b>5</b>	-	-
<b>TOTAL DE LA COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE ET D'INVESTISSEMENT NET DANS UNE ACTIVITÉ À L'ÉTRANGER</b>	<b>(1 387)</b>	-	<b>2</b>

### 3.6 Risques opérationnels

(Cf. chapitre « Facteurs de risque– Risques opérationnels »)

### 3.7 Gestion du capital et ratios réglementaires

La Direction Finances de Crédit Agricole S.A. a pour objectif de sécuriser l'adéquation entre les besoins générés par l'activité globale du Groupe et ses ressources financières en liquidité et en capital. Elle a la responsabilité du pilotage des ratios prudentiels et réglementaires (solvabilité, liquidité, levier, résolution) du groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A. A ce titre, elle définit les principes et assure la cohérence de la gestion financière du Groupe.

**Les informations sur la gestion du capital et le respect des ratios réglementaires requises par IAS 1 sont présentées dans le chapitre "Risque et Pilier 3".**

Le pilotage des risques bancaires au sein du Groupe est assuré par la Direction des risques et contrôles permanents Groupe (DRG). Cette Direction est rattachée au Directeur général délégué en charge du Pilotage et du Contrôle de Crédit Agricole S.A. et a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent dans le rapport de gestion, chapitre "Gestion des risques", comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilations comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

## NOTE 4 Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

### 4.1 Produits et charges d'intérêts

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
<b>Sur les actifs financiers au coût amorti</b>	<b>30 887</b>	<b>24 646</b>
Opérations avec les établissements de crédit	4 354	2 603
Opérations avec la clientèle	23 032	19 860
Opérations de location-financement	1 634	1 341
Titres de dettes	1 867	842
<b>Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>4 941</b>	<b>4 630</b>
Opérations avec les établissements de crédit	-	-
Opérations avec la clientèle	-	-
Titres de dettes	4 941	4 630
<b>Intérêts courus et échus des instruments de couverture</b>	<b>1 746</b>	<b>2 313</b>
<b>Autres intérêts et produits assimilés</b>	<b>74</b>	<b>45</b>
<b>PRODUITS D'INTÉRÊTS <sup>1 2</sup></b>	<b>37 648</b>	<b>31 634</b>
<b>Sur les passifs financiers au coût amorti</b>	<b>(15 262)</b>	<b>(9 589)</b>
Opérations avec les établissements de crédit	(1 759)	(1 414)
Opérations internes au Crédit Agricole	-	(13)
Opérations avec la clientèle	(8 685)	(4 814)
Opérations de location-financement	(791)	(632)
Dettes représentées par un titre	(3 467)	(2 103)
Dettes subordonnées	(560)	(613)
<b>Intérêts courus et échus des instruments de couverture</b>	<b>(1 444)</b>	<b>(2 221)</b>
<b>Autres intérêts et charges assimilées</b>	<b>(33)</b>	<b>(41)</b>
<b>CHARGES D'INTÉRÊTS <sup>3</sup></b>	<b>(16 739)</b>	<b>(11 851)</b>

<sup>1</sup> dont 363 millions d'euros sur créances dépréciées (Stage 3) au 31 décembre 2022 contre 312 millions d'euros au 31 décembre 2021.

<sup>2</sup> Dont 871 millions d'euros d'intérêts négatifs sur des passifs financiers au 31 décembre 2022 (1,6 milliard d'euros au 31 décembre 2021).

<sup>3</sup> Dont -109 millions d'euros d'intérêts négatifs sur des actifs financiers au 31 décembre 2022 (-196 millions d'euros au 31 décembre 2021).

### 4.2 Produits et charges de commissions

(en millions d'euros)	31/12/2022			31/12/2021		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	342	(87)	255	290	(89)	201
Sur opérations avec la clientèle	1 859	(256)	1 603	1 625	(236)	1 389
Sur opérations sur titres	46	(139)	(93)	36	(137)	(101)
Sur opérations de change	69	(59)	10	56	(38)	18
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	258	(177)	81	378	(211)	167
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	7 425	(2 597)	4 828	7 032	(2 212)	4 820
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	5 907	(1 646)	4 261	5 952	(1 695)	4 257
<b>TOTAL PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS</b>	<b>15 906</b>	<b>(4 961)</b>	<b>10 945</b>	<b>15 371</b>	<b>(4 621)</b>	<b>10 750</b>



Les produits de commissions des opérations sur la clientèle et des opérations sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers sont portés majoritairement par les activités de Gestion de l'épargne et Assurances et de Banque de proximité (en France ou à l'international).

Les produits de commissions de Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues sont essentiellement liés aux activités de Gestion de l'épargne et Assurances.

### 4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Dividendes reçus	1 137	1 145
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	(5 615)	1 555
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	(1 670)	2 273
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de dette ne remplissant pas les critères SPPI	(3 166)	3 201
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	(7 171)	5 854
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option <sup>1</sup>	3 122	(270)
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	3 104	1 125
Résultat de la comptabilité de couverture	51	(44)
<b>GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT</b>	<b>(10 208)</b>	<b>14 839</b>

<sup>1</sup> Hors spread de crédit émetteur pour les passifs à la juste valeur par résultat sur option (sauf exception permise par la norme pour éliminer ou réduire une non-concordance en compte de résultat).

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2022		
	Profits	Pertes	Net
<b>Couverture de juste valeur</b>	<b>37 130</b>	<b>(37 154)</b>	<b>(24)</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	22 064	(15 099)	6 965
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	15 066	(22 055)	(6 989)
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
<b>Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
<b>Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>	<b>62 604</b>	<b>(62 530)</b>	<b>74</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts	23 724	(38 868)	(15 144)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	38 880	(23 662)	15 218
<b>Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt</b>	<b>2</b>	<b>(1)</b>	<b>1</b>
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	2	(1)	1
<b>TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE</b>	<b>99 736</b>	<b>(99 685)</b>	<b>51</b>

(en millions d'euros)	31/12/2021		
	Profits	Pertes	Net
<b>Couverture de juste valeur</b>	<b>11 447</b>	<b>(11 463)</b>	<b>(16)</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	6 338	(5 056)	1 282
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	5 109	(6 407)	(1 298)
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
<b>Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
<b>Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>	<b>20 800</b>	<b>(20 830)</b>	<b>(30)</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts	9 095	(11 628)	(2 533)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	11 705	(9 202)	2 503
<b>Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt</b>	<b>4</b>	<b>(2)</b>	<b>2</b>
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	4	(2)	2
<b>TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE</b>	<b>32 251</b>	<b>(32 295)</b>	<b>(44)</b>

Le détail du résultat de la comptabilité de couverture par type de relation (Couverture de juste valeur, Couverture de flux de trésorerie...) est présenté dans la note 3.4 Comptabilité de couverture.

#### 4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables <sup>1</sup>	(328)	(29)
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes) <sup>2</sup>	102	90
<b>GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES</b>	<b>(226)</b>	<b>61</b>

<sup>1</sup> Hors résultat de cession sur instruments de dettes dépréciés (Stage 3) mentionné en note 4.9 "Coût du risque"

<sup>2</sup> Dont aucun dividende sur instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables décomptabilisés au cours de la période.

#### 4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Titres de dettes	48	43
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	11
<b>Gains résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti</b>	<b>48</b>	<b>54</b>
Titres de dettes	(76)	(5)
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	(14)	(4)
<b>Pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti</b>	<b>(90)</b>	<b>(9)</b>
<b>GAINS OU PERTES NETS RÉSULTANT DE LA DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI <sup>1</sup></b>	<b>(42)</b>	<b>45</b>

<sup>1</sup> Hors résultat sur décomptabilisation d'instruments de dettes dépréciés (Stage 3) mentionné en note 4.9 "Coût du risque".

#### 4.6 Produits (charges) nets des autres activités

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	(40)	(32)
Autres produits nets de l'activité d'assurance <sup>1</sup>	8 801	11 816
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance <sup>2</sup>	6 814	(20 846)
Produits nets des immeubles de placement	192	207
Autres produits (charges) nets	491	367
<b>PRODUITS (CHARGES) DES AUTRES ACTIVITÉS</b>	<b>16 258</b>	<b>(8 488)</b>

<sup>1</sup> La baisse de 3 milliards d'euros des autres produits nets de l'activité d'assurance par rapport au 31 décembre 2021 s'explique essentiellement par une diminution du chiffre d'affaires en Epargne Retraite (- 2 milliards d'euros).

<sup>2</sup> Les reprises de provisions techniques augmentent de 28 milliards d'euros reflétant principalement l'évolution défavorable des ajustements de valeur sur les contrats en unités de compte et la baisse de la juste valeur des actifs financiers.

#### 4.7 Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Charges de personnel	(14 213)	(13 839)
Impôts, taxes et contributions réglementaires <sup>1</sup>	(1 539)	(1 206)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(6 812)	(6 124)
<b>CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION</b>	<b>(22 564)</b>	<b>(21 169)</b>

<sup>1</sup> Dont -801 millions d'euros comptabilisés au titre du Fonds de Résolution Unique au 31 décembre 2022 contre -479 millions d'euros au 31 décembre 2021.

## HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

La répartition par cabinet et par type de mission des honoraires des Commissaires aux comptes des sociétés du groupe Crédit Agricole intégrées globalement est la suivante au titre de 2022 :

### COLLÈGE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

<i>(en millions d'euros hors taxes)</i>	Ernst & Young		PricewaterhouseCoopers		Total 2022
	2022	2021	2022	2021	
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</b>	<b>16,01</b>	<b>16,83</b>	<b>18,55</b>	<b>17,69</b>	<b>34,56</b>
Emetteur	2,61	2,04	2,34	2,07	4,95
Filiales intégrées globalement	13,40	14,79	16,21	15,62	29,61
<b>Services autres que la certification des comptes</b>	<b>6,01</b>	<b>8,99</b>	<b>9,26</b>	<b>8,87</b>	<b>15,27</b>
Emetteur	0,87	0,67	1,01	1,17	1,88
Filiales intégrées globalement	5,14	8,32	8,25	7,70	13,39
<b>TOTAL</b>	<b>22,02</b>	<b>25,82</b>	<b>27,81</b>	<b>26,56</b>	<b>49,83</b>

Le montant total des honoraires de PricewaterhouseCoopers Audit, Commissaire aux comptes du Groupe Crédit Agricole, figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 15,2 millions d'euros, dont 12,4 millions d'euros au titre de la mission de certification des comptes du Groupe Crédit Agricole, et 2,8 millions d'euros au titre de services autres que la certification des comptes (lettres de confort, procédures convenues, attestations, prestations relatives aux informations sociales environnementales, consultations, etc.)

Le montant total des honoraires de Ernst & Young & Autres, Commissaire aux comptes du Groupe Crédit Agricole figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 10,3 millions d'euros, dont 7,9 millions d'euros au titre la mission de certification des comptes du Groupe Crédit Agricole, et 2,4 millions d'euros au titre de services autres que la certification des comptes (lettres de confort, procédures convenues, attestations, prestations relatives aux informations sociales environnementales, consultations, etc..)

## 4.8 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>(1 895)</b>	<b>(1 885)</b>
Immobilisations corporelles <sup>1</sup>	(1 379)	(1 390)
Immobilisations incorporelles	(516)	(495)
<b>Dotations (reprises) aux dépréciations</b>	<b>6</b>	<b>(27)</b>
Immobilisations corporelles	-	(13)
Immobilisations incorporelles	6	(14)
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES</b>	<b>(1 889)</b>	<b>(1 912)</b>

<sup>1</sup> Dont - 508 millions d'euros comptabilisés au titre de l'amortissement du droit d'utilisation au 31 décembre 2022 contre - 518 millions d'euros au 31 décembre 2021.

## 4.9 Coût du risque

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan sains (Stage 1 et Stage 2) (A)</b>	<b>(1 155)</b>	<b>(618)</b>
<b>Stage 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir</b>	<b>(398)</b>	<b>(104)</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	2	1
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(333)	(111)
Engagements par signature	(67)	6
<b>Stage 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie</b>	<b>(757)</b>	<b>(514)</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	(1)	2
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(794)	(396)
Engagements par signature	38	(120)
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan dépréciés (Stage 3) (B)</b>	<b>(1 776)</b>	<b>(1 442)</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(1 802)	(1 356)
Engagements par signature	26	(86)
Autres actifs (C)	(5)	(2)
Risques et charges (D)	98	(65)
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions (E) = (A)+(B)+(C)+(D)</b>	<b>(2 838)</b>	<b>(2 127)</b>
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	-	-
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	4	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(291)	(214)
Récupérations sur prêts et créances	289	237
<i>comptabilisés au coût amorti</i>	289	237
<i>comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>	-	-
Décotes sur crédits restructurés	(15)	(26)
Pertes sur engagements par signature	(1)	(1)
Autres pertes	(46)	(69)
Autres produits	5	7
<b>COÛT DU RISQUE</b>	<b>(2 893)</b>	<b>(2 193)</b>

## 4.10 Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation</b>	<b>30</b>	<b>2</b>
Plus-values de cession	52	38
Moins-values de cession	(22)	(36)
<b>Titres de capitaux propres consolidés</b>	<b>4</b>	<b>(13)</b>
Plus-values de cession	7	27
Moins-values de cession	(3)	(40)
<b>Produits (charges) nets sur opérations de regroupement</b>	<b>(6)</b>	<b>(16)</b>
<b>GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS</b>	<b>28</b>	<b>(27)</b>

## 4.11 Impôts

### CHARGE D'IMPÔT

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Charge d'impôt courant	(2 218)	(2 785)
Charge d'impôt différé	(195)	345
Reclassement de la charge (produit) d'impôt lié à l'approche par superposition	(95)	(23)
<b>TOTAL CHARGE D'IMPÔT</b>	<b>(2 508)</b>	<b>(2 463)</b>

### RÉCONCILIATION DU TAUX D'IMPÔT THÉORIQUE AVEC LE TAUX D'IMPÔT CONSTATÉ

#### AU 31 DÉCEMBRE 2022

(en millions d'euros)	Base	Taux	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	10 844	25,83%	(2 801)
Effet des différences permanentes		(0,26)%	28
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		0,30%	(32)
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		(0,39)%	43
Effet de l'imposition à taux réduit		(1,38)%	150
Effet des autres éléments		(0,90)%	98
<b>TAUX ET CHARGE EFFECTIFS D'IMPÔT</b>		<b>23,13%</b>	<b>(2 508)</b>

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2022.

#### AU 31 DÉCEMBRE 2021

(en millions d'euros)	Base	Taux	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	11 521	28,41%	(3 273)
Effet des différences permanentes		(3,88)%	447
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		(0,72)%	83
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		0,36%	(41)
Effet de l'imposition à taux réduit		(1,45)%	167
Effet des autres éléments		(1,34)%	154
<b>TAUX ET CHARGE EFFECTIFS D'IMPÔT</b>		<b>21,38%</b>	<b>(2 463)</b>

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2021.

#### 4.12 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période :

##### DETAIL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>		
<b>Gains et pertes sur écarts de conversion</b>	<b>201</b>	<b>957</b>
Ecart de réévaluation de la période	201	957
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	-	-
<b>Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</b>	<b>(7 462)</b>	<b>(1 499)</b>
Ecart de réévaluation de la période	(7 692)	(1 514)
Transferts en résultat	230	(55)
Autres variations	-	70
<b>Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture</b>	<b>(2 803)</b>	<b>(886)</b>
Ecart de réévaluation de la période	(2 803)	(886)
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	-	-
<b>Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition</b>	<b>(569)</b>	<b>182</b>
Ecart de réévaluation de la période	(564)	186
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	(5)	(4)
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	<b>48</b>	<b>103</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>2 743</b>	<b>629</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	<b>-</b>	<b>(3)</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées</b>	<b>26</b>	<b>(32)</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>(7 816)</b>	<b>(549)</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>		
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	538	245
<b>Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre</b>	<b>776</b>	<b>(13)</b>
Ecart de réévaluation de la période	770	(14)
Transferts en réserves	6	1
Autres variations	-	-
<b>Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables</b>	<b>91</b>	<b>95</b>
Ecart de réévaluation de la période	78	80
Transferts en réserves	135	57

Autres variations	(122)	(42)
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	<b>18</b>	-
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>(345)</b>	(41)
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	<b>(9)</b>	(14)
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées</b>	-	<b>(1)</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>1 069</b>	<b>295</b>
<b>GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>(6 747)</b>	<b>(254)</b>
Dont part du Groupe	(6 718)	(323)
Dont participations ne donnant pas le contrôle	(29)	69



## NOTE 5 Informations sectorielles

### DÉFINITION DES SECTEURS OPÉRATIONNELS

En application d'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par le Comité exécutif pour le pilotage du groupe Crédit Agricole, l'évaluation des performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

Les secteurs opérationnels présentés dans le reporting interne correspondent aux métiers du Groupe.

Au 31 décembre 2022, au sein du groupe Crédit Agricole, les activités sont ainsi organisées en sept secteurs opérationnels :

1. les six pôles métiers suivants :
  - Banque de Proximité en France – Caisses régionales,
  - Banque de Proximité en France – LCL,
  - Banque de Proximité à l'International,
  - Gestion de l'Épargne et Assurances,
  - Grandes Clientèles,
  - Services Financiers Spécialisés,
2. auxquels s'ajoute un pôle "Activités Hors Métiers".

### PRÉSENTATION DES PÔLES MÉTIERS

#### ■ Banque de Proximité en France – Caisses régionales

Ce pôle métier recouvre les Caisses régionales et leurs filiales.

Les Caisses régionales représentent la banque des particuliers, des agriculteurs, des professionnels, des entreprises et des collectivités locales, à fort ancrage local.

Les Caisses régionales de Crédit Agricole commercialisent toute la gamme de produits et services bancaires et financiers : supports d'épargne (monétaires, obligataires, titres et fonds), offres de financements (notamment crédits à l'habitat et à la consommation), produits d'assurance (vie et prévoyance et dommages) ainsi que des offres de moyens de paiement, services à la personne, services parabancaires et gestion de patrimoine.

#### ■ Banque de Proximité en France - LCL

LCL est un réseau national de banque de proximité, à forte implantation urbaine, organisé autour de quatre métiers : la banque de proximité pour les particuliers, la banque de proximité pour les professionnels, la banque privée et la banque des entreprises.

L'offre bancaire englobe toute la gamme des produits et services bancaires, les produits de gestion d'actifs et d'assurance et la gestion de patrimoine.

#### ■ Banque de Proximité à l'international

Ce pôle métier comprend les filiales et les participations étrangères dont l'activité relève majoritairement de la banque de proximité.

Ces filiales et participations sont principalement implantées en Europe : en Italie avec Crédit Agricole Italia, en Pologne avec Crédit Agricole Polska, ainsi qu'en Ukraine, mais également sur le pourtour de la Méditerranée avec Crédit Agricole Egypt et une participation dans le Crédit du Maroc (15%).

Les filiales étrangères de crédit à la consommation, de crédit-bail et d'affacturage (filiales de Crédit Agricole Consumer Finance, de Crédit Agricole Leasing & Factoring et EFL en Pologne, etc.) ne sont pas incluses dans ce pôle mais sont affectées au pôle "Services Financiers Spécialisés" à l'exception de Calit en Italie, qui est intégré à la Banque de Proximité à l'International.

## ■ Gestion de l'Épargne et Assurances

Cette ligne métier rassemble :

- les activités d'assurance exercées par les compagnies du groupe Crédit Agricole Assurances afin d'accompagner ses clients dans tous les moments de leur vie et de couvrir l'ensemble de leur besoins en assurances de biens et de responsabilité ainsi qu'en assurance de personnes tant en France qu'à l'international, via trois métiers:
  - Épargne/Retraite ;
  - Prévoyance/Emprunteur/Assurances Collectives ;
  - Assurance dommages.

En décembre 2022, Crédit Agricole Assurances a annoncé le lancement de son fonds de retraite professionnel supplémentaire appelé Crédit Agricole Assurances Retraite, qui proposera des solutions complètes et dédiées, notamment des plans d'épargne retraite (PER) individuels et collectifs.

- les activités de gestion d'actifs exercées par le groupe Amundi, offrant en Europe, en Asie et en Amérique des solutions d'épargne pour les particuliers, des solutions d'investissement et technologiques pour les institutionnels, avec une gamme complète en gestion active et passive, en actifs traditionnels ou réels. L'acquisition de Lyxor au 31 décembre 2021, dont l'intégration a été finalisée en 2022, a renforcé le positionnement d'Amundi.
- ainsi que les activités de gestion de fortune exercées principalement par les filiales du groupe Indosuez Wealth Management (CA Indosuez (Switzerland) SA, CA Indosuez Wealth (Europe), CFM Indosuez, CA Indosuez).

## ■ Services Financiers Spécialisés

Cette ligne métier rassemble les entités du Groupe offrant des produits et services financiers aux particuliers, aux professionnels, aux entreprises, aux agriculteurs et aux collectivités locales en France et à l'étranger. Il s'agit :

- de sociétés de crédit à la consommation, de location et de solutions de mobilité(s) autour de Crédit Agricole Consumer Finance en France (Sofinco ainsi que l'activité de gestion de l'activité de crédit consommation pour compte des CR et de LCL) et au travers de ses filiales ou de ses partenariats à l'étranger (Agos, Creditplus Bank, Credibom, CACF Spain, FCA Bank<sup>7</sup>, GAC Sofinco, Wafasalaf).
- des services financiers spécialisés aux entreprises, tels que l'affacturage et le crédit-bail (groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring, EFL) et aussi des financements spécifiques dédiés aux énergies et aux territoires, pour les entreprises, collectivités et agriculteurs, acteurs de la transition énergétique (Unifergie, filiale de Crédit Agricole Leasing & Factoring).

## ■ Grandes Clientèles

Le pôle Grandes Clientèles regroupe la banque de financement et d'investissement, se décomposant elle-même en deux métiers principaux pour l'essentiel réalisés par Crédit Agricole CIB ainsi que les services financiers aux institutionnels et aux émetteurs réalisés par CACEIS :

- la banque de financement comprend les métiers de banque commerciale et de financements structurés en France et à l'international. Le métier des financements structurés consiste à initier, structurer et financer des opérations d'investissement reposant souvent sur des sûretés réelles (avions, bateaux, immobilier d'entreprise, matières premières, etc.) ou encore des crédits complexes et structurés ;
- la banque de marché et d'investissement réunit les activités de marchés de capitaux (trésorerie, change, dérivés de taux et marché de la dette) et celles de banque d'investissement (conseil en fusions et acquisitions et primaire actions) ;
- les services financiers aux investisseurs institutionnels et aux émetteurs : CACEIS Bank pour les fonctions conservation et dépositaire, CACEIS Fund Administration pour la fonction administration de fonds et CACEIS Corporate Trust pour les services aux émetteurs.

<sup>7</sup> Au cours du 1er semestre 2023, CACF reprendra 100 % de FCA Bank et créera avec Stellantis une joint-venture née de la fusion de Leasys et de Freetomove, dont il détiendra 50%.

### ■ Activités hors métiers

Ce pôle comprend trois types d'activités :

- la fonction d'organe central de Crédit Agricole S.A., la gestion actif-passif, la gestion des dettes liées aux acquisitions de filiales ou de participations financières ainsi que les effets nets de l'intégration fiscale de Crédit Agricole S.A ;
- le résultat des activités de capital-investissement et de diverses autres sociétés du groupe Crédit Agricole (notamment CA Immobilier, Uni-médias, Foncaris, BForBank etc.) ;
- les résultats des sociétés de moyens notamment les sociétés des activités informatiques et de paiement (CA-GIP et CAPS) et des sociétés immobilières d'exploitation.

Ce pôle inclut également les impacts techniques volatils liés aux opérations intragroupes.

## 5.1 Information sectorielle par secteur opérationnel

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché.

Les actifs sectoriels sont déterminés à partir des éléments comptables composant le bilan de chaque secteur opérationnel.

(en millions d'euros)	31/12/2022							
	Banque de proximité en France		Banque de proximité à l'international	Gestion de l'Épargne et Assurances	Grandes clientèles	Services financiers spécialisés	Activités hors métiers	Total
	Caisses régionales	LCL						
Produit net bancaire	14 188	3 850	3 373	6 902	7 012	2 782	55	<b>38 162</b>
Charges d'exploitation	(9 597)	(2 389)	(2 169)	(3 329)	(4 347)	(1 478)	(1 144)	<b>(24 453)</b>
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>4 591</b>	<b>1 461</b>	<b>1 204</b>	<b>3 573</b>	<b>2 665</b>	<b>1 304</b>	<b>(1 089)</b>	<b>13 709</b>
Coût du risque	(1 136)	(237)	(701)	(17)	(251)	(533)	(18)	<b>(2 893)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>3 455</b>	<b>1 224</b>	<b>503</b>	<b>3 556</b>	<b>2 414</b>	<b>771</b>	<b>(1 107)</b>	<b>10 816</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	5	-	2	88	16	309	-	<b>420</b>
Gains ou pertes nets sur autres actifs	24	8	7	(2)	(9)	2	(2)	<b>28</b>
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>3 484</b>	<b>1 232</b>	<b>512</b>	<b>3 642</b>	<b>2 421</b>	<b>1 082</b>	<b>(1 109)</b>	<b>11 264</b>
Impôts sur les bénéfices	(853)	(300)	(67)	(830)	(592)	(222)	356	<b>(2 508)</b>
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	-	-	(6)	123	-	-	-	<b>117</b>
<b>Résultat net</b>	<b>2 631</b>	<b>932</b>	<b>439</b>	<b>2 935</b>	<b>1 829</b>	<b>860</b>	<b>(753)</b>	<b>8 873</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	1	-	112	422	91	109	(6)	<b>729</b>
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>2 630</b>	<b>932</b>	<b>327</b>	<b>2 513</b>	<b>1 738</b>	<b>751</b>	<b>(747)</b>	<b>8 144</b>

(en millions d'euros)	31/12/2022							
	Banque de proximité en France		Banque de proximité à l'international	Gestion de l'Épargne et Assurances	Grandes clientèles	Services financiers spécialisés	Activités hors métiers	Total
	Caisses régionales	LCL						
<b>Actifs sectoriels</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont parts dans les entreprises mises en équivalence	91	-	9	4 866	322	3 139	-	<b>8 427</b>
Dont écarts d'acquisition	21	4 354	822	8 131	1 407	1 337	117	<b>16 189</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>905 470</b>	<b>214 143</b>	<b>106 495</b>	<b>499 327</b>	<b>1 098 415</b>	<b>100 948</b>	<b>(545 678)</b>	<b>2 379 120</b>



31/12/2021								
(en millions d'euros)	Banque de proximité en France		Banque de proximité à l'international	Gestion de l'Épargne et Assurances	Grandes clientèles	Services financiers spécialisés	Activités hors métiers	Total
	Caisses régionales	LCL						
Produit net bancaire	14 096	3 696	3 180	6 528	6 318	2 692	312	<b>36 822</b>
Charges d'exploitation	(9 074)	(2 371)	(2 331)	(3 012)	(4 036)	(1 402)	(855)	<b>(23 081)</b>
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>5 022</b>	<b>1 325</b>	<b>849</b>	<b>3 516</b>	<b>2 282</b>	<b>1 290</b>	<b>(543)</b>	<b>13 741</b>
Coût du risque	(605)	(222)	(786)	(18)	(39)	(505)	(18)	<b>(2 193)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>4 417</b>	<b>1 103</b>	<b>63</b>	<b>3 498</b>	<b>2 243</b>	<b>785</b>	<b>(561)</b>	<b>11 548</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en	(11)	-	3	84	8	308	-	<b>392</b>
Gains ou pertes nets sur autres actifs	27	6	(13)	-	(39)	(8)	-	<b>(27)</b>
Variations de valeur des écarts d'acquisition <sup>1</sup>	-	-	497	-	-	-	-	<b>497</b>
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>4 433</b>	<b>1 109</b>	<b>550</b>	<b>3 582</b>	<b>2 212</b>	<b>1 085</b>	<b>(561)</b>	<b>12 410</b>
Impôts sur les bénéfices	(1 249)	(309)	198	(643)	(512)	(120)	172	<b>(2 463)</b>
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	-	-	1	5	-	-	-	<b>6</b>
<b>Résultat net</b>	<b>3 184</b>	<b>800</b>	<b>749</b>	<b>2 944</b>	<b>1 700</b>	<b>965</b>	<b>(389)</b>	<b>9 953</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	1	-	132	501	57	157	4	<b>852</b>
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>3 183</b>	<b>800</b>	<b>617</b>	<b>2 443</b>	<b>1 643</b>	<b>808</b>	<b>(393)</b>	<b>9 101</b>

<sup>1</sup> Ecart d'acquisition négatif de 497 millions d'euros suite à l'acquisition de Credito Valtellinese par CA Italia.

31/12/2021								
(en millions d'euros)	Banque de proximité en France		Banque de proximité à l'international	Gestion de l'Épargne et Assurances	Grandes clientèles	Services financiers spécialisés	Activités hors métiers	Total
	Caisses régionales	LCL						
<b>Actifs sectoriels</b>								
Dont parts dans les entreprises mises en équivalence	86	-	-	4 852	276	2 832	-	<b>8 046</b>
Dont écarts d'acquisition	22	4 354	835	8 067	1 406	1 339	86	<b>16 109</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>831 377</b>	<b>189 870</b>	<b>126 032</b>	<b>536 310</b>	<b>910 516</b>	<b>93 324</b>	<b>(363 872)</b>	<b>2 323 557</b>

## 5.2 Information sectorielle par zone géographique

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités.

	31/12/2022				31/12/2021			
	Résultat net part Groupe	dont Produit net bancaire	Actifs sectoriels	dont écarts d'acquisition	Résultat net part Groupe	dont Produit net bancaire	Actifs sectoriels	dont écarts d'acquisition
<i>(en millions d'euros)</i>								
France (y compris DOM-TOM)	5 106	26 563	1 977 407	10 338	5 734	26 085	1 918 206	10 313
Italie	1 233	3 705	143 146	1 266	1 233	3 705	143 146	1 266
Autres pays de l'Union européenne	722	3 434	72 016	3 184	752	2 923	78 049	3 180
Autres pays d'Europe	41	1 790	38 173	826	423	1 558	39 387	788
Amérique du Nord	466	1 264	71 349	494	400	1 139	57 000	468
Amériques centrale et du Sud	(51)	(16)	1 472	-	(4)	23	1 086	-
Afrique et Moyen-Orient	112	290	5 373	26	124	477	11 049	38
Asie et Océanie (hors Japon)	402	853	30 213	32	333	631	33 628	31
Japon	113	279	39 971	23	106	281	42 006	25
<b>TOTAL</b>	<b>8 144</b>	<b>38 162</b>	<b>2 379 120</b>	<b>16 189</b>	<b>9 101</b>	<b>36 822</b>	<b>2 323 557</b>	<b>16 109</b>

### **5.3 Spécificités de l'assurance**

(Cf. Chapitre « Facteurs de risques – Risque du secteur de l'assurance » sur la gestion du risque du secteur assurance)

**MARGE BRUTE DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE**

	31/12/2022			31/12/2021		
	Compte de résultat avant reclassement lié à l'approche par superposition	Reclassement lié à l'approche par superposition	Compte de résultat après reclassement lié à l'approche par superposition	Compte de résultat avant reclassement lié à l'approche par superposition	Reclassement lié à l'approche par superposition	Compte de résultat après reclassement lié à l'approche par superposition
<i>(en millions d'euros)</i>						
Primes émises	36 048	-	36 048	37 130	-	37 130
Variation des primes non acquises	(196)	-	(196)	(152)	-	(152)
<b>Primes acquises</b>	<b>35 852</b>	<b>-</b>	<b>35 852</b>	<b>36 978</b>	<b>-</b>	<b>36 978</b>
<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>816</b>	<b>-</b>	<b>816</b>	<b>164</b>	<b>-</b>	<b>164</b>
Produits des placements	7 209	(11)	7 198	7 070	(6)	7 064
Charges des placements	(612)	1	(611)	(461)	1	(460)
Plus ou moins values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	(83)	291	208	(178)	277	99
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	(14 696)	3 532	(11 164)	10 119	(1 828)	8 291
Variation des dépréciations sur placements	(40)	(217)	(257)	(52)	64	12
<b>Produits des placements nets de charges</b>	<b>(8 222)</b>	<b>3 596</b>	<b>(4 626)</b>	<b>16 498</b>	<b>(1 492)</b>	<b>15 006</b>
<b>Charges de prestations des contrats <sup>1</sup></b>	<b>(21 493)</b>	<b>(3 071)</b>	<b>(24 564)</b>	<b>(45 962)</b>	<b>1 324</b>	<b>(44 638)</b>
Produits des cessions en réassurance	1 047	-	1 047	706	-	706
Charges des cessions en réassurance	(849)	-	(849)	(843)	-	(843)
<b>Charges ou produits nets de cessions en réassurance</b>	<b>198</b>	<b>-</b>	<b>198</b>	<b>(137)</b>	<b>-</b>	<b>(137)</b>
Frais d'acquisition des contrats	(2 464)	-	(2 464)	(2 372)	-	(2 372)
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés	-	-	-	-	-	-
Frais d'administration	(2 376)	-	(2 376)	(2 353)	-	(2 353)
Autres produits et charges opérationnels courants	(474)	-	(474)	(447)	-	(447)
Autres produits et charges opérationnels	8	-	8	(26)	-	(26)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>1 845</b>	<b>525</b>	<b>2 370</b>	<b>2 343</b>	<b>(168)</b>	<b>2 175</b>
Charge de financement	(186)	-	(186)	(282)	-	(282)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	-	-	-	-	-	-
Impôts sur les résultats	(401)	(95)	(496)	(335)	(23)	(358)
Résultat après impôt des activités abandonnées	119	-	119	(2)	-	(2)
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>1 377</b>	<b>430</b>	<b>1 807</b>	<b>1 724</b>	<b>(191)</b>	<b>1 533</b>
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>	<b>(76)</b>	<b>-</b>	<b>(76)</b>	<b>(75)</b>	<b>-</b>	<b>(75)</b>
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>1 301</b>	<b>430</b>	<b>1 731</b>	<b>1 649</b>	<b>(191)</b>	<b>1 458</b>

<sup>1</sup> (1) Dont -27 milliards d'euros de coût des rachats et des sinistres au 31 décembre 2022 (-24,8 milliards d'euros au 31 décembre 2021), 1 milliard d'euros de variation de la participation aux bénéfices des assurés au 31 décembre 2022 (-1,7 milliard d'euros au 31 décembre 2021) et 2,3 milliards d'euros de variation des provisions techniques au 31 décembre 2022 (-17,4 milliards d'euros au 31 décembre 2021).



**VENTILATION DES PLACEMENTS DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>187 683</b>	<b>197 794</b>
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>740</b>	<b>1 389</b>
<b>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>186 943</b>	<b>196 405</b>
<b>Instrumentés dérivés de couverture</b>	<b>-</b>	<b>42</b>
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>178 023</b>	<b>221 357</b>
<b>Instrumentés de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</b>	<b>177 873</b>	<b>221 223</b>
<b>Instrumentés de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</b>	<b>150</b>	<b>134</b>
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>	<b>5 533</b>	<b>4 498</b>
Prêts et créances	4 052	3 051
Titres de dettes	1 481	1 447
<b>Immeubles de placement</b>	<b>7 764</b>	<b>7 146</b>
<b>Investissements dans les entreprises associées et coentreprises</b>	<b>4 423</b>	<b>4 467</b>
<b>TOTAL PLACEMENTS DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE</b>	<b>383 426</b>	<b>435 304</b>

Au 31 décembre 2022, le montant de l'investissement dans les entreprises mises en équivalence de l'assurance s'élève à 4 423 millions d'euros contre 4 467 millions d'euros au 31 décembre 2021.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022			31/12/2021		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<b>Instrumentés de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</b>	<b>177 873</b>	<b>471</b>	<b>(26 865)</b>	<b>221 223</b>	<b>14 951</b>	<b>(638)</b>
<b>Instrumentés de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</b>	<b>150</b>	<b>2</b>	<b>(20)</b>	<b>134</b>	<b>3</b>	<b>(15)</b>
<b>Total des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>178 023</b>	<b>473</b>	<b>(26 885)</b>	<b>221 357</b>	<b>14 954</b>	<b>(653)</b>

**RECLASSEMENTS ENTRE LE RESULTAT NET ET LES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES POUR LES ACTIFS FINANCIERS DESIGNES A L'APPROCHE PAR SUPERPOSITION**

	31/12/2022			31/12/2021		
	Montant présenté en application d'IFRS 9 pour les actifs désignés	Montant qui aurait été présenté en application d'IAS 39 pour les actifs désignés	Montant reclassé en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres en application de l'approche par superposition	Montant présenté en application d'IFRS 9 pour les actifs désignés	Montant qui aurait été présenté en application d'IAS 39 pour les actifs désignés	Montant reclassé en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres en application de l'approche par superposition
<i>(en millions d'euros)</i>						
Produits des placements	775	764	(11)	726	720	(6)
Charges des placements	(5)	(4)	1	(7)	(6)	1
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	(10)	281	291	84	361	277
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	(3 578)	(46)	3 532	1 828		(1 828)
Variation des dépréciations sur placements	-	(217)	(217)		64	64
<b>Produits des placements nets de charges</b>	<b>(2 818)</b>	<b>778</b>	<b>3 596</b>	<b>2 631</b>	<b>1 139</b>	<b>(1 492)</b>
<b>Charges de prestations des contrats</b>			<b>(3 071)</b>			<b>1 324</b>
<b>Résultat opérationnel</b>			<b>525</b>			<b>(168)</b>
Impôts sur les résultats			(95)			(23)
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>			<b>430</b>			<b>(191)</b>

## NOTE 6 Notes relatives au bilan

### 6.1 Caisse, banques centrales

(en millions d'euros)	31/12/2022		31/12/2021	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	4 058	-	4 118	-
Banques centrales	206 746	59	237 073	1 276
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>210 804</b>	<b>59</b>	<b>241 191</b>	<b>1 276</b>

### 6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

#### ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	242 005	233 031
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	189 712	200 103
Instruments de capitaux propres	42 902	41 895
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI <sup>1</sup>	74 871	82 147
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	71 872	75 991
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	67	70
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>431 717</b>	<b>433 134</b>
Dont Titres prêtés	214	1

<sup>1</sup> Dont 62 536 millions d'euros d'OPCVM au 31 décembre 2022 contre 66 166 millions d'euros au 31 décembre 2021

#### PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	231 702	205 075
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	40 490	38 480
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>272 192</b>	<b>243 555</b>

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie dans la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêt.

**PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT SUR OPTION**

Passifs financiers dont les variations du spread émetteur sont comptabilisées en capitaux propres non recyclables

	31/12/2022				
	Valeur comptable	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Montant cumulé de variation de juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre	Montant de variation de juste valeur sur la période liée aux variations du risque de crédit propre	Montant réalisé lors de la décomptabilisation <sup>1</sup>
<i>(en millions d'euros)</i>					
<b>Dépôts et passifs subordonnés</b>	<b>4 321</b>	<b>(445)</b>	-	-	-
Dépôts	4 321	(445)	-	-	-
Passifs subordonnés	-	-	-	-	-
<b>Titres de dettes</b>	<b>25 021</b>	<b>(2 610)</b>	<b>(406)</b>	<b>(769)</b>	<b>(6)</b>
<b>Autres passifs financiers</b>	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>29 342</b>	<b>(3 055)</b>	<b>(406)</b>	<b>(769)</b>	<b>(6)</b>

<sup>1</sup> Le montant réalisé lors de la décomptabilisation est transféré en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

	31/12/2021				
	Valeur comptable	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Montant cumulé de variation de juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre	Montant de variation de juste valeur sur la période liée aux variations du risque de crédit propre	Montant réalisé lors de la décomptabilisation <sup>1</sup>
<i>(en millions d'euros)</i>					
<b>Dépôts et passifs subordonnés</b>	<b>3 482</b>	-	-	-	-
Dépôts	3 482	-	-	-	-
Passifs subordonnés	-	-	-	-	-
<b>Titres de dettes</b>	<b>22 721</b>	<b>312</b>	<b>387</b>	<b>14</b>	<b>(1)</b>
<b>Autres passifs financiers</b>	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>26 203</b>	<b>312</b>	<b>387</b>	<b>14</b>	<b>(1)</b>

<sup>1</sup> Le montant réalisé lors de la décomptabilisation est transféré en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

En application de la norme IFRS 9, le groupe Crédit Agricole calcule les variations de juste valeur imputables aux variations du risque de crédit propre en utilisant une méthodologie permettant de les isoler des variations de valeur attribuables à des variations des conditions de marché.

■ Base de calcul du risque de crédit propre

La source prise en compte pour le calcul du risque de crédit propre peut varier d'un émetteur à l'autre. Au sein du groupe Crédit Agricole, il est matérialisé par la variation de son coût de refinancement sur le marché en fonction du type d'émission.

- Calcul du résultat latent induit par le risque de crédit propre (enregistré en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres)

L'approche privilégiée par le groupe Crédit Agricole est celle se basant sur la composante liquidité des émissions. En effet, l'ensemble des émissions est répliqué par un ensemble de prêts/emprunts vanille. Les variations de juste valeur imputables aux variations du risque de crédit propre de l'ensemble des émissions correspondent donc à celles des prêts-emprunts. Elles sont égales à la variation de juste valeur du portefeuille de prêts/emprunts générée par la variation du coût de refinancement.

- Calcul du résultat réalisé induit par le risque de crédit propre (enregistré en réserves consolidées)

Le choix du groupe Crédit Agricole est de transférer la variation de juste valeur imputable aux variations du risque de crédit propre lors du dénouement en réserves consolidées. Ainsi lorsqu'un remboursement anticipé total ou partiel intervient, un calcul basé sur les sensibilités est effectué. Il consiste à mesurer la variation de juste valeur imputable aux variations du risque de crédit propre d'une émission donnée comme étant la somme des sensibilités au spread de crédit multipliée par la variation de ce spread entre la date d'émission et celle du remboursement.

### Passifs financiers dont les variations du spread émetteur sont comptabilisées en résultat net

	31/12/2022			
	Valeur comptable	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Montant cumulé de variation de juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre	Montant de variation de juste valeur sur la période liée aux variations du risque de crédit propre
<i>(en millions d'euros)</i>				
<b>Dépôts et passifs subordonnés</b>	<b>11 148</b>	-	-	-
Dépôts	11 148	-	-	-
Passifs subordonnés	-	-	-	-
<b>Titres de dettes</b>	-	-	-	-
<b>Autres passifs financiers</b>	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>11 148</b>	-	-	-

31/12/2021				
<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur comptable	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Montant cumulé de variation de juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre	Montant de variation de juste valeur sur la période liée aux variations du risque de crédit propre
<b>Dépôts et passifs subordonnés</b>	<b>12 277</b>	-	-	-
Dépôts	12 277	-	-	-
Passifs subordonnés	-	-	-	-
<b>Titres de dettes</b>	-	-	-	-
<b>Autres passifs financiers</b>	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>12 277</b>	-	-	-

### 6.3 Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie dans la note 3.4 "Comptabilité de couverture".

### 6.4 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	212 341	721	(26 888)
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	4 784	1 257	(1 065)
<b>TOTAL</b>	<b>217 125</b>	<b>1 978</b>	<b>(27 953)</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2021		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	264 572	15 056	(678)
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	4 128	1 175	(1 076)
<b>TOTAL</b>	<b>268 700</b>	<b>16 231</b>	<b>(1 754)</b>

**INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	65 484	389	(11 180)
Obligations et autres titres à revenu fixe	146 857	332	(15 708)
<b>Total des titres de dettes</b>	<b>212 341</b>	<b>721</b>	<b>(26 888)</b>
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-
<b>Total des prêts et créances</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</b>	<b>212 341</b>	<b>721</b>	<b>(26 888)</b>
Impôts sur les bénéfices		(149)	7 138
<b>GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT)</b>		<b>572</b>	<b>(19 750)</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2021		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	84 413	7 150	(471)
Obligations et autres titres à revenu fixe	180 159	7 906	(207)
<b>Total des titres de dettes</b>	<b>264 572</b>	<b>15 056</b>	<b>(678)</b>
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-
<b>Total des prêts et créances</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</b>	<b>264 572</b>	<b>15 056</b>	<b>(678)</b>
Impôts sur les bénéfices		(4 079)	213
<b>GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT)</b>		<b>10 977</b>	<b>(465)</b>

**INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES**
**GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES**

	31/12/2022		
<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Actions et autres titres à revenu variable	1 056	33	(112)
Titres de participation non consolidés	3 728	1 224	(953)
<b>Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</b>	<b>4 784</b>	<b>1 257</b>	<b>(1 065)</b>
Impôts sur les bénéfices		(100)	7
<b>GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT)</b>		<b>1 157</b>	<b>(1 058)</b>

	31/12/2021		
<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Actions et autres titres à revenu variable	892	19	(103)
Titres de participation non consolidés	3 236	1 156	(973)
<b>Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</b>	<b>4 128</b>	<b>1 175</b>	<b>(1 076)</b>
Impôts sur les bénéfices		(94)	16
<b>GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT)</b>		<b>1 081</b>	<b>(1 060)</b>



**INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES AYANT ÉTÉ DÉCOMPTABILISÉS AU COURS DE LA PÉRIODE**

	31/12/2022		
	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés <sup>1</sup>	Pertes cumulées réalisées <sup>1</sup>
<i>(en millions d'euros)</i>			
Actions et autres titres à revenu variable	9	3	(9)
Titres de participation non consolidés	93	9	(23)
<b>Total Placements dans des instruments de capitaux propres</b>	<b>102</b>	<b>12</b>	<b>(32)</b>
Impôts sur les bénéfices		-	-
<b>GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT) <sup>1</sup></b>		<b>12</b>	<b>(32)</b>

<sup>1</sup> Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

	31/12/2021		
	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés <sup>1</sup>	Pertes cumulées réalisées <sup>1</sup>
<i>(en millions d'euros)</i>			
Actions et autres titres à revenu variable	4	-	-
Titres de participation non consolidés	105	4	(64)
<b>Total Placements dans des instruments de capitaux propres</b>	<b>109</b>	<b>4</b>	<b>(64)</b>
Impôts sur les bénéfices		-	-
<b>GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT) <sup>1</sup></b>		<b>4</b>	<b>(64)</b>

<sup>1</sup> Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

**6.5 Actifs financiers au coût amorti**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Prêts et créances sur les établissements de crédit	114 279	96 703
Prêts et créances sur la clientèle	1 114 389	1 051 592
Titres de dettes	115 877	109 988
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>1 344 545</b>	<b>1 258 283</b>

**PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT**

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
<b>Etablissements de crédit</b>		
Comptes et prêts	104 844	90 672
<i>dont comptes ordinaires débiteurs non douteux <sup>1</sup></i>	6 872	7 236
<i>dont comptes et prêts au jour le jour non douteux <sup>1</sup></i>	404	146
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	9 309	5 879
Prêts subordonnés	566	564
Autres prêts et créances	4	2
<b>Valeur brute</b>	<b>114 723</b>	<b>97 117</b>
Dépréciations	(444)	(414)
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>114 279</b>	<b>96 703</b>

<sup>1</sup> Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie.

**PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE**

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
<b>Opérations avec la clientèle</b>		
Créances commerciales	44 221	39 135
Autres concours à la clientèle	1 043 374	992 172
Valeurs reçues en pension	-	240
Titres reçus en pension livrée	5 726	3 915
Prêts subordonnés	84	171
Créances nées d'opérations d'assurance directe	242	151
Créances nées d'opérations de réassurance	964	852
Avances en comptes courants d'associés	919	831
Comptes ordinaires débiteurs	17 713	14 229
<b>Valeur brute</b>	<b>1 113 243</b>	<b>1 051 696</b>
Dépréciations	(19 289)	(18 401)
<b>Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle</b>	<b>1 093 954</b>	<b>1 033 295</b>
<b>Opérations de location-financement</b>		
Location-financement immobilier	5 744	5 281
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	15 266	13 562
<b>Valeur brute</b>	<b>21 010</b>	<b>18 843</b>
Dépréciations	(575)	(546)
<b>Valeur nette des opérations de location-financement</b>	<b>20 435</b>	<b>18 297</b>
<b>VALEUR AU BILAN <sup>1</sup></b>	<b>1 114 389</b>	<b>1 051 592</b>

<sup>1</sup> Au 31 décembre 2022, le montant des prêts garantis par l'Etat (PGE) accordés à la clientèle par le groupe Crédit Agricole dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19 s'élève à 18,4 milliards d'euros (contre 22,3 milliards d'euros au 31 décembre 2021).

**TITRES DE DETTES**

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Effets publics et valeurs assimilées	44 429	44 312
Obligations et autres titres à revenu fixe	71 580	65 775
<b>Total</b>	<b>116 009</b>	<b>110 087</b>
Dépréciations	(132)	(99)
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>115 877</b>	<b>109 988</b>

## 6.6 Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue

### ACTIFS TRANSFÉRÉS NON DÉCOMPTABILISÉS INTÉGRALEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2022

(en millions d'euros)	Actifs transférés restant comptabilisés en totalité										Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité				
	Actifs transférés				Passifs associés						Actifs et passifs associés		Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication continue)	Valeur comptable des passifs associés
	Valeur comptable	Dont titrisations (non déconsolidantes)	Dont pensions livrées	Dont autres <sup>1</sup>	Juste valeur <sup>2</sup>	Valeur comptable	Dont titrisations (non déconsolidantes)	Dont pensions livrées	Dont autres <sup>1</sup>	Juste valeur <sup>2</sup>	Juste valeur nette <sup>2</sup>				
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	14 501	-	14 501	-	14 501	14 497	-	14 497	-	14 497	4	-	-	-	
Instruments de capitaux propres	151	-	151	-	151	151	-	151	-	151	-	-	-	-	
Titres de dettes	14 350	-	14 350	-	14 350	14 346	-	14 346	-	14 346	4	-	-	-	
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	17 907	-	17 907	-	16 975	17 907	-	17 907	-	17 907	(932)	-	-	-	
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Titres de dettes	17 907	-	17 907	-	16 975	17 907	-	17 907	-	17 907	(932)	-	-	-	
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>	20 477	17 850	2 602	24	20 434	14 079	11 605	2 474	-	14 066	6 368	-	-	-	
Titres de dettes	2 626	-	2 602	24	2 596	2 474	-	2 474	-	2 478	118	-	-	-	
Prêts et créances	17 851	17 850	-	-	17 838	11 605	11 605	-	-	11 588	6 250	-	-	-	
<b>Total Actifs financiers</b>	<b>52 885</b>	<b>17 850</b>	<b>35 010</b>	<b>24</b>	<b>51 910</b>	<b>46 483</b>	<b>11 605</b>	<b>34 878</b>	<b>-</b>	<b>46 470</b>	<b>5 440</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
<b>Opérations de location-financement</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
<b>TOTAL ACTIFS TRANSFÉRÉS</b>	<b>52 885</b>	<b>17 850</b>	<b>35 010</b>	<b>24</b>	<b>51 910</b>	<b>46 483</b>	<b>11 605</b>	<b>34 878</b>	<b>-</b>	<b>46 470</b>	<b>5 440</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	

<sup>1</sup> Dont les prêts de titres sans cash collatéral.

<sup>2</sup> Dans le cas où la "garantie de la ou des autres parties à l'accord donnant lieu aux passifs associés se limite aux actifs transférés" (IFRS 7.42D.(d)).



## ACTIFS TRANSFÉRÉS NON DÉCOMPTABILISÉS INTÉGRALEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2021

	Actifs transférés restant comptabilisés en totalité										Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité			
	Actifs transférés					Passifs associés					Actifs et passifs associés			
	Valeur comptable	Dont titrisations (non déconsolidantes)	Dont pensions livrées	Dont autre <sup>1</sup>	Juste valeur <sup>2</sup>	Valeur comptable	Dont titrisations (non déconsolidantes)	Dont pensions livrées	Dont autres <sup>1</sup>	Juste valeur <sup>2</sup>	Juste valeur nette	Valeur comptable totale des actifs avant leur transfert	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication continue)	Valeur comptable des passifs associés
(en millions d'euros)														
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>17 526</b>	-	<b>17 526</b>	-	<b>17 526</b>	<b>17 277</b>	-	<b>17 277</b>	-	<b>17 277</b>	<b>249</b>	-	-	-
Instruments de capitaux propres	326	-	326	-	326	303	-	303	-	303	23	-	-	-
Titres de dettes	17 200	-	17 200	-	17 200	16 974	-	16 974	-	16 974	226	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>17 013</b>	<b>-</b>	<b>17 013</b>	<b>-</b>	<b>16 654</b>	<b>17 004</b>	<b>-</b>	<b>17 004</b>	<b>-</b>	<b>17 004</b>	<b>(350)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	17 013	-	17 013	-	16 654	17 004	-	17 004	-	17 004	(350)	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>	<b>17 999</b>	<b>15 864</b>	<b>2 094</b>	<b>40</b>	<b>18 052</b>	<b>15 196</b>	<b>13 119</b>	<b>2 077</b>	<b>-</b>	<b>15 196</b>	<b>2 855</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Titres de dettes	2 134	-	2 094	40	2 134	2 077	-	2 077	-	2 077	56	-	-	-
Prêts et créances	15 865	15 864	-	-	15 918	13 119	13 119	-	-	13 119	2 799	-	-	-
<b>Total Actifs financiers</b>	<b>52 538</b>	<b>15 864</b>	<b>36 633</b>	<b>40</b>	<b>52 232</b>	<b>49 477</b>	<b>13 119</b>	<b>36 358</b>	<b>-</b>	<b>49 477</b>	<b>2 754</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Opérations de location-financement</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL ACTIFS TRANSFÉRÉS</b>	<b>52 538</b>	<b>15 864</b>	<b>36 633</b>	<b>40</b>	<b>52 232</b>	<b>49 477</b>	<b>13 119</b>	<b>36 358</b>	<b>-</b>	<b>49 477</b>	<b>2 754</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

<sup>1</sup> Dont les prêts de titres sans cash collatéral.

<sup>2</sup> Dans le cas où la "garantie de la ou des autres parties à l'accord donnant lieu aux passifs associés se limite aux actifs transférés" (IFRS 7.42D.(d)).

## Titrisations

Les titrisations consolidées avec investisseurs externes constituent un transfert d'actifs au sens de l'amendement à IFRS 7. En effet, le Groupe a une obligation contractuelle indirecte de remettre aux investisseurs externes les flux de trésorerie des actifs cédés au fonds de titrisation (bien que ces actifs figurent au bilan du Groupe via la consolidation du fonds). Les créances cédées au fonds de titrisation servent de garantie aux investisseurs.

Les titrisations consolidées intégralement auto-souscrites ne constituent pas un transfert d'actif au sens de la norme IFRS 7.

### *Titrisations Crédit Agricole Consumer Finance*

Au 31 décembre 2022, Crédit Agricole Consumer Finance gère en Europe dix-sept véhicules consolidés de titrisation de crédits à la consommation accordés aux particuliers ainsi que de financement des concessionnaires. Ces opérations de titrisation réalisées dans le groupe Crédit Agricole Consumer Finance ne sont pas considérées selon les normes IFRS comme participant de montages déconsolidants et ont été réintégrées dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.

Les valeurs comptables des actifs concernés, nettes des passifs associés s'élèvent à 3 596 millions d'euros au 31 décembre 2022. Elles incluent, en particulier, des encours clientèle dont la valeur nette comptable s'établit à 5 556 millions d'euros. Le montant des titres utilisés sur le marché est de 5 015 millions d'euros. La valeur des titres restant mobilisables est de 4 757 millions d'euros.

### *Titrisations CA Italia*

Au 31 décembre 2022, Crédit Agricole Italia gère un véhicule de titrisation de crédits immobiliers. Cette opération de titrisation n'est pas considérée selon les normes IFRS comme participant de montages déconsolidants et a été réintégrées dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.

Les valeurs comptables des actifs concernés s'élèvent à 13 641 millions d'euros au 31 décembre 2022.

### *Titrisation FCT Crédit Agricole Habitat 2017, 2018, 2019 et 2020*

Au 31 décembre 2022, les Caisses régionales gèrent quatre véhicules de titrisation de crédits à l'habitat. Ces opérations de titrisation ne sont pas considérées selon les normes IFRS comme participant de montages déconsolidants et ont été réintégrées dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole. Les valeurs comptables des actifs concernés s'élèvent à 19 057 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Au titre de l'exercice, le groupe Crédit Agricole n'a constaté aucun engagement encouru relatif aux actifs transférés décomptabilisés intégralement.

## 6.7 Passifs financiers au coût amorti

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Dettes envers les établissements de crédit	152 201	221 192
Dettes envers la clientèle	1 095 758	1 044 566
Dettes représentées par un titre	219 717	181 705
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>1 467 676</b>	<b>1 447 463</b>

### DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
<b>Etablissements de crédit</b>		
Comptes et emprunts	130 765	203 985
dont comptes ordinaires créditeurs <sup>1</sup>	9 853	7 755
dont comptes et emprunts au jour le jour <sup>1</sup>	684	4 239
Valeurs données en pension	-	-
Titres donnés en pension livrée	21 436	17 207
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>152 201</b>	<b>221 192</b>

<sup>1</sup> Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du "Tableau des flux de trésorerie".

### DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Comptes ordinaires créditeurs	535 415	550 200
Comptes d'épargne à régime spécial	370 833	349 946
Autres dettes envers la clientèle	185 219	139 931
Titres donnés en pension livrée	2 049	2 124
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	778	973
Dettes nées d'opérations de réassurance	603	676
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	861	716
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>1 095 758</b>	<b>1 044 566</b>

### DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Bons de caisse	7	13
Titres du marché interbancaire	5 906	7 862
Titres de créances négociables	109 074	69 629
Emprunts obligataires <sup>1</sup>	102 215	101 816
Autres dettes représentées par un titre	2 515	2 385
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>219 717</b>	<b>181 705</b>

<sup>1</sup> Ce poste comprend les émissions de type "Covered Bonds" et les émissions d'obligations senior non préférées.

Les émissions de type « green bonds » incluses dans le poste « Dettes représentées par un titre » s'élèvent à 8,7 milliards d'euros au 31 décembre 2022.

Les titres de dettes émis par Crédit Agricole S.A. et souscrits par les sociétés d'assurance du groupe Crédit Agricole sont éliminés pour les contrats en euros. Ils sont également éliminés lorsqu'ils sont en représentation des contrats en unités de compte dont le risque financier est intégralement supporté par l'assuré.

### ÉMISSIONS DE DETTES "SENIOR NON PRÉFÉRÉE"

Depuis la loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (autrement appelée "loi Sapin 2") du 9 décembre 2016, le droit français prévoit l'existence d'une catégorie de dette senior (chirographaire) permettant, notamment, de répondre à certains critères d'éligibilité aux ratios TLAC et MREL (tels que ces critères sont définis dans la réglementation applicable) : la dette senior non préférée (cf. articles L. 613-30-3-I-4° et R. 613-28 du Code monétaire et financier).

Dans le cadre d'une procédure de résolution et dans les conditions de la réglementation applicable, les dettes senior non préférées pourront être dépréciées, en totalité ou en partie, ou converties en capital, au titre du renflouement interne ("Bail-In"), prioritairement aux autres dettes senior chirographaire que constituent les dettes "senior préférées", mais après seulement la conversion en capital ou la dépréciation totale des instruments subordonnés (en ce compris, sans limitation, les instruments qualifiés de fonds propres de catégorie 1 (fonds propres de base de catégorie 1 (*Common Equity Tier 1*) et instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 (*Additional Tier 1*) et les instruments qualifiés de fonds propres de catégorie 2 (*Tier 2*)) et seulement si ces premières dépréciations ou conversions sont insuffisantes pour permettre le renflouement de l'établissement concerné.

En cas de liquidation, les instruments de dettes senior non préférées seront remboursés, s'il reste des fonds disponibles, après le remboursement total des instruments de dettes senior "préférées", mais avant les instruments de dettes subordonnées qualifiées ou non de fonds propres réglementaires.

L'encours de titres senior non préférés du groupe Crédit Agricole s'élève ainsi à 31,6 milliards d'euros au 31 décembre 2022.

## 6.8 Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers

### COMPENSATION – ACTIFS FINANCIERS

Nature des instruments financiers	31/12/2022					
	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
				Autres montants compensables sous conditions		
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse <sup>3</sup>	Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	Montant net après l'ensemble des effets de compensation
(en millions d'euros)						
Dérivés <sup>1 2</sup>	163 123	-	163 123	97 938	36 202	28 983
Prises en pension de titres <sup>4</sup>	253 455	135 805	117 650	13 818	103 511	321
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS SOUMIS À COMPENSATION</b>	<b>416 578</b>	<b>135 805</b>	<b>280 773</b>	<b>111 756</b>	<b>139 713</b>	<b>29 304</b>

<sup>1</sup> Y compris appels de marge mais avant tout impact XVA

<sup>2</sup> Le montant des dérivés soumis à compensation représente 82% des dérivés à l'actif à la date d'arrêt.

<sup>3</sup> Le montant net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse est égal au montant figurant au bilan actif

<sup>4</sup> Le montant des prises en pension de titres soumis à compensation représente 99% des prises en pension de titres à l'actif à la date d'arrêt.

Au 31 décembre 2022, les instruments dérivés ne font pas l'objet de compensation comptable au sens d'IAS 32R, mais de règlement quotidien (application du mécanisme dit de « settlement to market »).



Nature des instruments financiers	31/12/2021					
	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
				Autres montants compensables sous conditions		
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse <sup>3</sup>	Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	Montant net après l'ensemble des effets de compensation
(en millions d'euros)						
Dérivés <sup>1 2</sup>	107 563	-	107 563	74 565	15 264	17 734
Prises en pension de titres <sup>4</sup>	250 750	130 117	120 633	8 906	111 048	679
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS SOUMIS À COMPENSATION</b>	<b>358 313</b>	<b>130 117</b>	<b>228 196</b>	<b>83 471</b>	<b>126 312</b>	<b>18 413</b>

<sup>1</sup> Y compris appels de marge mais avant tout impact XVA

<sup>2</sup> Le montant des dérivés soumis à compensation représente 84% des dérivés à l'actif à la date d'arrêté.

<sup>3</sup> Le montant net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse est égal au montant figurant au bilan actif

<sup>4</sup> Le montant des prises en pension de titres soumis à compensation représente 99% des prises en pension de titres à l'actif à la date d'arrêté.

Au 31 décembre 2021, les instruments dérivés ne font pas l'objet de compensation comptable au sens d'IAS 32R, mais de règlement quotidien (application du mécanisme dit de « settlement to market »).

## COMPENSATION – PASSIFS FINANCIERS

Nature des instruments financiers	31/12/2022					
	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
				Autres montants compensables sous conditions		
	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse <sup>3</sup>	Montants bruts des actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	Montant net après l'ensemble des effets de compensation
(en millions d'euros)						
Dérivés <sup>1 2</sup>	160 426	-	160 426	97 938	46 950	15 538
Mises en pension de titres <sup>4</sup>	240 728	135 805	104 923	13 818	89 498	1 607
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS SOUMIS À</b>	<b>401 154</b>	<b>135 805</b>	<b>265 349</b>	<b>111 756</b>	<b>136 448</b>	<b>17 145</b>

<sup>1</sup> Y compris appels de marge mais avant tout impact XVA

<sup>2</sup> Le montant des dérivés soumis à compensation représente 90% des dérivés au passif à la date d'arrêté.

<sup>3</sup> Le montant net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse est égal au montant figurant au bilan passif

<sup>4</sup> Le montant des mises en pension de titres soumis à compensation représente 99% des mises en pension de titres au passif à la date d'arrêté.

Au 31 décembre 2022, les instruments dérivés ne font pas l'objet de compensation comptable au sens d'IAS 32R, mais de règlement quotidien (application du mécanisme dit de « settlement to market »).

Nature des instruments financiers	31/12/2021					
	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
				Autres montants compensables sous conditions		
(en millions d'euros)	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse <sup>3</sup>	Montants bruts des actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	Montant net après l'ensemble des effets de compensation
Dérivés <sup>1 2</sup>	101 732	-	101 732	74 565	18 260	8 906
Mises en pension de titres <sup>4</sup>	227 652	130 117	97 535	8 906	73 207	15 422
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS SOUMIS À COMPENSATION</b>	<b>329 384</b>	<b>130 117</b>	<b>199 267</b>	<b>83 471</b>	<b>91 467</b>	<b>24 328</b>

<sup>1</sup> Y compris appels de marge mais avant tout impact XVA

<sup>2</sup> Le montant des dérivés soumis à compensation représente 91% des dérivés au passif à la date d'arrêté.

<sup>3</sup> Le montant net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse est égal au montant figurant au bilan passif

<sup>4</sup> Le montant des mises en pension de titres soumis à compensation représente 93% des mises en pension de titres au passif à la date d'arrêté.

Au 31 décembre 2021, les instruments dérivés ne font pas l'objet de compensation comptable au sens d'IAS 32R, mais de règlement quotidien (application du mécanisme dit de « settlement to market »).

## 6.9 Actifs et passifs d'impôts courants et différés

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Impôts courants	2 353	1 808
Impôts différés	7 699	6 305
<b>TOTAL ACTIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS</b>	<b>10 052</b>	<b>8 113</b>
Impôts courants	1 680	1 380
Impôts différés	969	1 633
<b>TOTAL PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS</b>	<b>2 649</b>	<b>3 013</b>

## CONTROLES FISCAUX

### Contrôle fiscal Crédit Agricole CIB Paris

Crédit Agricole CIB fait actuellement l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2019 et 2020. Les points rectifiés sont contestés de façon motivée. Une provision est comptabilisée à hauteur du risque estimé.

### Garantie de passif CLSA

Le groupe Crédit Agricole a cédé en 2013 les entités CLSA au groupe chinois CITICS.

À la suite de redressements fiscaux intervenus sur certaines des entités CLSA en Inde et aux Philippines, CITICS a mis en œuvre la garantie de passif à l'encontre du groupe Crédit Agricole. Les points rectifiés sont contestés de façon motivée. Une provision est comptabilisée à hauteur du risque estimé.

### Contrôle fiscal Crédit Agricole Consumer Finance

Crédit Agricole Consumer Finance avait fait l'objet de contrôles en 2018 et 2019 ayant porté respectivement sur les périodes 2014-2015 et 2016-2017, dont les rappels ont été mis en recouvrement. En 2021, Crédit Agricole Consumer Finance a déposé des réclamations contentieuses auprès de l'administration fiscale afin de contester certains de ces rappels. Les procédures contentieuses engagées sont en cours.

### Contrôle fiscal AGOS DUCATO

A l'issue d'un précédent contrôle soldé en 2021, Agos Ducato a provisionné dans ses comptes les incidences de ce contrôle sur les exercices ultérieurs.

### Contrôle fiscal PREDICA

Predica fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2019 et 2020. Une proposition de rectifications a été reçue fin 2022 au titre de l'exercice 2020. Une provision est comptabilisée à hauteur du risque estimé.

### Contrôle fiscal LCL

LCL fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2018, 2019 et 2020. Une proposition de rectifications a été reçue fin 2022 au titre des exercices 2018-2019. Une provision est comptabilisée à hauteur du risque estimé.

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
<b>Décalages temporaires comptables-fiscaux</b>	<b>5 388</b>	<b>5 872</b>
Charges à payer non déductibles	558	543
Provisions pour risques et charges non déductibles	3 807	3 737
Autres différences temporaires <sup>1</sup>	1 023	1 592
<b>Impôts différés sur réserves latentes</b>	<b>1 834</b>	<b>(532)</b>
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 162	(732)
Couverture de flux de trésorerie	654	(64)
Gains et pertes sur écarts actuariels	22	141
Gains et pertes sur variation du risque de crédit propre	(103)	93
Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition	99	30
<b>Impôts différés sur résultat</b>	<b>(492)</b>	<b>(668)</b>
dont reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition	(99)	(30)
<b>TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>	<b>6 730</b>	<b>4 672</b>

<sup>1</sup> La part d'impôts différés relative aux déficits reportables est de 377 millions d'euros pour 2022 contre 717 millions d'euros en 2021

Les impôts différés sont nettés au bilan par palier d'intégration fiscale.

Afin de déterminer le niveau d'impôt différé actif devant être comptabilisé, le groupe Crédit Agricole prend en compte pour chaque entité ou groupe fiscal concerné le régime fiscal applicable et les projections de résultat établies lors du processus budgétaire.

## 6.10 Comptes de régularisation actif, passif et divers

### COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
<b>Autres actifs</b>	<b>47 755</b>	<b>35 787</b>
Comptes de stocks et emplois divers	335	312
Gestion collective des titres Livret de développement durable et solidaire	-	-
Débiteurs divers <sup>1</sup>	43 486	32 292
Comptes de règlements	1 690	1 171
Capital souscrit non versé	33	28
Autres actifs d'assurance	273	287
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	1 938	1 697
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>10 693</b>	<b>7 294</b>
Comptes d'encaissement et de transfert	5 031	2 633
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	1 063	102
Produits à recevoir	2 201	2 590
Charges constatées d'avance	1 551	1 010
Autres comptes de régularisation	847	959
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>58 448</b>	<b>43 081</b>

<sup>1</sup> dont 141 millions d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique au 31 décembre 2022 versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution Unique, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

**COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS**

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
<b>Autres passifs <sup>1</sup></b>	<b>45 624</b>	<b>41 330</b>
Comptes de règlements	3 292	1 711
Créditeurs divers	38 518	35 947
Versements restant à effectuer sur titres	1 561	1 323
Autres passifs d'assurance	10	12
Dettes locatives	2 243	2 337
Autres	-	-
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>19 284</b>	<b>17 307</b>
Comptes d'encaissement et de transfert <sup>2</sup>	4 369	3 465
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	1 473	1 104
Produits constatés d'avance	3 782	3 734
Charges à payer	7 942	7 603
Autres comptes de régularisation	1 718	1 401
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>64 908</b>	<b>58 637</b>

<sup>1</sup> Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

<sup>2</sup> Les montants sont indiqués en net.

## 6.11 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

### BILAN DES ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Caisse, banques centrales	-	215
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	419
Instruments dérivés de couverture	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	704
Actifs financiers au coût amorti	4	1 308
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-
Actifs d'impôts courants et différés	1	6
Comptes de régularisation et actifs divers	30	222
Participation dans les entreprises mises en équivalence	98	-
Immeubles de placement	-	19
Immobilisations corporelles	-	34
Immobilisations incorporelles	1	38
Ecarts d'acquisition	-	-
<b>Total de l'Actif</b>	<b>134</b>	<b>2 965</b>
Banques centrales	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-
Passifs financiers au coût amorti	9	1 143
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-
Passifs d'impôts courants et différés	-	20
Comptes de régularisation et passifs divers	153	103
Provisions techniques des contrats d'assurance	-	1 280
Provisions	3	5
Dettes subordonnées	-	-
Mise à la juste valeur des actifs non courants destinés à être cédés et des activités abandonnées (hors fiscalité)	40	15
<b>Total du passif</b>	<b>205</b>	<b>2 566</b>
<b>ACTIF NET DES ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES</b>	<b>(71)</b>	<b>399</b>

**COMPTE DE RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES**

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Produit net bancaire	69	129
Charges générales d'exploitation	(30)	(113)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(9)	(23)
Coût du risque	(2)	8
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>28</b>	<b>1</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	26
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-
Impôts sur les bénéfices	(7)	(21)
<b>Résultat net</b>	<b>21</b>	<b>6</b>
Résultat lié à la mise à leur juste valeur des activités abandonnées	95	-
<b>Résultat net d'impôt des activités abandonnées</b>	<b>116</b>	<b>6</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-
<b>RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES PART DU GROUPE</b>	<b>116</b>	<b>6</b>

**FLUX DE TRÉSORERIE NETS DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES**

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	(116)	25
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(386)	(100)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	114	(3)
<b>TOTAL</b>	<b>(388)</b>	<b>(78)</b>

**6.12 Co-entreprises et entreprises associées**
**INFORMATIONS FINANCIÈRES DES CO-ENTREPRISES ET DES ENTREPRISES ASSOCIÉES**

Au 31 décembre 2022,

- la valeur de mise en équivalence des co-entreprises s'élève à 3 595 millions d'euros (3 306 millions d'euros au 31 décembre 2021),
- la valeur de mise en équivalence des entreprises associées s'élève à 4 832 millions d'euros (4 740 millions d'euros au 31 décembre 2021),

FCA Bank est une co-entreprise créée avec Fiat Chrysler Automobiles (FCA), désormais fusionnée au sein du groupe Stellantis. Présente dans 18 pays européens, la société pilote toutes les opérations de financement des concessionnaires et des clients des marques issues du groupe FCA : Fiat, Lancia, Alfa Romeo, Maserati, Chrysler, Jeep en Europe, ainsi que celles d'autres constructeurs développées en marque blanche (Jaguar Land Rover, Ferrari, Morgan, Hymer,...), sur des périmètres géographiques variés.

Au deuxième trimestre 2022, les entités du Groupe Leasys Rent (Leasys Rent Spa, Leasys Rent Espana, Leasys Rent France, EasyRent et Sado Rent) ont été transférées du Groupe Leasys à FCA Bank (Entités contrôlées conjointement par CACF et STELLANTIS), sans impact comptable. Ces entités ont été renommées Drivalia, Drivalia Spain, Drivalia France, Drivalia UK et Drivalia Portugal au cours du T3. Lors du Mondial de l'Auto, il a été annoncé que les entités utiliseraient la marque « Drivalia ».

Le 02/08/2022, création de LeaseCo, contrôlée conjointement par CACF et STELLANTIS, dans le cadre de leur partenariat. Cette société a pour objet social l'activité de location de véhicules automobiles à long, moyen et court terme. Le 21/12/2022, les 2 actionnaires ont procédé à une augmentation de capital pour un montant de 0,6 Md€ chacun, soit 1,2 Mds€ au total. Le même jour, LeaseCo a fait l'acquisition de 100% des titres de Leasys Spa auprès de FCAB Spa. LeaseCo et le groupe Leasys sont consolidés en Mise en Equivalence.

Les co-entreprises et les entreprises associées significatives sont présentées dans le tableau ci-dessous. Il s'agit des principales co-entreprises et entreprises associées qui composent la « valeur de mise en équivalence au bilan ».

	31/12/2022						
	(en millions d'euros)	% d'intérêt	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Dividendes versés aux entités du groupe	Quote part de résultat net <sup>1</sup>	Quote part de capitaux propres <sup>2</sup>
<b>Co-entreprises</b>							
Fca Bank		50,0%	1 897	-	600	229	1 841
S3 Latam Holdco I		34,7%	322	-	-	15	581
Sci Paul Cezanne		49,0%	311	341	16	4	69
Leaseco <sup>3</sup>		50,0%	633	-	-	(1)	924
Autres			432	-	56	39	618
<b>Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (co-entreprises)</b>			<b>3 595</b>			<b>286</b>	<b>4 033</b>
<b>Entreprises associées</b>							
Icade		19,1%	999	586	61	93	606
Korian		25,0%	645	267	9	(248)	869
Ramsay Generale De Sante		39,8%	754	804	-	47	483
Altea		24,6%	660	631	49	75	558
Gac Sofinco Auto Finance Co (Ex Gac Cacf)		50,0%	471	-	25	61	471
Sci Heart Of La Defense		33,3%	223	173	5	39	223
Frey		19,7%	186	191	9	22	184
Abc-Ca Fund Management Co		23,1%	197	-	-	21	197
Wafasalaf		49,0%	133	-	14	19	78
Sbi Funds Management Ltd		25,5%	214	-	7	58	190
Autres			350		58	111	226
<b>Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (Entreprises associées)</b>			<b>4 832</b>			<b>298</b>	<b>4 085</b>
<b>VALEUR NETTE AU BILAN DES QUOTES-PARTS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE</b>			<b>8 427</b>			<b>584</b>	<b>8 118</b>

<sup>1</sup> La quote-part du résultat net de participation aux bénéfices différée des co-entreprises et entreprises associées de la Gestion de l'épargne et Assurances est classée en Produit net bancaire dans le Compte de résultat.

<sup>2</sup> Capitaux propres part du Groupe dans les états financiers de la co-entreprise ou de l'entreprise associée lorsque la co-entreprise ou l'entreprise associée est un sous-groupe.

<sup>3</sup> Comprend les données de LEASYS S.P.A.

La valeur boursière figurant sur le tableau ci-dessus correspond à la cotation des titres sur le marché au 31 décembre 2022. Cette valeur peut ne pas être représentative de la valeur de réalisation car la valeur d'utilité des entreprises mises en équivalence peut être différente de la valeur de mise en équivalence déterminée en conformité avec IAS 28. Les participations dans les entreprises mises en équivalence, en cas d'indice de perte de valeur, font l'objet de tests de dépréciation selon la même méthodologie que celle retenue pour les écarts d'acquisition.



31/12/2021						
<i>(en millions d'euros)</i>	% d'intérêt	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Dividendes versés aux entités du groupe	Quote part de résultat net <sup>1</sup>	Quote part de capitaux propres <sup>2</sup>
<b>Co-entreprises</b>						
Fca Bank	50,0%	2 243	-	140	246	1 931
S3 Latam Holdco I	34,7%	276	-	-	8	541
Sci Paul Cézanne	49,0%	322	350	-	5	81
Autres		465	-	19	32	643
<b>Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (co-entreprises)</b>		<b>3 306</b>			<b>291</b>	<b>3 196</b>
<b>Entreprises associées</b>						
Icade	19,1%	945	919	57	39	552
Korian	24,4%	875	718	8	15	829
Ramsay Generale De Sante	39,8%	697	941	-	26	426
Altarea	24,7%	635	839	41	(17)	457
Gac Sofinco Auto Finance Co (Ex Gac Cacf)	50,0%	447	-	27	54	447
Sci Heart Of La Defense	33,3%	189	227	13	(62)	189
Frey	22,4%	175	183	7	7	172
Abc-Ca Fund Management Co	23,2%	180	-	9	28	180
Wafasalaf	49,0%	137	-	9	13	78
Sbi Funds Management Private Limited	25,6%	174	-	6	47	149
Autres		286	-	32	(18)	164
<b>Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (Entreprises associées)</b>		<b>4 740</b>			<b>132</b>	<b>3 643</b>
<b>VALEUR NETTE AU BILAN DES QUOTES-PARTS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE</b>		<b>8 046</b>			<b>423</b>	<b>6 839</b>

<sup>1</sup> La quote-part du résultat net de participation aux bénéfices différée des entreprises associées de la Gestion de l'épargne et Assurances est classée en Produit net bancaire dans le Compte de résultat.

<sup>2</sup> Capitaux propres part du Groupe dans les états financiers de la co-entreprise ou de l'entreprise associée lorsque la co-entreprise ou l'entreprise associée est un sous-groupe.

Les informations financières résumées des co-entreprises et des entreprises associées significatives du groupe Crédit Agricole sont présentées ci-après :

(en millions d'euros)	31/12/2022			
	PNB	Résultat net	Total Actif	Total capitaux propres
<b>Co-entreprises</b>				
FCA BANK	749	1 019	27 553	3 682
S3 LATAM HOLDCO 1	133	66	1 359	1 161
SCI PAUL CEZANNE	8	8	178	167
LEASECO <sup>1</sup>	(2)	(2)	8 137	1 850
<b>Entreprises associées</b>				
Icade	487	487	18 313	8 860
Korian	75	75	14 335	3 771
Ramsay Generale De Sante	118	118	6 788	1 239
Alteara	307	307	8 887	3 785
Gac Sofinco Auto Finance Co (Ex Gac Cacf)	250	122	7 064	219
Sci Heart Of La Defense	117	117	1 759	669
Frey	111	111	2 039	993
Abc-Ca Fund Management Co	124	63	640	591
Wafasalaf	111	37	1 562	159
Sbi Funds Management Ltd	280	156	550	515

<sup>1</sup> Comprend les données de LEASYS S.P.A.

(en millions d'euros)	31/12/2021			
	PNB	Résultat net	Total Actif	Total capitaux propres
<b>Co-entreprises</b>				
FCA BANK	800	494	24 165	3 863
S3 LATAM HOLDCO 1	90	39	1 215	1 082
SCI PAUL CEZANNE	9	9	185	176
<b>Entreprises associées</b>				
Icade	207	207	12 571	3 737
Korian	61	61	13 738	3 606
Ramsay Generale De Sante	65	65	6 682	1 099
Alteara	(69)	(69)	8 832	2 729
Gac Sofinco Auto Finance Co (Ex Gac Cacf)	252	108	6 155	266
Sci Heart Of La Defense	(185)	(185)	1 762	685
Frey	31	31	1 590	821
Abc-Ca Fund Management Co	220	85	616	541
Wafasalaf	112	27	1 595	159
Sbi Funds Management Private Limited	218	123	433	404

## INVESTISSEMENTS DANS LES CO-ENTREPRISES ET DES ENTREPRISES ASSOCIEES NON CONSOLIDEES AU NIVEAU DE L'ASSURANCE

Crédit Agricole Assurances a mis en œuvre l'option simplifiée permise par la norme IAS 28 pour l'évaluation de 13 co-entreprises et 16 entreprises associées.

Les participations dans ces entreprises sont ainsi évaluées à la juste valeur par résultat conformément à IFRS 9.

Les informations financières résumées des co-entreprises et entreprises associées significatives de Crédit Agricole Assurances évaluées à la juste valeur par résultat sont présentées ci-après :

(en millions d'euros)	31/12/2022				
	% d'intérêt	Valeur liquidative	Total Bilan	Capitaux propres	Résultat
<b>Co-entreprises</b>					
Luxembourg Investment Company 296 Sarl	50%	42	85	84	-0
Tunels De Barcelona	50%	ND	485	77	21
European Motorway Investments 1	60%	278	128	104	4
Cirrus Sca A1	20%	314	ND	ND	ND
Ell Holdco Sarl	49%	271	551	551	-0
Eurowatt Energie	75%	ND	-	-	-
Futures Energies Investissements Holding 3	80%	ND	ND	ND	ND
leih	80%	ND	ND	ND	ND
Ef Solare Italia	30%	ND	ND	ND	ND
URI Gmbh	45%	ND	ND	ND	ND
Ordesa Servicios Empresariales SI	60%	493	ND	ND	ND
Janus Renewables	50%	ND	ND	ND	ND
Altaluxco	50%	412	ND	ND	ND
<b>Entreprises Associées</b>					
Futures Energies Investissements Holding	30%	ND	ND	ND	ND
Semmaris	38%	38	ND	ND	ND
Central Sicaf	25%	174	1 222	758	70
Pisto Group Holding Sarl	40%	245	101	9	30
Alta Blue	33%	257	699	698	0
Cavour Aero Sa	37%	175	369	369	-0
Fluxdune	25%	227	868	852	0
Cassini Sas	49%	276	1 713	477	-71
Futures Energies Investissements Holding 2	48%	ND	ND	ND	ND
Sarl Impulse	38%	869	1 413	1 209	-6
Aguas Profundas Sa	35%	472	2 221	1 289	-14
Adl Participations	25%	88	546	392	-4
Edison Renewables	49%	ND	ND	ND	ND
Hornsea 2	25%	ND	ND	ND	ND
Repsol Renovables	13%	ND	ND	ND	ND
Altamira	23%	ND	ND	ND	ND

31/12/2021

<i>(en millions d'euros)</i>	% d'intérêt	Valeur liquidative	Total Bilan	Capitaux propres	Résultat
<b>Co-entreprises</b>					
European Motorway Investments 1	60%	269	135	103	-
Luxembourg Investment Company 296 sarl	50%	43	85	84	-
Tunels de Barcelona	50%	171	485	77	21
EUROWATT ENERGIE	75%	ND	361	42	(1)
CIRRUS SCA A1	20%	166	763	409	(5)
ELL HOLDCO SARL	49%	72	551	551	-
FUTURES ENERGIES INVESTISSEMENTS HOLDING 3	80%	ND	ND	ND	ND
IEIH	80%	ND	ND	ND	ND
EF SOLARE ITALIA	30%	ND	3 417	611	(39)
<b>Entreprises associées</b>					
Central Sicaf	25%	187	1 384	765	52
PISTO GROUP HOLDING SARL	40%	69	100	8	10
Semmaris	38%	37	656	113	15
Futures Energies Investissements Holding	30%	390	1 314	78	34
Futures Energies Investissements Holding 2	48%	ND	ND	ND	ND
Cavour Aero SA	37%	175	369	369	-
Fluxdune	25%	226	929	929	-
Alta Blue	33%	294	617	598	-
Cassini SAS	49%	192	1 644	559	(229)
SARL IMPULSE	38%	449	1 369	1 166	(2)
AGUAS PROFUNDAS SA	35%	144	2 221	1 289	(14)
EDISON RENEWABLES	49%	ND	ND	ND	ND
ADL PARTICIPATIONS	25%	ND	544	365	(4)

## RESTRICTIONS SIGNIFICATIVES SUR LES CO-ENTREPRISES ET LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Le groupe Crédit Agricole est soumis aux restrictions suivantes :

### Contraintes réglementaires

Les filiales du groupe Crédit Agricole sont soumises à la réglementation prudentielle et à des exigences de fonds propres réglementaires dans les pays dans lesquels elles sont implantées. Le maintien de fonds propres minimaux (ratio de solvabilité), d'un ratio de levier et de ratios de liquidité limite la capacité de ces entités à distribuer des dividendes ou à transférer des actifs au groupe Crédit Agricole ;

### Contraintes légales

Les filiales du groupe Crédit Agricole sont soumises aux dispositions légales liées à la distribution du capital et des bénéfices distribuables. Ces exigences limitent la capacité de ces filiales à distribuer des dividendes. Dans la plupart des cas, elles sont moins contraignantes que les restrictions réglementaires mentionnées ci-avant.

### Contrainte sur les actifs représentatifs des contrats en unités pour l'activité assurance

Les actifs représentatifs des contrats en unités de compte du groupe Crédit Agricole sont détenus au profit des souscripteurs des contrats. Les actifs figurant au bilan des filiales d'assurance du groupe Crédit Agricole sont essentiellement détenus en vue de satisfaire leurs obligations envers les assurés. Le transfert d'actifs à d'autres entités est possible dans le respect des dispositions légales. Toutefois, en cas de transfert, une partie du résultat généré par ce transfert doit être reversée aux assurés.

### 6.13 Immeubles de placement

	31/12/2021	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	Autres mouvements	31/12/2022
<i>(en millions d'euros)</i>								
Valeur brute	8 960	87	1 395	(789)	-	-	17	<b>9 670</b>
Amortissements et dépréciations	(668)	(37)	(52)	83	-	-	4	<b>(670)</b>
<b>VALEUR AU BILAN <sup>1</sup></b>	<b>8 292</b>	<b>50</b>	<b>1 343</b>	<b>(706)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>21</b>	<b>9 000</b>

<sup>1</sup> Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

	31/12/2020	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	Autres mouvements	31/12/2021
<i>(en millions d'euros)</i>								
Valeur brute	7 933	168	1 484	(617)	-	(8)	(8)	<b>8 960</b>
Amortissements et dépréciations	(571)	(55)	(48)	11	-	(5)	(5)	<b>(668)</b>
<b>VALEUR AU BILAN <sup>1</sup></b>	<b>7 362</b>	<b>113</b>	<b>1 436</b>	<b>(606)</b>	<b>-</b>	<b>(13)</b>	<b>(13)</b>	<b>8 292</b>

<sup>1</sup> Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

#### JUSTE VALEUR DES IMMEUBLES DE PLACEMENT

La valeur de marché des immeubles de placement comptabilisés au coût, établie « à dire d'expert », s'élève à 13 871 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 12 969 millions d'euros au 31 décembre 2021.

<i>(en millions d'euros)</i>		31/12/2022	31/12/2021
Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	Niveau 1	4	4
Valorisation fondée sur des données observables	Niveau 2	13 524	12 527
Valorisation fondée sur des données non observables	Niveau 3	343	438
<b>VALEUR DE MARCHÉ DES IMMEUBLES DE PLACEMENT</b>		<b>13 871</b>	<b>12 969</b>

Tous les immeubles de placement font l'objet d'une comptabilisation au coût au bilan.

## 6.14 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

Les immobilisations corporelles d'exploitation incluent les droits d'utilisation des immobilisations prises en location en tant que preneur.

Les amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles d'exploitation sont présentés y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

(en millions d'euros)	31/12/2021	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Écarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2022
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>							
Valeur brute	24 218	(239)	2 037	(1 195)	(18)	(151)	<b>24 652</b>
Amortissements et dépréciations	(13 309)	38	(1 437)	813	5	8	<b>(13 882)</b>
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>10 909</b>	<b>(201)</b>	<b>600</b>	<b>(382)</b>	<b>(13)</b>	<b>(143)</b>	<b>10 770</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Valeur brute	9 736	51	807	(362)	(9)	(57)	<b>10 166</b>
Amortissements et dépréciations	(6 253)	(75)	(602)	238	8	(12)	<b>(6 696)</b>
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>3 483</b>	<b>(24)</b>	<b>205</b>	<b>(124)</b>	<b>(1)</b>	<b>(69)</b>	<b>3 470</b>

(en millions d'euros)	31/12/2020	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Écarts de conversion	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités	Autres mouvements	31/12/2021
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>								
Valeur brute	22 479	680	1 743	(850)	90	24 218	76	<b>24 218</b>
Amortissements et dépréciations	(11 940)	(373)	(1 450)	544	(50)	(13 309)	(40)	<b>(13 309)</b>
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>10 539</b>	<b>307</b>	<b>293</b>	<b>(306)</b>	<b>40</b>	<b>10 909</b>	<b>36</b>	<b>10 909</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>								
Valeur brute	9 219	239	759	(443)	17	9 736	(55)	<b>9 736</b>
Amortissements et dépréciations	(5 788)	(115)	(586)	300	(9)	(6 253)	(55)	<b>(6 253)</b>
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>3 431</b>	<b>124</b>	<b>173</b>	<b>(143)</b>	<b>8</b>	<b>3 483</b>	<b>(110)</b>	<b>3 483</b>

## 6.15 Écarts d'acquisition

(en millions d'euros)	31/12/2021 BRUT	31/12/2021 NET	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Pertes de valeur de la période	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2022 BRUT	31/12/2022 NET
<b>Banque de proximité en France</b>	<b>5 589</b>	<b>4 376</b>	-	-	-	-	-	<b>5 589</b>	<b>4 376</b>
dont LCL	5 558	4 354	-	-	-	-	-	5 558	4 354
dont Caisses régionales	31	22	-	-	-	-	-	31	22
<b>Banque de proximité à l'international<sup>1</sup></b>	<b>3 388</b>	<b>835</b>	-	(27)	27	(12)	-	<b>3 324</b>	<b>823</b>
dont Italie	3 042	796	-	-	-	-	-	3 042	796
dont Pologne	205	-	-	-	-	-	-	201	-
dont Ukraine	43	-	-	-	-	-	-	33	-
dont autres pays	98	39	-	(27)	27	(12)	-	48	27
<b>Gestion de l'épargne et assurances</b>	<b>8 066</b>	<b>8 067</b>	-	-	-	67	(2)	<b>8 132</b>	<b>8 132</b>
dont gestion d'actifs	5 922	5 923	-	-	-	30	(2)	5 951	5 951
dont assurances	1 262	1 262	-	-	-	-	-	1 262	1 262
dont banque privée internationale	882	882	-	-	-	37	-	919	919
<b>Services financiers spécialisés</b>	<b>3 097</b>	<b>1 339</b>	(3)	-	-	-	-	<b>3 093</b>	<b>1 336</b>
dont crédit à la consommation (hors Agos)	1 756	963	-	-	-	-	-	1 756	963
dont crédit à la consommation - Agos	672	103	-	-	-	-	-	672	103
dont affacturage et crédit-bail <sup>2</sup>	669	273	(3)	-	-	-	-	665	270
<b>Grandes clientèles</b>	<b>2 726</b>	<b>1 406</b>	-	-	-	-	-	<b>2 727</b>	<b>1 406</b>
dont banque de financement et d'investissement	1 817	497	-	-	-	-	-	1 818	497
dont services financiers aux institutionnels	909	909	-	-	-	-	-	909	909
<b>Activités hors métiers<sup>3</sup></b>	<b>92</b>	<b>86</b>	<b>30</b>	-	-	-	-	<b>122</b>	<b>116</b>
<b>TOTAL</b>	<b>22 958</b>	<b>16 109</b>	<b>27</b>	<b>(27)</b>	<b>27</b>	<b>55</b>	<b>(2)</b>	<b>22 987</b>	<b>16 189</b>
<b>Part du Groupe</b>	<b>20 953</b>	<b>14 287</b>	<b>44</b>	<b>(27)</b>	<b>27</b>	<b>45</b>	<b>(3)</b>	<b>20 999</b>	<b>14 373</b>
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>	<b>2 005</b>	<b>1 822</b>	<b>(17)</b>	-	-	<b>10</b>	<b>1</b>	<b>1 988</b>	<b>1 816</b>

<sup>1</sup> Diminution de l'écart d'acquisition brut de la Banque de Proximité à l'International pour un montant de -27 millions d'euros au 31 Décembre 2022 dans le cadre de la cession de l'entité Crédit Agricole Banka Srbija Akcionarsko Novi Sad. La dépréciation associée, a également été sortie pour un montant de +27 millions d'euros.

<sup>2</sup> Ajustement de l'écart d'acquisition pour un montant de -3 millions d'euros au 31 Décembre 2022 suite à l'entrée en consolidation de l'entité OLINN dans le Groupe CALF au 31 Décembre 2021.

<sup>3</sup> Dont une augmentation de l'écart d'acquisition pour un montant 30 millions d'euros au 31 Décembre 2022 suite à l'entrée en consolidation de nouvelles entités dans le cadre de la réorganisation de la filière immobilière.

### Détermination de la valeur d'utilité des UGT

Les écarts d'acquisition ont fait l'objet de tests de dépréciation fondés sur l'appréciation de la valeur d'utilité des UGT auxquelles ils sont rattachés. La détermination de la valeur d'utilité a reposé sur l'actualisation de l'estimation des flux futurs de l'UGT tels qu'ils résultaient de trajectoires d'activité établies sur trois ans (2023-2025) pour les besoins de son pilotage, extrapolés sur une quatrième et une cinquième année afin de converger vers une année terminale normalisée.

Le scénario économique sur lequel se fondent les trajectoires financières projetées intègre les impacts durables de la crise sanitaire, du conflit Ukrainien, du choc inflationniste et de la hausse généralisée des taux. Les degrés de résilience des économies sont cependant très hétérogènes d'un pays à l'autre, selon les structures économiques et les marges de manœuvre budgétaires et monétaires encore disponibles pour amortir les chocs et soutenir l'économie. La croissance sera restée vigoureuse en 2022, continuant à bénéficier du rebond post-covid de 2021. Mais les perspectives se détériorent avec un creux attendu de l'activité en 2023. Loin de l'épicentre du conflit Ukrainien mais fortement impactée par le choc inflationniste, la croissance américaine 2022 est restée supérieure aux attentes, soutenue, malgré l'inflation, par la bonne tenue de la consommation et du marché du travail ; les perspectives sont à la baisse avec une croissance moyenne encore légèrement positive en 2023 suivie d'une reprise progressive. En zone euro, l'activité s'est maintenue en 2022 malgré des difficultés d'approvisionnement (inputs industriels puis énergie) et un choc inflationniste émanant principalement de l'offre et partiellement compensé par des mesures budgétaires. Mais, à l'essoufflement naturel de la croissance post-pandémique s'ajoute le nouveau choc de compétitivité plus permanent qu'est la guerre en Ukraine. Un scénario de décélération marquée de la croissance est retenu pour 2023 (à 0,4% en 2023), avant un rebond très modéré par la suite.

Ces prévisions se fondent sur (i) des tensions inflationnistes qui devraient progressivement se détendre en 2023 avec le risque de devoir lutter contre une inflation sous-jacente plus résistante, puis se normaliser à un niveau supérieur à celui d'avant crise, (ii) une consommation en recul sous la pression inflationniste et en l'absence de boucle prix / salaire, (iii) un choc d'offre consécutif aux difficultés d'approvisionnement entraînées par le conflit Ukrainien alors que celles liées à la crise covid s'amenuisent.

En termes de politique monétaire, la priorité reste accordée à la lutte contre l'inflation. Peu importe la cadence à laquelle les économies ralentissent, les banques centrales ne prendront pas le risque de baisser la garde trop vite et ce d'autant plus que l'inflation sous-jacente pourrait se révéler plus résistante que prévu. Aux États-Unis, après des hausses de taux agressives en 2022 totalisant 425 points de base portant la fourchette cible à 4,25%-4,50%, la Fed a signalé son intention de ralentir le rythme des hausses tout en précisant que le resserrement n'était pas parvenu à son terme qui serait atteint au 1<sup>er</sup> trimestre 2023. En zone euro, la BCE s'est également engagée sur la voie du resserrement monétaire et a relevé ses taux de 250 points de base, passant ainsi d'un niveau extrêmement accommodant à un seuil restrictif. Après avoir été assez agressif, le rythme de hausse serait ralenti et le taux terminal atteint mi 2023. L'amorce du « *quantitative tightening* » en 2023, et le remboursement des TLTRO viendront compléter le dispositif. Fed et BCE n'entameront la baisse de leurs taux directeurs que courant 2024. Après s'être franchement redressés en 2022, les taux longs seraient « lestés » par des perspectives de croissance très médiocre. Ils monteraient encore très légèrement jusque mi-2023 avant de se détendre.

Au 31 décembre 2022, les taux de croissance à l'infini, les taux d'actualisation et les taux d'allocation de fonds propres CET1 en proportion des emplois pondérés se répartissent par pôle métier selon le tableau ci-après :

<b>En 2022 (périmètre intégration globale Crédit Agricole S.A.)</b>	<b>Taux de croissance à l'infini</b>	<b>Taux d'actualisation</b>	<b>Fonds propres alloués</b>
Banque de proximité en France - LCL	2,0 %	7,6 %	10,33 %
Banque de proximité à l'international - Italie	2,0 %	8,9 %	9,48 %
Banque de proximité à l'international - autres	5,0 %	18,3 %	10,21 %
Services Financiers spécialisés	2,0 %	7,6 % à 9,4 %	9,79 % à 10,07 %
Gestion de l'épargne et Assurances	2,0 %	7,6 % à 8,1 %	10,19 % 80 % de la marge de solvabilité (Assurances)
Grandes clientèles	2,0 %	8,1 % à 9,5 %	9,87 % à 10,10 %

Les paramètres de valorisation, notamment les taux d'actualisation ont été mis à jour au 31 décembre 2022. La détermination des taux d'actualisation se base sur une moyenne mensuelle glissante sur 13 ans. Le niveau des taux d'actualisation est globalement stable par rapport à l'exercice de l'année dernière.

Les taux de croissance à l'infini au 31 décembre 2022 restent inchangés par rapport à ceux utilisés au 31 décembre 2021.



**Sensibilité de la valorisation des UGT aux principaux paramètres de valorisation**

La sensibilité des valeurs d'utilité des UGT composant chacun des grands pôles métiers à la variation de certains paramètres de valorisation est présentée dans le tableau suivant :

En 2022	Sensibilité aux fonds propres alloués	Sensibilité au taux d'actualisation		Sensibilité au coût du risque en année terminale		Sensibilité au coefficient d'exploitation en année terminale	
	+ 100pb	- 50pb	+ 50pb	- 10 %	+ 10%	- 100 pb	+ 100 pb
Banque de proximité en France - LCL	(3,5 %)	+ 8,9 %	(7,4 %)	+ 2,0 %	(2 %)	+ 2,9 %	(2,9 %)
Banque de proximité à l'international – Italie	(4,3 %)	+ 6,9 %	(6,0 %)	+ 2,0 %	(1,9 %)	+ 2,5 %	(2,5 %)
Banque de proximité à l'international – autres	(3,9 %)	+ 3,2 %	(3,0 %)	+ 1,3 %	(1,3 %)	+ 1,4 %	(1,4 %)
Services financiers spécialisés	(4,0 %)	+ 9,7 %	(8,3 %)	+ 9,8 %	(9,8 %)	+ 4,7 %	(4,7 %)
Gestion de l'épargne et Assurances	(0,6 %)	+ 8,2 %	(6,9 %)	NS	NS	+ 1,2 %	(1,2 %)
Grandes clientèles	(0,1 %)	+ 7,2 %	(6,2 %)	+ 0,6 %	(0,6 %)	+ 2,4 %	(2,4 %)

Des tests de sensibilité ont été effectués sur les écarts d'acquisition - part du Groupe avec des variations des principaux paramètres de valorisation appliquées de manière uniforme pour toutes les UGT. Ces tests montrent que les UGT qui ont connu des dépréciations ces dernières années, l'UGT de Banque de proximité en France – LCL et l'UGT Banque de proximité à l'international – Italie, sont moins sensibles aux dégradations des paramètres du modèle que précédemment. L'UGT Crédit à la consommation (hors Agos) reste cependant sensible à l'évolution de certains paramètres.

- **S'agissant des paramètres financiers :**

- Une variation de + 50 points de base d'actualisation ne conduirait pas à constater d'écart négatif entre valeur d'utilité et valeur consolidée pour l'ensemble des UGT.  
En retenant une hypothèse de hausse marquée des taux d'actualisation de 100 points de base, l'écart resterait positif sur l'ensemble des UGT, à l'exception de l'UGT Banque de proximité en France – LCL. Cette marge serait encore très faiblement positive dans le cas de l'UGT Crédit à la consommation (hors Agos) et l'UGT Banque de Financement et d'Investissement de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank.
- Une variation de + 100 points de base du niveau de fonds propres CET1 alloués aux UGT conduirait à toujours constater un écart positif sur l'ensemble des UGT.

- **S'agissant des paramètres opérationnels :**

- Les hypothèses de dégradation simulées, à savoir le scénario d'un alourdissement de + 10 % du coût du risque en dernière année de projection conjugué à une variation de + 100 points de base du coefficient d'exploitation pour cette même année, ne conduiraient pas à constater d'écart négatif entre valeur d'utilité et valeur consolidée pour les UGT autres que l'UGT Crédit à la consommation (hors Agos) dont l'écart serait d'environ 105 millions d'euros.

## 6.16 Provisions techniques des contrats d'assurance

### VENTILATION DES PROVISIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022				
	Vie	Non-vie	International	Emprunteur	Total
Contrats d'assurance	230 602	10 025	26 475	2 152	<b>269 254</b>
Contrats d'investissement avec PB discrétionnaire	63 630	-	17 743	-	<b>81 373</b>
Contrats d'investissement sans PB discrétionnaire	2 465	-	1 398	-	<b>3 863</b>
Participation aux bénéfices différée passive	(29)	-	7	-	<b>(22)</b>
Autres provisions techniques	-	-	-	-	-
<b>Total des provisions techniques ventilées</b>	<b>296 668</b>	<b>10 025</b>	<b>45 623</b>	<b>2 152</b>	<b>354 468</b>
Participation aux bénéfices différée active	(14 030)	(297)	(2 716)	-	<b>(17 043)</b>
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	(781)	(777)	(86)	(294)	<b>(1 938)</b>
<b>PROVISIONS TECHNIQUES NETTES</b>	<b>281 857</b>	<b>8 951</b>	<b>42 821</b>	<b>1 858</b>	<b>335 487</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2021				
	Vie	Non-vie	International	Emprunteur	Total
Contrats d'assurance	228 907	8 863	28 475	2 115	<b>268 360</b>
Contrats d'investissement avec PB discrétionnaire	65 568	-	17 178	-	<b>82 746</b>
Contrats d'investissement sans PB discrétionnaire	2 845	-	1 706	-	<b>4 551</b>
Participation aux bénéfices différée passive	21 473	70	699	-	<b>22 242</b>
Autres provisions techniques	-	-	-	-	-
<b>Total des provisions techniques ventilées</b>	<b>318 793</b>	<b>8 933</b>	<b>48 058</b>	<b>2 115</b>	<b>377 899</b>
Participation aux bénéfices différée active	(3)	-	-	-	<b>(3)</b>
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	(735)	(537)	(75)	(350)	<b>(1 697)</b>
<b>PROVISIONS TECHNIQUES NETTES</b>	<b>318 055</b>	<b>8 396</b>	<b>47 983</b>	<b>1 765</b>	<b>376 199</b>

La part des réassureurs dans les provisions techniques et les autres passifs d'assurance est comptabilisée dans les Comptes de régularisation. La ventilation des provisions techniques des contrats d'assurance est présentée avant élimination des émissions en euros et en unités de compte souscrites par les sociétés d'assurance.

La participation aux bénéfices différée, avant impôt, au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021 s'analyse ainsi :

<b>Participation aux bénéfices différée avant impôt</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
<i>(en millions d'euros)</i>	<b>PBD nette</b>	<b>PBD nette</b>
Participation différée sur revalorisation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres et sur dérivés de couverture	20 783	(16 005)
<i>Dont participation différée sur revalorisation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres <sup>1</sup></i>	20 847	(16 040)
<i>Dont participation différée sur dérivés de couverture</i>	(64)	35
Participation différée sur revalorisation des actifs financiers à la juste valeur par résultat	(1 478)	(4 074)
Autres participations différées	(2 240)	(2 160)
<b>TOTAL PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES DIFFÉRÉE AVANT IMPÔT</b>	<b>17 065</b>	<b>(22 239)</b>

<sup>1</sup> cf Note 6.4 "Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres"

## 6.17 Provisions

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2021</b>	<b>Variations de périmètre</b>	<b>Dotations</b>	<b>Reprises utilisées</b>	<b>Reprises non utilisées</b>	<b>Ecart de conversion</b>	<b>Autres mouvements</b>	<b>31/12/2022</b>
Risques sur les produits épargne-logement	1 247	-	-	-	(500)	1	-	<b>748</b>
Risques d'exécution des engagements par signature	1 835	(26)	3 159	(11)	(3 156)	25	8	<b>1 834</b>
Risques opérationnels	482	(1)	101	(60)	(72)	3	4	<b>457</b>
Engagements sociaux (retraites) et assimilés <sup>1</sup>	1 925	(9)	226	(175)	(105)	3	(493)	<b>1 372</b>
Litiges divers	758	(12)	119	(112)	(211)	1	3	<b>546</b>
Participations	6	-	2	(1)	-	-	-	<b>7</b>
Restructurations	22	-	2	(5)	(6)	-	-	<b>13</b>
Autres risques	829	(5)	191	(183)	(162)	2	(4)	<b>668</b>
<b>TOTAL</b>	<b>7 104</b>	<b>(53)</b>	<b>3 800</b>	<b>(547)</b>	<b>(4 212)</b>	<b>35</b>	<b>(482)</b>	<b>5 645</b>

<sup>1</sup> Dont 752 millions d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 163 millions d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

Au 31 décembre 2022, les engagements sociaux (retraites) et assimilés comprennent 223 millions d'euros (307 millions d'euros au 31 décembre 2021) de provisions au titre des coûts sociaux des plans d'adaptation et la provision pour restructurations enregistre les coûts non sociaux de ces plans.

	31/12/2020	01/01/2021 <sup>2</sup>	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2021
<i>(en millions d'euros)</i>									
Risques sur les produits épargne-logement	1 354	-	-	17	-	(123)	-	(1)	1 247
Risques d'exécution des engagements par signature	1 656	-	8	3 093	(66)	(2 894)	32	6	1 835
Risques opérationnels	343	-	3	207	(15)	(61)	4	1	482
Engagements sociaux (retraites) et assimilés <sup>1</sup>	1 972	(133)	93	391	(137)	(56)	11	(216)	1 925
Litiges divers	808	-	50	93	(60)	(138)	2	3	758
Participations	5	-	-	1	(1)	-	-	1	6
Restructurations	27	-	-	21	(2)	(23)	-	(1)	22
Autres risques	697	-	75	331	(123)	(175)	4	20	829
<b>TOTAL</b>	<b>6 862</b>	<b>(133)</b>	<b>229</b>	<b>4 154</b>	<b>(404)</b>	<b>(3 470)</b>	<b>53</b>	<b>(187)</b>	<b>7 104</b>

<sup>1</sup> Dont 1 255 millions d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, dont 196 millions d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

<sup>2</sup> Impact estimé de la 1ère application de la décision IFRS IC du 21 avril 2021 portant sur le calcul des engagements relatifs à certains régimes à prestations définies.

## ENQUÊTES ET DEMANDES D'INFORMATIONS DE NATURE RÉGLEMENTAIRE

Les principaux dossiers en lien avec des enquêtes et demandes d'informations de nature réglementaire sont :

### Affaire EIC (échange image chèques)

LCL et Crédit Agricole S.A., ainsi que dix autres banques, ont reçu en mars 2008 une notification de griefs du Conseil de la concurrence (devenu l'Autorité de la concurrence).

Il leur était reproché d'avoir, de façon concertée, mis en place et appliqué des commissions interbancaires dans le cadre de l'encaissement des chèques, depuis le passage à l'échange image chèques, soit depuis 2002 jusqu'en 2007. Selon l'Autorité de la concurrence, ces commissions seraient constitutives d'ententes anticoncurrentielles sur les prix au sens des articles 81, paragraphe 1, du traité instituant la Communauté européenne et de l'article L. 420-1 du Code de commerce, et auraient causé un dommage à l'économie.

En défense, les banques ont réfuté catégoriquement le caractère anticoncurrentiel des commissions et contesté la régularité de la procédure suivie.

Par décision du 20 septembre 2010, l'Autorité de la concurrence a jugé que la Commission d'échange image chèques (CEIC) était anticoncurrentielle par son objet et qu'elle a eu pour conséquence d'augmenter artificiellement les coûts supportés par les banques remettantes, ce qui a eu un impact défavorable sur le prix des services bancaires. Pour ce qui concerne l'une des commissions pour services connexes dite AOCT (annulation d'opérations compensées à tort), l'Autorité de la concurrence a enjoint les banques de procéder à la révision de leur montant dans les six mois de la notification de la décision.

Les banques mises en cause ont été sanctionnées pour un montant global de 384,92 millions d'euros.

LCL et le Crédit Agricole ont été condamnés à payer respectivement 20,7 millions d'euros et 82,1 millions d'euros pour la CEIC et 0,2 million d'euros et 0,8 million d'euros pour l'AOCT.

L'ensemble des banques a fait appel de la décision devant la Cour d'appel de Paris. Cette dernière a, par un arrêt du 23 février 2012, annulé la décision estimant que l'Autorité de la concurrence n'avait pas démontré l'existence de restrictions de concurrence constitutives d'une entente par objet.

L'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation le 23 mars 2012.

La Cour de cassation a cassé, le 14 avril 2015, la décision de la Cour d'appel de Paris du 23 février 2012 et renvoyé l'affaire devant cette même Cour, autrement composée, au seul motif que les interventions volontaires des associations UFC - Que Choisir et l'ADUMPE devant la Cour d'appel ont été déclarées sans objet, sans que les moyens de ces parties ne soient examinés par la Cour.

La Cour de cassation n'a pas tranché l'affaire sur le fond et le Crédit Agricole a saisi la juridiction de renvoi.

La Cour d'Appel de Paris a rendu sa décision le 21 décembre 2017. Elle a confirmé la décision de l'Autorité de la concurrence du 20 septembre 2010 tout en réduisant de 82 940 000 euros à 76 560 000 euros les sanctions pécuniaires infligées au Crédit Agricole. La sanction pour LCL est demeurée inchangée à 20 930 000 euros.

Comme les autres banques parties à cette procédure, LCL et le Crédit Agricole se sont pourvus en cassation.

Par une décision du 29 janvier 2020, la Cour de cassation a cassé l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 21 décembre 2017 au motif que la Cour d'appel n'avait pas caractérisé l'existence de restrictions de concurrence par objet et renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel de Paris autrement composée.

Par un arrêt du 2 décembre 2021, la Cour d'appel de Paris a réformé la décision de l'Autorité de la concurrence et a jugé qu'il n'est pas établi que l'instauration de la CEIC et de l'AOCT constituait des pratiques anticoncurrentielles par objet ou par effets.

L'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation contre cet arrêt le 31 décembre 2021.

### **Strauss/Wolf/Faudem**

Des citoyens américains (et des membres de leurs familles), victimes d'attentats attribués au Hamas commis en Israël entre 2001 et 2004, ont assigné le Crédit Lyonnais et une autre banque devant un tribunal new-yorkais.

Ils soutiennent que ces banques seraient complices des terroristes car elles détenaient chacune un compte ouvert – en 1990 pour le Crédit Lyonnais – par une association charitable d'aide aux Palestiniens, compte par lequel des fonds auraient été virés à des entités palestiniennes accusées, selon les demandeurs, de financer le Hamas. Les demandeurs, qui n'ont pas chiffré leur préjudice, réclament l'indemnisation de leurs « blessures, angoisses et douleurs émotionnelles ».

En l'état du dossier et de la procédure, les demandeurs n'ont pas rapporté la preuve que l'association était effectivement liée aux terroristes, ni que le Crédit Lyonnais savait que son client pouvait être impliqué – si ceci était démontré – dans le financement du terrorisme. Le Tribunal a pourtant exigé cette démonstration de la part des demandeurs pour qu'ils puissent espérer obtenir gain de cause. Le Crédit Lyonnais conteste donc vigoureusement les allégations des demandeurs.

Aux termes d'une décision en date du 28 février 2013, le juge du *Summary Judgement* a renvoyé le Crédit Lyonnais et les demandeurs vers un procès au fond devant un jury populaire.

En février 2018, le Crédit Lyonnais a déposé une nouvelle « motion for summary judgement », fondée sur une jurisprudence récente afin que les réclamations des demandeurs soient rejetées sans que l'affaire soit soumise à un tel jury populaire.

En janvier 2019, les demandeurs ont tenté de modifier leurs écritures pour y ajouter de nouveaux demandeurs, avant que leur action ne soit prescrite. Le juge a refusé cette demande et deux nouvelles actions (Fisher et Miller) ont donc été introduites devant le même tribunal que celui en charge des procédures Strauss/Wolf. Elles sont similaires à celles déjà en cours, leur analyse juridique est identique et leur sort dépendra de l'issue de la dernière demande de summary judgment déposée par le Crédit Lyonnais en février 2018. Elles vont donc, d'un point de vue procédural, rester en suspens jusque-là.

Le 31 mars 2019, le tribunal a accueilli dans son intégralité la « motion for summary judgment » déposée par le Crédit Lyonnais en février 2018. Le tribunal a estimé qu'aucun jury raisonnable ne pourrait donner raison aux demandeurs et a donc rejeté toutes leurs prétentions. Les demandeurs ont fait appel de cette décision.

Le 7 avril 2021, la Second Circuit Court of Appeals a rejeté l'appel des demandeurs.

Le 3 septembre 2021, les demandeurs ont déposé un recours devant la Cour Suprême des Etats-Unis. Le 7 janvier 2022, la Cour Suprême a sollicité l'avis du *Solicitor General* sur l'opportunité d'examiner ce recours. En mai 2022, le *Solicitor General* a recommandé à la Cour Suprême de refuser de réexaminer l'affaire. Le 27 juin 2022, la Cour Suprême a rejeté le recours des demandeurs, ce qui signifie que le rejet des demandes présentées contre le Crédit Lyonnais est désormais définitif.

### **Office of Foreign Assets Control (OFAC)**

Crédit Agricole S.A. et sa filiale Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB) ont conclu au mois d'octobre 2015 des accords avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York dans le cadre de l'enquête relative à un certain nombre de transactions libellées en dollars avec des pays faisant l'objet de sanctions économiques américaines. Les faits visés par cet accord sont intervenus entre 2003 et 2008.

Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A., qui ont coopéré avec les autorités fédérales américaines et celles de l'État de New York au cours de cette enquête, ont accepté de s'acquitter d'une pénalité de 787,3 millions de dollars US (soit 692,7 millions d'euros). Le paiement de cette pénalité est venu s'imputer sur les provisions déjà constituées et n'a donc pas affecté les comptes du second semestre 2015.

Les accords avec le Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale américaine (Fed) et le Département des services financiers de l'État de New York (NYDFS) ont été conclus avec Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB. L'accord avec le bureau de l'OFAC du Département du Trésor (OFAC) a été conclu avec Crédit Agricole CIB qui a également signé des accords de suspension des poursuites pénales (Deferred Prosecution Agreements) avec l'US Attorney Office du District de

Columbia (USAO) et le District Attorney de New York (DANY), pour une durée de trois ans. Le 19 octobre 2018, les deux accords de suspension des poursuites avec l'USAO et le DANY ont pris fin au terme de la période de trois ans, CACIB ayant satisfait à l'ensemble des obligations qui lui étaient fixées.

Le Crédit Agricole poursuit le renforcement de ses procédures internes et de ses programmes de conformité à la réglementation sur les sanctions internationales et continuera de coopérer pleinement avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York, comme avec la Banque centrale européenne, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et l'ensemble de ses régulateurs à travers son réseau mondial.

Conformément aux accords passés avec le NYDFS et la Réserve fédérale américaine, le programme de conformité de Crédit Agricole est soumis à des revues régulières afin d'évaluer son efficacité. Ces revues comprennent une revue par un consultant indépendant nommé par le NYDFS pour une durée d'un an et des revues annuelles par un conseil indépendant agréé par la Réserve fédérale américaine.

### **Euribor/Libor et autres indices**

Crédit Agricole S.A. ainsi que sa filiale Crédit Agricole CIB, en leur qualité de contributeurs à plusieurs taux interbancaires, ont reçu des demandes d'information provenant de différentes autorités dans le cadre d'enquêtes concernant d'une part la détermination du taux Libor (London Interbank Offered Rates) sur plusieurs devises, du taux Euribor (Euro Interbank Offered Rate) et de certains autres indices de marché, et d'autre part des opérations liées à ces taux et indices. Ces demandes couvrent plusieurs périodes s'échelonnant de 2005 à 2012.

Dans le cadre de leur coopération avec les autorités, Crédit Agricole S.A. ainsi que sa filiale Crédit Agricole CIB, ont procédé à un travail d'investigation visant à rassembler les informations sollicitées par ces différentes autorités et en particulier les autorités américaines – DOJ (Department of Justice) et la CFTC (Commodity Future Trading Commission) – avec lesquelles elles sont en discussion. Il n'est pas possible de connaître l'issue de ces discussions, ni la date à laquelle elles se termineront.

Par ailleurs, Crédit Agricole CIB fait l'objet d'une enquête ouverte par l'Attorney General de l'État de Floride sur le Libor et l'Euribor.

À la suite de son enquête et d'une procédure de transaction qui n'a pas abouti, la Commission européenne a fait parvenir le 21 mai 2014 à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB, une communication de griefs relative à des accords ou pratiques concertées ayant pour objet et/ou pour effet d'empêcher, restreindre ou fausser le jeu de la concurrence des produits dérivés liés à l'Euribor.

Par une décision en date du 7 décembre 2016, la Commission européenne a infligé à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB solidairement une amende de 114 654 000 euros pour leur participation à une entente concernant des produits dérivés de taux d'intérêt en euros. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB contestent cette décision et ont demandé l'annulation devant le Tribunal de l'Union européenne. L'audience devant le Tribunal s'est tenue le 17 mars 2022 et la date du délibéré n'est pas connue à ce stade.

Crédit Agricole S.A. a fait l'objet, à l'instar de plusieurs banques suisses et étrangères, d'une enquête de la COMCO, autorité suisse de la concurrence, concernant le marché des produits dérivés de taux d'intérêt dont l'Euribor. Cette enquête a été clôturée à la suite d'une transaction, aux termes de laquelle Crédit Agricole S.A. a accepté de s'acquitter d'une pénalité de CHF 4.465.701 et de coûts de procédure d'un montant de CHF 187.012, sans aucune reconnaissance de culpabilité.

Par ailleurs, l'enquête ouverte au mois de septembre 2015 par l'autorité sud-coréenne de la concurrence (KFTC) visant Crédit Agricole CIB, et portant sur les indices Libor sur plusieurs devises, Euribor et Tibor, a fait l'objet d'une décision de classement par la KFTC au mois de juin 2016. L'enquête ouverte sur certains produits dérivés du marché des changes (ABS-NDF) a été close par la KFTC, selon une décision notifiée à CA-CIB le 20 décembre 2018.

S'agissant des deux actions de groupe (class actions) aux États-Unis dans lesquelles Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB sont nommés, depuis 2012 et 2013, avec d'autres institutions financières, tous deux comme défendeurs pour l'une (« Sullivan » pour l'Euribor) et seulement Crédit Agricole S.A. pour l'autre (« Lieberman » pour le Libor), l'action de groupe « Lieberman » est désormais clôturée, les demandeurs ayant décidé de renoncer à la procédure. S'agissant de l'action de groupe « Sullivan », Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB avaient présenté une motion to dismiss visant à rejeter la demande des plaignants, à laquelle la Cour fédérale de New-York, statuant en première instance, avait fait droit. Le 14 juin 2019, les demandeurs avaient interjeté appel de cette décision. Dans l'attente du délibéré sur cet appel, la Cour d'appel fédérale du 2ème district a rendu le 31 décembre 2021, dans une affaire distincte (dite GELBOIM), une décision modifiant sa jurisprudence sur la compétence personnelle des juridictions américaines à l'égard de défendeurs étrangers. Afin d'éviter de possibles effets négatifs de ce revirement de jurisprudence sur l'appel en cours, Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB avaient négocié avec les demandeurs un accord destiné à mettre un terme définitif à la procédure prévoyant le versement aux demandeurs d'un montant de 55 millions de dollars US, lequel est intervenu en 2022. Cet accord, qui ne comporte aucune reconnaissance de culpabilité de la part de Crédit agricole S.A. et de Crédit Agricole CIB, a été homologué par le tribunal de New York le 15 novembre 2022, décision qui n'a fait l'objet d'aucun appel. Suivant les engagements standards de coopération pris dans ce type d'accord, une demande de communication de pièces (confirmatory discovery) pourrait encore être éventuellement adressée en 2023 à Crédit Agricole SA et Crédit Agricole

CIB par les demandeurs, dans l'hypothèse où ceux-ci en auraient le besoin dans le cadre de discussions avec d'autres parties n'ayant pas encore transigé.

Depuis le 1er juillet 2016, Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB, ainsi que d'autres banques sont également cités comme parties dans une nouvelle action de groupe (*class action*) aux États-Unis (« Frontpoint ») relative aux indices SIBOR (Singapore Interbank Offered Rate) et SOR (Singapore Swap Offer Rate). Après avoir accepté une première motion to dismiss présentée par Crédit Agricole SA et Crédit Agricole CIB, la cour fédérale de New York, statuant sur une nouvelle demande des plaignants, a écarté Crédit Agricole SA de l'action Frontpoint, au motif qu'elle n'avait pas contribué aux indices concernés. La cour a en revanche considéré, en tenant compte d'évolutions récentes de la jurisprudence, que sa compétence juridictionnelle pouvait s'appliquer à l'égard de Crédit Agricole CIB, comme à l'égard de l'ensemble des banques membres du panel de l'indice SIBOR. Les allégations contenues dans la plainte relative aux indices SIBOR/USD et SOR ont par ailleurs été écartées par la cour, ne demeure donc pris en compte que l'indice SIBOR/dollar singapourien. Le 26 décembre 2018, les plaignants ont déposé une nouvelle plainte visant à réintroduire dans le champ de l'action Frontpoint les manipulations alléguées des indices SIBOR et SOR ayant affecté les transactions en dollars américains. Crédit Agricole CIB, aux côtés des autres défendeurs, s'est opposé à cette nouvelle plainte lors de l'audience qui s'est tenue le 2 mai 2019 devant la cour fédérale de New York. Le 26 juillet 2019, la cour fédérale a fait droit aux arguments présentés par les défendeurs. Les plaignants ont relevé appel de cette décision le 26 août 2019.

Le 17 mars 2021, un panel de trois juges de la cour d'appel fédérale du 2<sup>ème</sup> circuit a fait droit à l'appel des plaignants, considérant dès lors la nouvelle plainte recevable et renvoyant l'affaire devant la cour fédérale de New York pour reprise de la procédure. Les défendeurs, incluant Crédit Agricole CIB, ont demandé à la cour d'appel fédérale, statuant en formation plénière, de reconsidérer cette décision. Cette demande a été rejetée par la cour d'appel le 6 mai 2021. Un autre recours a été déposé le 12 mai 2021 par les défendeurs afin d'obtenir la suspension de ce retour du dossier devant la juridiction de première instance, lequel a été rejeté le 24 mai 2021. Le 1<sup>er</sup> octobre 2021, les défendeurs ont déposé un recours devant la Cour Suprême des États-Unis, laquelle a pris la décision, le 10 janvier 2022, de ne pas examiner l'affaire. Une nouvelle requête, en cours d'examen, a été déposée par les défendeurs devant la Cour fédérale pour tenter de mettre un terme à cette action.

Le 27 mai 2022, l'ensemble des 13 défendeurs a signé un accord transactionnel avec les demandeurs afin de mettre un terme définitif à cette action. Cet accord prévoit le versement d'un montant forfaitaire aux demandeurs avec une clé de répartition pour chacun des demandeurs. Il prévoit en conséquence le versement par Crédit Agricole CIB d'un montant de 7,3 millions de dollars US (8,03 % du montant total). Cet accord, qui ne comporte aucune reconnaissance de culpabilité de la part de Crédit Agricole CIB, a été homologué par le tribunal de New York le 29 novembre 2022, décision qui n'a fait l'objet d'aucun appel.

## Bonds SSA

Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont reçu des demandes de renseignements de différents régulateurs, dans le cadre d'enquêtes relatives aux activités d'un certain nombre de banques intervenant sur le marché secondaire des obligations SSA (Supranational, Sub-Sovereign and Agencies) libellées en dollars américains. Dans le cadre de sa coopération avec lesdits régulateurs, Crédit Agricole CIB a procédé à des investigations internes afin de réunir les informations requises disponibles. Le 20 décembre 2018, la Commission européenne a adressé une communication des griefs à plusieurs banques dont Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB dans le cadre de son enquête sur une éventuelle infraction à des règles du droit européen de la concurrence sur le marché secondaire des obligations SSA libellées en dollars américains. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont pris connaissance des griefs et y ont répondu le 29 mars 2019, puis au cours d'une audition qui s'est tenue les 10 et 11 juillet 2019.

Par une décision en date du 28 avril 2021, la Commission européenne a infligé à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB solidairement une amende de 3 993 000 euros pour leur participation à une entente sur le marché secondaire des obligations SSA libellées en dollars américains. Le 7 juillet 2021, Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont interjeté appel de cette décision devant le Tribunal de l'Union européenne.

Crédit Agricole CIB est cité avec d'autres banques, dans une action de groupe (*class action*) consolidée putative devant le Tribunal Fédéral du District Sud de New York. Les plaignants n'ayant pas réussi à établir un dommage suffisant, cette action a été rejetée par une décision du 29 août 2018 qui leur a donné néanmoins la possibilité d'y remédier. Le 7 novembre 2018, les plaignants ont déposé une plainte modifiée. Crédit Agricole CIB ainsi que les autres défendeurs ont déposé des « motions to dismiss » visant à rejeter cette plainte. S'agissant de CACIB la plainte a été jugée irrecevable, le 30 septembre 2019, pour défaut de compétence de la juridiction new-yorkaise et, dans une décision ultérieure, le Tribunal a jugé que les plaignants avaient en tout état de cause échoué à établir une violation de la loi antitrust américaine. En juin 2020 les plaignants ont fait appel de ces deux décisions. Le 19 juillet 2021, la Cour d'appel fédérale du 2<sup>ème</sup> circuit a confirmé la position du Tribunal selon laquelle les plaignants n'ont pas réussi à établir une violation de la loi antitrust américaine. Le délai imparti aux plaignants pour saisir la Cour suprême des États-Unis afin de contester cette décision a expiré le 2 décembre 2021, sans que les plaignants n'engagent une action en ce sens. Les plaignants ont ensuite demandé l'autorisation de déposer une motion visant à annuler le jugement du tribunal de première instance, au motif que le juge de ce tribunal n'avait pas divulgué un conflit d'intérêts au début de l'action. L'action a été affectée à un nouveau juge afin d'examiner cette demande, lequel nouveau juge a ordonné aux parties de soumettre leurs observations sur ce point. Le 3 octobre 2022, ce juge, le District Judge Valerie Caproni, a rendu une opinion et une ordonnance

rejetant la requête des plaignants en annulation du jugement et donnant instruction au greffier de clore l'affaire. Les plaignants n'ont pas fait appel de cette décision du juge Caproni.

Le 7 février 2019, une autre action de groupe contre Crédit Agricole CIB et les défendeurs également cités dans l'action de groupe déjà en cours a été déposée devant le Tribunal Fédéral du District Sud de New York. En juillet 2020 les plaignants ont volontairement interrompu l'action mais elle pourrait être reprise.

Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole-CIB ont reçu notification, le 11 juillet 2018, d'une citation avec d'autres banques dans une action de groupe déposée au Canada devant la Cour Supérieure de Justice de l'Ontario. Une autre action, a été déposée le même jour devant la Cour fédérale. L'action devant la Cour Supérieure de Justice de l'Ontario a été radiée en date du 19 février 2020. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole-CIB ont conclu un accord de principe visant à mettre un terme à la procédure devant la Cour fédérale. L'accord définitif doit encore être négocié, signé et homologué par la Cour.

### **O'Sullivan and Tavera**

Le 9 novembre 2017, un certain nombre de personnes (ou des membres de leur famille ou leurs exécuteurs testamentaires) qui soutiennent avoir été victimes d'attaques en Irak, ont assigné plusieurs banques dont Crédit Agricole S.A. et sa filiale Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB), devant le Tribunal Fédéral du District de New-York (« O' Sullivan I »).

Le 29 décembre 2018, le même groupe de personnes auxquelles se sont joints 57 nouveaux plaignants ont assigné les mêmes défendeurs (« O'Sullivan II »).

Le 21 décembre 2018, un groupe différent de personnes ont également assigné les mêmes défendeurs (« Tavera »).

Les trois assignations prétendent que Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB et les autres défendeurs auraient conspiré avec l'Iran et ses agents en vue de violer les sanctions américaines et auraient conclu des transactions avec des entités iraniennes en violation du US Anti-Terrorism Act et du Justice Against Sponsors of Terrorism Act. Plus particulièrement, elles soutiennent que Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB et les autres défendeurs auraient traité des opérations en dollars américains pour l'Iran et des entités iraniennes en violation de sanctions édictées par le US Treasury Department's Office of Foreign Assets Control, ce qui aurait permis à l'Iran de financer des organisations terroristes qui, comme il est allégué, seraient les auteurs des attaques précitées. Les demandeurs réclament des dommages intérêts pour un montant qui n'est pas précisé.

Le 2 mars 2018, Crédit Agricole CIB et d'autres défendeurs ont déposé une « motion to dismiss » visant à rejeter les prétentions des demandeurs dans la procédure « O'Sullivan I ». Le 28 mars 2019 le juge a fait droit à cette demande de Crédit Agricole CIB et des autres défendeurs. Les plaignants ont déposé le 22 avril 2019 une requête en vue de modifier leur plainte. Les défendeurs se sont opposés à cette requête le 20 mai 2019 et les plaignants ont répondu le 10 juin 2019. Le 25 février 2020 la requête des plaignants en vue de modifier leur plainte a été refusée et leur plainte initiale a été rejetée.

Le 28 mai 2020, les plaignants ont déposé une nouvelle requête en vue d'obtenir une décision finale susceptible d'appel. Le 11 juin 2020, les défendeurs se sont opposés à cette requête et le 18 juin 2020 les plaignants ont répondu. Le 29 juin 2021, le Tribunal a rejeté la requête des plaignants.

Le 28 juillet 2021, le Tribunal a sursis à statuer sur l'action « O'Sullivan I » en attendant qu'une décision soit rendue dans le cadre de la procédure d'appel en cours dans une affaire Freeman v. HSBC Holdings, PLC, n° 19-3970 (2d. Cir.). (Les affaires « O'Sullivan II » et « Tavera » ont été précédemment suspendues en attendant l'issue de cette procédure d'appel). Le 20 janvier 2023, le Tribunal a prolongé la suspension des actions « O'Sullivan I » et « O'Sullivan II » en attendant une décision de la Cour suprême des États-Unis dans l'affaire Twitter, Inc. c. Tamneh, et al., qui porte sur l'application du US Anti-Terrorism Act aux entreprises de médias sociaux. Dans l'affaire « Tavera », les parties doivent se prononcer sur une éventuelle prolongation de la suspension de la procédure avant le 3 février 2023.

### **Intercontinental Exchange, Inc. ("ICE")**

Le 15 janvier 2019, une action de groupe (« Putnam Bank ») a été introduite devant un tribunal fédéral de New York (l'US District Court Southern District of New-York) contre l'Intercontinental Exchange, Inc. ("ICE") et de nombreuses banques dont Crédit Agricole SA, Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole Securities-USA. Cette action a été introduite par des plaignants qui prétendent avoir investi dans des produits financiers indexés sur l'USD ICE LIBOR. Ils accusent les banques de s'être entendues, depuis février 2014, pour fixer de manière artificiellement basse cet indice et d'avoir réalisé ainsi des profits illicites.

Le 31 janvier 2019 une action similaire (« Livonia ») a été introduite auprès de l'US District Court Southern District of New-York contre de nombreuses banques dont Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole Securities-USA. Le 1<sup>er</sup> février 2019 ces deux actions ont été jointes.



Le 4 mars 2019 une troisième action de groupe («*Hawai Sheet Metal Workers retirement funds*») a été introduite contre les mêmes banques devant le même tribunal et consolidée avec les deux actions précédentes le 26 avril 2019. Le 1<sup>er</sup> juillet 2019, les demandeurs ont déposé une "Consolidated Class Action Complaint".

Les défendeurs ont déposé le 30 août 2019 une « motion to dismiss » visant à rejeter cette plainte consolidée.

Le 26 mars 2020, le juge a fait droit à la « motion to dismiss » des défendeurs. Le 24 avril 2020, les plaignants ont fait appel de cette décision.

Le 30 novembre 2020, les avocats des plaignants, durant la phase de dépôt des mémoires, ont informé les défendeurs du souhait des plaignants nommés de se désister et le 1<sup>er</sup> décembre 2020 ont déposé une demande de sursis à statuer auquel les défendeurs se sont opposés. Le 7 décembre 2020, le tribunal a rejeté cette demande et les plaignants ont répondu le 15 décembre 2020.

Le 28 décembre 2020, DYJ Holdings Inc a fait une demande d'intervention en vue de se substituer aux plaignants nommés. Le 7 janvier 2021, les défendeurs s'y sont opposés et ont également déposé une requête pour le rejet de l'appel.

Le 6 avril 2021, le tribunal a accepté la demande d'intervention de DYJ Holdings Inc et rejeté la requête des défendeurs.

Le 10 juin 2021, les défendeurs ont déposé un mémoire supplémentaire traitant des questions de fond relatives aux placements de DYJ Holdings Inc.

Le 14 février 2022, le Second Circuit a rejeté l'appel.

DYJ Holdings n'a pas fait appel du rejet de sa plainte devant la Cour suprême dans le délai légal, ainsi l'affaire est close.

### **Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V.**

Les conditions de révision des taux d'intérêts de crédits renouvelables commercialisés par Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V., filiale à 100% de Crédit Agricole Consumer Finance SA, et ses filiales font l'objet de réclamations d'un certain nombre d'emprunteurs qui portent sur les critères de révision de ces taux et d'éventuels trop-perçus d'intérêts.

Le 21 janvier 2019, dans deux affaires concernant des filiales de Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V., la commission des appels de la KIFID (instance néerlandaise spécialisée dans les litiges concernant les services financiers) a jugé que, en cas d'absence d'information ou d'information insuffisante sur les éléments précis déterminant le taux d'intérêt, celui-ci devait suivre l'évolution des taux d'intérêt du marché des prêts à la consommation.

Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V. a mis en place en mai 2020 un plan de compensation au profit de clients emprunteurs qui tient compte des décisions de la KIFID précitées. D'autres établissements aux Pays-Bas ont mis en place des plans de compensation. Le Conseil de surveillance de Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V. a décidé de clôturer ce plan de compensation le 1<sup>er</sup> mars 2021.

### **CACEIS Allemagne**

CACEIS Allemagne a reçu des autorités fiscales bavaroises le 30 avril 2019 une demande de restitution d'impôts sur dividendes remboursés à certains de ses clients en 2010.

Cette demande portait sur un montant de 312 millions d'euros. Elle était assortie d'une demande de paiement de 148 millions d'euros d'intérêts (calculés au taux de 6% l'an).

CACEIS Allemagne (CACEIS Bank SA) conteste vigoureusement cette demande qui lui apparaît dénuée de tout fondement. CACEIS Allemagne a déposé des recours auprès de l'administration fiscale pour, d'une part, contester sur le fond cette demande et d'autre part, solliciter un sursis à exécution du paiement dans l'attente de l'issue de la procédure au fond. Le sursis à exécution a été accordé pour le paiement des 148 millions d'euros d'intérêts et rejeté pour la demande de restitution du montant de 312 millions d'euros. CACEIS Bank SA a contesté cette décision de rejet. La décision de rejet étant exécutoire, le paiement de la somme de 312 millions a été effectué par CACEIS Bank SA qui a inscrit dans ses comptes, compte tenu des recours intentés, une créance d'un montant équivalent. Par une décision du 25 novembre 2022, les services fiscaux de Munich ont rejeté le recours de CACEIS Bank SA sur le fond. CACEIS Bank SA a saisi le 21 décembre 2022 le tribunal fiscal de Munich d'une action en contestation de la décision précitée des services fiscaux de Munich et de la demande de restitution d'impôts sur dividendes précitée. Confiant dans ses arguments, CACEIS Bank SA n'a opéré aucune modification dans ses comptes.

**PROVISION ÉPARGNE-LOGEMENT**
**Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne logement sur la phase d'épargne**

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
<b>Plans d'épargne-logement</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	9 441	8 362
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	52 584	54 302
Ancienneté de plus de 10 ans	44 025	46 942
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>106 050</b>	<b>109 606</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>13 463</b>	<b>12 977</b>
<b>TOTAL ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>119 513</b>	<b>122 583</b>

Les encours de collecte, hors prime de l'État, sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2022 pour les données au 31 décembre 2022 et à fin novembre 2021 pour les données au 31 décembre 2021.

**ENCOURS DE CRÉDITS EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT**

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Plans d'épargne-logement	18	29
Comptes épargne-logement	94	145
<b>TOTAL ENCOURS DE CRÉDITS EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>112</b>	<b>174</b>

**PROVISION AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT**

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
<b>Plans d'épargne-logement</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	-	9
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	130	89
Ancienneté de plus de 10 ans	618	1 149
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>748</b>	<b>1 247</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>748</b>	<b>1 247</b>

La mise à jour selon les modèles actuels du calcul de la provision Epargne Logement, qui démontrent une forte sensibilité aux paramètres de taux et de liquidité et à la projection des encours en risque aurait entraîné, sur le second semestre 2022, une reprise mécanique de 61 % du montant provisionné au 30 juin 2022. Dans un contexte de volatilité des taux, et notamment de hausse rapide depuis un an, à des niveaux inconnus depuis 10 ans, il est apparu pertinent de ne pas comptabiliser une telle reprise de provision afin d'évaluer les impacts de ce nouvel environnement, notamment sur les modèles comportementaux de calcul de la provision, qui a donc été figée à son niveau du 30 juin 2022 (après une reprise de 499 millions d'euros au cours du premier semestre) et nous semble représenter au mieux la réalité des risques à la fin de l'année. Des travaux seront menés en 2023 sur ces modèles pour évaluer leur robustesse dans ce nouveau contexte.

L'ancienneté est déterminée par rapport à la date de milieu d'existence de la génération des plans à laquelle ils appartiennent.

Les plans et les comptes épargne-logement collectés par les Caisses régionales figurent à 100% au passif des comptes consolidés du groupe Crédit Agricole.

L'encours de crédits des plans et comptes épargne-logement est affecté pour moitié au groupe Crédit Agricole et pour moitié aux Caisses régionales dans les tableaux ci-dessus.

Les montants comptabilisés en provisions sont représentatifs de la part du risque supporté par Crédit Agricole S.A., et LCL et les Caisses régionales.

En conséquence, le rapport entre la provision constituée et les encours figurants au bilan du groupe Crédit Agricole n'est pas représentatif du niveau de provisionnement du risque épargne-logement.

## 6.18 Dettes subordonnées

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Dettes subordonnées à durée déterminée <sup>1</sup>	22 950	25 342
Dettes subordonnées à durée indéterminée <sup>2</sup>	3	338
Dépôts de garantie à caractère mutuel	200	191
Titres et emprunts participatifs	2	2
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>23 155</b>	<b>25 873</b>

<sup>1</sup> Ce poste comprend les émissions de titres subordonnés remboursables "TSR".

<sup>2</sup> Ce poste comprend les émissions de titres super-subordonnés "TSS" et de titres subordonnés à durée indéterminée "TSDI".

Au 31 décembre 2022, l'encours des titres super-subordonnés émis avant l'entrée en vigueur de CRD IV/CRR est nul contre 253 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Les titres de dettes émis par Crédit Agricole S.A. et souscrits par les sociétés d'assurance de Crédit Agricole S.A. sont éliminés pour les contrats en euros et en unités de compte.

### ÉMISSIONS DE DETTES SUBORDONNÉES

Les émissions de dettes subordonnées du Groupe Crédit Agricole entrent dans le cadre de la gestion des fonds propres prudentiels, tout en contribuant au refinancement de l'ensemble des activités du Groupe Crédit Agricole.

La directive et le règlement européens sur les exigences de fonds propres des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (Directive CRD IV/Règlement CRR<sup>8</sup>) et leurs modalités d'application en droit français définissent les conditions selon lesquelles les instruments subordonnés peuvent bénéficier du statut de fonds propres réglementaires et prévoient les modalités et les conditions de la disqualification progressive des anciens instruments qui ne remplissent pas ou plus ces conditions.

Toutes les émissions de dettes subordonnées, qu'il s'agisse des nouvelles émissions ou des émissions plus anciennes, sont susceptibles de faire l'objet d'absorption de pertes par le jeu de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital dans certaines circonstances, et ce conformément au droit français applicable transposant la Directive européenne sur le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (DRRB<sup>9</sup>)

Les dettes subordonnées se distinguent des obligations senior chirographaires (préférées ou non préférées) en raison de leur rang de créance en liquidation (principal et intérêts) contractuellement défini par leur clause de subordination faisant référence explicitement au droit français applicable et ce en fonction de la date à laquelle ils ont été émis : es dettes subordonnées sont junior aux dettes senior chirographaires non préférées et préférées. Cela suppose que les instruments de dettes subordonnées sont convertis ou dépréciés, par le jeu notamment du renflouement interne (« Bail-In »), avant ces instruments de dettes senior chirographaires en cas de mise en résolution de l'entité émettrice, et qu'elles ne seront potentiellement payés, s'il reste des fonds disponibles, qu'après le paiement de ces instruments de dettes chirographaires préférées et non préférées, en cas de liquidation de cette même entité émettrice).

<sup>8</sup> Directive 2013/36/UE du 26 juin 2013 telle que modifiée et amendée notamment par la Directive (UE) 2019/878 du 20 mai 2019 (et ses transpositions en droit français) et Règlement (UE) du 26 juin 2013 n.575/2013 tel que supplémenté et amendé, en ce compris notamment au travers du Règlement (UE) 2019/876 du 20 mai 2019.

<sup>9</sup> Directive 2014/59/UE du 15 mai 2014 telle que supplémentée et amendée, en ce compris notamment au travers de la Directive (UE) 2019/879 du 20 mai 2019.

## 6.19 Instruments financiers à durée indéterminée

Les principales émissions d'instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée ayant un impact en Capitaux propres part du Groupe se détaillent comme suit :

Date d'émission	Devise	Montant en devises au 31 décembre 2021	Rachats partiels et remboursements	Montant en devises au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2022			
		(en millions de devises d'émission)	(en millions de devises d'émission)	(en millions de devises d'émission)	Montant en euros au cours d'origine	Rémunération - Part du Groupe - Cumulée	Frais d'émission nets d'impôt	Impact en Capitaux propres part du Groupe Cumulé
					(en millions d'euros)	(en millions d'euros)	(en millions d'euros)	(en millions d'euros)
23/01/2014	USD	1 750	-	1 750	1 284	(1 077)	(8)	199
08/04/2014 <sup>1</sup>	GBP	103	-	103	125	(79)	(1)	45
19/01/2016	USD	1 250	-	1 250	1 150	(623)	(8)	519
26/02/2019	USD	1 250	-	1 250	1 098	(277)	(7)	814
14/10/2020	EUR	750	-	750	750	(66)	(5)	679
23/06/2021	GBP	397	-	397	481	(53)	(1)	427
04/01/2022	USD			1 250	1 102	(54)	(8)	1 040
<b>Émissions Crédit Agricole S.A.</b>			-		<b>5 990</b>	<b>(2 229)</b>	<b>(38)</b>	<b>3 723</b>
<b>Émissions souscrites en interne</b>								
Effet Part Groupe/ Participations ne donnant pas le contrôle					-	66	-	66
Souscriptions de Crédit Agricole CIB pour régulation de cours					-	-	-	-
<b>TOTAL</b>					<b>5 990</b>	<b>(2 163)</b>	<b>(38)</b>	<b>3 789</b>

Les mouvements relatifs aux instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée ayant un impact sur les participations ne donnant pas le contrôle sont :

Date d'émission	Montant en devises au 31 décembre 2021			Rachats partiels et remboursements (en millions de devises d'émission)	Montant en devises au 31 décembre 2022 (en millions de devises d'émission)	Au 31 décembre 2022	
	Devise	(en millions de devises d'émission)				Montant en euros au cours d'origine (en millions d'euros)	Rémunération - Participations ne donnant pas le contrôle - Cumulée (en millions d'euros)
		Devise	(en millions de devises d'émission)				
14/10/2014	EUR	745	-	-	745	745	(270)
13/01/2015	EUR	1 000	-	-	1 000	1 000	(298)
<b>ÉMISSIONS ASSURANCE</b>						<b>1 745</b>	<b>(568)</b>
<b>TOTAL</b>						<b>1 745</b>	<b>(568)</b>

Les mouvements relatifs aux instruments financiers subordonnés et super subordonnés à durée indéterminée impactant les Capitaux propres part du Groupe et participations ne donnant pas le contrôle se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	Capitaux propres part du Groupe		Participations ne donnant pas le contrôle	
	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
<b>Titres super-subordonnés à durée indéterminée</b>				
Rémunération versée comptabilisée en réserves	(420)	(367)	(17)	(16)
Evolutions des nominaux	1 101	(1 000)	-	-
Economie d'impôts relative à la rémunération versée aux porteurs de titres comptabilisée en résultat	113	109	-	-
Frais d'émissions nets d'impôt comptabilisés en réserves	(8)	(1)	-	-
Autres	-	-	-	-
<b>Titres subordonnés à durée indéterminée</b>				
Rémunération versée comptabilisée en réserves	-	-	(76)	(76)
Evolutions des nominaux	-	-	-	-
Economie d'impôts relative à la rémunération versée aux porteurs de titres comptabilisée en résultat	20	22	-	-
Frais d'émissions nets d'impôt comptabilisés en réserves	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-

Les instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée étant considérés comme des instruments de capitaux propres émis, les effets fiscaux sur leur rémunération versée sont comptabilisés en impôts sur les bénéfices au compte de résultat.

## 6.20 Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les instruments de capitaux propres sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminée ».

(en millions d'euros)	31/12/2022					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Caisse, banques centrales	210 804	-	-	-	-	<b>210 804</b>
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	107 256	35 075	48 487	62 913	177 986	<b>431 717</b>
Instruments dérivés de couverture	5 300	2 976	14 333	27 885	-	<b>50 494</b>
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	7 412	21 317	70 366	113 005	5 025	<b>217 125</b>
Actifs financiers au coût amorti	196 521	131 228	497 556	517 632	1 608	<b>1 344 545</b>
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(9 098)					<b>(9 098)</b>
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE</b>	<b>518 195</b>	<b>190 596</b>	<b>630 742</b>	<b>721 435</b>	<b>184 619</b>	<b>2 245 587</b>
Banques centrales	59	-	-	-	-	<b>59</b>
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	120 768	23 595	57 251	70 578	-	<b>272 192</b>
Instruments dérivés de couverture	7 749	3 763	11 036	24 768	-	<b>47 316</b>
Passifs financiers au coût amorti	1 131 205	165 128	122 234	49 109	-	<b>1 467 676</b>
Dettes subordonnées	26	601	12 163	10 164	201	<b>23 155</b>
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	6 987					<b>6 987</b>
<b>TOTAL PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE</b>	<b>1 266 794</b>	<b>193 087</b>	<b>202 684</b>	<b>154 619</b>	<b>201</b>	<b>1 817 385</b>

(en millions d'euros)	31/12/2021					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Caisse, banques centrales	241 191	-	-	-	-	<b>241 191</b>
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	103 547	31 203	36 855	74 094	187 435	<b>433 134</b>
Instruments dérivés de couverture	1 558	736	4 506	9 223	-	<b>16 023</b>
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	13 886	17 733	97 239	135 605	4 237	<b>268 700</b>
Actifs financiers au coût amorti	184 239	117 992	477 740	474 897	3 415	<b>1 258 283</b>
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	5 231					<b>5 231</b>
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE</b>	<b>549 652</b>	<b>167 664</b>	<b>616 340</b>	<b>693 819</b>	<b>195 087</b>	<b>2 222 562</b>
Banques centrales	1 276	-	-	-	-	<b>1 276</b>
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	101 920	17 551	38 828	85 256	-	<b>243 555</b>
Instruments dérivés de couverture	1 401	400	5 060	9 966	-	<b>16 827</b>
Passifs financiers au coût amorti	1 056 763	83 743	247 584	59 373	-	<b>1 447 463</b>
Dettes subordonnées	123	35	11 734	13 455	526	<b>25 873</b>
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	5 841					<b>5 841</b>
<b>TOTAL PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE</b>	<b>1 167 324</b>	<b>101 729</b>	<b>303 206</b>	<b>168 050</b>	<b>526</b>	<b>1 740 835</b>

## NOTE 7 Avantages au personnel et autres rémunérations

### 7.1 Détail des charges de personnel

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Salaires et traitements <sup>1 2</sup>	(9 052)	(8 770)
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	(819)	(771)
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	(102)	(137)
Autres charges sociales	(2 498)	(2 482)
Intéressement et participation	(853)	(810)
Impôts et taxes sur rémunération	(889)	(869)
<b>TOTAL CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>(14 213)</b>	<b>(13 839)</b>

<sup>1</sup> Au titre de la rémunération variable différée versée aux professionnels des marchés, le groupe Crédit Agricole a comptabilisé une charge relative aux paiements à base d'actions de 61 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre une charge de 60 millions d'euros au 31 décembre 2021.

<sup>2</sup> Dont indemnités liées à la retraite pour 315 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 244 millions d'euros au 31 décembre 2021.

### 7.2 Effectif moyen de la période

Effectif moyen	31/12/2022	31/12/2021
France	108 182	105 639
Étranger	36 638	40 998
<b>TOTAL</b>	<b>144 820</b>	<b>146 636</b>

### 7.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du groupe Crédit Agricole n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

Il existe au sein du Groupe divers régimes de retraite obligatoires à cotisations définies dont le principal est le régime des retraites complémentaires françaises Agirc\_Arrco, complété par des régimes supplémentaires en vigueur notamment au sein de l'UES Crédit Agricole S.A.



**CARTOGRAPHIE DES RÉGIMES DE RETRAITES SUPPLÉMENTAIRES EN FRANCE**

Pôles	Entités	Régimes supplémentaires obligatoires	Nombre de salariés couverts Estimation au 31/12/2022	Nombre de salariés couverts Estimation au 31/12/2021
Pôles Fonctions centrales	UES Crédit Agricole S.A	Régime professionnel agricole 1,24 %	1 791	1 790
Pôles Fonctions centrales	UES Crédit Agricole S.A	Régime cadres dirigeants art. 83	238	215
Pôle Banque de proximité France - LCL	LCL	Régime cadres dirigeants art. 83	253	268
Pôle Grandes clientèles	Crédit Agricole CIB	Régime type art. 83	5 579	5 199
Pôle Gestion de l'épargne et assurances	CAAS / Pacifica / SIRCA	Régime professionnel agricole 1,24 %	4 728	4 738
Pôle Gestion de l'épargne et assurances	CAAS / Pacifica / CACI	Régime cadres dirigeants art. 83	79	78
Pôle Gestion de l'épargne et assurances	CACI / CA Indosuez Wealth (France) / CA Indosuez Wealth (Group) / Amundi	Régime type art. 83	4 062	3 962

**7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies**
**VARIATION DETTE ACTUARIELLE**

(en millions d'euros)	31/12/2022			31/12/2021
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
<b>Dettes actuarielles au 31/12/N-1</b>	<b>2 824</b>	<b>1 868</b>	<b>4 692</b>	<b>4 915</b>
Impact IFRIC IAS 19 à l'ouverture <sup>2</sup>	-	-	-	(252)
Ecart de change	-	25	25	112
Coût des services rendus sur l'exercice	178	37	215	216
Coût financier	20	22	42	28
Cofisations employés	1	18	19	18
Modifications, réductions et liquidations de régime	(4)	-	(4)	(9)
Variations de périmètre	(3)	(6)	(9)	65
Prestations versées (obligatoire)	(213)	(102)	(315)	(244)
Taxes, charges administratives et primes	-	-	-	-
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses démographiques <sup>1</sup>	50	59	109	(12)
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses financières <sup>1</sup>	(504)	(489)	(993)	(145)
<b>DETTE ACTUARIELLE À LA CLÔTURE</b>	<b>2 349</b>	<b>1 432</b>	<b>3 781</b>	<b>4 692</b>

<sup>1</sup> Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

<sup>2</sup> Concernent l'impact de la 1ère application de la décision IFRS IC du 21 avril 2021 portant sur le calcul des engagements relatifs à certains régimes à prestations définies pour un montant de 252 millions d'euros au 1er janvier 2021.

**DÉTAIL DE LA CHARGE COMPTABILISÉE AU RÉSULTAT**

(en millions d'euros)	31/12/2022			31/12/2021
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Coût des services	(174)	(38)	(212)	(208)
Charge/produit d'intérêt net	23	(2)	21	14
<b>IMPACT EN COMPTE DE RÉSULTAT À LA CLÔTURE</b>	<b>(151)</b>	<b>(40)</b>	<b>(191)</b>	<b>(194)</b>

**DÉTAIL DES GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES**

(en millions d'euros)	31/12/2022			31/12/2021
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Réévaluation du passif (de l'actif) net				
<b>Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables à l'ouverture</b>	<b>815</b>	<b>212</b>	<b>1 027</b>	<b>1 290</b>
Ecart de change	-	3	3	10
Gains/(pertes) actuariels sur l'actif	28	332	360	(114)
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses démographiques <sup>1</sup>	50	59	109	(12)
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses financières <sup>1</sup>	(504)	(489)	(993)	(145)
Ajustement de la limitation d'actifs	5	(1)	4	(3)
<b>MONTANT DU STOCK D'ÉCARTS ACTUARIELS CUMULÉS EN GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES À LA CLÔTURE</b>	<b>394</b>	<b>116</b>	<b>510</b>	<b>(264)</b>

<sup>1</sup> Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

**VARIATION DE JUSTE VALEUR DES ACTIFS**

(en millions d'euros)	31/12/2022			31/12/2021
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
<b>Juste valeur des actifs à l'ouverture</b>	<b>1 956</b>	<b>1 711</b>	<b>3 667</b>	<b>3 409</b>
Ecart de change	-	18	18	102
Intérêt sur l'actif (produit)	15	22	37	24
Gains/(pertes) actuariels	(32)	(332)	(364)	108
Cotisations payées par l'employeur	106	71	177	138
Cotisations payées par les employés	1	18	19	18
Modifications, réductions et liquidations de régime	-	-	-	-
Variations de périmètre	5	-	5	16
Taxes, charges administratives et primes	-	(1)	(1)	(1)
Prestations payées par le fonds	(85)	(99)	(184)	(147)
<b>JUSTE VALEUR DES ACTIFS À LA CLÔTURE</b>	<b>1 966</b>	<b>1 408</b>	<b>3 374</b>	<b>3 667</b>

**VARIATION DE JUSTE VALEUR DES DROITS À REMBOURSEMENT**

	31/12/2022			31/12/2021
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
<i>(en millions d'euros)</i>				
<b>Juste valeur des droits à remboursement à l'ouverture</b>	<b>288</b>	-	<b>288</b>	<b>316</b>
Ecart de change	-	-	-	-
Intérêts sur les droits à remboursement (produit)	1	-	1	-
Gains/(pertes) actuariels	5	-	5	6
Cotisations payées par l'employeur	1	-	1	14
Cotisations payées par les employés	-	-	-	-
Modifications, réductions et liquidations de régime	-	-	-	-
Variations de périmètre	(4)	-	(4)	3
Taxes, charges administratives et primes	-	-	-	-
Prestations payées par le fonds	(66)	-	(66)	(51)
<b>JUSTE VALEUR DES DROITS À REMBOURSEMENT À LA CLÔTURE</b>	<b>225</b>	-	<b>225</b>	<b>288</b>

**POSITION NETTE**

	31/12/2022			31/12/2021
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
<i>(en millions d'euros)</i>				
<b>Dette actuarielle à la clôture</b>	<b>(2 349)</b>	<b>(1 432)</b>	<b>(3 781)</b>	<b>(4 692)</b>
Impact de la limitation d'actifs	(13)	(8)	(21)	(16)
Juste valeur des actifs fin de période	1 966	1 408	3 374	3 667
Autres <sup>1</sup>	(34)	(3)	(37)	(66)
<b>POSITION NETTE (PASSIF) / ACTIF À LA CLÔTURE</b>	<b>(430)</b>	<b>(35)</b>	<b>(465)</b>	<b>(1 107)</b>

<sup>1</sup> Suite à la régularisation de 86 millions d'euros constatée au 1er janvier 2021 au titre du régime de retraite article 137-11, l'engagement restant à étaler s'élève à 37 millions d'euros au 31 décembre 2022, un étalement de 29 millions d'euros ayant été constaté au titre de l'exercice 2022

**RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES : PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES**

	31/12/2022		31/12/2021	
	Zone euro	Hors zone euro	Zone euro	Hors zone euro
<i>(en millions d'euros)</i>				
Taux d'actualisation <sup>1</sup>	3,46%	3,29%	0,58%	1,21%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	(3,25)%	(18,67)%	5,72%	5,82%
Taux attendus d'augmentation des salaires <sup>2</sup>	1,62%	1,74%	1,46%	1,89%
Taux d'évolution des coûts médicaux	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

<sup>1</sup> Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de rotation du personnel. Le sous-jacent utilisé est le taux d'actualisation par référence à l'indice iBoxx AA.

<sup>2</sup> Suivant les populations concernées (cadres ou non cadres).

**INFORMATION SUR LES ACTIFS DES RÉGIMES – ALLOCATIONS D'ACTIFS <sup>1</sup>**

	Zone euro			Hors zone euro			Toutes zones		
	En %	en montant	dont coté	En %	en montant	dont coté	En %	en montant	dont coté
(en millions d'euros)									
Actions	12,2%	268	72	26,4%	371	371	17,8%	639	443
Obligations	60,7%	1 330	263	41,3%	581	582	53,1%	1 912	845
Immobilier	6,3%	138	-	14,6%	206	-	9,6%	344	-
Autres actifs	20,7%	454	-	17,8%	250	-	19,6%	704	-

<sup>1</sup> Dont juste valeur des droits à remboursement.

Au 31 décembre 2022, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de - 4,39% ;
- une variation de moins 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de + 4,87%.

La politique de couverture des engagements sociaux du groupe Crédit Agricole répond aux règles de financement locales des régimes postérieurs à l'emploi dans les pays où un financement minimum est exigé. Au global, les engagements liés aux régimes postérieurs à l'emploi du Groupe sont couverts à hauteur de 95 % au 31 décembre 2022 (droits à remboursements inclus).

## 7.5 Autres avantages sociaux

En France, les principales entités du Groupe versent des gratifications au titre de l'obtention de médailles du travail. Les montants sont variables suivant les usages et les conventions collectives en vigueur.

Les provisions constituées par le groupe Crédit Agricole au titre de ces autres engagements sociaux s'élèvent à 620 millions d'euros au 31 décembre 2022.

## 7.6 Paiements à base d'actions

### 7.6.1 PLAN D'ATTRIBUTION D'OPTIONS

Aucun nouveau plan n'a été mis en place en 2022.

### 7.6.2 RÉMUNÉRATIONS VARIABLES DIFFÉRÉES VERSÉES EN ACTIONS OU EN ESPÈCES INDEXÉES SUR LA VALEUR DE L'ACTION

Les plans de rémunération variable différée mis en œuvre au sein du Groupe peuvent être de deux natures :

- plans dénoués en actions ;
- plans dénoués en espèces indexées sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A.

Depuis le 1er janvier 2016, tous les plans de rémunération variable différée en cours et à venir sont désormais dénoués en trésorerie avec indexation sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A. L'impact de la revalorisation de l'engagement sur la base du cours de l'action Crédit Agricole S.A., non significatif, a été comptabilisé en résultat net.

Ces rémunérations variables différées sont assujetties à des conditions de présence et de performance et différées en mars 2023, mars 2024, mars 2025, mars 2026 et mars 2027.

La charge relative à ces plans est enregistrée en charges de rémunération. Elle est étalée linéairement sur la période d'acquisition des droits, afin de tenir compte des conditions de présence, avec une contrepartie directe en dettes vis-à-vis du personnel avec réévaluation de la dette par résultat périodiquement jusqu'à la date de règlement, en fonction de l'évolution du cours de l'action Crédit Agricole S.A. et des conditions d'acquisition (conditions de présence et de performance).

## NOTE 8 Contrats de location

### 8.1 Contrats de location dont le Groupe est preneur

Le poste « Immobilisations corporelles d'exploitation » au bilan est composé d'actifs détenus en propre et d'actifs loués qui ne remplissent pas la définition d'immeubles de placement.

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Immobilisations corporelles détenues en propre	8 597	8 593
Droits d'utilisation des contrats de location	2 173	2 316
<b>Total Immobilisations corporelles d'exploitation</b>	<b>10 770</b>	<b>10 909</b>

Le groupe Crédit Agricole est également preneur dans des contrats de location de matériel informatique (photocopieurs, ordinateurs, ...) pour des durées de 1 à 3 ans. Ces contrats sont de faible valeur et/ou de courte durée. Le groupe Crédit Agricole a choisi d'appliquer les exemptions prévues par IFRS 16 et de ne pas comptabiliser au bilan de droit d'utilisation et de dette locative sur ces contrats.

#### VARIATION DES ACTIFS AU TITRE DU DROIT D'UTILISATION

Le groupe Crédit Agricole est preneur de nombreux actifs dont des bureaux, des agences et du matériel informatique.

Les informations relatives aux contrats dont le groupe Crédit Agricole est preneur sont présentées ci-dessous :

(en millions d'euros)	31/12/2021	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2022
<b>Immobilier</b>							
Valeur brute	3 513	(9)	476	(449)	(5)	5	3 531
Amortissements et dépréciations	(1 335)	-	(461)	353	-	-	(1 443)
<b>Total Immobilier</b>	<b>2 178</b>	<b>(9)</b>	<b>15</b>	<b>(96)</b>	<b>(5)</b>	<b>5</b>	<b>2 088</b>
<b>Mobilier</b>							
Valeur brute	331	(1)	30	(78)	-	(3)	279
Amortissements et dépréciations	(193)	1	(52)	47	-	3	(194)
<b>Total Mobilier</b>	<b>138</b>	<b>-</b>	<b>(22)</b>	<b>(31)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>85</b>
<b>Total Droits d'utilisation</b>	<b>2 316</b>	<b>(9)</b>	<b>(7)</b>	<b>(127)</b>	<b>(5)</b>	<b>5</b>	<b>2 173</b>

(en millions d'euros)	31/12/2020	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2021
<b>Immobilier</b>							
Valeur brute	3 134	144	396	(167)	27	(21)	3 513
Amortissements et dépréciations	(923)	(33)	(458)	84	(11)	6	(1 335)
<b>Total Immobilier</b>	<b>2 211</b>	<b>111</b>	<b>(62)</b>	<b>(83)</b>	<b>16</b>	<b>(15)</b>	<b>2 178</b>
<b>Mobilier</b>							
Valeur brute	239	12	108	(28)	-	-	331
Amortissements et dépréciations	(121)	(7)	(73)	8	-	-	(193)
<b>Total Mobilier</b>	<b>118</b>	<b>5</b>	<b>35</b>	<b>(20)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>138</b>
<b>Total Droits d'utilisation</b>	<b>2 329</b>	<b>116</b>	<b>(27)</b>	<b>(103)</b>	<b>16</b>	<b>(15)</b>	<b>2 316</b>

**ECHEANCIER DES DETTES LOCATIVES**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022			Total Dettes locatives
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Dettes locatives	570	1 090	583	2 243

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2021			Total Dettes locatives
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Dettes locatives	527	1 224	586	2 337

**DETAILS DES CHARGES ET PRODUITS DE CONTRATS DE LOCATION**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Charges d'intérêts sur dettes locatives	(31)	(30)
<b>Total Intérêts et charges assimilées (PNB)</b>	<b>(31)</b>	<b>(30)</b>
Charges relatives aux contrats de location court terme	(94)	(33)
Charges relatives aux contrats de location de faible valeur	(52)	(48)
Charges relatives aux paiements de loyers variables exclus de l'évaluation de la dette	(17)	(135)
Produits de sous-location tirés d'actifs au titre de droits d'utilisation	1	1
Profits ou pertes résultant de transactions de cession-bail	-	-
Profits ou pertes résultant de modifications de contrats de location	-	-
<b>Total Charges générales d'exploitation</b>	<b>(162)</b>	<b>(215)</b>
Dotations aux amortissements sur droits d'utilisation	(508)	(519)
<b>Total Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles</b>	<b>(508)</b>	<b>(519)</b>
<b>Total Charges et produits de contrats de location</b>	<b>(701)</b>	<b>(764)</b>

**MONTANTS DES FLUX DE TRESORERIE DE LA PERIODE**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Total des sorties de trésorerie relatives aux contrats de location	(623)	(774)

## 8.2 Contrats de location dont le Groupe est bailleur

Le groupe Crédit Agricole propose à ses clients des activités de location qui prennent la forme de contrats de crédit-bail, de location avec option d'achat, de location financière, ou de location longue durée. Les contrats de location sont classés en contrats de location financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur.

Les autres contrats de location sont classés en location simple.

### PRODUITS DE CONTRATS DE LOCATION

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
<b>Location-financement</b>	<b>1 437</b>	<b>1 161</b>
Profits ou pertes réalisés sur la vente	60	51
Produits financiers tirés des créances locatives	1 377	1 110
Produits des paiements de loyers variables	-	-
<b>Location simple</b>	<b>316</b>	<b>321</b>
Produits locatifs	316	321

### ECHEANCIER DES PAIEMENTS DE LOYERS A RECEVOIR

	31/12/2022						
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total Paiements de loyers à recevoir	Produits d'intérêts à recevoir	Valeur résiduelle actualisée	Créances location- financement
(en millions d'euros)							
Contrats de location-financement	3 525	9 560	7 535	20 620	1 219	1 038	20 439
	31/12/2021						
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total Paiements de loyers à recevoir	Produits d'intérêts à recevoir	Valeur résiduelle actualisée	Créances location- financement
(en millions d'euros)							
Contrats de location-financement	4 561	8 919	4 998	18 478	1 130	951	18 299

L'échéance des contrats de location correspond à leur date de maturité résiduelle.

Le montant par échéance correspond au montant contractuel non actualisé.



## NOTE 9 Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Les engagements de financement et de garantie et autres garanties intègrent les activités abandonnées

### ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
<b>Engagements donnés</b>		
<b>Engagements de financement</b>	<b>240 080</b>	<b>226 300</b>
Engagements en faveur des établissements de crédit	10 406	12 658
Engagements en faveur de la clientèle	229 674	213 642
<b>Engagements de garantie</b>	<b>113 878</b>	<b>118 015</b>
Engagements d'ordre des établissements de crédit	9 958	10 596
Engagements d'ordre de la clientèle	103 920	107 419
<b>Engagements sur titres</b>	<b>7 120</b>	<b>5 022</b>
Titres à livrer	7 120	5 022
<b>Engagements reçus</b>		
<b>Engagements de financement</b>	<b>160 973</b>	<b>131 491</b>
Engagements reçus des établissements de crédit	156 391	127 532
Engagements reçus de la clientèle	4 582	3 959
<b>Engagements de garantie</b>	<b>450 525</b>	<b>430 151</b>
Engagements reçus des établissements de crédit	122 306	123 714
Engagements reçus de la clientèle	328 219	306 437
<b>Engagements sur titres</b>	<b>5 998</b>	<b>3 710</b>
Titres à recevoir	5 998	3 710

<sup>1</sup> Dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la Covid-19, le groupe Crédit Agricole a accordé des prêts pour lesquels il a reçu des engagements de garantie de l'Etat français (PGE). Au 31 décembre 2022, le montant de ces engagements de garantie reçus s'élève à 20,4 milliards d'euros.

**INSTRUMENTS FINANCIERS REMIS ET REÇUS EN GARANTIE**

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
<b>Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)</b>		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...)	384 799	413 257
Titres prêtés	6 491	20 227
Dépôts de garantie sur opérations de marché	25 491	18 424
Autres dépôts de garantie	-	-
Titres et valeurs donnés en pension	104 923	97 535
<b>TOTAL DE LA VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS REMIS EN GARANTIE</b>	<b>521 704</b>	<b>549 443</b>
<b>Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie</b>		
Autres dépôts de garantie	-	-
<b>Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés</b>		
Titres empruntés	8	11
Titres et valeurs reçus en pension	173 795	152 878
Titres vendus à découvert	37 179	41 922
<b>TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS REÇUS EN GARANTIE RÉUTILISABLES ET RÉUTILISÉS</b>	<b>210 982</b>	<b>194 811</b>

**CRÉANCES APPORTÉES EN GARANTIE**

Au 31 décembre 2022, dans le cadre du dispositif de refinancement auprès de la Banque de France, Crédit Agricole S.A. a déposé 278,0 milliards d'euros de créances (principalement pour le compte des Caisses régionales et des filiales), contre 297,9 milliards d'euros au 31 décembre 2021.

Au 31 décembre 2022, dans le cadre des opérations de refinancement auprès de la Caisse de Refinancement de l'Habitat, Crédit Agricole S.A. a déposé 8,2 milliards d'euros de créances pour le compte des Caisses régionales, contre 10,6 milliards d'euros au 31 décembre 2021, et 0,7 milliard d'euros a été déposé directement par LCL.

Au 31 décembre 2022, dans le cadre des émissions sécurisées de Crédit Agricole Home Loan SFH, société financière contrôlée à 100 % par Crédit Agricole S.A., 41,6 milliards d'euros de créances des Caisses régionales et 10,3 milliards d'euros de LCL ont été apportés en garantie.

Au 31 décembre 2022, dans le cadre des opérations auprès des supranationaux BEI/BDCE, Crédit Agricole S.A. a déposé 2,8 milliards d'euros de créances pour le compte des Caisses régionales.

Au 31 décembre 2022, dans le cadre des opérations de refinancement auprès de CDC, Crédit Agricole S.A. a déposé 2,6 milliards d'euros de créances pour le compte des Caisses régionales.

Ces dispositifs pour lesquels il n'y a pas de transfert de flux de trésorerie contractuel n'entrent pas dans le cadre des transferts d'actifs.

**GARANTIES DÉTENUES**

Les garanties détenues et actifs reçus en garantie par le groupe Crédit Agricole S.A. et qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie sont pour l'essentiel logés chez Crédit Agricole S.A. Il s'agit principalement de créances apportées en garanties par les Caisses régionales et par leurs principales filiales bancaires à Crédit Agricole S.A., celui-ci jouant un rôle de centralisateur vis-à-vis des différents organismes de refinancement externes en vue d'obtenir des refinancements. Ces créances (immobilières, ou prêts auprès d'entreprises ou de collectivités locales) sont sélectionnées et marquées pour leur qualité et conservées au bilan des entités contributrices.

La plus grande partie de ces garanties correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis et porte principalement sur les pensions et titres en garanties d'opérations de courtage.

La politique du groupe Crédit Agricole consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties. Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A. n'en possèdent pas au 30 juin 2022.

## **NOTE 10**    **Reclassements d'instruments financiers**

### **PRINCIPES RETENUS PAR LE GROUPE CREDIT AGRICOLE**

Les reclassements ne sont effectués que dans des circonstances rares résultant d'une décision prise par la Direction Générale du Groupe à la suite de changements internes ou externes : changements importants par rapport à l'activité de l'entité.

### **RECLASSEMENTS EFFECTUES PAR LE GROUPE CREDIT AGRICOLE**

Le groupe Crédit Agricole n'a pas opéré en 2022 de reclassement au titre du paragraphe 4.4.1 d'IFRS 9.

## NOTE 11 Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion "d'exit price").

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique.

Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations observables de *spreads* de *Credit Default Swaps* (CDS). Les pensions données et reçues faisant l'objet d'un marché actif, en fonction du sous-jacent et de la maturité de la transaction, peuvent également être inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs et passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment au taux du marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels il est considéré que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

## 11.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont, pour les actifs, nets de dépréciation.

### ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI AU BILAN VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur au bilan au 31/12/2022	Juste valeur au 31/12/2022	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan</i>					
Prêts et créances	1 228 668	1 307 052	-	234 166	1 072 886
Prêts et créances sur les établissements de crédit	114 279	135 664	-	134 843	821
Prêts et créances sur la clientèle	1 114 389	1 171 388	-	99 323	1 072 065
Titres de dettes	115 877	121 849	96 153	10 639	15 057
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDIQUÉE</b>	<b>1 344 545</b>	<b>1 428 901</b>	<b>96 153</b>	<b>244 805</b>	<b>1 087 943</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur au bilan au 31/12/2021	Juste valeur au 31/12/2021	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan</i>					
Prêts et créances	1 148 295	1 231 519	-	187 332	1 044 187
Prêts et créances sur les établissements de crédit	96 703	115 295	-	114 876	419
Prêts et créances sur la clientèle	1 051 592	1 116 224	-	72 456	1 043 768
Titres de dettes	109 988	111 670	87 458	11 067	13 145
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDIQUÉE</b>	<b>1 258 283</b>	<b>1 343 189</b>	<b>87 458</b>	<b>198 399</b>	<b>1 057 332</b>

**PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI AU BILAN VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR**

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur au bilan au 31/12/2022	Juste valeur au 31/12/2022	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<b>Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan</b>					
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>152 201</b>	<b>198 379</b>	-	<b>196 961</b>	<b>1 418</b>
Comptes ordinaires et emprunts JJ	10 537	10 860	-	10 860	-
Comptes et emprunts à terme	120 228	165 900	-	164 482	1 418
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	21 436	21 619	-	21 619	-
<b>Dettes envers la clientèle</b>	<b>1 095 758</b>	<b>1 117 873</b>	-	<b>744 460</b>	<b>373 413</b>
Comptes ordinaires créditeurs	535 415	551 713	-	551 713	-
Comptes d'épargne à régime spécial	370 833	371 128	-	-	371 128
Autres dettes envers la clientèle	185 219	190 682	-	190 573	109
Titres donnés en pension livrée	2 049	2 049	-	2 049	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	778	780	-	93	687
Dettes nées d'opérations de réassurance	603	628	-	32	596
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	861	893	-	-	893
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>219 717</b>	<b>298 024</b>	<b>51 325</b>	<b>245 601</b>	<b>1 098</b>
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>23 155</b>	<b>27 250</b>	<b>1 796</b>	<b>25 454</b>	-
<b>TOTAL PASSIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDIQUÉE</b>	<b>1 490 831</b>	<b>1 641 526</b>	<b>53 121</b>	<b>1 212 476</b>	<b>375 929</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur au bilan au 31/12/2021	Juste valeur au 31/12/2021	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<b>Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan</b>					
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>221 192</b>	<b>257 037</b>	<b>-</b>	<b>255 887</b>	<b>1 150</b>
Comptes ordinaires et emprunts JJ	11 994	12 301	-	12 301	-
Comptes et emprunts à terme	191 991	227 338	-	226 188	1 150
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	17 207	17 398	-	17 398	-
<b>Dettes envers la clientèle</b>	<b>1 044 566</b>	<b>1 065 542</b>	<b>-</b>	<b>712 635</b>	<b>352 907</b>
Comptes ordinaires créditeurs	550 200	566 089	-	566 089	-
Comptes d'épargne à régime spécial	349 946	350 145	-	-	350 145
Autres dettes envers la clientèle	139 931	144 794	-	144 301	493
Titres donnés en pension livrée	2 124	2 124	-	2 124	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	973	973	-	94	879
Dettes nées d'opérations de réassurance	676	701	-	27	674
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	716	716	-	-	716
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>181 705</b>	<b>185 515</b>	<b>56 291</b>	<b>128 665</b>	<b>559</b>
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>25 873</b>	<b>27 271</b>	<b>3</b>	<b>27 268</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL PASSIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDIQUÉE</b>	<b>1 473 336</b>	<b>1 535 365</b>	<b>56 294</b>	<b>1 124 455</b>	<b>354 616</b>

## 11.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

### DISPOSITIF DE VALORISATION

La valorisation des opérations de marché est produite par les systèmes de gestion et contrôlée par une équipe rattachée à la Direction des risques et indépendante des opérateurs de marchés.

Ces valorisations reposent sur l'utilisation :

- de prix ou de paramètres indépendants et/ou contrôlés par le Département des risques de marché à l'aide de l'ensemble des sources disponibles (fournisseurs de données de marché, consensus de place, données de courtiers ...);
- de modèles validés par les équipes quantitatives du Département des risques de marché.

Pour chaque instrument, la valorisation produite est une valorisation milieu de marché, indépendante du sens de la transaction, de l'exposition globale de la banque, de la liquidité du marché ou de la qualité de la contrepartie. Des ajustements sont ensuite intégrés aux valorisations de marché afin de prendre en compte ces éléments ainsi que les incertitudes potentielles tenant aux modèles ou aux paramètres utilisés.

Les principaux types d'ajustements de valorisation sont les suivants :

**Les ajustements de *mark-to-market*** : ces ajustements visent à corriger l'écart potentiel observé entre la valorisation milieu de marché d'un instrument obtenue via les modèles de valorisation internes et les paramètres associés et la valorisation de ces instruments issue de sources externes ou de consensus de place. Cet ajustement peut être positif ou négatif ;

**Les réserves *bid/ask*** : ces ajustements visent à intégrer dans la valorisation l'écart entre les prix acheteur et vendeur pour un instrument donné afin de refléter le prix auquel pourrait être retournée la position. Ces ajustements sont systématiquement négatifs ;

**Les réserves pour incertitude** : ces ajustements matérialisent une prime de risque telle que considérée par tout participant de marché. Ces ajustements sont systématiquement négatifs :

- les réserves pour incertitude sur paramètres visent à intégrer dans la valorisation d'un instrument l'incertitude pouvant exister sur un ou plusieurs des paramètres utilisés ;
- les réserves pour incertitude de modèle visent à intégrer dans la valorisation d'un instrument l'incertitude pouvant exister du fait du choix du modèle retenu.

Par ailleurs, et conformément à la norme IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur », Crédit Agricole S.A. intègre dans le calcul de la juste valeur de ses dérivés OTC (traités de gré à gré) différents ajustements relatifs :

- au risque de défaut ou à la qualité de crédit (Credit Valuation Adjustment/Debit Valuation Adjustment)
- aux coûts et gains futurs de financement (Funding Valuation Adjustment)
- au risque de liquidité associé au collatéral (Liquidity Valuation Adjustment).

### Ajustement CVA

Le CVA (Credit Valuation Adjustment) est un ajustement de Mark to Market visant à intégrer dans la valeur des dérivés OTC la valeur de marché du risque de défaut (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut ou dégradation de la qualité de crédit) de nos contreparties. Cet ajustement est calculé par contrepartie sur la base des profils d'expositions futurs positifs du portefeuille de transactions (en tenant compte des accords de netting et des accords de collatéral lorsqu'ils existent) pondérés par les probabilités de défaut et les pertes encourues en cas de défaut.

La méthodologie employée maximise l'utilisation de données/prix de marché (les probabilités de défaut sont en priorité directement déduites de CDS cotés lorsqu'ils existent, de proxys de CDS cotés ou autres instruments de crédit lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides). Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des dérivés OTC en portefeuille.



**Ajustement DVA**

Le DVA (Debit Valuation Adjustment) est un ajustement de Mark to Market visant à intégrer dans la valeur des dérivés OTC parfaitement collatéralisés la valeur de marché du risque de défaut propre (pertes potentielles que Crédit Agricole S.A. fait courir à ses contreparties en cas de défaut ou dégradation de sa qualité de crédit). Cet ajustement est calculé par typologie de contrat de collatéral sur la base des profils d'expositions futurs négatifs du portefeuille de transactions pondérés par les probabilités de défaut (de Crédit Agricole S.A.) et les pertes encourues en cas de défaut.

La méthodologie employée maximise l'utilisation de données/prix de marché (utilisation du CDS CASA pour la détermination des probabilités de défaut). Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des dérivés OTC en portefeuille.

**Ajustement FVA**

Le FVA (Funding Valuation Adjustment) est un ajustement de Mark to Market visant à intégrer dans la juste valeur des dérivés OTC non collatéralisés ou imparfaitement collatéralisés les suppléments de coûts et gains de financement futurs sur la base du coût de financement ALM (Assets & Liabilities Management). Cet ajustement est calculé par contrepartie sur la base des profils d'expositions futurs du portefeuille de transactions (en tenant compte des accords de netting et des accords de collatéral lorsqu'ils existent) pondérés par les Spreads de funding ALM.

Sur le périmètre des dérivés « clearés », un ajustement FVA dit IMVA (Initial Margin Value Adjustment) est calculé afin de tenir compte des coûts et gains de financement futurs des marges initiales à poster auprès des principales chambres de compensation sur dérivés jusqu'à la maturité du portefeuille.

**Ajustement LVA**

Le LVA (Liquidity Valuation Adjustment) est l'ajustement positif ou négatif de valorisation visant à matérialiser à la fois l'absence potentielle de versement de collatéral pour les contreparties possédant un CSA (Credit Support Annex), ainsi que la rémunération non standard des CSA.

Le LVA matérialise ainsi le gain ou la perte résultant des coûts de liquidité additionnels. Il est calculé sur le périmètre des dérivés OTC avec CSA.

## Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

### Actifs financiers valorisés à la juste valeur

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>242 005</b>	<b>23 234</b>	<b>208 871</b>	<b>9 900</b>
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	1 647	-	-	1 647
Titres reçus en pension livrée	102 615	-	99 332	3 283
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	24 864	22 980	1 687	197
Instruments dérivés	112 879	254	107 852	4 773
<b>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>189 712</b>	<b>110 850</b>	<b>57 495</b>	<b>21 367</b>
<b>Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat</b>	<b>42 902</b>	<b>22 580</b>	<b>8 736</b>	<b>11 586</b>
<b>Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI</b>	<b>74 871</b>	<b>40 616</b>	<b>24 687</b>	<b>9 568</b>
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	2 654	-	2 466	188
Titres de dettes	72 217	40 616	22 221	9 380
<b>Actifs représentatifs de contrats en unités de compte</b>	<b>71 872</b>	<b>47 654</b>	<b>24 005</b>	<b>213</b>
Effets publics et valeurs assimilées	253	233	20	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 616	53	4 563	-
Actions et autres titres à revenu variable	10 832	1 455	9 377	-
OPCVM	56 171	45 913	10 045	213
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>67</b>	<b>-</b>	<b>67</b>	<b>-</b>
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	67	-	67	-
<b>Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>217 125</b>	<b>189 762</b>	<b>25 577</b>	<b>1 786</b>
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	4 784	41	3 268	1 475
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	212 341	189 721	22 309	311
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	212 341	189 721	22 309	311
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>50 494</b>	<b>-</b>	<b>50 494</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR</b>	<b>699 336</b>	<b>323 846</b>	<b>342 437</b>	<b>33 053</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			1 199	6
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		875		479
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	601	
<b>TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX</b>		<b>875</b>	<b>1 800</b>	<b>485</b>

Les transferts du Niveau 1 vers le Niveau 3 concernent essentiellement les actions et autres titres à revenus variables.

Les transferts entre Niveau 1 et Niveau 2 concernent essentiellement les effets publics et les obligations et autres titres à revenus fixes.



Les transferts du Niveau 2 vers le Niveau 3 concernent essentiellement des titres reçus en pension livrée des établissements de crédit et des instruments de dérivés de transaction.

Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 2 concernent essentiellement des titres reçus en pension livrée de la clientèle et des établissements de crédit et des instruments de dérivés de transaction.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2021	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>233 031</b>	<b>27 610</b>	<b>198 726</b>	<b>6 695</b>
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	820	-	1	819
Titres reçus en pension livrée	110 598	-	108 476	2 122
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	29 870	27 226	2 257	387
Instruments dérivés	91 743	384	87 992	3 367
<b>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>200 103</b>	<b>124 809</b>	<b>58 522</b>	<b>16 772</b>
<b>Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat</b>	<b>41 895</b>	<b>25 638</b>	<b>7 960</b>	<b>8 297</b>
<b>Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI</b>	<b>82 147</b>	<b>45 723</b>	<b>28 094</b>	<b>8 330</b>
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	2 942	-	2 910	32
Titres de dettes	79 205	45 723	25 184	8 298
<b>Actifs représentatifs de contrats en unités de compte</b>	<b>75 991</b>	<b>53 448</b>	<b>22 398</b>	<b>145</b>
Effets publics et valeurs assimilées	486	467	19	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 132	523	3 609	-
Actions et autres titres à revenu variable	11 015	2 045	8 969	1
OPCVM	60 358	50 413	9 801	144
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>70</b>	<b>-</b>	<b>70</b>	<b>-</b>
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	70	-	70	-
<b>Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>268 700</b>	<b>237 897</b>	<b>29 350</b>	<b>1 453</b>
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	4 128	183	2 641	1 304
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	264 572	237 714	26 709	149
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	264 572	237 714	26 709	149
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>16 023</b>	<b>-</b>	<b>16 023</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR</b>	<b>717 857</b>	<b>390 316</b>	<b>302 621</b>	<b>24 920</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			988	88
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		1 220		2 236
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	544	
<b>TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX</b>		<b>1 220</b>	<b>1 532</b>	<b>2 324</b>

Les transferts entre Niveau 1 et Niveau 2 concernent essentiellement les effets publics et les obligations et autres titres à revenus fixes pour 1 094 M€ et 988 M€.

Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 2 concernent essentiellement des titres reçus en pension livrée des établissements de crédit et de la clientèle, des titres de dettes et des instruments de dérivés de transaction pour 718 M€.

Les transferts du Niveau 2 vers le Niveau 3 concernent essentiellement des instruments de dérivés de transaction pour 36 M€.

### Passifs financiers valorisés à la juste valeur

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>231 702</b>	<b>37 315</b>	<b>190 997</b>	<b>3 390</b>
Titres vendus à découvert	37 187	37 116	71	-
Titres donnés en pension livrée	81 437	-	79 926	1 511
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	113 078	199	111 000	1 879
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>40 490</b>	<b>9 987</b>	<b>22 999</b>	<b>7 504</b>
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>47 316</b>	<b>1</b>	<b>46 545</b>	<b>770</b>
<b>TOTAL PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR</b>	<b>319 508</b>	<b>47 303</b>	<b>260 541</b>	<b>11 664</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			5	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		24		457
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		11	977	
<b>TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX</b>		<b>35</b>	<b>982</b>	<b>457</b>

Les transferts au passif vers et hors Niveau 3 concernent essentiellement des titres donnés en pension livrée des établissements de crédit, des instruments dérivés de transaction et des passifs financier à la juste valeur par résultat sur option.

Les transferts entre les Niveaux 1 et 2 concernent essentiellement des ventes à découvert.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2021	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>205 075</b>	<b>41 861</b>	<b>161 383</b>	<b>1 831</b>
Titres vendus à découvert	41 933	41 622	292	19
Titres donnés en pension livrée	78 204	-	77 504	700
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	84 938	239	83 587	1 112
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>38 480</b>	<b>11 227</b>	<b>20 354</b>	<b>6 899</b>
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>16 827</b>	<b>-</b>	<b>16 114</b>	<b>713</b>
<b>TOTAL PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR</b>	<b>260 382</b>	<b>53 088</b>	<b>197 851</b>	<b>9 443</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			1	11
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		5		275
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	817	
<b>TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX</b>		<b>5</b>	<b>818</b>	<b>286</b>

Les transferts au passif vers et hors Niveau 3 concernent essentiellement des titres donnés en pension livrée des établissements de crédit, des instruments dérivés de transaction et des passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

### Les instruments classés en niveau 1

Le Niveau 1 comprend l'ensemble des instruments dérivés traités sur les marchés organisés actifs (options, futures, etc.), quel que soit le sous-jacent (taux, change, métaux précieux, principaux indices action) et les actions et obligations cotées sur un marché actif.

Un marché est considéré comme actif dès lors que des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès de bourses, de courtiers, de négociateurs, de services d'évaluation des prix ou d'agences réglementaires et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Les obligations d'entreprise, d'État et les agences dont la valorisation est effectuée sur la base de prix obtenus de sources indépendantes considérées comme exécutables et mis à jour régulièrement sont classées en Niveau 1. Ceci représente l'essentiel du stock de Bonds Souverains, d'Agences et de titres Corporates. Les émetteurs dont les titres ne sont pas cotés sont classés en Niveau 3.

### Les instruments classés en niveau 2

Les principaux produits comptabilisés en Niveau 2 sont les suivants :

- Dettes comptabilisées en juste valeur sur option

Les dettes émises, et comptabilisées en juste valeur sur option, sont classées en Niveau 2 dès lors que leur dérivé incorporé est considéré comme relevant du Niveau 2 ;

- Dérivés de gré à gré

Les principaux instruments dérivés de gré à gré classés en Niveau 2 sont ceux dont la valorisation fait intervenir des facteurs considérés comme observables et dont la technique de valorisation ne génère pas d'exposition significative à un risque modèle.

Ainsi, le Niveau 2 regroupe notamment :

- les produits dérivés linéaires tels que les swaps de taux, swaps de devise, change à terme. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles simples et partagés par le marché, sur la base de paramètres directement observables (cours de change, taux d'intérêts), ou pouvant être dérivés du prix de marché de produits observables (swaps de change) ;

- les produits non linéaires vanilles comme les caps, floors, swaptions, options de change, options sur actions, Credit Default Swaps, y compris les options digitales. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles simples et partagés par le marché sur la base de paramètres directement observables (cours de change, taux d'intérêts, cours des actions) ou pouvant être dérivés du prix de produits observables sur le marché (volatilités) ;
- les produits exotiques mono-sous-jacents usuels de type swaps annulables, paniers de change sur devises majeures ;

Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles parfois légèrement plus complexes mais partagés par le marché. Les paramètres de valorisation significatifs sont observables. Des prix sont observables dans le marché, via notamment les prix de courtiers et les consensus de place le cas échéant, permettent de corroborer les valorisations internes ;

- les titres, options listées actions, et futures actions, cotés sur un marché jugé inactif et pour lesquels des informations indépendantes sur la valorisation sont disponibles.

### Les instruments classés en niveau 3

Sont classés en Niveau 3 les produits ne répondant pas aux critères permettant une classification en Niveau 1 et 2, et donc principalement les produits présentant un risque modèle élevé ou des produits dont la valorisation requiert l'utilisation de paramètres non observables significatifs.

La marge initiale de toute nouvelle opération classée en Niveau 3 est réservée en date de comptabilisation initiale. Elle est étalée en résultat soit sur la période d'inobservabilité, soit sur la maturité du deal lorsque l'inobservabilité des facteurs n'est pas liée à la maturité.

Ainsi, le Niveau 3 regroupe notamment :

- Titres

Les titres classés en Niveau 3 sont essentiellement :

- les actions ou obligations non cotées pour lesquelles aucune valorisation indépendante n'est disponible ;
- les ABS pour lesquels existent des valorisations indépendantes indicatives mais pas nécessairement exécutables ;
- les ABS, tranches super sénior et mezzanines de CDO pour lesquels le caractère actif du marché n'est pas démontré.

- Dettes comptabilisées en juste valeur sur option

Les dettes émises, et comptabilisées en juste valeur sur option, sont classées en Niveau 3 dès lors que leur dérivé incorporé est considéré comme relevant du Niveau 3.

- Dérivés de gré à gré

Les produits non observables regroupent les instruments financiers complexes, significativement exposés au risque modèle ou faisant intervenir des paramètres jugés non observables.

L'ensemble de ces principes fait l'objet d'une cartographie d'observabilité par facteur de risque/produit, sous-jacent (devises, index...) et maturité indiquant le classement retenu.

Principalement, relèvent du classement en Niveau 3 :

- les produits linéaires de taux ou de change pour des maturités très longues dans le cas des devises majeures, pour des maturités moindres dans le cas des devises émergentes ; ceci peut comprendre des opérations des pensions selon la maturité des opérations visées et leurs actifs sous-jacents ;
- les produits non linéaires de taux ou de change pour des maturités très longues dans le cas des devises majeures, pour des maturités moindres dans le cas des devises émergentes ;
- les produits dérivés complexes ci-dessous :
  - certains produits dérivés actions : produits optionnels sur des marchés insuffisamment profonds ou options de maturité très longue ou produits dont la valorisation dépend de corrélations non-observables entre différents sous-jacents actions ;
  - certains produits de taux exotiques dont le sous-jacent est la différence entre deux taux d'intérêt (produits structurés basés sur des différences de taux ou produits dont les corrélations ne sont pas observables) ;
  - certains produits dont le sous-jacent est la volatilité à terme d'un indice. Ces produits ne sont pas considérés comme observables du fait d'un risque modèle important et d'une liquidité réduite ne permettant pas une estimation régulière et précise des paramètres de valorisation ;

- les swaps de titrisation générant une exposition au taux de prépaiement. La détermination du taux de prépaiement est effectuée sur la base de données historiques sur des portefeuilles similaires ;
- les produits hybrides taux/change long terme de type Power Reverse Dual Currency, ou des produits dont le sous-jacent est un panier de devises. Les paramètres de corrélation entre les taux d'intérêt et les devises ainsi qu'entre les deux taux d'intérêt sont déterminés sur la base d'une méthodologie interne fondée sur les données historiques. L'observation des consensus de marché permet de s'assurer de la cohérence d'ensemble du dispositif ;
- les produits multi sous-jacents, générant des expositions à des corrélations entre plusieurs classes de risque (taux, crédit, change, inflation et actions) ;

**VARIATION DU SOLDE DES INSTRUMENTS FINANCIERS VALORISES A LA JUSTE VALEUR SELON LE NIVEAU 3**

**Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3**

<i>(en millions d'euros)</i>	Total Actifs financiers valorisés à la Juste Valeur selon le niveau 3	Actifs financiers détenus à des fins de transaction					Instruments dérivés
		Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres détenus à des fins de transaction	
<b>Solde de clôture (31/12/2021)</b>	<b>24 920</b>	-	<b>819</b>	<b>2 122</b>	-	<b>387</b>	<b>3 367</b>
Gains /pertes de la période <sup>1</sup>	<b>1 181</b>	-	(49)	(312)	-	(46)	599
Comptabilisés en résultat	<b>1 143</b>	-	(25)	(298)	-	(46)	607
Comptabilisés en capitaux propres	<b>38</b>	-	(25)	(14)	-	-	(7)
Achats de la période	<b>13 896</b>	-	1 649	1 805	-	78	1 150
Ventes de la période	<b>(6 503)</b>	-	(569)	-	-	(231)	(41)
Emissions de la période	<b>4</b>	-	-	-	-	-	3
Dénouements de la période	<b>(489)</b>	-	(203)	(76)	-	-	(161)
Reclassements de la période	<b>73</b>	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	<b>87</b>	-	-	-	-	-	10
Transferts	<b>(116)</b>	-	-	(256)	-	9	(154)
Transferts vers niveau 3	<b>485</b>	-	-	-	-	10	158
Transferts hors niveau 3	<b>(601)</b>	-	-	(256)	-	-	(313)
<b>SOLDE DE CLÔTURE (31/12/2022)</b>	<b>33 053</b>		<b>1 647</b>	<b>3 283</b>		<b>197</b>	<b>4 773</b>



	Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat			Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI			
	Actions et autres titres à revenu variable et titres de participation non consolidés	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres de dettes	
<i>(en millions d'euros)</i>							
<b>Solde de clôture (31/12/2021)</b>	<b>8 297</b>	-	<b>32</b>	-	-	<b>8 298</b>	
Gains /pertes de la période <sup>1</sup>	<b>493</b>	-	(21)	-	-	481	
Comptabilisés en résultat	<b>488</b>	-	(21)	-	-	481	
Comptabilisés en capitaux propres	<b>5</b>	-	-	-	-	-	
Achats de la période	<b>3 445</b>	-	180	-	-	2 246	
Ventes de la période	<b>(838)</b>	-	(2)	-	-	(1 762)	
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	(47)	
Reclassements de la période	<b>1</b>	-	(1)	-	-	-	
Variations liées au périmètre de la période	<b>76</b>	-	-	-	-	7	
Transferts	<b>111</b>	-	-	-	-	157	
Transferts vers niveau 3	<b>161</b>	-	-	-	-	159	
Transferts hors niveau 3	<b>(50)</b>	-	-	-	-	(2)	
<b>SOLDE DE CLÔTURE (31/12/2022)</b>	<b>11 586</b>	-	<b>188</b>			<b>9 380</b>	

## Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat

	Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	OPCVM	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres de dettes
<i>(en millions d'euros)</i>							
<b>Solde de clôture (31/12/2021)</b>	-	-	1	144	-	-	-
Gains /pertes de la période <sup>1</sup>	-	-	(1)	(40)	-	-	2
Comptabilisés en résultat	-	-	(1)	(40)	-	-	2
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	-	-	-	111	-	-	25
Ventes de la période	-	-	-	(2)	-	-	(40)
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	9
Transferts	-	-	-	-	-	-	3
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	3
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-
<b>SOLDE DE CLÔTURE (31/12/2022)</b>	-	-	-	213	-	-	-

## Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		
		Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Instruments dérivés de couverture

(en millions d'euros)

	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres de dettes	Instruments dérivés de couverture
<b>Solde de clôture (31/12/2021)</b>	<b>1 304</b>	-	-	<b>148</b>	-
Gains /pertes de la période <sup>1</sup>	78	-	-	1	-
Comptabilisés en résultat	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	78	-	-	1	-
Achats de la période	1 988	-	-	1 270	-
Ventes de la période	(1 991)	-	-	(1 107)	-
Emissions de la période	1	-	-	-	-
Dénouements de la période	(1)	-	-	(1)	-
Reclassements de la période	73	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	3	-	-	-	-
Transferts	20	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	20	-	-	-	-
<b>SOLDE DE CLÔTURE (31/12/2022)</b>	<b>1 475</b>			<b>311</b>	-

<sup>1</sup> Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	1 071
Comptabilisés en résultat	1 035
Comptabilisés en capitaux propres	36

### Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

(en millions d'euros)	Total	Passifs financiers détenus à des fins de transaction							Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Instruments dérivés de couverture
		Titres vendus à découvert	Titres donnés en pension livrée	Dettes représentées par un titre	Dettes envers les établissements de crédit	Dettes envers la clientèle	Instruments dérivés			
<b>Solde de clôture (31/12/2021)</b>	<b>9 443</b>	<b>19</b>	<b>700</b>	-	-	-	<b>1 112</b>	<b>6 899</b>	<b>713</b>	
Gains /pertes de la période <sup>1</sup>	<b>(799)</b>	-	(250)	-	-	-	309	(1 036)	178	
Comptabilisés en résultat	<b>(793)</b>	-	(250)	-	-	-	315	(1 036)	178	
Comptabilisés en capitaux propres	<b>(6)</b>	-	-	-	-	-	(6)	-	-	
Achats de la période	<b>2 192</b>	-	1 511	-	-	-	468	214	-	
Ventes de la période	<b>(8)</b>	(8)	-	-	-	-	-	-	-	
Emissions de la période	<b>2 692</b>	-	-	-	-	-	2	2 690	-	
Dénouements de la période	<b>(1 317)</b>	-	-	-	-	-	(94)	(1 102)	(121)	
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Variations liées au périmètre de la période	<b>(20)</b>	-	-	-	-	-	-	(20)	-	
Transferts	<b>(520)</b>	(11)	(450)	-	-	-	82	(141)	-	
Transferts vers niveau 3	<b>457</b>	-	-	-	-	-	147	310	-	
Transferts hors niveau 3	<b>(977)</b>	(11)	(450)	-	-	-	(65)	(451)	-	
<b>SOLDE DE CLÔTURE (31/12/2022)</b>	<b>11 664</b>	-	<b>1 511</b>	-	-	-	<b>1 879</b>	<b>7 504</b>	<b>770</b>	

<sup>1</sup> Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des passifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des passifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	(971)
Comptabilisés en résultat	(971)
Comptabilisés en capitaux propres	-

Les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction et à la juste valeur par résultat sur option et aux instruments dérivés sont enregistrés en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" ; les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sont enregistrés en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres".

### 11.3 Évaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
<b>Marge différée à l'ouverture</b>	<b>185</b>	<b>138</b>
Marge générée par les nouvelles transactions de la période	180	124
Marge comptabilisée en résultat durant la période	(124)	(77)
<b>MARGE DIFFÉRÉE À LA CLÔTURE</b>	<b>241</b>	<b>185</b>

La marge au 1er jour sur les transactions de marché relevant du niveau 3 de juste valeur est réservée au bilan et comptabilisée en résultat à mesure de l'écoulement du temps ou lorsque les paramètres non observables redeviennent observables.

## 11.4 Rappels sur la réforme des indices de référence

La réforme des indices de taux IBOR (InterBank Offered Rates) initiée par le Conseil de Stabilité Financière en 2014, vise à remplacer ces indices par des taux alternatifs et plus particulièrement par des Risk Free Rates (RFR).

Cette réforme s'est accélérée le 5 mars 2021 lorsque l'IBA – l'administrateur du LIBOR – a confirmé le jalon important de fin 2021 pour l'arrêt de la publication ou la non représentativité des LIBOR, sauf sur les tenors les plus utilisés du LIBOR USD (échéances au jour le jour, un, trois, six et douze mois) pour lesquels la date est fixée au 30 juin 2023.

Depuis cette date, d'autres annonces sont intervenues :

- La cessation de la publication de plusieurs indices calculés sur la base des swaps référençant le LIBOR USD prévue pour fin juin 2023 : ICE SWAP RATE USD, MIFOR (Inde), SOR (Singapour) et THBFX (Thaïlande) ;
- La cessation du CDOR (Canada) après le 28 juin 2024 sur les ténors non encore arrêtés (un, deux et trois mois) ;
- Et plus récemment, l'arrêt du WIBOR – indice de référence polonais, classifié critique par la Commission Européenne - à horizon fin 2024.

Depuis début 2019, le Groupe Crédit Agricole s'est organisé pour préparer et encadrer la transition des indices de taux pour l'ensemble de ses activités. Ces transitions s'inscrivent dans les calendriers et standards définis par les travaux de place - dont certains auxquels le Crédit Agricole participe - et le cadre réglementaire européen (BMR).

Conformément aux recommandations des groupes de travail nationaux et des autorités, le Groupe Crédit Agricole préconise et privilégie des bascules vers les indices alternatifs par anticipation de la disparition des indices de référence tout en visant le respect des échéances fixées par la place voire imposées par les autorités.

De manière générale, la réalisation ordonnée et maîtrisée des transitions est aujourd'hui garantie par les efforts menés par le Groupe pour mettre à niveau ses outils et ses processus ainsi que par la forte mobilisation des équipes support et des métiers pour absorber la charge de travail induite par les transitions, notamment pour la renégociation des contrats. L'ensemble des actions entreprises depuis 2019 permet ainsi aux entités du Groupe d'assurer la continuité de leur activité après la disparition des IBOR et d'être en capacité de gérer les nouvelles offres de produits référençant des RFR ou certains RFR à terme.

### Transition LIBOR GBP, CHF et JPY

Suite aux actions menées en 2021 pour renégocier les transactions indexées sur les indices qui n'étaient plus publiés ou qui ont cessé d'être représentatifs le 31 décembre 2021, le Groupe a finalisé la migration opérationnelle de ces contrats au premier semestre 2022.

Sur le second semestre, le Groupe a focalisé ses efforts sur la renégociation des quelques transactions résiduelles utilisant des LIBOR synthétiques.

### Transition LIBOR USD :

A l'échelle du Groupe Crédit Agricole, les travaux au second semestre 2022 se sont concentrés en grande partie sur la préparation de la transition du LIBOR USD. L'identification des contrats et la définition de la stratégie pour leur migration sont finalisées :

- Les prêts, les lignes de crédit ainsi que les instruments de couverture associés seront prioritairement basculés vers un indice alternatif à travers une renégociation bilatérale ;
- Il est anticipé que l'essentiel des dérivés non compensés couverts par le protocole ISDA seront transitionnés par activation de la clause de fallback à la disparition du LIBOR USD et les clients non adhérents au protocole ont été contactés afin d'initier une renégociation bilatérale. Les chambres de compensation ont quant à elles confirmé que les dérivés compensés seraient transitionnés au premier semestre 2023 ;
- Les comptes à vue et autres produits assimilés seront migrés par une mise à jour de leurs conditions générales ;
- Pour les autres classes d'actifs, les contrats seront migrés pro-activement ou par activation de la clause de fallback.

Cette transition impacte en tout premier lieu la banque d'investissement CACIB, entité du Groupe la plus exposée au LIBOR USD et pour laquelle la transition des stocks de contrats a déjà débuté.

La migration opérationnelle des contrats s'appuie sur l'ensemble des processus et outils préalablement développés pour la transition des contrats indexés sur les taux IBOR dont la publication ou la non représentativité a cessé fin 2021.

La Financial Conduct Authority (FCA) britannique a lancé le 23 novembre une consultation visant à proposer la mise en œuvre d'un LIBOR USD synthétique pour les tenors un, trois et six mois jusqu'à fin septembre 2024 sachant que les autorités américaines ont pour leur part déjà validé la désignation de taux de remplacement statutaires du LIBOR USD pour les contrats de droit américain.

#### Transition des autres indices (ICE SWAP RATE USD, MIFOR, SOR, THBFX, CDOR, WIBOR) :

Hors WIBOR, les transitions concernent presque exclusivement la banque d'investissement qui a finalisé l'identification des clients et des transactions. Le stock à transitionner est très marginal par rapport au LIBOR USD et concerne très majoritairement les dérivés compensés.

Au dernier trimestre 2022, l'autorité polonaise KNF a communiqué sa feuille de route pour le remplacement des deux indices de référence WIBOR et WIBID par l'indice WIRON et une première version de ses recommandations sur les transactions OIS et les émissions. Les principales entités du Groupe Crédit Agricole utilisant le WIBOR sont CA Pologne (banque de détail) et CAL&F au travers de l'entité EFL (leasing).

#### Gestion des risques associés à la réforme des taux :

Les risques liés à la réforme des taux interbancaires se limitent essentiellement au LIBOR USD pour la période courant jusqu'en juin 2023.

Outre la préparation et la mise en œuvre du remplacement des indices de référence, les travaux menés par le Groupe portent également sur la gestion et le contrôle des risques inhérents aux transitions des indices de référence, notamment sur les volets financiers, opérationnels, juridiques et conformité en particulier sur le volet protection des clients (prévention du « conduct risk »).

Afin que les relations de couvertures comptables affectées par cette réforme des indices de référence puissent être maintenues malgré les incertitudes sur le calendrier et les modalités de transition entre les indices de taux actuels et les nouveaux indices, l'IASB a publié des amendements à IAS 39, IFRS 9 et IFRS 7 en septembre 2019 qui ont été adoptés par l'Union européenne le 15 janvier 2020. Le Groupe applique ces amendements tant que les incertitudes sur le devenir des indices auront des conséquences sur les montants et les échéances des flux d'intérêt et considère, à ce titre, que tous ses contrats de couverture sur les indices concernés, peuvent en bénéficier.

D'autres amendements, publiés par l'IASB en août 2020, complètent ceux publiés en 2019 et se concentrent sur les conséquences comptables du remplacement des anciens taux d'intérêt de référence par d'autres taux de référence à la suite des réformes. Ces modifications, dites « Phase 2 », concernent principalement les modifications des flux de trésorerie contractuels. Elles permettent aux entités de ne pas dé-comptabiliser ou ajuster la valeur comptable des instruments financiers pour tenir compte des changements requis par la réforme, mais plutôt de mettre à jour le taux d'intérêt effectif pour refléter le changement du taux de référence alternatif.

En ce qui concerne la comptabilité de couverture, les entités n'auront pas à déqualifier leurs relations de couverture lorsqu'elles procèdent aux changements requis par la réforme et sous réserve d'équivalence économique.

Au 31 décembre 2022, la ventilation par indice de référence significatif des instruments basés sur les anciens taux de référence et qui doivent transiter vers les nouveaux taux avant leur maturité est la suivante :

En millions d'euros	LIBOR USD	Autres LIBOR : GBP, JPY et CHF	Autres indices
Total des actifs financiers hors dérivés	29 396	22	3 826
Total des passifs financiers hors dérivés	1 271	-	226
Total des notionnels des dérivés	2 484 001	22	43 815



Les encours reportés sont ceux dont la date d'échéance est ultérieure à la date de cessation ou de non représentativité de l'indice de référence. Pour le LIBOR USD par exemple, le 30/06/2023 correspond à la date de disparition ou de non représentativité des « tenors » JJ, 1 mois, 3 mois, 6 mois et 12 mois.

S'agissant des instruments financiers non dérivés, les expositions correspondent aux nominaux des titres et au capital restant dû des instruments amortissables.



## NOTE 12 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2022

### 12.1 Information sur les filiales

#### 12.1.1 RESTRICTIONS SUR LES ENTITÉS CONTRÔLÉES

Des dispositions réglementaires, légales ou contractuelles peuvent limiter la capacité du groupe Crédit Agricole à avoir librement accès aux actifs de ses filiales et à régler les passifs du Groupe.

Le groupe Crédit Agricole est soumis aux restrictions suivantes :

#### Contraintes réglementaires

Les filiales du groupe Crédit Agricole S.A. sont soumises à la réglementation prudentielle et à des exigences de fonds propres réglementaires dans les pays dans lesquels elles sont implantées. Le maintien de fonds propres minimaux (ratio de solvabilité), d'un ratio de levier et de ratios de liquidité limite la capacité de ces entités à distribuer des dividendes ou à transférer des actifs au groupe Crédit Agricole.

#### Contraintes légales

Les filiales du groupe Crédit Agricole sont soumises aux dispositions légales liées à la distribution du capital et des bénéfices distribuables. Ces exigences limitent la capacité de ces filiales à distribuer des dividendes. Dans la plupart des cas, elles sont moins contraignantes que les restrictions réglementaires mentionnées ci-avant.

#### Contraintes contractuelles liées à des garanties

Contraintes liées à des garanties : Le groupe Crédit Agricole grève certains actifs financiers pour lever des fonds par le biais de titrisations ou de refinancement auprès de banques centrales. Une fois remis en garantie, les actifs ne peuvent plus être utilisés par le groupe. Ce mécanisme est décrit dans la note 9 "Engagements de financement et de garantie et autres garanties".

#### Contrainte sur les actifs représentatifs des contrats en unités pour l'activité assurance

Les actifs représentatifs des contrats en unités de compte du groupe Crédit Agricole sont détenus au profit des souscripteurs des contrats. Les actifs figurant au bilan des filiales d'assurance du groupe Crédit Agricole sont essentiellement détenus en vue de satisfaire leurs obligations envers les assurés. Le transfert d'actifs à d'autres entités est possible dans le respect des dispositions légales. Toutefois, en cas de transfert, une partie du résultat généré par ce transfert doit être reversée aux assurés.

#### Autres contraintes

Certaines filiales de Crédit Agricole S.A. doivent soumettre à l'accord préalable de leurs autorités de tutelle la distribution de dividendes.

Le paiement des dividendes de CA Egypte est soumis à l'approbation préalable du régulateur local.

#### 12.1.2 SOUTIEN AUX ENTITÉS STRUCTURÉES CONTRÔLÉES

Crédit Agricole CIB a des accords contractuels avec certaines entités structurées consolidées assimilables à des engagements de fournir un soutien financier.

Pour ses besoins de financement et ceux de sa clientèle, Crédit Agricole CIB utilise des véhicules d'émission de dettes structurées afin de lever de la liquidité sur les marchés financiers. Les titres émis par ces entités sont intégralement garantis par Crédit Agricole CIB. Au 31 décembre 2022, le montant de ces émissions est de 9,8 milliards d'euros.

Dans le cadre de son activité de titrisation pour compte de tiers, Crédit Agricole CIB apporte des lignes de liquidités à ses conduits ABCP. Au 31 décembre 2022, le montant de ces lignes de liquidités est de 41 milliards d'euros.

Crédit Agricole S.A. n'a accordé aucun autre soutien financier à une ou plusieurs entités structurées consolidées au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021.

### 12.1.3 OPÉRATIONS DE TITRISATION ET FONDS DÉDIÉS

Diverses entités du Groupe procèdent à des opérations de titrisation pour compte propre dans le cadre d'opérations de refinancement collatéralisées. Ces opérations peuvent être, selon le cas, totalement ou partiellement placées auprès d'investisseurs, données en pension ou conservées au bilan de l'émetteur pour constituer des réserves de titres liquides utilisables dans le cadre de la gestion du refinancement.

Selon l'arbre de décision d'IFRS 9, ces opérations entrent dans le cadre de montages déconsolidants ou non déconsolidants : pour les montages non déconsolidants, les actifs sont maintenus au bilan consolidé du groupe Crédit Agricole.

Pour plus de détails sur ces opérations de titrisation et sur l'indication de la valeur comptable des actifs concernés et des passifs associés, il est possible de se reporter à la note 6.6 "Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue".

## 12.2 Participations ne donnant pas le contrôle

### INFORMATIONS SUR L'ÉTENDUE DES INTÉRÊTS DÉTENUS PAR LES PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Le tableau ci-après présente les informations relatives aux filiales et entités structurées consolidées dont le montant des participations ne donnant pas le contrôle est significatif au regard des capitaux propres totaux du Groupe ou du palier ou dont le total bilan des entités détenues par les participations ne donnant pas le contrôle est significatif.

	31/12/2022				
	Pourcentage des droits de vote des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	Pourcentage d'intérêt des participations ne donnant pas le contrôle	Résultat net attribué aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle au cours de la période	Montant dans les capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle à la fin de la période	Dividendes versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle
<i>(en millions d'euros)</i>					
Groupe Amundi	31%	31%	339	2 865	250
Groupe Cariparma	14%	14%	76	810	27
Groupe CACEIS	30%	30%	85	1 017	4
AGOS SPA	39%	39%	103	469	85
CA Egypte	35%	35%	37	139	20
Autres entités <sup>1</sup>	0%	0%	89	2 021	17
<b>TOTAL</b>			<b>729</b>	<b>7 321</b>	<b>403</b>

<sup>1</sup> Dont 1 745 millions d'euros liés aux émissions d'obligations subordonnées perpétuelles Additional Tier 1 réalisées le 14 octobre 2014 et le 13 janvier 2015 par Crédit Agricole Assurances comptabilisées en capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle.

(en millions d'euros)	31/12/2021				
	Pourcentage des droits de vote des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	Pourcentage d'intérêt des participations ne donnant pas le contrôle	Résultat net attribué aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle au cours de la période	Montant dans les capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle à la fin de la période	Dividendes versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle
Groupe Amundi	31%	31%	417	2 729	178
Groupe Crédit Agricole Italia	15%	15%	89	797	13
Groupe CACEIS	30%	31%	58	933	144
AGOS SPA	39%	39%	152	455	48
CA Egypte	40%	40%	30	189	-
Autres entités <sup>1</sup>			106	2 114	15
<b>TOTAL</b>			<b>852</b>	<b>7 217</b>	<b>398</b>

<sup>1</sup> Dont 1 745 millions d'euros liés aux émissions d'obligations subordonnées perpétuelles Additional Tier 1 réalisées le 14 octobre 2014 et le 13 janvier 2015 par Crédit Agricole Assurances comptabilisées en capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle.

### INFORMATIONS FINANCIÈRES INDIVIDUELLES RÉSUMÉES CONCERNANT LES PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Le tableau ci-après présente les données résumées des filiales dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives pour le groupe Crédit Agricole sur la base des états financiers présentés en normes IFRS.

(en millions d'euros)	31/12/2022			
	Total bilan	PNB	Résultat net	Résultat global
Groupe Amundi	28 617	3 056	1 074	1 195
Groupe Cariparma	96 220	2 574	562	444
Groupe CACEIS	124 307	1 276	278	254
AGOS SPA	19 625	850	265	266
CA Egypte	2 880	245	106	103
<b>TOTAL</b>	<b>271 649</b>	<b>8 001</b>	<b>2 285</b>	<b>2 262</b>

(en millions d'euros)	31/12/2021			
	Total bilan	PNB	Résultat net	Résultat global
Groupe Amundi	28 718	3 136	1 366	1 504
Groupe Crédit Agricole Italia	104 798	2 336	609	583
Groupe CACEIS	122 132	1 179	187	157
AGOS SPA	17 544	849	389	388
CA Egypte	3 430	204	77	76
<b>TOTAL</b>	<b>276 622</b>	<b>7 704</b>	<b>2 628</b>	<b>2 708</b>

## 12.3 Composition du périmètre

Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
<b>Algérie</b>									
<b>Allemagne</b>									
	A-BEST ELEVEN UG	Equivalence	S1	Co-entreprise	SFS	-	50,0	-	50,0
	A-BEST NINETEEN	Equivalence	-	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	A-BEST SIXTEEN	Equivalence	-	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	Amundi Deutschland GmbH	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
	CACEIS Bank S.A., Germany Branch	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	69,5	69,5
	CACEIS FONDS SERVICE GMBH	Globale	-	Filiale	GC	100,0	69,5	69,5	69,5
	CALEF SA – NIEDERLASSUNG DEUTSCHLAND	Globale	D1	Succursale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole CIB (Allemagne)	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
	Creditplus Bank AG	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	EUROFACTOR GmbH	Globale	-	Succursale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	FCA BANK S.P.A. GERMAN BRANCH	Equivalence	D1	Succursale	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	FCA VERSICHERUNGSSERVICE GMBH	Equivalence	-	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	FERRARI FINANCIAL SERVICES GMBH	Equivalence	-	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	25,0	25,0
	LEASYS SPA GERMAN BRANCH	Equivalence	-	Succursale	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT German Branch	Globale	S4	Succursale	GEA	-	100,0	-	69,5
	OLINN DEUTSCHLAND	Globale	E1	Filiale	SFS	100,0	-	100,0	-
	RETAIL AUTOMOTIVE CP GERMANY 2016 UG	Globale	S1	Entité structurée	SFS	-	100,0	-	100,0
	RETAIL AUTOMOTIVE CP GERMANY 2021 UG	Globale	-	Entité structurée	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Arabie Saoudite</b>									
	CREDIT AGRICOLE CIB ARABIA FINANCIAL COMPANY	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Australie</b>									
	Crédit Agricole CIB (Australie)	Globale	E2	Succursale	GC	100,0	-	100,0	-
	Crédit Agricole CIB Australia Ltd.	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Autriche</b>									
	Amundi Austria GmbH	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
	CAA STERN GMBH	Globale	E1	Filiale	GEA	100,0	-	100,0	-
	FCA Bank GmbH	Equivalence	-	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	LEASYS AUSTRIA GMBH	Equivalence	-	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	URI GmbH	Juste Valeur	E1	Co-entreprise	GEA	45,0		45,0	
<b>Belgique</b>									
	AMUNDI ASSET MANAGEMENT BELGIUM	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
	Benelpart	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,4	97,4
	CA Indosuez Wealth (Europe) Belgium Branch	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CACEIS Bank, Belgium Branch	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	69,5	69,5
	CACEIS Belgium	Globale	S4	Filiale	GC	-	100,0	-	69,5
	CALEF SA – BELGIUM BRANCH	Globale	D1	Succursale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole CIB (Belgique)	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
	FCA BANK S.P.A. BELGIAN BRANCH	Equivalence	-	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	Financière des Scarabées	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	98,7	98,7



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
	FLUXDUNE	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	25,0	25,0	25,0	25,0
	Lafina	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,7	97,7
	LEASYS SPA Belgian Branch	Equivalence	-	Succursale	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	OLINN BELGIUM	Globale	E1	Filiale	SFS	100,0	-	100,0	-
	RENTYS	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	SNGI Belgium	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
	Sofipac	Globale	-	Filiale	GC	98,6	98,6	96,0	96,0
<b>Brésil</b>									
	Banco Crédito Agricole Brasil S.A.	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
	CA Indosuez Wealth (Brazil) S.A. DTVM	Globale	S2	Filiale	GEA	-	100,0	-	100,0
	FIC-FIDC	Globale	-	Entité structurée	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
	Fundo A De Investimento Multimercado	Globale	-	Entité structurée	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
	SANTANDER CACEIS BRASIL DTVM S.A.	Equivalence	-	Co-entreprise	GC	50,0	50,0	34,7	34,7
	SANTANDER CACEIS BRASIL PARTICIPACOES S.A	Equivalence	-	Co-entreprise	GC	50,0	50,0	34,7	34,7
<b>Bulgarie</b>									
	Amundi Czech Republic Asset Management Sofia Branch	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
<b>Canada</b>									
	Crédit Agricole CIB (Canada)	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Chili</b>									
	AMUNDI ASSET MANAGEMENT AGENCIA EN CHILE	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
<b>Chine</b>									
	ABC-CA Fund Management CO	Equivalence	-	Entreprise associée	GEA	33,3	33,3	23,1	23,2
	Amundi BOC Wealth Management Co. Ltd	Globale	-	Filiale	GEA	55,0	55,0	38,1	38,2
	Crédit Agricole CIB China Ltd.	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole CIB China Ltd. Chinese Branch	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
	GAC - SOFINCO 2014-01	Equivalence	S1	Entreprise associée	SFS	-	50,0	-	50,0
	GAC - Sofinco Auto Finance Co.	Equivalence	-	Entreprise associée	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	HUI JU TONG 2019-1	Equivalence	S1	Co-entreprise	SFS	-	50,0	-	50,0
	HUI JU TONG 2020-1	Equivalence	E2	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	HUI JU TONG 2020-2	Equivalence	-	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	HUI JU TONG 2021-1	Equivalence	E2	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	HUI JU TONG 2021-2	Equivalence	E2	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	HUI JU TONG 2022-1	Equivalence	E2	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	HUI TONG 2018-2	Equivalence	S1	Entité structurée	SFS	-	50,0	-	50,0
	HUI TONG 2018-3	Equivalence	S1	Entité structurée	SFS	-	50,0	-	50,0
	HUI TONG 2019-1	Equivalence	S1	Entité structurée	SFS	-	50,0	-	50,0
<b>Colombie</b>									
	SANTANDER CACEIS COLOMBIA S.A. SOCIEDAD FIDUCIARIA	Equivalence	-	Co-entreprise	GC	50,0	50,0	34,7	34,7
<b>Corée du sud</b>									
	Crédit Agricole CIB (Corée du Sud)	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
	Credit Agricole Securities (Asia) Limited Seoul Branch	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
	NH-AMUNDI ASSET MANAGEMENT	Equivalence	-	Entreprise associée	GEA	30,0	30,0	20,8	20,9
	UBAF (Corée du Sud)	Equivalence	-	Succursale	GC	47,0	47,0	47,0	47,0



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
	WOORI CARD 2022 1 ASSET SECURITIZATION SPECIALTY CO LTD	Globale	E1	Filiale	GC	100,0	-	-	-
<b>Danemark</b>									
	DRIVALIA LEASE DANMARK A/S	Equivalence	E2	Co-entreprise	SFS	50,0	-	50,0	-
	FCA Capital Danmark A/S	Equivalence	-	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	LEASYS DANMARK, FILIAL AF LEASYS SPA	Equivalence	-	Succursale	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
<b>Egypte</b>									
	Crédit Agricole Egypt S.A.E.	Globale	-	Filiale	BPI	65,3	60,5	65,3	60,5
<b>Emirats Arabes Unis</b>									
	AMUNDI ASSET MANAGEMENT DUBAI (OFF SHORE) BRANCH	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
	Crédit Agricole CIB (ABU DHABI)	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole CIB (Dubai DIFC)	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole CIB (Dubai)	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
	INDOSUEZ SWITZERLAND DIFC BRANCH	Globale	E2	Succursale	GC	100,0	-	100,0	-
<b>Espagne</b>									
	A-BEST 20	Equivalence	E2	Co-entreprise	SFS	50,0	-	50,0	-
	AMUNDI Iberia S.G.I.I.C S.A.	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
	CA Indosuez Wealth (Europe) Spain Branch	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CACEIS BANK SPAIN, S.A.U.	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	69,5	69,5
	CACEIS FUND ADMINISTRATION, SUCURSAL EN ESPANA	Globale	E2	Succursale	GC	100,0	-	69,5	-
	CACEIS FUND SERVICES SPAIN S.A.U	Globale	D1	Filiale	GC	100,0	100,0	69,5	69,5
	CRCAM SUD MED. SUC	Globale	-	Succursale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole CIB (Espagne)	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
	CRÉDIT AGRICOLE CONSUMER FINANCE SPAIN EFC	Globale	-	Co-entreprise	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole Leasing & Factoring, Sucursal en Espana	Globale	-	Succursale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	DRIVALIA ESPANA S.L.U.	Equivalence	D1	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	FACTUM IBERICA	Globale	E1	Filiale	SFS	100,0	-	100,0	-
	FCA BANK S.P.A. SPANISH BRANCH	Equivalence	D1	Succursale	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	FCA Dealer services España, S.A.	Equivalence	-	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	JANUS RENEWABLES	Juste Valeur	E2	Filiale	GEA	50,0	-	50,0	-
	LEASYS SPA, Spanish Branch	Equivalence	-	Succursale	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	ORDESA SERVICIOS EMPRESARIALES	Juste Valeur	E1	Co-entreprise	GEA	60,0	-	60,0	-
	Predica - Prévoyance Dialogue du Crédit Agricole	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	REPSOL RENEWABLES	Juste Valeur	E2	Filiale	GEA	12,5	-	12,5	-
	Sabadell Asset Management, S.A., S.G.I.I.C.	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
	Santander CACEIS Latam Holding 1.S.L.	Equivalence	-	Co-entreprise	GC	50,0	50,0	34,7	34,7
	Santander CACEIS Latam Holding 2.S.L.	Equivalence	-	Co-entreprise	GC	50,0	50,0	34,7	34,7
	TUNELS DE BARCELONA	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0
	VAUGIRARD AUTOVIA SLU	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	94,8	100,0	94,8
	Vaugirard Infra S.L.	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	VAUGIRARD RENEWABLES	Globale	E2	Filiale	GEA	100,0	-	100,0	-
<b>Etats-Unis</b>									
	Amundi Asset Management US Inc	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
	Amundi Distributor US Inc	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
	Amundi Holdings US Inc	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
	Amundi US Inc	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
	Atlantic Asset Securitization LLC	Globale	-	Entité structurée	GC	100,0	100,0	-	-
	Crédit Agricole America Services Inc.	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole CIB (Etats-Unis)	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole CIB (Miami)	Globale	S1	Succursale	GC	-	100,0	-	100,0
	Crédit Agricole Global Partners Inc.	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole Leasing (USA) Corp.	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole Securities (USA) Inc	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
	La Fayette Asset Securitization LLC	Globale	-	Entité structurée	GC	100,0	100,0	-	-
	LYXOR ASSET MANAGEMENT HOLDING CORP	Globale	S4	Filiale	GEA	-	100,0	-	69,5
	LYXOR ASSET MANAGEMENT INC	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
	Vanderbilt Capital Advisors LLC	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
<b>Finlande</b>									
	AMUNDI ASSET MANAGEMENT FINLAND BRANCH	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
	Crédit Agricole CIB (Finlande)	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
	FCA CAPITAL DANMARK A/S, Finland Branch	Equivalence	-	Succursale	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
<b>France</b>									
	2,417 Caisses locales	Mère	-	Mère	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	38 Caisses régionales	Mère	-	Mère	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	1 BD MONGE	Globale	S2	Filiale	BPF	-	100,0	-	100,0
	11 GABRIEL PERI	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	15 RUE DE ST CYR	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	2 PL. DUMAS DE LOIRE & 7 R 2 PLACES	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	21 ALSACE LORRAINE	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	24 RUE D'ALSACE	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	24 RUE DES TUILLIERS	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	29 LANterne	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	3 CUVIER	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	37 ROUTE DES BLANCHES (GEX FERNEY)	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	42 RUE MERCIERE	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	57 COURS DE LA LIBERTÉ (SCI)	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	57 RUE MARCHANDE	Globale	S1	Filiale	BPF	-	100,0	-	100,0
	6 RUE VAUBECOUR	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	78 DENFERT	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	7-9-11 RUE DU MILIEU	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	91 CREQUI	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	93 GRANDE RUE D'OULLINS	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	ACAJOU	Juste Valeur	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
	ACTICCIA VIE 3 <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	96,9	99,3	96,9	99,3
	ACTICCIA VIE 90 C <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	97,3	100,0	97,3	100,0
	ACTICCIA VIE 90 N2 <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	97,6	100,0	97,6	100,0
	ACTICCIA VIE 90 N3 C <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	97,7	100,0	97,7	100,0
	ACTICCIA VIE 90 N4 <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	97,9	99,9	97,9	99,9
	ACTICCIA VIE 90 N6 C <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	97,5	100,0	97,5	100,0



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
ACTICCIA VIE N2 C <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	74,7	99,3	74,7	99,3
ACTICCIA VIE N4 <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	97,4	99,7	97,4	99,7
ACTICCIA VIE <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	41,4	99,2	41,4	99,2
ACTIONS 50 3DEC <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	96,5	99,8	96,5	99,8
ADIMMO		Globale	E1	Filiale	AHM	100,0	-	99,4	-
ADL PARTICIPATIONS		Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	25,0	25,0	25,0	25,0
ADMINISTRATION GESTION IMMOBILIERE		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
Adret Gestion		Globale	-	Entité structurée	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
AGRICOLE RIVAGE DETTE <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
ALGERIE 10		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
ALTA VAI HOLDCO P		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
ALTAREA		Equivalence	-	Entreprise associée	GEA	24,6	24,7	24,6	24,7
ALTAT BLUE		Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	33,3	33,0	33,3	33,0
AM AC FR ISR PC 3D <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	32,2	67,5	32,2	67,5
AM DESE FII DS3IMDI <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
AM.AC.EU.ISR-P-3D <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	33,3	47,6	33,3	47,6
AM.AC.MINER.-P-3D <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	37,8	86,2	37,8	86,2
AM.AC.USA ISR P 3D <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	59,8	58,7	59,8	58,7
AM.ACT.EMER.-P-3D <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	46,5	45,3	46,5	45,3
AM.RDT PLUS -P-3D <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	47,5	50,7	47,4	50,7
AMIRAL GROWTH OPP A <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	51,1	51,1	51,1	51,1
AMUN TRESO CT PC 3D <sup>1</sup>		Globale	S1	Entité structurée	GEA	-	2,0	-	2,0
AMUN.ACT.REST.P-C <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	28,2	31,1	28,2	31,1
AMUN.TRES.EONIA ISR E FCP 3DEC <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	69,1	78,4	69,1	78,4
AMUNDI		Globale	-	Filiale	GEA	69,3	69,5	69,3	69,5
AMUNDI AC.FONC.PC 3D <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	55,7	58,1	55,7	58,1
AMUNDI ACTIONS FRANCE C 3DEC <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	49,1	46,3	49,1	46,3
AMUNDI AFD AV DURABLE P1 FCP 3DEC <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	66,9	74,8	66,9	74,8
AMUNDI ALLOCATION C <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	99,9	99,4	99,9	99,4
AMUNDI Asset Management		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
AMUNDI CAA ABS CT <sup>1</sup>		Globale	E2	Entité structurée	GEA	85,9	-	85,9	-
AMUNDI CAP FU PERI C <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	98,5	98,0	98,5	98,0
Amundi ESR		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI PM C <sup>1</sup>		Globale	E1	Filiale	GEA	99,9	-	99,9	-
AMUNDI Finance		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
AMUNDI Finance Emissions		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
AMUNDI FLEURONS DES TERRITOIRES PART A PREDICA <sup>1</sup>		Globale	E1	Filiale	GEA	57,9	-	57,9	-
AMUNDI HORIZON 3D <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	65,3	66,6	65,3	66,6
AMUNDI Immobilier		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
AMUNDI India Holding		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
AMUNDI Intermédiation		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
AMUNDI IT Services		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	99,6	69,3	70,5
AMUNDI KBI ACTION PC <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	87,2	88,2	87,2	88,2
AMUNDI KBI ACTIONS C <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	89,8	90,2	53,9	90,2





Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
	AMUNDI KBI AQUA C <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	56,4	79,1	56,4	79,1
	AMUNDI OBLIG EURO C <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	52,7	51,8	52,7	51,8
	AMUNDI PATRIMOINE C 3DEC <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	81,0	85,7	81,0	85,7
	AMUNDI PE Solution Alpha	Juste Valeur	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
	AMUNDI Private Equity Funds	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
	AMUNDI PULSATIONS <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	53,8	56,8	53,8	56,8
	AMUNDI SONANCE VIE 7 3DEC <sup>1</sup>	Globale	S1	Entité structurée	GEA	-	97,5	-	97,5
	AMUNDI SONANCE VIE N8 3DEC <sup>1</sup>	Globale	S1	Entité structurée	GEA	-	100,0	-	100,0
	AMUNDI TRANSM PAT C <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	95,6	98,0	95,6	98,0
	AMUNDI VALEURS DURAB <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	75,9	69,3	75,9	69,3
	AMUNDI Ventures	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
	AMUNDI-CSH IN-PC <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	41,9	74,7	41,9	74,7
	AMUNDIOBLIGMONDEP <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	73,7	100,0	73,7
	ANATEC	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
	Angle Neuf	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	Anjou Maine Gestion	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	ANTINEA FCP <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	4,5	21,7	4,5	21,7
	Aquitaine Immobilier Investissement	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	ARC FLEXIBOND-D <sup>1</sup>	Globale	S1	Entité structurée	GEA	-	2,5	-	2,5
	ARCAPARK SAS	Equivalence	-	Co- entreprise	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0
	ARMOR CROISSANCE	Globale	E2	Filiale	BPF	100,0	-	100,0	-
	ARTEMID <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	ATOUT EUROPE C FCP 3DEC <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	83,1	85,2	83,1	85,2
	ATOUT FRANCE C FCP 3DEC <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	40,0	41,6	40,0	41,6
	ATOUT PREM S ACTIONS 3DEC <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	96,9	99,9	96,9	99,9
	ATOUT VERT HORIZON FCP 3 DEC <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	33,2	35,1	33,2	35,1
	Auxifip	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	AXA EUR.SM.CAP E 3D <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	91,2	92,6	91,2	92,6
	AZUR	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	B IMMOBILIER <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	Banque Chalus	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	Bercy Champ de Mars	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	Bercy Participations	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	BERCY VILLIOT	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	Bforbank S.A.	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	BFT CREDIT OPPORTUNITES -I-C <sup>1</sup>	Globale	S1	Entité structurée	GEA	-	100,0	-	100,0
	BFT EQUITY PROTEC 44 <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	BFT FRAN FUT-C SI.3D <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	53,8	53,1	53,8	53,1
	BFT Investment Managers	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
	BFT LCR	Globale	-	Entité structurée	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
	BFT LCR NIVEAU 2	Globale	-	Entité structurée	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
	BFT LCR SOCIAL GREEN - FR0014003M45	Globale	-	Entité structurée	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
	BFT opportunité <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	BFT PAR VIA EQ EQ PC <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	47,4	46,9	47,4	46,9



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
BFT SEL RDT 23 PC <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	66,2	100,0	66,2	100,0
BFT VALUE PREM OP CD <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
BOUTIN 56		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
Brie Picardie Croissance		Globale	-	Entité structurée	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Aquitaine Agences Immobilières		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Aquitaine Immobilier		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Centre France Développement		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Centre-Est Développement Immobilier		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
CA EDRAM OPPORTUNITES <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Grands Crus		Globale	-	Filiale	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Indosuez		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Indosuez Gestion		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CA INVESTISSEMENTS STRATEGIQUES CENTRE-EST		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
CA MASTER PATRIMOINE FCP 3DEC <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	96,2	98,2	96,2	98,2
CA VITA INFRASTRUCTURE CHOICE FPS c.I.A. <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CA VITA PRIVATE DEBT CHOICE FPS c.I.A. <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CA VITA PRIVATE EQUITY CHOICE <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2013 COMPARTIMENT 5 A5 <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2013 FCPR B1 <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2013 FCPR C1 <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2013 FCPR D1 <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2013-2 <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2013-3 <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2014 COMPARTIMENT 1 PART A1 <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2014 INVESTISSEMENT PART A3 <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2015 COMPARTIMENT 1 <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2015 COMPARTIMENT 2 <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2016 <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA COMMERCES 2 <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA INFRAST 2021 A PREDICA <sup>1</sup>		Globale	E1	Filiale	GEA	100,0	-	100,0	-
CAA INFRASTRUCTURE 2017 <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA INFRASTRUCTURE 2018 - COMPARTIMENT 1 <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA INFRASTRUCTURE 2019 <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA INFRASTRUCTURE <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PE 20 COMP 1 A1 <sup>1</sup>		Globale	E1	Entité structurée	GEA	100,0	-	100,0	-
CAA PR FI II C1 A1 <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIV EQY 19 CFA <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIV.FINANC.COMP.1 A1 FIC <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIV.FINANC.COMP.2 A2 FIC <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIVATE EQUITY 2017 BIS <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIVATE EQUITY 2017 FRANCE INVESTISSEMENT <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIVATE EQUITY 2017 MEZZANINE <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIVATE EQUITY 2017 TER <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIVATE EQUITY 2017 <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
	CAA PRIVATE EQUITY 2018 - COMPARTIMENT 1 <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA PRIVATE EQUITY 2018 - COMPARTIMENT FRANCE INVESTISSEMENT <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA PRIVATE EQUITY 2019 COMPARTIMENT 1 <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA PRIVATE EQUITY 2019 COMPARTIMENT BIS <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA PRIVATE EQUITY 2019 COMPARTIMENT TER <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	90,9	100,0	90,9
	CAA SECONDAIRE IV <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAAP CREATION	Globale	-	Entité structurée	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAAP Immo	Globale	-	Entité structurée	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAAP IMMO GESTION	Globale	-	Entité structurée	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAAP Immo Invest	Globale	-	Entité structurée	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	CABINET ESPARGILIERE	Globale	E1	Filiale	AHM	100,0	-	99,4	-
	CACEIS Bank	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	69,5	69,5
	CACEIS Corporate Trust	Globale	D4	Filiale	GC	100,0	100,0	69,5	69,5
	CACEIS Fund Administration	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	69,5	69,5
	CACEIS S.A.	Globale	-	Filiale	GC	69,5	69,5	69,5	69,5
	CACF Immobilier	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	CACI NON VIE	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CACI VIE	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CACL DIVERSIFIE	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	CADEISDA 2DEC <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	48,9	49,0	48,9	49,0
	CADINVEST	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	CADS Capital	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	CADS Développement	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	CADS IMMOBILIER	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAIRS Assurance S.A.	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
	Caisse régionale de Crédit Agricole mutuel de la Corse	Mère	-	Mère	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAUIE Europe Succursale France	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CALIFORNIA 09 <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	82,3	82,5	82,3	82,5
	Calixte Investissement	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAM HYDRO	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	Camca Courtage	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAP Régulier 1	Globale	-	Entité structurée	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAP Régulier 2	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAP REGULIER 3	Globale	D1	Entité structurée	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAPG ENERGIES NOUVELLES	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAPG INVESTISSEMENTS ENERGETIQUES	Globale	-	Filiale	BPF	65,0	65,0	65,0	65,0
	CAPI Centre-Est	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAREPTA R 2016 <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	Cariou Holding	Globale	-	Filiale	AHM	100,0	50,0	100,0	50,0
	CASRA CAPITAL	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	CASSINI SAS	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	49,0	49,0	49,0	49,0
	CEDAR	Juste Valeur	-	Entité structurée	GEA	100,0	99,9	69,3	69,4
	Centre France Location Immobilière	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	Centre Loire Expansion	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
	CFM Indosuez Conseil en Investissement	Globale	-	Filiale	GEA	70,2	70,2	69,0	69,0
	CFM Indosuez Conseil en Investissement, Succursale de Noumea	Globale	-	Succursale	GEA	70,2	70,2	69,0	69,0
	CHALOPIN GUILLOTIERE	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	Charente Périgord Expansion	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	Charente Périgord Immobilier	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	CHORELIA N2 PART C 1	Globale	-	Entité structurée	GEA	85,5	87,7	85,5	87,7
	CHORELIA N4 PART C 1	Globale	-	Entité structurée	GEA	86,1	88,3	86,1	88,3
	CHORELIA N5 PART C 1	Globale	-	Entité structurée	GEA	75,2	77,2	75,2	77,2
	CHORELIA N6 PART C 1	Globale	-	Entité structurée	GEA	79,2	81,1	79,2	81,1
	CHORELIA N7 C 1	Globale	-	Entité structurée	GEA	85,0	87,5	85,0	87,5
	CHORELIA PART C 1	Globale	-	Entité structurée	GEA	82,6	84,8	82,6	84,8
	Chorial Allocation	Juste Valeur	-	Entité structurée	GEA	100,0	99,9	69,3	69,4
	CL CLARES	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	CL Développement de la Corse	Mère	-	Filiale	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
	CL Promotion	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	Clifap	Globale	S3	Filiale	GC	-	100,0	-	100,0
	CM2S DIVERSIFE	Globale	E2	Filiale	BPF	100,0	-	100,0	-
	CMDS IMMOBILIER	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	CNP ACP 10 FCP 1	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	Cofam	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	Compagnie Foncière Lyonnaise	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	Compagnie Française de l'Asie (CFA)	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
	COMPARTIMENT DS3 - IMMOBILIER VAUGIRARD 1	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	COMPARTIMENT DS3 - VAUGIRARD 1	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CONSTANTINE 12	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	CPR AM	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
	CPR CONSO ACTIONNAIRE FCP P 1	Globale	-	Entité structurée	GEA	47,8	50,3	47,8	50,3
	CPR CROIS.REA.-P 1	Globale	-	Entité structurée	GEA	27,2	26,8	27,2	26,8
	CPR EUR.HI.DIV.P 3D 1	Globale	-	Entité structurée	GEA	40,8	41,1	40,8	41,1
	CPR EuroGov LCR	Globale	-	Entité structurée	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
	CPR EUROLAND ESG P 1	Globale	-	Entité structurée	GEA	18,0	16,7	18,0	16,7
	CPR FOCUS INF.-P-3D 1	Globale	-	Entité structurée	GEA	22,3	10,1	22,3	10,1
	CPR GLO SILVER AGE P 1	Globale	-	Entité structurée	GEA	99,9	95,1	99,9	95,1
	CPR OBLIG 12 M.P 3D 1	Globale	-	Entité structurée	GEA	94,7	92,7	94,7	92,7
	CPR REF.ST.EP.R.O-100 FCP 3DEC 1	Globale	-	Entité structurée	GEA	97,8	100,0	97,8	100,0
	CPR REFLEX STRATEDIS 0-100 P 3D 1	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CPR RENAI.JAP.-P-3D 1	Globale	-	Entité structurée	GEA	66,2	37,6	66,2	37,6
	CPR SILVER AGE P 3DEC 1	Globale	-	Entité structurée	GEA	59,7	58,6	59,7	58,6
	CRCAM GESTION	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crealfi	Globale	-	Filiale	SFS	51,0	51,0	51,0	51,0
	Crédit Agricole - Group Infrastructure Platform	Globale	-	Filiale	AHM	100,0	100,0	99,7	99,7
	Crédit Agricole Agriculture	Globale	-	Filiale	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
	CREDIT AGRICOLE AQUITAINE RENDEMENT	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole Assurances (CAA)	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
	CREDIT AGRICOLE ASSURANCES RETRAITE	Globale	E2	Filiale	BPF	100,0	-	100,0	-
	Crédit Agricole Assurances Solutions	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CREDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDEE IMMOBILIER PARTICIPATION	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole Capital Investissement et Finance (CACIF)	Globale	-	Filiale	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole Centre Est Immobilier	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	CREDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE ENERGIES RENOUVELABLES	Globale	E1	Filiale	BPF	100,0	-	100,0	-
	CREDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE SERVICES	Globale	E1	Filiale	BPF	100,0	-	100,0	-
	CREDIT AGRICOLE CENTRE-EST ENERGIES NOUVELLES - CACEEN	Globale	E1	Filiale	BPF	100,0	-	100,0	-
	Crédit Agricole CIB Air Finance S.A.	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole CIB Financial Solutions	Globale	-	Entité structurée	GC	99,9	99,9	99,9	99,9
	Crédit Agricole CIB Global Banking	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole CIB S.A.	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole CIB Transactions	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole Consumer Finance	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole Creditor Insurance (CACI)	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole F.C. Investissement	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole Home Loan SFH	Globale	-	Entité structurée	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
	CREDIT AGRICOLE ILLE ET VILAINE EXPANSION	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole Immobilier	Globale	-	Filiale	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole immobilier Corporate et Promotion	Globale	-	Filiale	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole Immobilier Promotion	Globale	-	Filiale	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole Immobilier Services	Globale	-	Filiale	AHM	100,0	100,0	99,5	99,5
	Crédit Agricole Languedoc Energies Nouvelles	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole Languedoc Immobilier	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole Languedoc Patrimoine	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole Leasing & Factoring	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	CREDIT AGRICOLE MOBILITY	Globale	E1	Filiale	SFS	100,0	-	100,0	-
	Crédit Agricole Payment Services	Globale	-	Entité structurée	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole Public Sector SCF	Globale	-	Entité structurée	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole Régions Développement	Globale	-	Filiale	AHM	100,0	72,3	96,9	72,3
	Crédit Agricole Services Immobiliers	Globale	-	Filiale	AHM	99,4	99,4	99,4	99,4
	Crédit Agricole Technologies et Services	Globale	-	Filiale	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole S.A.	Mère	-	Mère	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Lyonnais Développement Économique (CLDE)	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	CROIX ROUSSE	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	DAPAR	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	DE L'ARTOIS	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	Delfinances	Globale	-	Entité structurée	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
	DELTA	Globale	-	Filiale	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
	DES CYGNES	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	DES ECHEVINS	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	DES PAYS BAS	Globale	S1	Filiale	BPF	-	100,0	-	100,0
	DIRECT LEASE	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	Doumer Finance S.A.S.	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	100,0	100,0



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
DRIVALIA FRANCE SAS		Equivalence	D1	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
DS Campus <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
DU 34 RUE EDOUARD HERRIOT		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
DU 46		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
DU BOIS DU PORT		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
DU CARILLON		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
DU CORBILLON		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
DU CORVETTE		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
DU ROZIER		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
DU TOURNE-FEUILLE		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
EFFITHERMIE FPCI <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
ELL HOLDCO SARL		Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	49,0	49,0	49,0	49,0
Emeraude Croissance		Globale	-	Entité structurée	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
EPARINTER EURO BD <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	20,6	23,9	20,6	23,9
ESNI (compartiment Crédit Agricole CIB)		Globale	S1	Entité structurée	GC	-	100,0	-	100,0
ESNI (compartiment Crédit Agricole S.A.)		Globale	-	Entité structurée	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
ESTER FINANCE TECHNOLOGIES		Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
Etoile Gestion		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
Eucalyptus FCT		Globale	-	Entité structurée	GC	100,0	100,0	-	-
EUROHABITAT		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
EUROPEAN CDT SRI PC <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	BPF	21,0	55,6	21,0	55,6
EUROTERTIAIRE 2		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
EUROWATT ENERGIE		Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	75,0	75,0	75,0	75,0
Everbreizh		Globale	-	Entité structurée	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
FCA BANK SUCCURSALE EN France		Equivalence	D1	Succursale	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA LEASING FRANCE S.A.		Equivalence	D1	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
FCP Centre Loire		Globale	-	Entité structurée	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
FCP CHAMPAGNE BOURGOGNE RENDEMENT		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA 2013 <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA COMP TER PART A3 <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA COMPART BIS PART A2 <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA COMPARTIMENT 1 PART A1 <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA France croissance 2 A <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA 2007 A <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA 2007 C2 <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA 2008 A1 <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA 2008 A2 <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA 2008 A3 <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR UI CAP AGRO <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT AUTO LOANS 2022		Globale	E2	Entité structurée	SFS	100,0	-	100,0	-
FCT BRIDGE 2016-1 <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT CAA – Compartiment 2017-1 <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT CAA COMPARTIMENT CESSION DES CREANCES LCL		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT CAREPTA - COMPARTIMENT 2014-1 <sup>1</sup>		Globale	S1	Entité structurée	GEA	-	100,0	-	100,0



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
FCT CAREPTA - COMPARTIMENT RE-2016-1 <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT CAREPTA - RE 2015 - 1 <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT CFN DIH		Globale	S1	Entité structurée	GC	-	100,0	-	-
FCT Crédit Agricole Habitat 2017 (sauf compartiment Corse)		Globale	S1	Entité structurée	BPF	-	100,0	-	100,0
FCT Crédit Agricole Habitat 2017 Compartiment Corse		Globale	S1	Entité structurée	AHM	-	100,0	-	100,0
FCT Crédit Agricole Habitat 2018 (sauf compartiment Corse)		Globale	-	Entité structurée	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT Crédit Agricole Habitat 2018 Compartiment Corse		Globale	-	Entité structurée	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT Crédit Agricole Habitat 2019 (sauf compartiment Corse)		Globale	-	Entité structurée	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT Crédit Agricole Habitat 2019 Compartiment Corse		Globale	-	Entité structurée	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT Crédit Agricole Habitat 2020 (sauf compartiment Corse)		Globale	-	Entité structurée	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT Crédit Agricole Habitat 2020 Compartiment Corse		Globale	-	Entité structurée	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT Crédit Agricole Habitat 2022 (sauf compartiment Corse)		Globale	E2	Entité structurée	BPF	100,0	-	100,0	-
FCT Crédit Agricole Habitat 2022 Compartiment Corse		Globale	E2	Entité structurée	AHM	100,0	-	100,0	-
FCT GINGKO DEBT CONSO 2015-1		Globale	-	Entité structurée	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT GINGKO PERSONAL LOANS 2016-1		Globale	S1	Entité structurée	SFS	-	100,0	-	100,0
FCT GINGKO SALES FINANCE 2015-1		Globale	S1	Entité structurée	SFS	-	100,0	-	100,0
FCT GINKGO MASTER REVOLVING LOANS		Globale	-	Entité structurée	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT GINKGO PERSONAL LOANS 2020-01		Globale	-	Entité structurée	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT GINKGO SALES FINANCE 2017-1		Globale	S1	Entité structurée	SFS	-	100,0	-	100,0
FCT GINKGO SALES FINANCE 2022-02		Globale	E2	Entité structurée	SFS	100,0	-	100,0	-
FCT MID CAP 2 05/12/22 <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT True Sale (Compartiment LCL)		Globale	-	Entité structurée	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
FDA 18 -O- 3D <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
FDC A3 P <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
FEDERIS CORE EU CR 19 MM <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	43,7	43,7	43,7	43,7
Federal <sup>1</sup>		Globale	S1	Entité structurée	GEA	-	97,9	-	97,9
Fief Nouveau		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
FIMO Courtage		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	99,0	99,0
Finamur		Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
Financière Lumis		Globale	S5	Filiale	GC	-	100,0	-	100,0
Finaref Assurances S.A.S.		Globale	S5	Filiale	SFS	-	100,0	-	100,0
Fininvest		Globale	-	Filiale	GC	98,4	98,3	98,4	98,3
FINIST-LCR		Globale	-	Entité structurée	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
FIRECA		Globale	-	Filiale	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
Fletirec		Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
Foncaris		Globale	-	Filiale	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
FONCIERE ATLANTIQUE VENDEE		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
Foncière Crédit Agricole Sud Rhone Alpes		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
Foncière du Maine		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
FONCIERE HYPERSUD		Equivalence	-	Co-entreprise	GEA	51,4	51,4	51,4	51,4
Foncière TP		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
FONDS AV ECH FIA G <sup>1</sup>		Globale	S1	Entité structurée	GEA	-	100,0	-	100,0
FONDS AV ECH FIA G <sup>1</sup>		Globale	E1	Filiale	GEA	100,0	-	100,0	-
FONDS AV ECHUS FIA A <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	0,2	100,0	0,2	100,0

Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
	FONDS AV ECHUS FIA B <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	FONDS AV ECHUS FIA F <sup>1</sup>	Globale	S1	Entité structurée	GEA	-	100,0	-	100,0
	FONDS AV ECHUS FIA F <sup>1</sup>	Globale	E1	Filiale	GEA	100,0	-	100,0	-
	Force 29	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	Force Charente Maritime Deux Sèvres	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	Force Iroise	Globale	-	Entité structurée	BPF	100,0	99,9	100,0	99,9
	Force Languedoc	Globale	S1	Entité structurée	BPF	-	100,0	-	100,0
	Force Lorraine Duo	Globale	-	Entité structurée	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	Force Profile 20	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	99,9	99,8
	Force Run	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	Force Toulouse Diversifié	Globale	-	Entité structurée	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	Force 4	Globale	-	Entité structurée	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	FPCI Cogeneration France I <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	FR0010671958 PREDIQUANT A5 <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	Franche Comté Développement Foncier	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	Franche Comté Développement Immobilier	Globale	S5	Filiale	BPF	-	100,0	-	100,0
	FRANCHE-COMTE CREDIT AGRICOLE IMMOBILIER	Globale	E2	Filiale	BPF	100,0	-	100,0	-
	FREY	Equivalence	-	Entreprise associée	GEA	19,7	22,4	19,7	22,4
	FREY RETAIL VILLEBON	Equivalence	-	Co-entreprise	GEA	47,5	47,5	47,5	47,5
	FUTURES ENERGIES INVESTISSEMENTS HOLDING	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	30,0	30,0	30,0	30,0
	FUTURES ENERGIES INVESTISSEMENTS HOLDING 2	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	48,0	48,0	48,0	48,0
	FUTURES ENERGIES INVESTISSEMENTS HOLDING 3	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	80,0	80,0	80,0	80,0
	GESTHOME	Globale	E1	Filiale	AHM	100,0	-	99,4	-
	Grands Crus Investissements (GCI)	Globale	-	Filiale	AHM	99,7	52,1	99,7	52,1
	GRANGE HAUTE	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	GRD 44 N°3 <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	GRD 44 N2 <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	GRD 44 N4 PART CD <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	GRD 44 N5 <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	GRD 44 <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	GRD 54 <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	GRD ACT.ZONE EURO <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	GRD CAR 39 FCP <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	GRD FCR 99 FCP <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	95,7	100,0	95,7	100,0
	GRD IFC 97 FCP <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	92,6	100,0	92,6	100,0
	GRD02 <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	GRD03 <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	GRD05 <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	GRD07 <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	GRD08 <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	GRD09 <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	GRD10 <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	GRD11 <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	GRD12 <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0





Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
GRD13 <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD14 <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	97,8	97,8	97,8	97,8
GRD17 <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD18 <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD19 <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD20 <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD21 <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
Groupe CAMCA		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
GROUPE ROSSEL LA VOIX		Equivalence	-	Entreprise associée	BPF	25,2	25,2	25,2	25,2
HASTINGS PATRIM AC <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	34,4	36,7	34,4	36,7
HDP BUREAUX <sup>1</sup>		Globale	-	Filiale	GEA	95,0	95,0	95,0	95,0
HDP HOTEL <sup>1</sup>		Globale	-	Filiale	GEA	95,0	95,0	95,0	95,0
HDP LA HALLE BOCA <sup>1</sup>		Globale	-	Filiale	GEA	95,0	95,0	95,0	95,0
Héphaïstos Multidevises FCT		Globale	-	Entité structurée	GC	100,0	100,0	-	-
HOLDING EUROMARSEILLE		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
HYMNOS P 3D <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	82,6	90,7	82,6	90,7
IAA CROISSANCE INTERNATIONALE <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
Icade		Equivalence	-	Entreprise associée	GEA	19,1	19,1	19,1	19,1
IDIA		Globale	-	Filiale	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
IDIA DEVELOPPEMENT		Globale	-	Filiale	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
IDIA PARTICIPATIONS		Globale	-	Filiale	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
IMEFA 177 <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
IMEFA 178 <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
IMEFA 179 <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
IMEFA CENT QUATRE VINGT SEPT		Globale	E1	Filiale	GEA	65,2	-	65,2	-
Immeuble Franche Comté		Globale	S5	Filiale	BPF	-	100,0	-	100,0
Immocam		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
IND.CAP EMERG.-C-3D <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	23,1	32,7	23,1	32,7
INDO ALLOC MANDAT C <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	93,3	94,0	92,0	94,0
INDOS.EURO.PAT.PD 3D <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	32,7	34,4	32,7	34,4
INDOSUEZ ALLOCATION <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	98,5	100,0	98,5	100,0
INDOSUEZ CAP EMERG.M <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
Inforsud Gestion		Globale	-	Entité structurée	BPF	100,0	98,9	100,0	98,8
INFORSUD TECHNOLOGIES		Globale	S3	Filiale	BPF	-	100,0	-	98,9
INFRA FOCH TOPCO		Equivalence	-	Entreprise associée	GEA	35,9	35,7	35,9	35,7
Interfimo		Globale	-	Filiale	BPF	99,0	99,0	99,0	99,0
INTERIMOB		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
INVEST RESP S3 3D <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	52,3	53,9	52,3	53,9
IRIS HOLDING FRANCE		Globale	-	Filiale	GEA	80,1	80,1	80,1	80,1
Issy Pont <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	90,0	100,0	90,0
IUB Holding		Globale	S5	Filiale	BPI	-	100,0	-	100,0
JOLIOT CURIE		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
KENNEDY LE VILLAGE		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
KORIAN		Equivalence	-	Entreprise associée	GEA	25,0	24,4	25,0	24,4



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
L&E Services		Globale	E1	Filiale	GC	100,0	-	100,0	-
LA FONCIERE REMOISE		Globale	D1	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
La Médicale		Globale	S2	Filiale	GEA	-	100,0	-	100,0
La Route Avance		Globale	-	Entité structurée	GC	100,0	100,0	-	-
LCL		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
LCL 6 HORIZ. AV 0615 <sup>1</sup>		Globale	S1	Entité structurée	GEA	-	100,0	-	100,0
LCL AC.DEV.DU.EURO <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	79,3	87,5	79,3	87,5
LCL AC.EMERGENTS 3D <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	38,9	38,6	38,9	38,6
LCL AC.MDE HS EU.3D <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	46,5	43,1	46,4	43,1
LCL ACT.RES NATUREL <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	53,8	50,5	53,8	50,5
LCL ACT.E-U ISR 3D <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	29,7	28,3	29,7	28,3
LCL ACT.OR MONDE <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	58,5	55,9	58,5	55,9
LCL ACT.USA ISR 3D <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	92,8	87,2	92,8	87,2
LCL ACTIONS EURO C <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	36,6	36,9	36,6	36,9
LCL ACTIONS EURO FUT <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	42,7	77,0	42,7	77,0
LCL ACTIONS MONDE FCP 3 DEC <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	42,7	43,0	42,7	43,0
LCL ALLOCATION DYNAMIQUE 3D FCP <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	94,4	95,7	94,4	95,7
LCL BDP ECHUS D <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
LCL BP ECHUS B <sup>1</sup>		Globale	S1	Entité structurée	GEA	-	100,0	-	100,0
LCL BP ECHUS B <sup>1</sup>		Globale	E1	Filiale	GEA	100,0	-	100,0	-
LCL BP ECHUS C PREDICA <sup>1</sup>		Globale	E1	Filiale	GEA	100,0	-	100,0	-
LCL COM CARB STRA P <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	96,8	93,5	96,8	93,5
LCL COMP CB AC MD P <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	58,8	61,9	58,7	61,9
LCL DEVELOPPEM.PME C <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	65,1	67,5	65,1	67,5
LCL DOUBLE HORIZON A <sup>1</sup>		Globale	S1	Entité structurée	GEA	-	100,0	-	100,0
LCL ECHUS - PI <sup>1</sup>		Globale	E1	Entité structurée	GEA	72,7	-	72,7	-
LCL Emissions		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
LCL FLEX 30 <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	54,7	54,7	54,7	54,7
LCL INVEST.EQ C <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	95,9	93,6	95,9	93,6
LCL INVEST.PRUD.3D <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	91,3	93,4	91,3	93,4
LCL L.GR.B.AV 17 C <sup>1</sup>		Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	100,0	-	100,0
LCL MGEST FL0-100 <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	87,0	89,3	87,0	89,3
LCL OBL.CREDIT EURO <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	69,0	87,2	69,0	87,2
LE CONNECTEUR		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
LEASECO		Equivalence	E1	Co-entreprise	SFS	50,0	-	50,0	-
LEASYS France S.A.S		Equivalence	-	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
L'EGLANTINE		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
LES OVALISTES		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
LEYNAUD 41		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
LF PRE ZCP 12 99 LIB <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
LHL IMMOBILIER		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
LIEUTAUD		Globale	E1	Filiale	AHM	100,0	-	99,4	-
LIEUTAUD GESTION		Globale	E1	Filiale	AHM	100,0	-	99,4	-
L'IMMOBILIER D'A COTE		Globale	-	Filiale	AHM	100,0	100,0	99,4	99,4



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
LINXO		Globale	-	Filiale	AHM	88,5	88,5	88,5	88,5
LINXO GROUP		Globale	-	Filiale	AHM	88,5	88,5	88,5	88,5
Lixxbail		Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
Lixxcourtage		Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
LMA SA		Globale	-	Entité structurée	GC	100,0	100,0	-	-
LOCA-CORB		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
LOCAFLEX		Globale	S1	Filiale	BPF	-	100,0	-	100,0
LOCAGUET		Globale	S1	Filiale	BPF	-	100,0	-	100,0
Locam		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
Londres Croissance C16		Juste Valeur	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
LYONNAISE DE PREFABRICATION		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
LYXOR ASSET MANAGEMENT		Globale	S4	Filiale	GEA	-	100,0	-	69,5
LYXOR INTERMEDIATION		Globale	S4	Filiale	GEA	-	100,0	-	69,5
LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT		Globale	S4	Filiale	GEA	-	100,0	-	69,5
M.D.F.89 FCP <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	99,6	100,0	99,6	100,0
MACE MONGE		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
MAISON DE LA DANSE		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
MATHIEU IMMOFICE		Globale	E1	Filiale	AHM	100,0	-	99,4	-
MAZARIK 24		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
MGC		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
MIDCAP ADVISORS SAS (EX SODICA)		Globale	D1	Filiale	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
Molinier Finances		Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,1	97,1
MOULIN DE PRESSENSE		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	50,0	100,0	50,0
NECI		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
NEIGE ET SOLEIL VDSP		Globale	E1	Filiale	AHM	100,0	-	99,4	-
NMP CHASSELOUP		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
NMP Développement		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
NMP Gestion		Globale	-	Entité structurée	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
NMP HEINRICH		Globale	E2	Filiale	BPF	100,0	-	100,0	-
NMP IMMO		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
NMP MERCIER		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
NMP MONTCALM		Globale	E2	Filiale	BPF	100,0	-	100,0	-
NMP VANEAU		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
Nord Capital Investissement		Globale	-	Filiale	BPF	99,5	99,5	99,5	99,5
Nord Est Aménagement Promotion		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
Nord Est Expansion		Globale	-	Entité structurée	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
Nord Est Immo		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
Normandie Seine Foncière		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
NORMANDIE SEINE IMMOBILIER		Globale	-	Filiale	AHM	100,0	100,0	99,4	99,4
Normandie Seine Participation		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
NS AGIR		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
NS ALTERNATIVE PERFORMANCE		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
NS Immobilier		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
OBJECTIF DYNAMISME FCP <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	90,0	96,3	90,0	96,3



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
	OBJECTIF LONG TERME FCP <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	OBJECTIF MEDIAN FCP <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	97,1	100,0	97,1	100,0
	OBJECTIF PRUDENCE FCP <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	85,9	87,9	85,9	87,9
	OLINN BUSINESS SOLUTIONS	Globale	S4	Filiale	SFS	-	100,0	-	100,0
	OLINN FG	Globale	S4	Filiale	SFS	-	100,0	-	100,0
	OLINN FINANCE	Globale	E1	Filiale	SFS	100,0	-	100,0	-
	OLINN INVEST	Globale	S5	Filiale	SFS	-	100,0	-	100,0
	OLINN IT	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	OLINN LEASING	Globale	S4	Filiale	SFS	-	100,0	-	100,0
	OLINN MOBILE	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	OLINN SAS	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	OLINN SERVICES	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	ONLIZ	Globale	E2	Filiale	BPF	100,0	-	100,0	-
	OPCI CAA CROSSROADS	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	OPCI Camp Invest	Globale	-	Entité structurée	GEA	80,1	80,1	80,1	80,1
	OPCI ECO CAMPUS SPPICAV	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	OPCI GHD SPPICAV PROFESSIONNELLE <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	90,0	90,0	90,0	90,0
	OPCI Immanens	Juste Valeur	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	69,3	67,9
	OPCI Immo Emissions	Juste Valeur	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	69,3	67,9
	OPCI Iris Invest 2010	Globale	-	Entité structurée	GEA	80,1	80,1	80,1	80,1
	OPCI MASSY BUREAUX	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	OPCI Messidor	Globale	-	Entité structurée	GEA	21,1	100,0	21,1	100,0
	OPCIMMO LCL SPPICAV 5DEC <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	96,6	97,4	96,6	97,4
	OPCIMMO PREM SPPICAV 5DEC <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	96,1	95,4	96,1	95,4
	OPTALIME FCP 3DEC <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	95,7	99,6	95,7	99,6
	OXLIN	Globale	-	Filiale	AHM	88,5	88,5	88,5	88,5
	Ozenne Institutionnel	Globale	-	Entité structurée	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	P.N.S.	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	Pacific EUR FCC	Globale	-	Entité structurée	GC	100,0	100,0	-	-
	Pacific IT FCT	Globale	-	Entité structurée	GC	100,0	100,0	-	-
	Pacific USD FCT	Globale	-	Entité structurée	GC	100,0	100,0	-	-
	Pacificca	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	PATRIMOINE ET COMMERCE	Equivalence	-	Entreprise associée	GEA	20,2	20,3	20,2	20,3
	Paymed	Globale	-	Filiale	AHM	91,7	91,7	91,7	91,7
	PCA IMMO	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	PED EUROPE	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	PG Développement	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	PG IMMO	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	PG Invest	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	POLYLOC	Globale	S1	Filiale	BPF	-	100,0	-	100,0
	PORT EX ABS RET P <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	98,9	100,0	98,9
	PORT.METAUX PREC.A-C <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	98,7	98,6	98,7	98,6
	PORTIF DET FI EUR AC <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	1,9	99,6	1,9	99,6
	PORTFOLIO LCR 80 GREEN BONDS	Globale	-	Entité structurée	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
PORTFOLIO LCR CREDIT		Globale	-	Entité structurée	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
PORTFOLIO LCR GOV		Globale	-	Entité structurée	AHM	100,0	99,9	84,2	89,4
PORTFOLIO LCR GOV 4A		Globale	-	Entité structurée	AHM	100,0	100,0	95,7	96,6
PORTFOLIO LCR 50		Globale	-	Entité structurée	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
PORTFOLIO LCR CREDIT JUIN 2023		Globale	-	Entité structurée	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2005 FCPR A <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2006 FCPR A <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2006-2007 FCPR <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDICA 2010 A1 <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDICA 2010 A2 <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDICA 2010 A3 <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDICA ENERGIES DURABLES		Globale	-	Filiale	GEA	60,0	60,0	60,0	60,0
PREDICA INFRASTRUCTURE SA		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica OPCl Bureau		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica OPCl Commerces		Globale	-	Entité structurée	GEA	48,4	100,0	48,4	100,0
Predica OPCl Habitation		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDICA SECONDAIRES III <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
Predicant A1 FCP <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
Predicant A2 FCP <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
Predicant A3 FCP <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDIPARK <sup>1</sup>		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
Prediquant Eurocroissance A2 <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
Prediquant opportunité <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDIQUANT PREMIUM <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDIWATT		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
Prestimmo		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
Pyrénées Gascogne Altitude		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
Pyrénées Gascogne Gestion		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
RAMSAY – GENERALE DE SANTE		Equivalence	-	Entreprise associée	GEA	39,8	39,8	39,8	39,8
RAVIE FCP SDEC <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	96,6	100,0	96,6	100,0
RED CEDAR		Juste Valeur	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
RENE 35		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
RETAH PART C <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	96,1	100,0	96,1	100,0
Réunion Télécom		Globale	-	Filiale	BPF	86,0	86,0	86,0	86,0
RSD 2006 FCP 3DEC <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
RUE DU BAC (SCI)		Equivalence	-	Co-entreprise	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0
Run Cartes		Globale	S5	Filiale	BPF	-	60,0	-	51,6
S.A. Foncière de l'Erable		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
S.A.S. Evergreen Montrouge		Globale	-	Entité structurée	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
S.A.S. La Boetie		Globale	-	Filiale	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
S.A.S. Sacam Avenir		Globale	-	Filiale	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
SA RESICO		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam Assurances Cautions		Globale	-	Filiale	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
Sacam Developpement		Globale	-	Filiale	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam Fireca		Globale	-	Filiale	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam Immobilier		Globale	-	Filiale	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam International		Globale	-	Filiale	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam Mutualisation		Globale	-	Filiale	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam Participations		Globale	-	Filiale	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
SAINT CLAR (SNC)		Globale	-	Filiale	BPF	99,8	99,8	64,9	64,9
Santeffi		Globale	-	Filiale	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
SARL PAUL VERLAINE		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SAS Brie Picardie Expansion		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SAS CATP EXPANSION		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SAS CREDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE IMMO		Globale	E1	Filiale	BPF	100,0	-	100,0	-
SAS Crédit Agricole Centre Loire Investissement		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SAS CRISTAL		Equivalence	-	Entreprise associée	GEA	46,0	46,0	46,0	46,0
SAS DEFENSE CB3		Equivalence	-	Co-entreprise	GEA	25,0	25,0	25,0	25,0
SAS PREDI-RUNGIS		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SAS RUE LENEPVEU		Globale	E1	Filiale	BPF	100,0	-	100,0	-
SAS SQUARE HABITAT CHARENTE-MARITIME DEUX-SEVRES		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SAS SQUARE HABITAT CREDIT AGRICOLE TOURAINE POITOU		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SAS SQUARE HABITAT PROVENCE CO		Globale	E1	Filiale	AHM	100,0	-	99,4	-
SCI 1 PLACE FRANCISQUE REGAUD		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI 1 TERRASSE BELLINI		Equivalence	-	Co-entreprise	GEA	33,3	33,3	33,3	33,3
SCI 18 RUE VICTORIEN SARDOU		Globale	E2	Filiale	BPF	100,0	-	100,0	-
SCI 22 QUAI SARRAIL		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI 24 AVENUE DE LA GARE		Globale	E2	Filiale	BPF	100,0	-	100,0	-
SCI 25-27 RUE DES TUILERIES		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI 27 QUAI ROMAIN ROLLAND		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI 3 QUAI J. MOULIN		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI 5 RUE DU BCEUF		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI 50-52 MONTEE DU GOURGUILLON		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI 955		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI ACADEMIE MONTROUGE		Equivalence	-	Co-entreprise	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0
SCI ALLEE DE LOUISE		Globale	E2	Filiale	BPF	100,0	-	100,0	-
SCI BMEDIC HABITATION 1		Globale	-	Filiale	GEA	99,0	100,0	99,0	100,0
SCI CA Run Developpement		Globale	-	Filiale	BPF	99,9	99,9	99,9	99,9
SCI Campayrol		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI CAMPUS MEDICIS ST DENIS 1		Globale	-	Filiale	GEA	70,0	70,0	70,0	70,0
SCI CAMPUS RIMBAUD ST DENIS 1		Globale	-	Filiale	GEA	70,0	70,0	70,0	70,0
SCI CAP ARROW		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI CARPE DIEM		Equivalence	-	Co-entreprise	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0
SCI CONFIDENCE		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Crystal Europe		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI D2 CAM		Globale	-	Filiale	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI DE LA CROIX ROCHERAN		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
	SCI DE LA MAISON DU GRIFFON	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI DES JARDINS D'ORSAY	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI DES MOLLIERES	Globale	E2	Filiale	BPF	100,0	-	100,0	-
	SCI DU 113 RUE DES CHARMETTES	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI DU 36	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI DU 7 RUE PASSET	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI DU JARDIN LAENNEC	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI DU JARDIN SAINT JOSEPH	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI ESPRIT DOMAINE	Globale	E2	Filiale	BPF	100,0		100,0	
	SCI Euralliance Europe	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI EUROMARSEILLE 1	Equivalence	-	Co-entreprise	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0
	SCI EUROMARSEILLE 2	Equivalence	-	Co-entreprise	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0
	SCI FEDERALE PEREIRE VICTOIRE <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	99,0	99,0	99,0	99,0
	SCI FEDERALE VILLIERS <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI FEDERIMMO	Globale	E1	Filiale	GEA	100,0	-	100,0	-
	SCI FEDERLOG <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	99,9	99,9	99,9	99,9
	SCI FEDERLONDRES <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI FEDERPIERRE <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI FONDIS	Equivalence	-	Entreprise associée	GEA	25,0	25,0	25,0	25,0
	SCI GAMBETTA	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI GEX POUILLY	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	94,7
	SCI GREEN CROZET	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI GREENWICH	Globale	E2	Filiale	BPF	100,0	-	100,0	-
	SCI GRENIER VELLEF <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	Sci Haussmann 122	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI HEART OF LA DEFENSE	Equivalence	-	Entreprise associée	GEA	33,3	33,3	33,3	33,3
	SCI Holding Dahlia <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI ILOT 13	Equivalence	-	Co-entreprise	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0
	SCI IMEFA 001 <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 002 <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 003 <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 004 <sup>1</sup>	Globale	S5	Filiale	GEA	-	100,0	-	100,0
	SCI IMEFA 005 <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 006 <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 008 <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 009 <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 010 <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 011 <sup>1</sup>	Globale	S5	Filiale	GEA	-	100,0	-	100,0
	SCI IMEFA 012 <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 013 <sup>1</sup>	Globale	S5	Filiale	GEA	-	100,0	-	100,0
	SCI IMEFA 016 <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 017 <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 018 <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 020 <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
	SCI IMEFA 022 <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 025 <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 032 <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 033 <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 034 <sup>1</sup>	Globale	S5	Filiale	GEA	-	100,0	-	100,0
	SCI IMEFA 035 <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 036 <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 037 <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 038 <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 039 <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 042 <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 043 <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 044 <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 047 <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 048 <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 051 <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 052 <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 054 <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 057 <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 058 <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 060 <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 061 <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 062 <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 063 <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 064 <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 067 <sup>1</sup>	Globale	S5	Filiale	GEA	-	100,0	-	100,0
	SCI IMEFA 068 <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 069 <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 072 <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 073 <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 074 <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 076 <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 077 <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 078 <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 079 <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 080 <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 081 <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 082 <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 083 <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 084 <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 085 <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 089 <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 091 <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 092 <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0





Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
	SCI IMEFA 096 <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 100 <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 101 <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 102 <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 103 <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 104 <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 105 <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 107 <sup>1</sup>	Globale	\$5	Filiale	GEA	-	100,0	-	100,0
	SCI IMEFA 108 <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 109 <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 110 <sup>1</sup>	Globale	\$5	Filiale	GEA	-	100,0	-	100,0
	SCI IMEFA 112 <sup>1</sup>	Globale	\$5	Filiale	GEA	-	100,0	-	100,0
	SCI IMEFA 113 <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 115 <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 116 <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 117 <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 118 <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 120 <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 121 <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 122 <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 123 <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 126 <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 128 <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 129 <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 131 <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 132 <sup>1</sup>	Globale	\$5	Filiale	GEA	-	100,0	-	100,0
	SCI IMEFA 140 <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 148 <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 149 <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 150 <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 155 <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 156 <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	90,0	90,0	90,0	90,0
	SCI IMEFA 157 <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	90,0	90,0	90,0	90,0
	SCI IMEFA 158 <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 159 <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 164 <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 169 <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 170 <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 171 <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 172 <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 173 <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 174 <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 175 <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 176 <sup>1</sup>	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
SCI JDL BAITMENT 5		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
Sci La Boétie 65		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI LA LEVEE		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI LA RUCHE 18-20		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI LE BRETAGNE		Globale	-	Filiale	BPF	75,0	75,0	75,0	75,0
SCI LE GRAND SUD		Globale	E1	Filiale	BPF	100,0		100,0	
SCI LE TAMARINIER		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI LE VILLAGE VICTOR HUGO <sup>1</sup>		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEDI BUREAUX <sup>1</sup>		Globale	-	Filiale	GEA	99,8	100,0	99,8	100,0
SCI MONTAGNY 71		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI PACIFICA HUGO <sup>1</sup>		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI PARKING JDL		Globale	E2	Filiale	BPF	100,0	-	100,0	-
SCI Paul Cézanne		Equivalence	-	Co-entreprise	GEA	49,0	49,0	49,0	49,0
SCI PLS 8 QJM		Globale	E2	Filiale	BPF	100,0	-	100,0	-
SCI PORTE DES LILAS - FRERES FLAVIEN <sup>1</sup>		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Quartz Europe		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Quentyvel		Globale	-	Filiale	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI ROUBAIX CHAPLIN		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	89,1
SCI SERENA		Globale	E2	Filiale	BPF	100,0	-	100,0	-
SCI SILK OFFICE		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI SRA BELLEDONNE		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI SRA CHARTREUSE		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI SRA VERCORS		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI TANGRAM <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	89,3	90,7	89,3	90,7
SCI Turenne Wilson		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI VALHUBERT <sup>1</sup>		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI VAUGIRARD 36-44 <sup>1</sup>		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI VICQ D'AZIR VELLEFAUX <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI VILLA BELLA		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI WAGRAM 22/30		Equivalence	-	Co-entreprise	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0
Scica HL		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SCPI LFP MULTIMMO <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	48,9	46,5	48,9	46,5
SEGUR 2		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SEL EUR CLI SEP 22 C <sup>1</sup>		Globale	E1	Filiale	GEA	61,0	-	61,0	-
SEL EUR ENV MAI 22 C <sup>1</sup>		Globale	E1	Filiale	GEA	88,6	-	88,6	-
SEL FR ENV MAI 2022 <sup>1</sup>		Globale	E1	Filiale	GEA	80,4	-	80,4	-
SEMMARIS		Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	38,0	38,0	38,0	38,0
Sequana		Globale	-	Entité structurée	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SH PREDICA ENERGIES DURABLES SAS		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	99,9	100,0	99,9
SILOS DE JONAGE		Globale	S1	Filiale	BPF	-	100,0	-	100,0
Sircam		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SNC 120 RUE SAINT GEORGES		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SNC CACF INVESTISSEMENTS FONCIERS		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SNGI		Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	100,0	100,0



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
SO.GI.CO		Globale	-	Filiale	AHM	100,0	100,0	99,5	99,5
Socadif		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SOCIETE DE GESTION EN VALEURS MOBILIERES		Globale	E1	Filiale	BPF	100,0		100,0	
Société de Transactions Immobilières de Bourbon		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
Société d'Epargne Foncière Agricole (SEFA)		Globale	-	Filiale	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
SOCIETE D'ETUDES DE PARTICIPATIONS ET D'INVESTISSEMENT		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SOCIETE D'EXPLOITATION DES TELEPHERIQUES TARENTEISE-MAURIENNE		Equivalence	-	Entreprise associée	BPF	38,1	38,1	38,1	38,1
Société Financière de Ty Nay		Globale	-	Entité structurée	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
Société Financière du Languedoc Roussillon (SOFLARO)		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
Société Générale Gestion (S2G)		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
Sofinco Participations		Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
SOFIPACA		Globale	E1	Filiale	BPF	100,0	-	100,0	-
SOLIDARITE AMUNDI P <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	80,2	70,7	80,2	70,7
SOLIDARITE INITIATIS SANTE <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	76,5	76,9	76,5	76,9
SOLYMO		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SONANCE VIE 9 <sup>1</sup>		Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	98,0	-	98,0
Spirica		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SQUARE HABITAT ATLANTIQUE VENDEE		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
SQUARE HABITAT CENTRE OUEST		Globale	E1	Filiale	AHM	100,0	-	99,4	-
SQUARE HABITAT CREDIT AGRICOLE		Globale	E1	Filiale	AHM	100,0	-	99,4	-
SQUARE HABITAT FRANCHE-COMTE		Globale	-	Filiale	AHM	100,0	100,0	99,4	99,4
Square Habitat Gestion Sud Rhône Alpes		Globale	S4	Filiale	BPF	-	100,0	-	100,0
SQUARE HABITAT NEUF		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
Square Habitat Nord de France		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
Square Habitat Pays Basque		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
Square Habitat Sud Rhône Alpes		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
Square Habitat Toulouse 31		Globale	-	Filiale	AHM	100,0	100,0	99,4	99,4
Ste Européenne de Développement d'Assurances		Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
Ste Européenne de Développement du Financement		Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
STEPHANE		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
Sud Rhône Alpes Placement		Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	99,9	99,9
TAKAMAKA		Globale	E2	Filiale	BPF	100,0	-	100,0	-
TCB		Globale	-	Filiale	GC	98,7	98,7	97,4	97,4
Toulouse 31 Court Terme		Globale	-	Entité structurée	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
TOUR MERLE (SCI)		Equivalence	-	Co-entreprise	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0
TRIA 6 ANS N 16 PT C <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	81,2	50,0	81,2	50,0
TRIAN 6 ANS N10 C <sup>1</sup>		Globale	S1	Entité structurée	GEA	-	81,5	-	81,5
TRIANANCE 6 AN 12 C <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	0,8	84,0	0,8	84,0
TRIANANCE 6 AN 13 C <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	83,4	85,1	83,4	85,1
TRIANANCE 6 AN 14 C <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	89,2	89,4	89,2	89,4
TRIANANCE 6 ANS 5 C <sup>1</sup>		Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	78,9	-	78,9
TRIANANCE 6 ANS N 11 <sup>1</sup>		Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	82,7	-	82,7
TRIANANCE 6 ANS N 15 <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	84,7	86,3	84,7	86,3
TRIANANCE 6 ANS N 9 <sup>1</sup>		Globale	S1	Entité structurée	GEA	-	3,3	-	3,3



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
	TRIANANCE 6 ANS N3 <sup>1</sup>	Globale	S1	Entité structurée	GEA	-	3,0	-	3,0
	TRIANANCE 6 ANS N6 <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	0,4	84,0	0,4	84,0
	Triple P FCC	Globale	-	Entité structurée	GC	100,0	100,0	-	-
	UBAF	Equivalence	-	Co-entreprise	GC	47,0	47,0	47,0	47,0
	Ucafleet	Equivalence	-	Entreprise associée	SFS	35,0	35,0	35,0	35,0
	UI CAP SANTE 2 <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	Unifergie	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	UNI-INVEST ANJOU MAINE	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	Uni-medias	Globale	-	Filiale	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
	UNIPIERRE ASSURANCE ( SCPI ) <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	Val de France Expansion	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	Val de France Rendement	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	Valeurs Monétiques	Globale	S5	Filiale	BPF	-	100,0	-	86,0
	VAUGIRARD GRIMSBY	Globale	E2	Filiale	GEA	100,0	-	100,0	-
	VENDOME INV.FCP 3DEC <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	86,9	90,2	86,9	90,2
	VENDOME SEL EURO PC <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	BPF	6,9	8,8	6,9	8,8
	VILLAGE BY CA NORD DE France	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	VIVIER TOULON	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Grèce</b>									
	Crédit Agricole Life	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	DRIVALIA LEASE HELLAS SM S.A	Equivalence	D1	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	FCA Bank GmbH, Hellenic Branch	Equivalence	-	Succursale	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	FCA Insurance Hellas S.A.	Equivalence	-	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
<b>Guernesey</b>									
	Crédit Agricole CIB Finance (Guernesey) Ltd.	Globale	-	Entité structurée	GC	99,9	99,9	99,9	99,9
<b>Hong Kong</b>									
	AMUNDI ASSET MANAGEMENT HONG KONG BRANCH	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
	AMUNDI Hong Kong Ltd.	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
	CA Indosuez (Suisse) S.A. Hong Kong Branch	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole Asia Shipfinance Ltd.	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole CIB (Hong-Kong)	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
	Credit Agricole Securities (Asia) Limited Hong Kong	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Hongrie</b>									
	Amundi Investment Fund Management Private Limited Company	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
<b>Inde</b>									
	Crédit Agricole CIB (Inde)	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole CIB Services Private Ltd.	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
	SBI FUNDS MANAGEMENT LTD	Equivalence	D1	Entreprise associée	GEA	36,8	37,0	25,5	25,6
<b>Irlande</b>									
	Amundi Intermédiation Dublin Branch	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
	Amundi Ireland Ltd	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
	CACEIS Bank, Ireland Branch	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	69,5	69,5
	CACEIS Ireland Limited	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	69,5	69,5



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
CACI LIFE LIMITED		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI NON LIFE LIMITED		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI Reinsurance Ltd.		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CORSAIR 1.52% 25/10/38 <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CORSAIR 1.5255% 25/04/35 <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CORSAIRE FINANCE IRELAND 0.83% 25-10-38 <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CORSAIRE FINANCE IRELAND 1.24 % 25-10-38 <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CORSAIRE FINANCE IRELANDE 0.7% 25-10-38 <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
EFL Lease Abs 2017-1 Designated Activity Company		Globale	-	Entité structurée	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
EFL LEASE ABS 2021-1 DESIGNATED ACTIVITY COMPANY		Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
ERASMUS FINANCE		Equivalence	-	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA BANK SPA, IRISH BRANCH		Equivalence	-	Succursale	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Capital Re Limited		Equivalence	-	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
FIXED INCOME DERIVATIVES - STRUCTURED FUND PLC		Juste Valeur	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
KBI Fund Managers Limited		Globale	-	Filiale	GEA	87,5	87,5	69,3	69,5
KBI Global Investors (North America) Limited		Globale	-	Filiale	GEA	87,5	87,5	69,3	69,5
KBI Global Investors Limited		Globale	-	Filiale	GEA	87,5	87,5	69,3	69,5
LM-CB VALUE FD-PA EUR <sup>1</sup>		Globale	E1	Entité structurée	GEA	48,8	-	48,8	-
PIMCO GLOBAL BND FD-CURNC EX <sup>1</sup>		Globale	-	Entité structurée	GEA	52,1	31,6	52,1	31,6
PREMIUM GR 0% 28		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN 0.508% 25-10-38		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN 0.63% 25-10-38		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN 1.24% 25/04/35		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN 1.531% 25-04-35		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN 1.55% 25-07-40		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN 4.72%12-250927		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN PLC 1.095% 25-10-38		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN PLC 4.30%2021		Globale	S1	Entité structurée	GEA	-	100,0	-	100,0
PREMIUM GREEN TV 06/22		Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	100,0	-	100,0
PREMIUM GREEN TV 07/22		Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	100,0	-	100,0
PREMIUM GREEN TV 07-22		Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	100,0	-	100,0
PREMIUM GREEN TV 22		Globale	S1	Entité structurée	GEA	-	100,0	-	100,0
PREMIUM GREEN TV 26/07/22		Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	100,0	-	100,0
PREMIUM GREEN TV2027		Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN TV23/05/2022 EMTN		Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	100,0	-	100,0
PREMIUM GREEN4.33%06-29/10/21		Globale	S1	Entité structurée	GEA	-	100,0	-	100,0
Space Holding (Ireland) Limited		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Italie</b>									
A-BEST EIGHTEEN		Equivalence	-	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
A-BEST FIFTEEN		Equivalence	-	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
A-BEST FOURTEEN		Equivalence	-	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
A-BEST SEVENTEEN		Equivalence	-	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
A-BEST TWELVE		Equivalence	S1	Co-entreprise	SFS	-	50,0	-	50,0
Agos		Globale	-	Filiale	SFS	61,0	61,0	61,0	61,0



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
AGOSCOM S.R.L.		Globale	-	Succursale	SFS	100,0	100,0	61,0	61,0
AMUNDI Real Estate Italia SGR S.p.A.		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
AMUNDI SGR S.p.A.		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
BANCO PICCOLO CREDITO VALTELLINESE S.P.A..		Globale	S4	Filiale	BPI	-	100,0	-	84,9
CA Assicurazioni		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Indosuez Wealth (Europe) Italy Branch		Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CACEIS Bank, Italy Branch		Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	69,5	69,5
CACI DANNI		Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI VITA		Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CENTRAL SICAF		Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	25,0	25,0	25,0	25,0
CLICKAR SRL		Equivalence	-	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
Crédit Agricole CIB (Italie)		Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Friuladria S.p.A.		Globale	S4	Filiale	BPI	-	99,6	-	84,6
Crédit Agricole Group Solutions		Globale	-	Filiale	BPI	100,0	100,0	86,2	84,8
Crédit Agricole Italia		Globale	-	Filiale	BPI	86,4	84,9	86,4	84,9
Crédit Agricole Leasing Italia		Globale	-	Filiale	BPI	100,0	100,0	88,4	87,2
Crédit Agricole Vita S.p.A.		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CREVAL COVERED BOND S.R.L.		Equivalence	S2	Co-entreprise	BPI	-	60,0	-	45,8
CREVAL PIU'FACTOR S.P.A.		Globale	S4	Filiale	BPI	-	100,0	-	76,2
DRIVALIA SPA		Equivalence	D1	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
EDISON RENEWABLES		Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	49,0	49,0	49,0	49,0
EF SOLARE ITALIA		Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	30,0	30,0	30,0	30,0
Eurofactor Italia S.p.A.		Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
FAST THREE SRL		Equivalence	S1	Co-entreprise	SFS	-	50,0	-	50,0
FCA Bank		Equivalence	-	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
GENERALFINANCE S.P.A.		Equivalence	-	Co-entreprise	BPI	16,3	46,8	14,1	35,7
GLOBAL BROKER S.P.A.		Equivalence	S3	Co-entreprise	BPI	-	30,0	-	22,9
IEIH		Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	80,0	80,0	80,0	80,0
ItalAsset Finance SRL		Globale	-	Entité structurée	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
LABIRS ONE S.R.L.		Equivalence	E2	Co-entreprise	SFS	50,0	-	50,0	-
Leasys		Equivalence	-	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
Nexus I		Globale	-	Entité structurée	GEA	96,9	97,2	96,9	97,2
NIXES SIX (LTD)		Equivalence	-	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
OLINN ITALIA		Globale	E1	Filiale	SFS	100,0	-	100,0	-
RAJNA IMMOBILIARE S.R.L.		Equivalence	S3	Co-entreprise	BPI	-	50,0	-	38,1
SONDRIO CITTA' FUTURA S.R.L.		Equivalence	S2	Co-entreprise	BPI	-	49,0	-	37,4
STELLINE REAL ESTATE S.P.A.		Globale	S3	Filiale	BPI	-	100,0	-	76,2
SUNRISE SPV 20 SRL		Globale	-	Entité structurée	SFS	100,0	100,0	61,0	61,0
SUNRISE SPV 30 SRL		Globale	-	Entité structurée	SFS	100,0	100,0	61,0	61,0
SUNRISE SPV 40 SRL		Globale	S1	Entité structurée	SFS	-	100,0	-	61,0
SUNRISE SPV 50 SRL		Globale	-	Entité structurée	SFS	100,0	100,0	61,0	61,0
SUNRISE SPV Z60 Srl		Globale	-	Entité structurée	SFS	100,0	100,0	61,0	61,0
SUNRISE SPV Z70 Srl		Globale	-	Entité structurée	SFS	100,0	100,0	61,0	61,0
SUNRISE SPV Z80 Srl		Globale	-	Entité structurée	SFS	100,0	100,0	61,0	61,0



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
	SUNRISE SPV Z90 Srl	Globale	-	Entité structurée	SFS	100,0	100,0	61,0	61,0
	SUNRISE SPV Z92 SRL	Globale	-	Entité structurée	SFS	100,0	100,0	61,0	61,0
	SUNRISE SPV Z93 Srl	Globale	-	Entité structurée	SFS	100,0	100,0	61,0	61,0
	SUNRISE SPV Z94 Srl	Globale	E2	Entité structurée	SFS	100,0		61,0	
	SUNRISE SRL	Globale	S1	Entité structurée	SFS	-	100,0	-	61,0
	VALTELLINA GOLF CLUB S.P.A.	Equivalence	S3	Co-entreprise	BPI	-	43,1	-	32,8
	VAUGIRARD ITALIA	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	VAUGIRARD SOLARE	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Japon</b>									
	AMUNDI Japan	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
	Crédit Agricole CIB (Japon)	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole Life Insurance Company Japan Ltd.	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole Securities Asia BV (Tokyo)	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
	UBAF (Japon)	Equivalence	-	Succursale	GC	47,0	47,0	47,0	47,0
<b>Luxembourg</b>									
	1827 A2EURC <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	15,2	30,0	15,2	30,0
	37785 QXEURC <sup>1</sup>	Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	100,0	-	100,0
	56055 A5 EUR <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	97,1	99,1	97,1	99,1
	56055 AEURHC <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	BPF	1,7	43,0	1,7	43,0
	5880 AEURC <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	81,2	76,6	81,2	76,6
	5884 AEURC <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	5,4	6,1	5,4	6,1
	5909 A2EURC <sup>1</sup>	Globale	E1	Entité structurée	GEA	62,4	-	62,4	-
	5922 AEURHC <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	58,9	58,6	58,9	58,6
	5932 AEURC <sup>1</sup>	Globale	E1	Entité structurée	GEA	64,5	-	64,5	-
	5940 AEURC <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	26,2	51,5	26,2	51,5
	7653 AEURC <sup>1</sup>	Globale	E1	Entité structurée	GEA	56,2	-	56,2	-
	78752 AEURHC <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	45,5	43,8	45,5	43,8
	9522 A2EURC <sup>1</sup>	Globale	E1	Entité structurée	GEA	76,5	-	76,5	-
	A FD EQ E CON AE(C) <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	60,7	18,7	60,7	18,7
	A FD EQ E FOC AE (C) <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	45,7	55,5	45,7	55,5
	AF INDEX EQ JAPAN AE CAP <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	53,7	80,5	53,7	80,5
	AF INDEX EQ USA A4E <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	68,4	62,3	68,4	62,3
	AIJPMGBIGOAHE <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	78,2	100,0	78,2
	AIMSCIWOAE <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	6,4	5,4	6,4	5,4
	ALTALUXCO	Juste Valeur	E2	Filiale	GEA	50,0	-	50,0	-
	AMUN NEW SIL RO AEC <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	35,4	40,2	35,4	40,2
	AMUNDI B GL AGG AEC <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	6,5	5,6	6,5	5,6
	AMUNDI BGEB AEC <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	50,8	37,0	50,8	37,0
	AMUNDI DS IV VAUGIRA <sup>1</sup>	Globale	E2	Entité structurée	GEA	100,0	-	100,0	-
	AMUNDI EMERG MKT BD-M2EURHC <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	BPF	29,6	77,9	29,6	77,9
	AMUNDI EQ E IN AHEC <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	44,9	43,9	44,9	43,9
	AMUNDI FUNDS ABSOLUTE RETURN MULTI-STRAT <sup>1</sup>	Globale	E1	Filiale	GEA	99,9	-	99,9	-
	AMUNDI FUNDS PIONEER US EQUITY RESEARCH VALUE HGD <sup>1</sup>	Globale	E1	Filiale	GEA	86,1	-	86,1	-
	AMUNDI GLB MUL-ASSET-M2EURC <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	83,0	51,7	83,0	51,7



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
	AMUNDI GLO M/A CONS-M2 EUR C <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	48,4	79,3	48,4	79,3
	AMUNDI GLOBAL SERVICING	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
	Amundi Luxembourg SA	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
	AMUNDI SF - DVRS S/T BD-HEUR <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	26,9	46,6	26,9	46,6
	AMUNDI-EUR EQ GREEN IM-HEURC <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	50,8	25,6	50,8	25,6
	AMUNDI-GL INFLAT BD-MEURC <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	77,7	38,7	77,7	38,7
	APLEGROSENIEUHD <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	15,7	15,7	15,7	15,7
	ARCHM.-IN.DE.PL.III <sup>1</sup>	Globale	E1	Entité structurée	GEA	100,0	-	100,0	-
	BA-FII EUR EQ O-GEUR <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	49,9	52,1	49,9	52,1
	BRIDGE EU 20 SR LIB <sup>1</sup>	Globale	E1	Filiale	GEA	100,0	-	100,0	-
	CA Indosuez Wealth (Asset Management)	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CA Indosuez Wealth (Europe)	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CACEIS Bank, Luxembourg Branch	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	69,5	69,5
	Camca Assurance	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	Camca Réassurance	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAVOUR AERO SA	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	37,0	37,0	37,0	37,0
	CHORELIA N3 PART C <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	83,8	86,1	83,8	86,1
	CIRRUS SCA A1	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	20,0	20,0	20,0	20,0
	CPR INV MEGATRENDS R EUR-ACC <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	34,7	43,6	34,7	43,6
	CPR I-SM B C-AEURA <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	95,1	91,8	95,0	91,8
	CPR-CLIM ACT-AEURA <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	26,4	21,0	26,4	21,0
	CPRGLDISOPARAC <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	43,5	45,6	43,5	45,6
	Crédit Agricole CIB Finance Luxembourg S.A.	Globale	-	Entité structurée	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole Life Insurance Europe	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	EUROPEAN MARKETING GROUP	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	EUROPEAN MOTORWAY INVESTMENTS	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	60,0	60,0	60,0	60,0
	EXANE 1 OVERDR CC <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	69,1	71,7	69,1	71,7
	Fcp Camca Lux Finance	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	FE AMUNDI INC BLDR-IHE C <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	90,5	90,6	90,5	90,6
	FEAMUNDISVFAEC <sup>1</sup>	Globale	E2	Entité structurée	GEA	68,9	-	68,9	-
	FRANKLIN DIVER-DYN-I ACC EU <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	40,9	54,4	40,9	54,4
	FRANKLIN GLB MLT-AS IN-IAEUR <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	63,2	69,0	63,2	69,0
	Fund Channel	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
	IGSF-GBL GOLD FD-I C <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	41,8	50,4	41,8	50,4
	INDOFIFLEXEG <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	42,1	46,4	42,1	46,4
	INDO-GBL TR-PE <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	63,0	58,2	63,0	58,2
	INDOSUEZ NAVIGATOR G <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	50,6	49,4	50,6	49,4
	Investar Service House S.A.	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	69,5	69,5
	JPM US EQY ALL CAP-C HDG <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	63,5	90,1	63,5	90,1
	JPM US SEL EQ PLS-CA EUR HD <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	57,4	62,6	57,4	62,6
	JPMORGAN F-JPM US VALUE-CEHA <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	51,2	41,0	51,2	41,0
	JPMORGAN F-US GROWTH-C AHD <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	11,3	20,8	11,3	20,8
	LRP - CPT JANVIER 2013 0.30 13-21 11/01 A <sup>1</sup>	Globale	S1	Entité structurée	GEA	-	84,6	-	84,6
	LUXEMBOURG INVESTMENT COMPANY 296 SARL	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0





Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
	LYXOR FUND SOLUTION	Globale	S4	Filiale	GEA	-	100,0	-	69,5
	MACQUAIRE STRATEGIC STORAGE FACILITIES HOLDINGS SARL	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	40,0	40,0	40,0	40,0
	OLINN LUXEMBOURG	Globale	E1	Filiale	SFS	100,0	-	100,0	-
	Partinvest S.A.	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	69,5	69,5
	PIO-DIV S/T-AEURND <sup>1</sup>	Globale	E1	Filiale	GEA	70,1	-	70,1	-
	PurpleProtAsset 1,36% 25/10/2038 <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	PurpleProtAsset 1,093% 20/10/2038 <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SARL IMPULSE	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	38,0	38,0	38,0	38,0
	Sci 32 Liberté	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	Space Lux	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Malaisie</b>									
	AMUNDI Malaysia Sdn Bhd	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
<b>Maroc</b>									
	Crédit du Maroc	Equivalence	D4	Co-entreprise	BPI	15,0	78,7	15,0	78,7
	Crédit du Maroc Leasing et Factoring	Equivalence	D4	Co-entreprise	SFS	33,3	100,0	33,3	85,8
	FCA DEALER SERVICES ESPANA SA, Morocco Branch	Equivalence	-	Succursale	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	SIFIM	Globale	S2	Co-entreprise	BPI	-	100,0	-	78,7
	Themis Courtage	Equivalence	-	Entreprise associée	SFS	49,0	49,0	49,0	49,0
	WAFSA Gestion	Equivalence	-	Entreprise associée	GEA	34,0	34,0	23,5	23,6
	Wafasalaf	Equivalence	-	Entreprise associée	SFS	49,0	49,0	49,0	49,0
<b>Maurice</b>									
	GSA Ltd	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Mexique</b>									
	AMUNDI ASSET MANAGEMENT MEXICO BRANCH	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
	Banco Santander CACEIS México, S.A., Institución de Banca Múltiple	Equivalence	-	Co-entreprise	GC	50,0	50,0	34,7	34,7
	Pioneer Global Investments LTD Mexico city Branch	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
<b>Monaco</b>									
	Caisse Régionale Provence - Côte D'Azur, Agence de Monaco	Globale	-	Succursale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
	CFM Indosuez Gestion	Globale	-	Filiale	GEA	70,2	70,2	67,2	68,1
	CFM Indosuez Wealth	Globale	-	Filiale	GEA	70,2	70,2	69,0	69,0
	LCL succursale de Monaco	Globale	-	Succursale	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Norvège</b>									
	FCA Capital Norge AS	Equivalence	-	Succursale	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
<b>Pays-Bas</b>									
	A-BEST 21	Equivalence	-	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	AMUNDI ASSET MANAGEMENT NEDERLAND	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
	CACEIS Bank, Netherlands Branch	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	69,5	69,5
	Crédit Agricole Consumer Finance Nederland	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole Securities Asia BV	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
	De Kredietdesk B.V.	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	CALEF SA – DUTCH BRANCH	Globale	D1	Succursale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	FCA Capital Nederland B.V.	Equivalence	D1	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	Financierings Data Netwerk B.V.	Equivalence	-	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	46,7	50,0



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
	Finata Zuid-Nederland B.V.	Globale	-	Filiale	SFS	98,1	98,1	98,1	98,1
	IDM lease maatschappij B.V.	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	lebe Lease B.V.	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	INTERBANK NV	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	Krediet '78 B.V.	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	LEASYS Nederland	Equivalence	-	Succursale	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	MAGOI BV	Globale	-	Entité structurée	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	MATSUBA BV	Globale	S1	Entité structurée	SFS	-	100,0	-	100,0
	NL Findio B.V	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	RIBANK NV	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	Sinefinair B.V.	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
	Sufinair B.V.	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Pologne</b>									
	ALTAMIRA	Juste Valeur	E2	Co-entreprise	GEA	22,5	-	22,5	-
	AMUNDI Polska	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
	Arc Broker	Globale	-	Filiale	BPI	100,0	100,0	100,0	100,0
	Carefleet S.A.	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	CDT AGRI ZYCIE TU	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole Bank Polska S.A.	Globale	-	Filiale	BPI	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole Polska S.A.	Globale	-	Filiale	BPI	100,0	100,0	100,0	100,0
	Credit Agricole Service sp z o.o.	Globale	-	Filiale	BPI	100,0	100,0	100,0	100,0
	EFL Finance S.A.	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	EUROFACTOR POLSKA S.A.	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	Europejski Fundusz Leasingowy (E.F.L.)	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	FCA BANK SPA ODDZIAŁ W POLSCE, Polska Branch	Equivalence	-	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	FCA LEASING POLSKA SP Z.O.O	Equivalence	E2	Co-entreprise	SFS	50,0	-	50,0	-
	LEASYS POLSKA	Equivalence	-	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	TRUCK CARE Sp	Globale	-	Filiale	SFS	70,0	70,0	70,0	70,0
<b>Portugal</b>									
	AGUAS PROFUNDAS SA	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	35,0	35,0	35,0	35,0
	ARES LUSITANI STC, S.A	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	Credibom	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	Eurofactor S.A. (Portugal)	Globale	-	Succursale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	FCA CAPITAL PORTUGUESE BRANCH	Equivalence	D1	Succursale	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	LEASYS PORTUGAL S.A	Equivalence	-	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	MUDUM SEGUROS	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	DRIVALIA PORTUGAL - AUTOMOTEIS DE ALUGUER SEM CONDUTOR S.A	Equivalence	E2	Co-entreprise	SFS	50,0	-	50,0	-
<b>Qatar</b>									
	CACIB Qatar Financial Center Branch	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>République Tchèque</b>									
	Amundi Czech Republic Asset Management, A.S.	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
	Amundi Czech Republic, Investiční Společnost, A.S.	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
<b>Roumanie</b>									



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
	Amundi Asset Management S.A.I SA	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
<b>Royaume-Uni</b>									
	AMUNDI (UK) Ltd.	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
	AMUNDI ASSET MANAGEMENT LONDON BRANCH	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
	Amundi Intermédiation London Branch	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
	CACEIS Bank, UK Branch	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	69,5	69,5
	Crédit Agricole CIB (Royaume-Uni)	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole CIB Holdings Ltd.	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole CIB Pension Limited Partnership	Globale	-	Entité structurée	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
	DRIVALIA UK LTD	Equivalence	D1	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	FCA Automotive Services UK Ltd	Equivalence	-	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	FCA Dealer Services UK Ltd	Equivalence	-	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	FERRARI FINANCIAL SERVICES GMBH, UK Branch	Equivalence	-	Succursale	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	HORNSEA 2	Juste Valeur	E1	Co-entreprise	GEA	25,0		25,0	
	Leasys UK Ltd	Equivalence	-	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	LYXOR ASSET MANAGEMENT UK LLP	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
	Succursale Crédit Agricole SA	Globale	-	Succursale	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Russie</b>									
	Crédit Agricole CIB AO	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Serbie</b>									
	Crédit Agricole Banka Srbija a.d. Novi Sad	Globale	S2	Filiale	BPI	-	100,0	-	100,0
<b>Singapour</b>									
	Amundi Intermédiation Asia PTE Ltd	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
	AMUNDI Singapore Ltd.	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
	Azqore SA Singapore Branch	Globale	-	Succursale	GEA	82,9	80,0	82,9	80,0
	CA Indosuez (Suisse) S.A. Singapore Branch	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole CIB (Singapour)	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
	Fund Channel Singapore Branch	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
	UBAF (Singapour)	Equivalence	-	Succursale	GC	47,0	47,0	47,0	47,0
<b>Slovaquie</b>									
	Amundi Czech Republic Asset Management Bratislava Branch	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
<b>Suède</b>									
	AMUNDI ASSET MANAGEMENT SWEDEN BRANCH	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
	Crédit Agricole CIB (Suède)	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
	FCA Capital Sverige	Equivalence	-	Succursale	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
<b>Suisse</b>									
	AMUNDI Suisse	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
	Azqore	Globale	-	Filiale	GEA	82,9	80,0	82,9	80,0
	CA Indosuez (Suisse) S.A. Switzerland Branch	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CA Indosuez (Switzerland) S.A.	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CA Indosuez Finanziaria S.A.	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CACEIS Bank, Switzerland Branch	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	69,5	69,5
	CACEIS Switzerland S.A.	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	69,5	69,5



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
	Crédit Agricole next bank (Suisse) SA	Globale	-	Filiale	BPI	100,0	100,0	100,0	100,0
	FCA Capital Suisse S.A.	Equivalence	-	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	OLINN SUISSE	Globale	E1	Filiale	SFS	100,0	-	100,0	-
	SWISS HOME LOAN	Globale	S1	Filiale	BPI	-	94,5	-	94,5
<b>Taiwan</b>									
	Amundi Taiwan Limited	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	69,3	69,5
	<i>Crédit Agricole CIB (Taipei)</i>	Globale	-	<i>Succursale</i>	GC	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Ukraine</b>									
	CREDIT AGRICOLE BANK	Globale	-	Filiale	BPI	100,0	100,0	100,0	100,0

Les succursales sont mentionnées en italique

#### (a) Modification de périmètre

##### Entrées (E) dans le périmètre :

E1 : Franchissement de seuil

E2 : Création

E3 : Acquisition (dont les prises de contrôle)

##### Sorties (S) du périmètre :

S1 : Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)

S2 : Société cédée au hors groupe ou perte de contrôle

S3 : Entité déconsolidée en raison de son caractère non significatif

S4 : Fusion absorption

S5 : Transmission Universelle du Patrimoine

##### Divers (D) :

D1 : Changement de dénomination sociale

D2 : Modification de mode de consolidation

D3 : Entité nouvellement présentée dans la note de périmètre

D4 : Entité classée en actifs non courants en vue de la vente et activités abandonnées

#### (b) Type d'entité et nature du contrôle

Filiale

Succursale

Entité structurée contrôlée

Co-entreprise

Co-entreprise structurée

Opération en commun

Entreprise associée

Entreprise associée structurée

#### (c) Type d'activité

BPF : Banque de proximité en France

BPI : Banque de proximité à l'international

GEA : Gestion de l'épargne et assurances : GEA

GC : Grandes clientèles

SFS : Services financiers spécialisés

AHM : Activités hors métiers

## NOTE 13 Participations et entités structurées non consolidées

### 13.1 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés à la juste valeur par résultat ou la juste valeur par capitaux propres non recyclables, sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

Ce poste s'élève à 22 163 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 18 181 millions d'euros au 31 décembre 2021. Au 31 décembre 2022, la principale participation non consolidée pour laquelle le pourcentage de contrôle est supérieur à 20 % et dont la valeur au bilan est significative est Crédit Logement (titres A et B). La participation représentative de 32,50% du capital de Crédit Logement s'élève à 480 millions d'euros et ne confère pas d'influence notable sur ce groupe codétenu par différentes banques et entreprises françaises.

#### 13.1.1 ENTITÉS NON INTÉGRÉES DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les informations relatives aux entités classiques sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint et sous influence notable, et aux entités structurées contrôlées non intégrées dans le périmètre de consolidation sont mises à disposition sur le site du Crédit Agricole lors de la publication du Document d'enregistrement universel.

#### 13.1.2 TITRES DE PARTICIPATION NON CONSOLIDÉS ET PRÉSENTANT UN CARACTÈRE SIGNIFICATIF

Les titres de participation significatifs représentant une fraction du capital supérieure ou égale à 10 % n'entrant pas dans le périmètre de consolidation sont présentés dans un tableau disponible sur le site du Crédit Agricole lors de la publication du Document d'enregistrement universel.

### 13.2 Informations sur les entités structurées non consolidées

Conformément à IFRS 12, une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité ; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

#### INFORMATIONS SUR LA NATURE ET L'ETENDUE DES INTERETS DETENUS

Au 31 décembre 2022, les entités du groupe Crédit Agricole ont des intérêts dans certaines entités structurées non consolidées, dont les principales caractéristiques sont présentées ci-dessous sur la base de leur typologie d'activité :

##### Titrisation

Le groupe Crédit Agricole, principalement via ses filiales du pôle métier Grandes clientèles, a pour rôle la structuration de véhicules de titrisation par l'achat de créances commerciales ou financières. Les véhicules financent ces achats en émettant les tranches multiples de dettes et des titres de participation, dont le remboursement est lié à la performance des actifs dans ces véhicules. Il investit et apporte des lignes de liquidité aux véhicules de titrisation qu'il a sponsorisés pour le compte de clients.

##### Gestion d'actifs

Le groupe Crédit Agricole, par l'intermédiaire de ses filiales du pôle métier Gestion de l'épargne et Assurances, structure et gère des entités pour le compte de clients qui souhaitent investir dans des actifs spécifiques afin d'en tirer le meilleur rendement possible en fonction d'un niveau de risque choisi. Ainsi, les entités du groupe Crédit Agricole peuvent être amenées soit à détenir des intérêts dans ces entités afin d'en assurer le lancement soit à garantir la performance de ces structures.

### Fonds de placement

Les entités du pôle métier Gestion de l'épargne et Assurances du groupe Crédit Agricole investissent dans des sociétés créées afin de répondre à la demande des investisseurs dans le cadre de la gestion de sa trésorerie d'une part, et dans le cadre du placement des primes d'assurance reçues des clients des sociétés d'assurance conformément aux dispositions réglementaires prévues par le Code des assurances d'autre part. Les placements des sociétés d'assurance permettent de garantir les engagements pris vis-à-vis des assurés tout au long de la vie des contrats d'assurance. Leur valeur et leur rendement sont corrélés à ces engagements.

### Financement structuré

Enfin, le groupe Crédit Agricole, via ses filiales du pôle métier Grandes Clientèles, intervient dans des entités dédiées à l'acquisition d'actifs. Ces entités peuvent prendre la forme de société de financement d'actif ou de sociétés de crédit-bail. Dans les entités structurées, le financement est garanti par l'actif. L'implication du Groupe est souvent limitée au financement ou à des engagements de financement.

### Entités sponsorisées

Le groupe Crédit Agricole sponsorise une entité structurée dans les cas suivants:

- Le groupe Crédit Agricole intervient à la création de l'entité et cette intervention, rémunérée, est jugée substantielle pour assurer la bonne fin des opérations ;
- Une structuration intervient à la demande du groupe Crédit Agricole et il en est le principal utilisateur ;
- Le groupe Crédit Agricole cède ses propres actifs à l'entité structurée ;
- Le groupe Crédit Agricole est gérant ;
- Le nom d'une filiale ou de la société mère du groupe Crédit Agricole est associé au nom de l'entité structurée ou aux instruments financiers émis par elle.

Le groupe Crédit Agricole a sponsorisé des entités structurées non consolidées dans lesquelles il ne détient pas d'intérêts au 31 décembre 2022.

Les revenus bruts d'entités sponsorisées sont composés essentiellement de charges et de produits d'intérêts dans les métiers de titrisation et de fonds de placement, dans lesquels Crédit Agricole Assurances ne détient pas d'intérêt à la clôture de l'exercice. Pour Crédit Agricole Assurances, ils s'élèvent à 8 millions d'euros.

## INFORMATIONS SUR LES RISQUES ASSOCIES AUX INTERETS DETENUS

### Soutien financier apporté aux entités structurées

Au cours de l'année 2022, le groupe Crédit Agricole n'a pas fourni de soutien financier à des entités structurées non consolidées.

En date du 31 décembre 2022, le groupe Crédit Agricole n'a pas l'intention de fournir un soutien financier à une entité structurée non consolidée.

**Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées par nature d'activités**

Au 31 décembre 2022, et au 31 décembre 2021, l'implication du Groupe dans des entités structurées non consolidées est présentée pour l'ensemble des familles d'entités structurées sponsorisées significatives pour le Groupe dans les tableaux ci-dessous :

	31/12/2022															
	Titrisation				Gestion d'actifs				Fonds de placement <sup>1</sup>				Financement structuré <sup>1</sup>			
	Perte maximale				Perte maximale				Perte maximale				Perte maximale			
	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette
<i>(en millions d'euros)</i>																
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	2 106	2 106	-	2 106	34 927	34 927	-	34 927	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	58	58	-	58	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	103	103	-	103	-	-	-	-	-	-	-	-	2 001	2 001	-	2 001
<b>Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées</b>	<b>103</b>	<b>103</b>	<b>-</b>	<b>103</b>	<b>2 106</b>	<b>2 106</b>	<b>-</b>	<b>2 106</b>	<b>34 985</b>	<b>34 985</b>	<b>-</b>	<b>34 985</b>	<b>2 001</b>	<b>2 001</b>	<b>-</b>	<b>2 001</b>
Instrument de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	47	47	-	47	462	462	-	462	-	-	-	-	24	24	-	24
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	194	-	-	-
<b>Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées</b>	<b>47</b>	<b>47</b>	<b>-</b>	<b>47</b>	<b>462</b>	<b>462</b>	<b>-</b>	<b>462</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>218</b>	<b>24</b>	<b>-</b>	<b>24</b>
<b>Engagements donnés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>12 906</b>	<b>444</b>	<b>12 462</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 525</b>	<b>-</b>	<b>1 525</b>
Engagements de financement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 525	-	1 525
Engagements de garantie	-	-	-	-	-	12 914	444	12 470	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risque d'exécution - Engagements par	-	-	-	-	-	(8)	-	(8)	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des engagements hors bilan net de provisions vis-à-vis des entités structurées non consolidées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>12 906</b>	<b>444</b>	<b>12 462</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 525</b>	<b>-</b>	<b>1 525</b>
<b>Total Bilan des entités structurées non consolidées</b>	<b>55</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>82 098</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>340 682</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 783</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

<sup>1</sup> Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de risques spécifiques liées à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note 3.1 « Risque de crédit » et dans la note 3.2 « Risque de marché ». Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas gérant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

	31/12/2021															
	Titrisation				Gestion d'actifs				Fonds de placement <sup>1</sup>				Financement structuré <sup>1</sup>			
	Perte maximale		Perte maximale		Perte maximale		Perte maximale		Perte maximale		Perte maximale		Perte maximale			
	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette
(en millions d'euros)																
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5	5	-	5	1 368	1 368	-	1 368	40 382	40 382	-	40 382	5	5	-	5
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	50	50	-	50	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	494	494	-	494	-	-	-	-	254	254	-	254	1 949	1 949	-	1 949
<b>Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées</b>	<b>499</b>	<b>499</b>	<b>-</b>	<b>499</b>	<b>1 368</b>	<b>1 368</b>	<b>-</b>	<b>1 368</b>	<b>40 686</b>	<b>40 686</b>	<b>-</b>	<b>40 686</b>	<b>1 954</b>	<b>1 954</b>	<b>-</b>	<b>1 954</b>
Instrument de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3	3	-	3	576	576	-	576	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	63	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	374	-	-	-
<b>Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées</b>	<b>66</b>	<b>3</b>	<b>-</b>	<b>3</b>	<b>576</b>	<b>576</b>	<b>-</b>	<b>576</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>374</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Engagements donnés</b>	<b>-</b>	<b>6</b>	<b>-</b>	<b>6</b>	<b>-</b>	<b>18 249</b>	<b>405</b>	<b>17 843</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>856</b>	<b>-</b>	<b>856</b>
Engagements de financement	-	6	-	6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	812	-	812
Engagements de garantie	-	-	-	-	-	18 261	405	17 855	-	-	-	-	-	44	-	44
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risque d'exécution - Engagements par signature	-	-	-	-	-	(12)	-	(12)	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des engagements hors bilan net de provisions vis-à-vis des entités structurées non consolidées</b>	<b>-</b>	<b>6</b>	<b>-</b>	<b>6</b>	<b>-</b>	<b>18 249</b>	<b>405</b>	<b>17 843</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>856</b>	<b>-</b>	<b>856</b>
<b>Total Bilan des entités structurées non consolidées</b>	<b>433</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>88 117</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>376 124</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 580</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

<sup>1</sup> Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de risques spécifiques liées à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note 3.1 "Risque de crédit" et dans la note 3.2 "Risque de marché". Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas gérant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.



**EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE PERTE**

L'exposition maximale au risque de perte des instruments financiers correspond à la valeur comptabilisée au bilan à l'exception des dérivés de vente d'option et de CDS (credit default swap) pour lesquels l'exposition correspond à l'actif au montant du notionnel et au passif au notionnel minoré du mark-to-market. L'exposition maximale au risque de perte des engagements donnés correspond au montant du notionnel et la provision sur engagements donnés au montant comptabilisé au bilan.

**NOTE 14 Événements postérieurs au 31 décembre 2022****Regroupement des activités de services aux émetteurs de CACEIS et de BNP Paribas au sein d'Uptevia**

Le 10 janvier 2023, CACEIS S.A. et BNP Paribas ont annoncé la création de la joint-venture UPTEVIA détenue à parts égales par les deux banques et regroupant leurs activités de services aux émetteurs. Cette activité était précédemment exercée au sein du groupe CACEIS par sa filiale CACEIS Corporate Trust.

La détention dans la joint-venture UPTEVIA sera consolidée dans les comptes de CACEIS S.A. en 2023 selon la méthode de la mise en équivalence (MEE).

Au 31 décembre 2022, en application d'IFRS 5, les actifs et les passifs de CACEIS Corporate Trust sont classés au bilan en « Actifs non courants destinés à être cédés » pour 33 millions d'euros et en « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés » pour 166 millions d'euros. Le résultat net est classé en « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession » pour un montant nul.